

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 35 (1987)

**Rubrik:** Le général Dufour et la fortification du défilé

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE POIDS DES ÉVÉNEMENTS DE 1815 À 1847

de Philippe Boucy

# LE GÉNÉRAL DUFOUR ET LA FORTIFICATION DU DÉFILÉ

En 1815, le Suisse, après avoir été un allié de la France, sans doute même il y eut les effets de l'acte de médiation, par lequel Bonaparte, en se portant arbitre des constitutions fédérales et cantonales, s'était arrogé le droit de régler sur son pied les affaires importantes de son territoire, avait à traiter, de fait, comme l'ambassadeur de France, qui, en vertu de son gouvernement, était à la hauteur de marcher à l'avant de son pays, militaire et politique. De même, la neutralité helvétique a été alors, en son essence et selon les principes énoncés de l'empereur, qu'on peut voir de près à l'égard de la France. En outre, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouvelles fortifications avaient été imposées à la Suisse par son vicaire français. En 1792, le général Custon (1740-1792) était chargé de surveiller de l'extérieur, cette frontière, qui fut complétée, en 1805, par l'annexion de la province de Montebello, de l'Ingrai et de la Novara. En 1794, le général de France et de Genève de suite le même sort. L'année 1805, avait vu l'empereur impérial basé sur la ville stratégique des Alpes, dans le nord de la France, pour protéger le Valais républicain indépendant. La principauté de Neuchâtel avait, depuis 1803, un nouveau statut, qui la pensait du marquis de Turin (1753-1813). En 1810 enfin, cette dernière principauté, qui avait à son tour, la fortification de Turin et le rattachement au Valais de la France, avait le droit de département de l'Ingrai. Les vices des Français furent corrigés par les annexions, de l'annexion des passages en direction de la Suisse. La maîtrise de Valais, en particulier, leur permettait l'acheminement des troupes en Italie par le Grand-Saint-Bernard et la nouvelle route du Simplon, construite par Napoléon.

Après la bataille de Leipzig (16 octobre 1813), défaites devant pour Napoléon, les Alliés se préparèrent à l'invasion de la France. L'un des armées coalisées, commandées par l'Autrichien Schwarzenberg (1771-1828), devint franchir le Rhin, après un succès helvétique pour progresser en direction du plateau de Langres par le fort de la France. Dans fait, la guerre fut déclarée aux portes de la Confédération. Un mois après Leipzig, le 16 novembre, une lettre adressée à Zurich, elle déclara le pays en état de neutralité armée. Le général de France de Watzenroth (1779-1832) commandait en chef d'un contingent de troupes françaises, à l'empereur, contre les efforts de reconnaître cette neutralité qui fut garantie le 20 novembre de cet accord, après que les Suisses, eurent réoccupé le Tessin et se furent retirés le long de la frontière du Rhin.

Dans le cadre des Alpes, lors d'une conférence d'empereur avec à Solothurn en Suisse, le général fut permis de franchir les passages vers le Rhin. De son côté, le général de Watzenroth ne se fit pas d'illusions sur la valeur symbolique de la neutralité helvétique, la désignation des forces en présence restait une réalité. Le 26 décembre, le général de Watzenroth, avec à la tête de la 3<sup>e</sup> division française à la tête, conclut avec le commandant suisse une convention de non-rapatriement de troupes dans les termes de la paix. Les passages du Rhin étaient ouverts aux défenses de l'armée Schwarzenberg. En outre, peut être permis de savoir la face de cette armée suisse était autorisée à se retirer avec les volontaires de la guerre, en abandonnant armes et bagages. Pour éviter tout incident avec les Français, de Watzenroth décida de rassembler ses forces devant l'Als. Cette opération n'eut pas lieu, car, comme on le sait, les Français n'avaient pas l'intention de franchir le Simplon. Depuis les troupes de l'empereur, on se mit à réorganiser l'armée, chose qui fut faite le 20 décembre. Plus après, sur le 25 décembre, la Déclaration de l'Acte de médiation.



# LE POIDS DES ÉVÉNEMENTS DE 1815 À 1847

par Philippe Bossey

## SITUATION DE LA SUISSE

### À LA FIN DU L'ÈRE NAPOLÉONNIENNE

En 1813, la Suisse vivait dans un état de quasi-dépendance vis-à-vis de la France. Sans doute fallait-il y voir les effets de l'Acte de médiation<sup>1</sup>, par lequel Bonaparte, en se portant garant des constitutions fédérale et cantonales, s'était arrogé un droit de regard sur toutes les affaires importantes dont la Confédération avait à traiter. De fait, c'était l'ambassadeur de France qui, sur instructions de son gouvernement, dictait à la Suisse la marche à suivre en matière de politique intérieure et extérieure. De même, la neutralité helvétique n'était alors qu'une apparence et, selon les propres termes de l'Empereur, qu'un mot vide de sens à l'égard de la France. En outre, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouvelles frontières avaient été imposées à la Suisse par son voisin français. En avril 1792, le général Custine (1740-1793) s'était emparé du territoire de Porrentruy, cette conquête ayant été complétée, en 1797, par l'annexion de la prévôté de Moutier, de l'Erguel et de La Neuveville. En 1798, c'était au tour de Bienne et de Genève de subir le même sort. L'année 1802 avait vu Bonaparte faire main basse sur la vallée stratégique des Dappes, située derrière la Dôle, puis proclamer le Valais république indépendante. La principauté de Neuchâtel avait, depuis 1806, un nouveau souverain en la personne du maréchal Berthier (1753-1815). En 1810 enfin, cette politique annexionniste touchait à son terme avec l'occupation du Tessin et le rattachement du Valais à la France, sous le nom de département du Simplon. Les visées des Français étaient claires: par ces annexions, ils s'assuraient des passages en direction de la Suisse. La maîtrise du Valais, en particulier, leur permettait d'acheminer des troupes en Italie par le Grand-Saint-Bernard et la nouvelle route du Simplon, construite par Napoléon.

Après la bataille de Leipzig (16-19 octobre 1813), défaite décisive pour Napoléon, les Alliés se préparèrent à l'invasion de la France. L'une des armées coalisées, commandée par l'Autrichien Schwarzenberg (1771-1820), devait franchir le Rhin, pénétrer en territoire helvétique, puis progresser en direction du plateau de Langres par le Jura et la Franche-Comté. De ce fait, la guerre fut bientôt aux portes de la Confédération. Un mois après Leipzig, soit le 18 novembre, une diète se réunit à Zurich; elle déclara le pays en état de neutralité armée et nomma le général Rodolphe de Wattenwyl (1760-1832) commandant en chef d'un contingent de vingt mille hommes environ. L'Empereur s'empressa alors de reconnaître cette neutralité qui lui garantissait la couverture de ses arrières, après que les Suisses, eurent réoccupé le Tessin et se furent déployés le long de la frontière du Rhin.

Dans le camp des Alliés, lors d'une conférence d'état-major tenue à Fribourg-en-Brisgau, la décision fut prise de forcer les passages sur le Rhin. De son côté, le général de Wattenwyl ne se faisait guère d'illusions sur la valeur symbolique de la mobilisation suisse, la disproportion des forces en présence rendant toute résistance inutile. Le 20 décembre, le colonel Herrenschwand, alors à la tête de la 2<sup>e</sup> division stationnée à Bâle, conclut avec le commandant allié une convention (le mot capitulation conviendrait mieux) aux termes de laquelle les ponts sur le Rhin étaient ouverts aux colonnes de l'armée Schwarzenberg. En outre, pour lui permettre de sauver la face, la petite armée suisse était autorisée à se retirer avec les honneurs de la guerre, en emportant armes et bagages. Pour éviter tout incident avec les Autrichiens, de Wattenwyl décida de regrouper ses forces derrière l'Aar. Cette opération n'alla pas sans mal, certains officiers et soldats ressentant cette retraite comme particulièrement humiliante. Devant les risques de débandade générale, on se hâta de démobiliser l'armée, chose qui fut faite le 25 décembre. Peu après, soit le 28 décembre, la Diète dénonça l'Acte de médiation.

Le 21 décembre 1813, l'armée Schwarzenberg, forte de 195 000 hommes, pénétra en Suisse par Bâle, Rheinfelden, Laufenbourg et Schaffhouse avec pour objectif le plateau de Langres, comme nous l'avons vu plus haut. L'une des colonnes autrichiennes, commandée par le feld-maréchal Bubna (1772-1825), devait opérer en territoire helvétique de façon indépendante et libérer le pays du protectorat de Napoléon. Progressant par Bâle, Waldenbourg et Soleure, elle atteignit Berne le 23 décembre au soir. De là, un détachement fut envoyé à Neuchâtel pour prendre possession, au nom des Alliés, de cette principauté française. A Berne, Bubna reçut l'ordre de poursuivre sa route en direction de Genève, de dépêcher de la troupe en Valais pour couper les communications de l'ennemi par le Simplon et le Grand-Saint-Bernard, puis de se rendre à Dole par le Jura, dans le but de flanquer, à l'aile gauche, l'avance de l'armée principale.

Pendant ce temps, en Valais, le préfet français Rambuteau, avec l'aide de son commandant militaire, le général Hénin, prit les mesures qu'il jugeait nécessaires à la défense du département et à la sauvegarde du passage du Simplon. De plus, après avoir fortifié Sion, il fit garder par des douaniers les différents ponts existant sur le Rhône, dont la destruction par des partis hostiles aurait coupé la retraite aux éléments français encore stationnés à Brigue, Sion et Saint-Maurice. Dans cette dernière ville, on prit la précaution de fermer la porte du pont sur le Rhône et de placer au château une petite garnison, forte d'une trentaine d'hommes et dotée de quelques canons pour la défense du pont, toutes dispositions rendues nécessaires par la présence de troupes vaudoises dans le district d'Aigle. Pour mieux juger de la situation, Rambuteau se rendit à Saint-Maurice le 24 décembre au soir. Là, un courrier expédié de Genève lui apprit l'entrée des Alliés sur le territoire de la Confédération et l'imminence de leur arrivée dans le canton de Vaud. Le préfet jugea alors opportun d'ordonner la retraite de l'administration et des militaires français encore présents en Valais. Le jour de Noël, Rambuteau, escorté du général Hénin et de ses maigres troupes, partit pour Grenoble par la Forclaz, Vallorcine, Sallanches et Chambéry.

Le 28 décembre, le colonel autrichien baron de Simbschen, à la tête d'un régiment de cinq cents hommes, arriva à Saint-Maurice, venant du canton de Vaud. Il exigea aussitôt la levée d'une troupe de quatre cents soldats destinée, disait-il, à la défense du territoire évacué par les Français et livré à son propre sort. En outre, il fit occuper le Simplon et le Grand-Saint-Bernard, redoutant que le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais (1781-1824), dont les troupes étaient stationnées à Milan, ne tentât le passage par le Simplon et la vallée du Rhône, dans le but de dégager la ville de Genève, alors occupée par les Autrichiens. Les événements ne tardèrent pas à donner raison au colonel autrichien, lequel s'était entre-temps établi à Saint-Maurice, où il fit achever les travaux de fortification entrepris par les Français. En effet, le 28 février et les 2-3 mars 1814, sur les hauteurs du Simplon, des combats mirent aux prises un corps autrichien, renforcé par la landwehr du Haut-Valais, et des troupes franco-italiennes tentant de se frayer un passage en direction de Genève, pour aller prêter main-forte aux généraux Marchand et Dessaix qui bloquaient la ville. Les troupes valaisannes et autrichiennes s'opposèrent victorieusement à cette tentative. Le 9 mars, poursuivant leur avantage, elles furent aux portes de Domodossola, où, après une escarmouche, elles firent des prisonniers, tout en s'emparant d'une grande quantité d'approvisionnements. Au Grand-Saint-Bernard, une tentative des gendarmes français fut également vouée à l'échec, ces derniers ayant été vigoureusement repoussés par les troupes d'Entremont. Le 28 mai, les Autrichiens occupèrent Milan; peu après, leur présence en Valais ne se justifiant plus, les troupes autrichiennes passèrent en Italie.

La guerre était sur le point de prendre fin. Le 31 mars, les troupes alliées firent leur entrée dans Paris, après quoi, le 1<sup>er</sup> avril, un gouvernement provisoire fut nommé, avec à sa tête Talleyrand (1754-1838). Le 3 avril enfin, le Sénat et le Corps législatif votèrent la déchéance de Napoléon Bonaparte et de sa famille.

L'Empire disparu, la Confédération fut menacée d'éclatement, en raison de l'affrontement entre nouveaux cantons et cantons conservateurs, soucieux de récupérer leurs anciens territoires sujets. La «Longue Diète» (6 avril 1814-31 août 1815) parvint à mettre un terme à ces querelles et à forger un semblant d'union entre Confédérés.

Pendant ce temps, conformément aux stipulations du premier Traité de Paris, les puissances s'étaient réunies à Vienne, avec pour but de statuer sur les territoires abandonnés par la France. La délégation helvétique obtint sans grandes difficultés le rattachement du Valais, de Neuchâtel et de Genève, qui devinrent, en 1815, des cantons à part entière. En revanche, les revendications territo-

riales de Genève, qui réclamaient le Pays de Gex, Carouge, le Faucigny et une bonne partie du Chablais, le solde devant être annexé par les cantons de Vaud et du Valais, restèrent lettre morte en raison de l'habileté de Talleyrand et des craintes du chef de la délégation helvétique, Hans von Reinhard (1755-1835), qui redoutait l'augmentation de l'influence catholique en Suisse, par suite du rattachement d'un territoire savoyard. Pourtant, d'une manière générale, les intentions des puissances à l'égard de la Suisse ne furent nullement défavorables. Certaines, comme l'Angleterre et la Russie, soutinrent le principe d'une Suisse neutre et indépendante, compte tenu de sa position stratégique, à cheval sur les passages alpins. Le débarquement de Napoléon à Golfe-Juan le 1<sup>er</sup> mars 1815 et sa reconquête du pouvoir interrompirent les pourparlers, sans qu'une décision eût été prise à ce sujet.

Une fois de plus, l'Europe était en guerre. Durant la période des «Cent-Jours», la Suisse se rangea aux côtés des Alliés, auxquels elle permit à nouveau de traverser son territoire. Au mois de juin 1815, cent mille Autrichiens entrèrent en Suisse par Rheinfelden et Bâle, puis progressèrent en direction de l'Alsace. Soixante mille autres pénétrèrent dans le Valais, dont une partie par le Grand-Saint-Bernard, passèrent le défilé de Saint-Maurice et, de là, se rendirent en Savoie. La défaite de Napoléon à Waterloo, survenue le 18 juin, et son bannissement à Saint-Hélène ramenèrent le calme en Europe et sur le territoire de la Confédération. Le Traité de Paris, signé le 20 novembre 1815, consacra définitivement la neutralité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère. En outre, la Confédération se vit accorder le droit d'occuper, en cas d'hostilités, la Haute-Savoie jusqu'à une ligne allant d'Ugine au lac du Bourget.

Ainsi prit fin une période qui avait vu la Suisse affaiblie sur les plans politique et militaire par dix années d'asservissement à Bonaparte. Ayant perdu le sens des responsabilités et le goût du sacrifice, totalement dépourvue de volonté politique faute d'union entre les cantons, elle avait dû abdiquer face aux prétentions de l'étranger. Le Pacte fédéral de 1815 tiendra compte, dans une certaine mesure, de ces faiblesses<sup>2</sup>.

## DU PACTE FÉDÉRAL À LA FIN DE LA RESTAURATION

Le 7 août 1815, lorsque tous les problèmes politiques et territoriaux furent réglés, les représentants des vingt-deux cantons signèrent le Pacte fédéral qui devait régir la Confédération de 1815 à 1848. Le premier article du Pacte définissait le but de la Confédération : le maintien de la liberté, de l'indépendance et de la sécurité des cantons, contre toute tentative venant de l'extérieur, et le maintien de l'ordre et de la tranquillité. De plus, les cantons se garantissaient mutuellement leurs constitutions et leurs territoires. L'article second tirait les conséquences des faiblesses militaires qui avaient provoqué la chute de la Confédération en 1798. Chaque canton devait fournir un contingent à l'armée fédérale et participer aux frais communs. En outre, les accords particuliers entre cantons, préjudiciables au Pacte, étaient interdits. On constate que la défense nationale devient une des tâches principales de la Confédération et un élément capital de son unité. Ces mesures furent encore renforcées, en 1816, par la création d'une autorité militaire fédérale de surveillance et, en 1818, par l'adoption d'un règlement militaire, élaboré l'année précédente, qui attribuait à la Diète de nouvelles compétences, notamment celle de surveiller l'instruction et l'équipement des troupes cantonales. Enfin, le 1<sup>er</sup> août 1819 fut inaugurée l'Ecole militaire de Thoune, chargée de pourvoir à l'instruction des officiers et des sous-officiers des différents cantons. Le règlement de 1817 prévoyait également des rassemblements de troupes, destinés en premier lieu à l'instruction des cadres. Les premières manœuvres suisses, regroupant les contingents des divers cantons, eurent lieu en 1820 au camp de Wohlen.

Cette volonté centralisatrice eut également des conséquences pour la fortification. En 1828, dans un rapport adressé au Vorort<sup>3</sup>, l'autorité militaire fédérale de surveillance préconise, entre autres mesures, la construction de fortifications à Saint-Maurice. Il est à noter que le Directoire (Vorort)<sup>4</sup> jugea le moment inopportun pour l'octroi de crédits de construction, mais, par contre, décida qu'il serait procédé à des études sur le sujet.

Pour la Suisse, la période de la Restauration fut une époque de calme intérieur, lui permettant de se renforcer. En revanche, sur le plan de la politique étrangère, la Confédération eut à subir la tutelle

des puissances signataires du Congrès de Vienne, qui avaient pour principe fondamental d'étouffer dans l'œuf toutes les tendances libérales. Metternich, en particulier, voyait d'un mauvais œil les réformes prudentes entreprises dans le pays. Pour lui, la Suisse était une terre d'asile pour de dangereux révolutionnaires et un foyer de rébellion permanente. Le fait que la Confédération ait adhéré en 1817 à la Sainte-Alliance, cette union sacrée des souverains européens, ne changea rien à cet état de choses. Dans les années qui suivirent, l'attitude des puissances à l'égard de la Suisse allait prendre un ton de plus en plus inamical.

Les premières années de la Restauration virent l'émergence des idées libérales, associées à la renaissance du sentiment national. Cette tendance fut manifeste en Allemagne et en Italie, pays où existait un profond désir d'unification. Des troubles ayant éclaté au Piémont et dans les Deux-Siciles, Metternich (1773-1859) dut se résoudre à convoquer la Sainte-Alliance pour consultation. Les congrès de Troppau (1820) et de Laybach (1821) fixèrent les modalités de la politique d'intervention et de réaction voulue par les puissances. Peu après, en effet, une armée autrichienne pénétra dans le royaume des Deux-Siciles, battit les troupes libérales à Rieti et restaura le régime absolutiste. Dans le Piémont, l'intervention d'un corps autrichien permit à la monarchie sarde de reprendre le dessus. De son côté, la Grèce s'était soulevée, dès 1821, contre le régime turc. Cette guerre de libération, qui devait durer jusqu'en 1829, suscita dans toute l'Europe un vaste mouvement de sympathie et de solidarité en faveur du petit peuple en lutte contre son oppresseur ottoman. Dans ces conditions, Metternich dut s'abstenir d'intervenir ouvertement contre les insurgés grecs.

La répression exercée en Allemagne et en Italie à l'encontre des auteurs de troubles provoqua un afflux de réfugiés en direction du territoire de la Confédération. Certains cantons s'empressèrent de les accueillir et de leur accorder le droit d'asile. Pour le chancelier autrichien, la mesure était comble. En 1823, dans une note comminatoire adressée à la Diète, Metternich exigea non seulement l'expulsion des réfugiés, mais encore une surveillance accrue de la presse helvétique. A ces pressions très dures s'ajoutèrent des menaces d'intervention militaire. Dans ces conditions, la Diète dut s'exécuter. Le 14 juillet 1823, elle édicta une ordonnance, appelée *Presse- und Fremdenkonklusum*, lui permettant, le cas échéant, de censurer la presse et de contrôler plus étroitement les étrangers. Peu à peu, les tensions disparurent, mais la majorité des Suisses considéra comme déshonorant pour la Confédération le fait d'avoir cédé face aux exigences des puissances.

Les quinze années qui s'étaient écoulées entre le Congrès de Vienne et la Révolution de Juillet avaient mis une fois de plus en lumière le manque d'unité politique du pays et, par là, les faiblesses d'un système basé sur la coexistence de cantons aux formes de gouvernement différentes. La décennie suivante, période connue sous le nom de « Régénération », allait, sous la pression des idées libérales et démocratiques, jeter les bases de l'état fédératif de 1848.

## DES ÉVÉNEMENTS DE 1830

### À LA CONCLUSION DU SONDERBUND

En juillet 1830, le très absolutiste roi de France Charles X (1757-1836) signa, au château de Saint-Cloud, quatre ordonnances qui allaient provoquer une révolution et l'avènement de Louis-Philippe. La première d'entre elles suspendait la liberté de la presse, la seconde modifiait la loi électorale en faveur des riches propriétaires et la troisième dissolvait la Chambre, annulant du même coup les élections qui avaient vu la victoire de l'opposition libérale; quant à la quatrième, elle fixait les dates des nouvelles élections. Il s'agissait en fait d'un véritable coup d'Etat. La réaction ne se fit pas attendre. Un vent de révolte souffla sur Paris, contraignant, après trois jours de combat, le monarque à faire ses valises. Le duc d'Orléans lui succéda en devenant Louis-Philippe (1773-1850), roi des Français.

Cette révolution fit la première brèche dans l'édifice de la Sainte-Alliance et servit de détonateur à une série d'insurrections de caractère nationaliste, notamment en Belgique, en Pologne, dans les Etats pontificaux et dans le nord de l'Italie, alors sous dépendance autrichienne. En Suisse également, certains comprirent que le temps des réformes était arrivé. D'une manière générale, le peuple

réclamait des droits démocratiques et, dans les cantons patriciens, la fin des privilèges aristocratiques. On assista également à une vive opposition entre les villes et les campagnes. Des troubles éclatèrent un peu partout amenant les gouvernements en place à lâcher du lest.

A l'étranger, comme nous l'avons dit plus haut, la situation était confuse. Les mouvements insurrectionnels en Italie, mais bien plus encore la révolution belge, faillirent embraser l'Europe entière.

Depuis 1815, la Belgique se trouvait unie à la Hollande au sein du royaume des Pays-Bas, dont le roi était Guillaume I<sup>er</sup> (1772-1843), de la Maison d'Orange. Pour des motifs d'ordre économique, politique et religieux, les Belges supportaient difficilement l'autorité du monarque, auquel ils reprochaient notamment la part prépondérante donnée aux Hollandais dans la conduite de l'Etat (en 1830, seul un ministre sur sept était belge!). Laissant de côté leurs propres divergences religieuses, les Belges s'unirent pour mieux lutter contre la domination hollandaise. Le 25 août 1830, soit un mois après les journées parisiennes de mai, la révolution éclatait à Bruxelles. Les revendications belges étaient somme toute assez modérées. Leurs leaders demandaient la séparation d'avec la Hollande, tout en souhaitant garder le même roi. Guillaume I<sup>er</sup> refusa et entreprit, en vain du reste, de reconquérir Bruxelles par les armes. L'échec de ce coup de force consomma la rupture définitive entre Hollandais et Belges. Ces derniers proclamèrent leur indépendance le 4 octobre. Le 10 novembre, le Congrès national, chargé d'organiser le nouvel Etat, siégea pour la première fois. Le souverain hollandais, loin de s'avouer vaincu, demanda l'aide des trois puissances absolutistes dans la lutte qu'il menait contre ses sujets révoltés. La Prusse, l'Autriche et la Russie semblaient sur le point d'intervenir, lorsque Louis-Philippe, de son côté, se prononça pour la non-intervention. Il se déclara même prêt à entrer en guerre contre la Prusse, si celle-ci s'ingérait dans les affaires belges.

En décembre 1830, devant les risques de conflit généralisé, une diète extraordinaire fut convoquée à Berne. En accord avec la commission militaire, elle avait pour tâche de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde de la neutralité qu'elle se déclarait résolue à défendre en cas de conflits entre les puissances voisines. Le 28 décembre, une mise de piquet des contingents cantonaux fut décrétée, puis, le 7 janvier 1831, la Diète désigna le commandant en chef de l'armée fédérale en la personne du colonel fédéral Guiguer de Prangins (1780-1840), promu en la circonstance au grade de général. Il était assisté de Dufour qui occupait les fonctions de chef d'état-major général. L'«armement fédéral de 1831» consista surtout à préparer la mobilisation générale, à opérer des reconnaissances et à fortifier les points jugés vitaux pour la défense du territoire. Il devenait en effet évident qu'un passage des troupes étrangères sur sol helvétique était du domaine du possible. Le général français Sebastiani (1772-1851) n'avait-il pas déclaré, quelques années auparavant, qu'en cas de conflit la France se verrait dans l'obligation d'occuper la Suisse pour couvrir ses frontières et se rendre maîtresse des passages en direction des bassins du Rhin et du Danube.

Sur ces entrefaites, le 20 janvier 1831, les puissances réunies à Londres entérinèrent l'indépendance de la Belgique et sa neutralité. Pourtant, la crise belge était loin d'être terminée. Restaient en suspens la détermination des frontières et le choix d'un souverain pour le nouvel Etat, devenu entre-temps monarchie constitutionnelle. La Belgique eût aimé prendre pour roi un fils de Louis-Philippe, ce dont les Anglais ne voulurent pas entendre parler. Finalement, le choix se porta sur un prince de la famille allemande de Saxe-Cobourg-Gotha, qui devint roi sous le nom de Léopold I<sup>er</sup> (1790-1865). La conférence de Londres fixa ensuite les limites de l'Etat belge. C'est alors que surgirent de nouvelles complications: l'armée hollandaise envahit la Belgique, contraignant Léopold à faire appel à ses garants. L'envoi d'une force française força le roi des Pays-Bas à battre en retraite. Il est à souligner que le tsar de Russie<sup>5</sup> serait certainement intervenu aux côtés des Hollandais, s'il n'avait pas été accaparé par ses soucis polonais.

Du côté suisse, le commandant en chef avait mis sur pied trois bataillons, fournis par les cantons de Vaud, Valais et Genève. Ces troupes furent stationnées à Genève, Saint-Maurice, Brigue et sur le Simplon. En outre, des travaux de fortification furent entrepris sur les points jugés cruciaux par le chef d'état-major général. Il s'agissait en priorité de Saint-Maurice, Aarberg, Gondo et de la Luziensteig.

Avec la création de l'Etat belge et l'écrasement de la révolution polonaise, les risques d'une guerre européenne s'étaient estompés. La Diète n'eut pas à pousser plus loin ses préparatifs militaires. Cependant, à l'intérieur du pays, la situation était alarmante à plus d'un titre. En septembre 1831, la

Diète dut se résoudre à faire occuper le canton de Bâle, en raison de tensions régnant entre la ville et la campagne. Toujours en septembre, ce fut au tour de Neuchâtel de susciter les plus vives inquiétudes, rendant nécessaire l'intervention de troupes d'autres cantons, à la suite d'un coup de main tenté par les républicains contre le pouvoir prussien. En 1833, enfin, la Diète dut à nouveau recourir aux armes pour mettre un terme au conflit qui opposait, dans le canton de Schwytz, les forces conservatrices à celles de l'émancipation.

A peine les risques d'une guerre civile furent-ils conjurés que le pays dut à nouveau faire face à des dangers venant de l'extérieur. Après 1830, la Suisse avait connu un nouvel afflux de réfugiés, chassés de leur pays par la réaction. En avril 1833, plus de quatre cents Polonais armés franchirent la frontière pour s'établir dans le canton de Berne, où ils purent, en toute impunité, se livrer à leurs activités révolutionnaires, aidés qu'ils étaient en cela par d'autres exilés, allemands ou italiens. Parmi ces derniers figurait Giuseppe Mazzini (1805-1872), journaliste et patriote italien, fondateur du mouvement «Jeune Europe», lequel était divisé en divers groupements qui, selon leur origine, s'appelaient «Jeune Italie», «Jeune Allemagne» ou «Jeune Pologne». Ces associations avaient un idéal commun: l'établissement dans leurs pays respectifs de gouvernements démocratiques et républicains. Encouragé par Mazzini, un corps franc, composé de réfugiés polonais, allemands et italiens, projeta, ni plus ni moins, d'envahir la Savoie et d'y porter l'insurrection contre le roi de Sardaigne. Au début de février 1834, la petite troupe s'embarqua à Rolle, parvint à Vézenaz et tenta de pénétrer en territoire sarde. Mal préparée, l'expédition tourna court. Les insurgés furent désarmés par les milices genevoises commandées par Dufour. Cette malheureuse équipée fut l'occasion, pour les puissances, d'une nouvelle campagne de protestation et d'intimidation. La Sardaigne, de concert avec l'Autriche, la Prusse, la Russie, le Grand-Duché de Bade, les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, adopta une attitude menaçante et exigea de la Suisse qu'elle expulsât tous les étrangers. Les pressions exercées furent si vives que la Confédération dut présenter ses excuses à la Sardaigne. Peu après, des réfugiés allemands tinrent des propos révolutionnaires dans une brasserie bernoise, suscitant l'ire de la Prusse et de l'Autriche. A cette occasion, Metternich menaça de rompre les relations diplomatiques et laissa entrevoir l'éventualité d'une intervention armée contre la Suisse, si cette dernière ne mettait à la raison les auteurs de troubles. Dans un premier temps, la Confédération et les cantons firent mine de repousser les exigences du chancelier autrichien. Par la suite, ils durent néanmoins céder et donner l'assurance que de tels incidents ne se reproduiraient plus. Le 11 août 1836, la Diète vota le *Fremdenkonklusum* (édit des étrangers), lequel autorisait l'expulsion de tous les étrangers ayant abusé du droit d'asile.

A partir de 1835, ce fut au tour de la France d'entrer en lice et d'adopter une attitude inamicale envers la Suisse. Lors de l'affaire jurassienne<sup>6</sup>, Louis-Philippe exigea du Grand Conseil bernois qu'il renonçât à souscrire aux «articles de Baden»<sup>7</sup>, jugés par trop libéraux et anticléricaux. Il menaça même d'occuper le Jura bernois par la troupe, si satisfaction ne lui était pas rendue. Berne céda et entama des pourparlers avec le Saint-Siège. Par la suite, sur mandat de son gouvernement, le duc de Montebello (1801-1874), ambassadeur de France, pressa la Diète de mieux contrôler les activités des réfugiés et accompagna cette demande d'une menace de blocus des frontières. La Diète refusa tout d'abord de se soumettre à cet ultimatum, mais, la menace ayant été mise à exécution, elle dut prendre une attitude conciliante et présenter des excuses.

La tension entre la Suisse et la France atteignit son point culminant lors de l'affaire «Louis-Napoléon». Ce dernier était le fils de Louis Bonaparte (1778-1846), roi de Hollande, et de Hortense de Beauharnais (1783-1837). Il avait passé sa jeunesse en Thurgovie, et plus précisément au château d'Arenenberg, propriété que sa mère avait acquise en 1817, après qu'elle eut été contrainte de s'exiler. Louis-Napoléon (1808-1873) jouissait d'une grande popularité auprès de la population helvétique qui le considérait comme un des siens. En 1832, le Grand Conseil de Thurgovie lui avait accordé la bourgeoisie de Sallenstein, petite commune dont dépendait Arenenberg. De plus, il avait suivi avec beaucoup d'assiduité les cours de l'école de Thoune, alors dispensés par le colonel Dufour, ce qui lui avait valu d'obtenir, en 1834, le brevet de capitaine d'artillerie dans les troupes bernoises. En tant que neveu de l'Empereur, le jeune prince se croyait investi d'une mission historique, qui le poussait à travailler sans relâche au rétablissement de la dynastie napoléonienne. Doté d'un tempérament de conspirateur, il avait tenté, en 1836, de soulever la garnison de Strasbourg contre le pouvoir royal. Le complot ayant échoué, il fut banni en Amérique. Après un court séjour aux Etats-Unis, Louis-

Napoléon, apprenant que sa mère était gravement malade, s'embarqua pour l'Europe. Le 4 août 1837, il était au chevet de celle qui n'avait plus que deux mois à vivre. Après la mort de la reine Hortense, survenue le 5 octobre, le prince demeura quelque temps au château, d'où il ne tarda pas à comploter à nouveau contre Louis-Philippe. A son instigation, les milieux bonapartistes de Paris publièrent un tract faisant l'apologie de la conspiration de Strasbourg et le diffusèrent dans l'armée française à des milliers d'exemplaires. La réaction du gouvernement royal ne se fit pas attendre. Le 1<sup>er</sup> août 1838, le duc de Montebello remit au Vorort une note demandant l'éloignement du prince. Pour ce faire, l'ambassadeur français invoqua les traités de 1815, lesquels interdisaient aux Bonaparte l'accès de plusieurs pays, dont la Suisse. Mais la Diète, assurée du soutien populaire et de celui du canton de Thurgovie, n'était pas disposée à céder face à cette politique d'immixtion. En outre, elle ne pouvait expulser un citoyen suisse, ce qui eût été contraire au Pacte fédéral. Les Français élevèrent alors la voix, en prétendant que Louis-Napoléon n'avait pas renoncé à la nationalité française. Ils crurent même devoir appuyer leur demande par des menaces d'intervention militaire. Dès lors, un conflit semblait inéluctable. La France concentra un corps de vingt-cinq mille hommes dans les départements limitrophes de l'Ain, du Doubs, du Jura et du Haut-Rhin. De son côté, la Diète fit procéder à une levée de troupes; de plus, elle appela le Vaudois Guiguer de Prangins au poste de commandant en chef de l'armée fédérale. Les Français marchèrent alors en direction de la Suisse, sur un front compris entre Genève et Bâle. Le général, commandant les troupes françaises, publia un ordre du jour rédigé en ces termes: «Bientôt nos turbulents voisins s'apercevront peut-être trop tard, qu'au lieu de déclamations et d'injures, il eût mieux valu satisfaire aux justes demandes de la France...»<sup>8</sup> Fort heureusement, Louis-Napoléon, soucieux d'épargner à sa patrie d'adoption les tourments d'une guerre dont il était la cause, décida de quitter la Suisse de son plein gré. Par une lettre, datée du 22 septembre, il informa le Gouvernement thurgovien de ses intentions. Muni d'un sauf-conduit, le prince partit le 14 octobre pour l'Angleterre. Cette initiative eut pour conséquence le dénouement de la crise et le rétablissement de relations de bon voisinage entre les deux pays<sup>9</sup>.

La gravité des événements qui s'étaient succédé entre 1835 et 1838 et les risques d'invasion qui en étaient découlés avaient démontré l'importance d'une fortification permanente, notamment à Saint-Maurice. A plusieurs reprises, le quartier-maître général Dufour était intervenu dans ce sens auprès de la Diète. Mais à chaque fois, les crédits furent refusés, sous prétexte que «la force militaire repose davantage sur la force intérieure et unie de citoyens bien intentionnés, en état de prendre les armes, que sur des ouvrages d'art»<sup>10</sup>. Le lecteur appréciera!

Les dix années suivantes furent marquées par des rapports de plus en plus tendus entre cantons catholiques et cantons protestants, du fait de divergences de nature à la fois politique et confessionnelle. L'affaire des couvents d'Argovie, la question des Jésuites, les expéditions des corps francs en terre lucernoise et, enfin, la conclusion par les sept cantons catholiques de l'alliance défensive du Sonderbund furent autant de signes avant-coureurs de la guerre civile qui allait déchirer le pays. Du moins, ce conflit eut-il le mérite de déboucher sur une constitution fédérale, dotant, pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, l'Etat central de pouvoirs efficaces.

## NOTES

<sup>1</sup> L'Acte de médiation date du 19 février 1803. Il mettait fin à l'éphémère République helvétique (1798-1803), dont le caractère unitaire avait fait craindre à Bonaparte, alors Premier Consul, qu'il ne se développât en Suisse un gouvernement central trop fort et, par là, trop indépendant.

<sup>2</sup> Ecrivant sur les journées de décembre 1813 et sur la neutralité, Dufour s'exprime en ces termes : «La neutralité est la condition d'existence de la Suisse; rien en aucune circonstance, pour aucun motif, ne doit l'engager à la laisser violer. Nous devons tout sacrifier, au contraire, pour la conserver; nous devons même repousser par les armes quiconque mettrait le pied sur notre territoire sous le prétexte de le protéger. A la Suisse seule appartient de combattre pour son indépendance, quelle que puisse être l'issue de la lutte. On se relève d'une défaite, mais non d'une faiblesse humiliante. Nous sommes encore sous le coup de 1813, quoi que nous ayons pu dire ou faire pour en effacer le souvenir...» («Notes sur la campagne de la Valteline en 1635», publiées par la *Revue militaire suisse*, 1856, p. 179, et par l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, 1856, p. 334; texte cité dans «Le passage des Alliés en Suisse pendant l'hiver 1813/14», *Histoire militaire de la Suisse*, 9<sup>e</sup> cahier, 8<sup>e</sup> chapitre, par Paul KASSER, p. 51).

<sup>3</sup> Cité dans *Histoire de la construction des ouvrages fortifiés fédéraux* de Jules REBOLD, Association Saint-Maurice pour la recherche de documents sur la forteresse, Lavey-Village, 1982, p. 15 (cité REBOLD).

<sup>4</sup> Vorort: canton directeur ou directoire. Au nombre de trois (Zurich, Berne et Lucerne), les cantons directeurs avaient, à tour de rôle et pendant une année, la présidence de la Diète.

<sup>5</sup> Nicolas I<sup>er</sup> (1796-1855).

<sup>6</sup> En 1835, le catholique Jura bernois se révolta contre le Grand Conseil du canton de Berne, coupable, à ses yeux, d'avoir adopté les articles de Baden, en dépit de la forte opposition manifestée par les Jurassiens et d'une pétition ayant réuni plus de 7000 signatures.

<sup>7</sup> Entre autres mesures anticléricales, les articles de Baden préconisaient la fondation d'un archevêché suisse, le contrôle par l'Etat des séminaires et des ordres religieux, de même que l'imposition des couvents.

<sup>8</sup> Eugène de BUDE, *Les Bonaparte en Suisse*, Kündig, Genève et Alcan, Paris, 1905, p. 241; il s'agit de l'extrait de l'ordre du jour du 25 septembre 1838 du général Aymard (1773-1861), commandant de la 7<sup>e</sup> division militaire de Lyon.

<sup>9</sup> Il serait injuste de passer sous silence le rôle important joué par Dufour dans toute cette affaire. Sous sa direction, Genève fut mise en état de résister aux troupes du général Aymard, alors stationnées dans le Pays de Gex. En outre, mettant à profit les liens d'amitié qui l'unissaient à Louis-Napoléon, il suggéra à ce dernier, dans une lettre datée du 26 septembre, de quitter le pays. Il est à noter que lorsqu'il rédigea cette missive Dufour ignorait la décision prise par le prince le 22 septembre.

<sup>10</sup> REBOLD p. 16.

## BIOGRAPHIE SOMMAIRE DE G. H. DUFOUR

par Philippe Bossey

- 15.9.1787 Naissance de Guillaume Henri Dufour à Constance, où ses parents, issus d'une vieille famille genevoise, se sont réfugiés pour des motifs politiques. Son père, Bénédicte Dufour, horloger aux idées avancées, fervent admirateur de Rousseau et de Voltaire, s'était volontairement exilé après les troubles qui avaient permis aux conservateurs de prendre le pouvoir à Genève.
- 1789 Chute du régime aristocratique à Genève. Les Dufour réintègrent la cité de Calvin.
- 1804 Le jeune Dufour termine son collège avec le grade de bachelier.
- 1807 Guillaume Henri se présente au concours d'entrée de Polytechnique<sup>1</sup>; il est reçu 140<sup>e</sup> sur 144.
- 1809 Dufour sort de Polytechnique 5<sup>e</sup> de sa promotion. Il a le choix de l'arme dans laquelle il compte faire sa carrière. Sans hésiter, il choisit le génie, ce qui lui vaut de fréquenter l'Ecole d'application de Metz, où il ne tarde pas à occuper le premier rang.
- 1810-1814 Promu au grade de lieutenant du génie, Dufour part pour Corfou. Arrivé dans cette île, alors menacée par les Anglais, il est chargé d'organiser les travaux de défense. Nommé capitaine, il commande une compagnie de sapeurs et administre une section de train du génie.
- 1814 Après l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup>, la garnison de l'île est rapatriée en France.
- 1815 L'empereur débarque à Golfe-Juan. Pendant les Cent-Jours, Dufour est appelé à l'état-major de Lyon, avec pour mission de fortifier la position située entre le Rhône et la Saône. A la chute de l'Empire, il est mis en disponibilité par le nouveau pouvoir et rentre à Genève fort démuné.
- 1817 Dufour donne sa démission du service français. Il est nommé chef du génie genevois et, avec son grade de capitaine, il est incorporé à l'état-major fédéral. Dufour épouse Suzanne Bonneton, son amie d'enfance. De cette union naîtront quatre filles.
- 1818 Nommé ingénieur cantonal, Dufour dirige les travaux qui contribueront à l'embellissement de la ville: le quai des Bergues, le pont du même nom et celui de la Cou-louvrenière, l'île Rousseau et des promenades publiques. Genève lui devra également l'éclairage au gaz.
- 1819 Dufour siège au Conseil représentatif de Genève. C'est le début d'une carrière politique qui s'étendra sur une cinquantaine d'années. Cette même année, il est l'un des organisateurs de l'Ecole centrale de Thoun, dont il devient, comme major, instructeur pour le génie.
- 1820 Promotion au grade de lieutenant-colonel de l'armée fédérale.
- 1822 Publication de son traité *De la fortification permanente*<sup>2</sup>. Cet ouvrage remporte un vif succès auprès des militaires.
- 1827 Dufour devient colonel fédéral.
- 1828 Publication de *Instruction sur le dessein des reconnaissances militaires à l'usage des officiers de l'école fédérale*<sup>3</sup>.
- 1830-1831 En juillet, la révolution (prévue par Dufour) éclate à Paris. Louis-Philippe monte sur le trône. En Suisse, c'est le début de la Régénération. En raison des risques de conflit généralisé, une diète extraordinaire est convoquée à Berne. Le député genevois Dufour y préconise une défense nationale accrue, avec des contingents cantonaux groupés sous le même drapeau, afin de marquer l'unité des troupes suisses. Il prononce un vibrant

plaidoyer en faveur de l'adoption d'un drapeau fédéral, vœu qui ne sera réalisé que dix ans plus tard.

- 1831 La Diète le désigne comme chef d'état-major du général Guiguer de Prangins. Pour parer à tout danger d'invasion, des travaux de fortification sont entrepris à Saint-Maurice, Bellinzzone, Aarberg et à la Luziensteig.
- 1832 Dufour est promu au rang d'officier<sup>4</sup> de la Légion d'Honneur par Louis-Philippe. Il est également nommé inspecteur du personnel de l'armée et quartier-maître général de la Confédération, c'est-à-dire chef d'état-major général du temps de paix. Début des travaux de la carte topographique générale de la Suisse.
- 1832-1833 En 1832, les communes rurales du canton de Bâle, lassées de la prépondérance accordée à la ville dans la gestion des affaires publiques, se constituent en demi-canton sous le nom de Bâle-Campagne. Cette partition est reconnue par la Diète. Une affaire similaire éclate dans le canton de Schwyz, où l'on assiste à la création d'un demi-canton de Schwyz extérieur. C'est alors que Bâle-Ville, Neuchâtel, Uri, Schwyz et Unterwald fondent la ligue de Sarnen, sorte de coalition conservatrice. Ces cantons décident notamment de ne plus envoyer de députés à la Diète, à laquelle ils reprochent d'avoir entériné la scission entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Pire, en 1833, alors que la Diète s'est réunie à Zurich, ils mettent sur pied une diète dissidente, qui refuse de se soumettre aux décisions prises par l'assemblée de Zurich. En juillet-août 1833, les Etats de la ligue de Sarnen tentent de réduire par la force la dissidence des demi-cantons. Mécontentée par ces agressions, la Diète envoie de la troupe en pays schwyzois et fait occuper Bâle par Dufour, auquel, pour la circonstance, elle confie le commandement de la 2<sup>e</sup> division. Les choses rentrent dans l'ordre, mais la séparation des deux Bâle est définitive. Les cantons formant la ligue de Sarnen, déclarée contraire au Pacte fédéral, sont contraints d'envoyer leurs représentants à la Diète. Seul Neuchâtel, dont le gouvernement conservateur prend ses ordres à Berlin (Prusse), oppose une résistance, vite réduite par l'arrivée d'une 3<sup>e</sup> division, mise sur pied pour l'occasion et commandée par Dufour.
- 1834 A Genève, Dufour, en tant que commandant des milices cantonales, désarme les insurgés polonais et italiens qui, à partir du territoire suisse, comptaient mener une opération contre la monarchie sarde.
- 1838 Les menées de Louis-Napoléon, dirigées contre Louis-Philippe, enveniment les relations entre la Confédération et le gouvernement français, qui réclame le départ du prince. Ce dernier, soucieux d'éviter un conflit armé entre les deux pays, décide, le 22 septembre, de quitter le territoire suisse et part pour l'Angleterre, le 14 octobre.
- 1840 Publication d'un *Mémoire sur l'artillerie des Anciens et du Moyen Age*<sup>5</sup>. Dufour fonde la Société fédérale des officiers.
- 1841 Dans le canton d'Argovie, le vote d'une nouvelle constitution, compromettant l'équilibre confessionnel dans la représentation au Grand Conseil, met le feu aux poudres. Les catholiques du Freiamt tentent un soulèvement contre le gouvernement radical argovien; ils sont battus à Villmergen le 11 janvier 1841 par les troupes cantonales. Accusés d'être des foyers de sédition, les huit couvents argoviens sont supprimés sur décision du gouvernement, votée le 13 janvier.
- 1841-1842 A Genève, les radicaux, sous l'impulsion de James Fazy<sup>6</sup>, réclament une nouvelle constitution. Des troubles éclatent. Dufour, qui demeure attaché aux principes d'ordre, est nommé commandant des troupes cantonales, puis est élu au Grand Conseil. Fazy est neutralisé.
- 1843 Les radicaux fomentent de nouveaux troubles à Genève. Dufour parvient, par sa modération, à ramener le calme.
- 1844 Les Jésuites sont rappelés à Lucerne. Le 24 octobre, par décision du Grand Conseil lucernois, ils reprennent la direction de l'enseignement supérieur. Du coup, les radicaux du canton crient à l'abus de pouvoir. Pour leur venir en aide, des corps francs,

- constitués par leurs amis politiques des cantons de Berne, Argovie, Soleure et Bâle-Campagne, font irruption en terre lucernoise. Cette expédition se solde par un échec : le 8 décembre, les corps francs sont écrasés par les troupes gouvernementales lucernoises.
- 1845 Les corps francs refusent de se dissoudre. Leur seconde expédition contre Lucerne se termine dans la nuit du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril par une cuisante défaite. Ils laissent sur le terrain cent cinq morts, soixante-huit blessés et près de deux mille prisonniers. Ces événements devaient amener les sept cantons catholiques à conclure, le 11 décembre, l'alliance défensive du Sonderbund.  
Publication des premières feuilles de la Carte nationale.
- 1846 Après une insurrection, James Fazy et les radicaux prennent le contrôle du Conseil d'Etat genevois. Bien qu'écœuré par la politique, Dufour accepte d'être candidat conservateur au Grand Conseil.
- 1847 La Diète, réunie à Berne, décide la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des Jésuites du territoire de la Confédération. Dès lors, les puissances comme l'Autriche, la France et le royaume de Piémont-Sardaigne soutiennent activement le Sonderbund en lui fournissant armes et soutien financier<sup>7</sup>. L'avenir de la Confédération est en jeu. Une mobilisation est décrétée. Dufour est promu au rang de général et se voit confier la direction des opérations militaires. Ces dernières sont si rondement menées que la campagne dure à peine un mois. Les deux camps sont unanimes : grâce à sa fermeté et à son humanité, Dufour a évité le pire, en même temps qu'une intervention étrangère.
- 1848 La Diète offre au général un sabre d'honneur et la somme de quarante mille francs. Dufour fait don d'une partie de ce montant aux œuvres en faveur des blessés et des orphelins de guerre, sans distinction de parti.  
La guerre civile du Sonderbund avait démontré la nécessité d'un renforcement de l'union entre Confédérés. La constitution du 12 septembre 1848 jette les bases de l'Etat fédératif et met en lumière cette volonté de renforcer le pouvoir central. Ce dernier, composé de 7 membres, possède, entre autres attributions, celle d'administrer les affaires militaires, de lever des troupes et de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse. En outre, les capitulations militaires, qui permettaient d'alimenter le service étranger, sont désormais interdites.
- 1849 Le général est fait commandeur de la Légion d'Honneur par Louis-Napoléon, alors prince-président de la République française. La même année, des troubles éclatent dans le Grand-Duché de Bade. La Suisse accueille des milliers de réfugiés, ce qui a pour effet d'irriter les Prussiens. Ces derniers font occuper l'enclave de Büsingen (canton de Schaffhouse). Face à cette menace, la Confédération est contrainte de lever des troupes pour assurer la garde de la frontière entre Constance et Bâle. Dufour est élu commandant en chef par l'Assemblée fédérale.
- 1852 Louis-Napoléon, qui vient de réussir son coup d'Etat du 2 décembre 1851, lui confère la croix de grand-officier de la Légion d'Honneur.
- 1856-1857 Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856, des royalistes neuchâtelois tentent de s'emparer du pouvoir au profit du roi de Prusse. Une vigoureuse contre-attaque des républicains fait échouer ce coup d'Etat. La plupart des factieux sont mis sous les verrous dans l'attente de passer en jugement. Mais le souverain prussien ne l'entend pas de cette oreille. Faisant valoir ses droits sur la principauté, il exige la libération de ses partisans et menace de prendre les armes si satisfaction ne lui est pas donnée. La Confédération refuse. Toutefois, soucieuse de ne pas envenimer les choses, elle propose d'amnistier les coupables, à condition que le roi renonce à ses droits sur la principauté. En dépit de la médiation de Napoléon III et de l'Angleterre, les deux adversaires couchent sur leurs positions. La Prusse accentue ses préparatifs militaires. Du côté suisse, on s'active également : en moins de huit jours, cent mille hommes sont mis sur pied. Dufour est nommé commandant en chef par l'Assemblée fédérale. Son

- plan: offensive du côté de Schaffhouse, si ce canton est menacé, et défense vigoureuse à Bâle. Fort heureusement, les choses en restent là. L'Assemblée fédérale finit par accepter les propositions de Napoléon III. Elle fait relâcher les prisonniers royalistes. Du même coup, le souverain prussien renonce à ses droits sur Neuchâtel. Il ne reste plus qu'à démobiliser et à signer la Paix de Paris, le 26 mai 1857.
- 1859 Durant la guerre d'Italie, mettant aux prises les Franco-Sardes et les Autrichiens, le général est à nouveau commandant en chef de l'armée fédérale. Le 24 juin, après un combat sanglant, les Autrichiens sont battus à Solferino.
- 1862 Henri Dunant<sup>8</sup> publie son «Souvenir de Solferino», dont il a, au préalable, soumis le texte à Dufour.
- 1863 Le 25 octobre, à l'initiative du général, se tient à Genève le Congrès international pour l'organisation d'une Société de secours aux blessés militaires.
- 1864 Dufour préside le Congrès de Genève d'où est issue la Croix-Rouge. Cette même année voit l'achèvement de la carte qui porte son nom.
- 1865 En hommage à ses mérites de cartographe, l'Assemblée fédérale décide que la plus haute cime des Alpes suisses s'appellera dorénavant «Pointe Dufour».
- 1866 Napoléon III nomme son vieil ami grand cordon de la Légion d'Honneur. La guerre austro-prussienne suscite quelque inquiétude, bien vite dissipée par la rapidité de la victoire prussienne.
- 1867 Le général demande au Conseil fédéral de le libérer de ses fonctions militaires. Il a quatre-vingts ans.  
Le 26 janvier, il a la douleur de perdre son épouse.
- 1870 La Suisse mobilise. Le général Herzog<sup>9</sup> commande l'armée fédérale. Dufour préside, à Genève, le Comité de secours aux blessés.
- 14.7.1875 Mort de Dufour. Le peuple lui rend hommage et une foule immense, venue du pays tout entier, se presse à son enterrement. Dès le 3 juin 1876, une souscription nationale est organisée pour lui élever un monument. Ce dernier, œuvre du sculpteur Lenz, est inauguré en 1884 sur la place Neuve à Genève.

## NOTES

«<sup>1</sup> Ecole parisienne d'enseignement supérieur, fondée en 1794 par la Convention, sur l'initiative de Monge et de Carnot. Placée sous l'autorité du Ministère de la guerre, elle est destinée à former des ingénieurs pour les différents services de l'Etat, et des officiers d'artillerie et du génie.

<sup>2</sup> J. J. Paschoud, Paris & Genève, 1822.

<sup>3</sup> Barbezat & Delarue, Genève, 1828.

<sup>4</sup> Dufour avait reçu la croix de chevalier en 1815, peu avant la chute de l'Empire.

<sup>5</sup> Ab. Cherbuliez, Paris & Genève, 1840.

<sup>6</sup> Fazy (Jean-Jacques, dit James), homme politique et éco-

nomiste genevois, né et mort à Genève (1796-1878). Fondateur du Journal de Genève et principal auteur de la constitution libérale du canton de Genève en 1847.

<sup>7</sup> Ce soutien matériel et financier était déjà effectif en 1845.

<sup>8</sup> Dunant (James Henri), écrivain et philanthrope, né à Genève et mort à Heiden, canton d'Appenzell (1828-1910). Publia en 1862 *Un Souvenir de Solferino* et fut un des fondateurs de la Croix-Rouge. Lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1901.

<sup>9</sup> Herzog (Hans), général de l'armée suisse pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871 (1819-1894).

# ÉVOLUTION DE LA DÉFENSE MILITAIRE ENTRE 1815 ET 1831

par Claude Merker

Durant les périodes troublées de la Révolution et de l'Empire, le territoire suisse servit à plusieurs reprises de champ de bataille ou de voies de passage à des armées étrangères: en 1798, la Suisse perdit son indépendance et ne put, avant la chute de Napoléon, imposer le respect de sa neutralité<sup>1</sup>. Rénovée et renforcée par le traité de Vienne de 1815, elle recouvre cependant sa souveraineté et les responsables, tirant les conséquences sur le plan militaire du désastre vécu, entendent fermement se donner les moyens de faire respecter l'intégrité nationale.

En signant le 7 août 1815 le Pacte fédéral, les représentants des cantons définissent non seulement plus clairement les buts de la Confédération (maintien de la liberté, de l'indépendance et de la sécurité, art. 1, évocation du principe de la protection de la neutralité, art. 2), puis créent une armée fédérale (art. 2) dont les effectifs sont doublés par rapport à ceux de la Médiation. Tout en mettant ainsi l'accent sur une politique militaire plus cohérente, ils fixent également les droits et devoirs de la Confédération en matière de politique étrangère.

Grâce aux compétences plus étendues que lui octroie le pacte, la Diète est mieux à même d'exercer son rôle de plus haute autorité fédérale; désormais, elle peut prendre ses décisions à la majorité absolue des voix alors qu'avant il fallait l'unanimité des votants. En revanche, les décisions concernant la guerre, la paix et les alliances internationales ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des voix. Dans le domaine militaire, la Diète décide de l'armement (en d'autres termes de la mobilisation), puis prend les mesures nécessaires à la sécurité du pays, délibère sur l'organisation des troupes du contingent, leur levée et leur emploi; enfin «d'accord avec les gouvernements cantonaux, elle exerce la surveillance sur l'équipement et l'instruction des soldats» (art. 3)<sup>2</sup> du contingent fédéral, recrutés à raison de deux hommes pour cent habitants, soit au total environ 33 000 hommes.

Le canton directeur, secondé par une chancellerie fédérale se déplaçant tous les deux ans à Berne, Zurich et Lucerne, est chargé de l'exécution des décisions de la Diète.

Le 31 août 1815 déjà, la Diète invite le canton directeur à soumettre à des experts qualifiés «les projets relatifs à l'organisation du contingent, à la surveillance de l'instruction et de l'équipement des troupes, en un mot, à la refonte du règlement militaire»<sup>3</sup>. Enfin, un projet est demandé sur la création d'une caisse de guerre servant à couvrir les frais des levées de troupes et un autre sur la fixation des contingents cantonaux en hommes et en argent.

En août 1816, la Diète peut décider la création de cette caisse, alimentée par l'indemnité de deux millions de francs versés par la France, suite à l'occupation du pays de 1798 à 1814: «(...) 800 000 francs allaient à un fond de réserve; les revenus des 1 200 000 francs restants étaient affectés par moitié aux cantons et à la Confédération pour couvrir les dépenses militaires.»<sup>4</sup> Ces mesures constituèrent les premières ébauches des finances fédérales.

## LE RÈGLEMENT MILITAIRE DE 1817

Le 20 juillet 1817, la Diète promulgue le nouveau *Règlement militaire général de la Confédération suisse*<sup>5</sup> qui introduit, dans sa première partie, le principe entièrement nouveau d'une armée conservant son caractère cantonal en temps de paix pour devenir fédéral en temps de guerre.

Le contingent fédéral constituant l'armée fédérale proprement dite comprend deux classes, l'élite et la réserve, chacune de 33 758 hommes (ce qui double l'armée par rapport à l'article 2 du Pacte fédéral) et disposant de 170 pièces d'artillerie. «L'élite», composée des hommes les plus jeunes et par conséquent les plus aptes à combattre dès le début d'une campagne, et la «réserve», formée des hommes qui ont achevé leur temps en élite, sont équipées et instruites par les cantons sur la base de

directives et de normes fixées par la Confédération. »

Quant aux contingents cantonaux, appelés «Landwehr», ils sont composés du solde des hommes aptes au service mais non incorporés dans le contingent fédéral. Ce sont des troupes équipées et instruites par les cantons sans l'intervention de la Confédération. Il peut cependant arriver que la Diète prélève, en cas de danger, des effectifs sur la Landwehr pour renforcer les contingents fédéraux, ce qui fut, par exemple, envisagé en 1831 (art. 1 et 2). Les douze autres articles généraux (*allgemeine Grundlagen*) sont consacrés à l'infrastructure de la nouvelle armée fédérale: nomination du personnel d'état-major (*Stabs-Personal*) dont l'état-major général (*General-Stab*), la solde, la création d'une autorité fédérale de surveillance, l'instruction, la nomination du commandant en chef, l'armement, la justice militaire et la réglementation de l'administration militaire.

Enfin, le dernier article (14) décrit l'esprit dans lequel il y a lieu de concevoir l'activité de l'armée fédérale: «Tout le système militaire fédéral doit rester le plus simple possible dans son organisation comme dans l'instruction proprement dite; il faut éviter de mettre des moyens exagérés en œuvre. La force et le respect de l'armée reposent bien davantage sur l'amour de la patrie des citoyens d'un Etat libre, sur la cohésion précise et sérieuse de toutes les parties de la Confédération, ainsi que sur la ferme volonté et l'esprit que l'on met à se préparer dans les temps de paix, et à armer au moment du danger le bras des confédérés pour la défense acharnée de la patrie.»<sup>6</sup>

Ces différents points généraux sont ensuite traités en détail dans le règlement militaire; deux d'entre eux ont un intérêt plus particulier: l'état-major général et l'Autorité fédérale de surveillance, cette dernière ayant été créée par un vote de la Diète le 2 septembre 1816 déjà.

### L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL (*General-Stab*)<sup>7</sup>

Parmi le personnel d'état-major comprenant tous les officiers fédéraux, on distingue plus particulièrement l'état-major général fédéral (*der Eidgenössische General-Stab*) fournissant, en temps de paix, les membres de l'Autorité fédérale de surveillance et, lors d'un armement, tous les titulaires du grand état-major de l'armée (*grosser Stab der Armee*)<sup>7</sup>.

L'état-major général comprend le colonel quartier-maître fédéral<sup>8</sup>, le colonel inspecteur fédéral de l'artillerie, le colonel commissaire fédéral des guerres, entre 12 et 24 colonels fédéraux, un nombre non limité de lieutenants-colonels et quelques officiers de grade moins élevé. La Diète nomme les colonels et les lieutenants-colonels fédéraux tandis qu'il appartient à son président de nommer les autres officiers.

Lors d'un armement, la Diète nomme le commandant en chef de l'armée, le commandant en second et le chef de l'état-major général. Constitué après une mobilisation (armement), le grand état-major de l'armée (*der grosse Stab der Armee*) comprend l'ensemble des titulaires principaux de l'état-major général, des états-majors des divisions et des brigades<sup>9</sup>.

Ce système présente le grand avantage de pouvoir traiter les affaires militaires courantes du temps de paix avec un nombre restreint d'officiers fédéraux, tout en tenant en réserve un effectif appréciable d'officiers à certains desquels on pouvait confier les fonctions clés de l'armée.

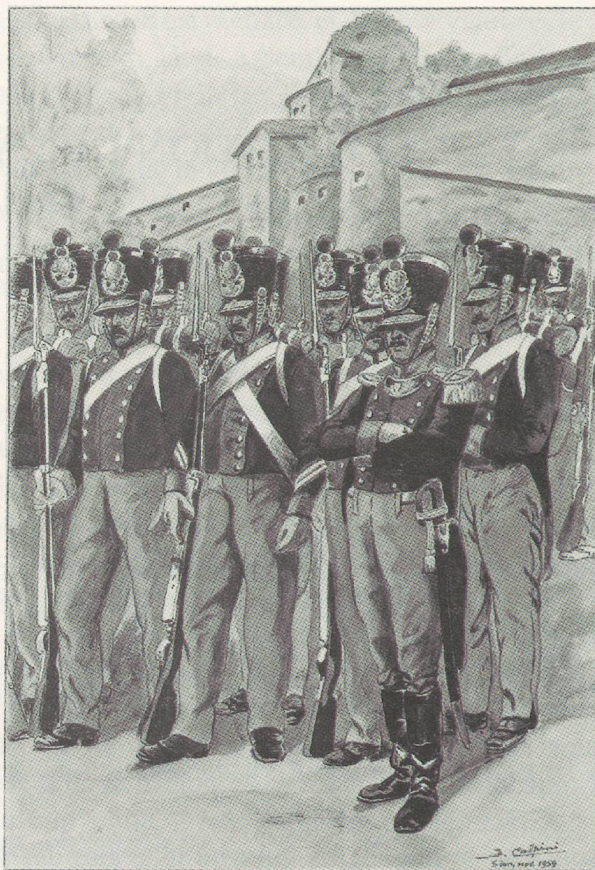


Fig. 18 Milices valaisannes: troupes d'infanterie dans leur uniforme de 1819-1827. Aquarelle de J. Calpini, 1959, 296 x 206 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

## L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE (*Militär-Aufsichts-Behörde*)

Appelée aussi «Commission d'inspection fédérale», l'Autorité fédérale de surveillance est une commission non permanente du temps de paix agissant sous la direction de la Diète, et d'entente avec les gouvernements cantonaux; selon l'article 8 du Pacte fédéral, elle exerce la haute surveillance sur la constitution et l'équipement du contingent militaire<sup>10</sup>. Présidée par le chef du gouvernement du canton directeur (à tour de rôle le bourgmestre de Zurich, l'avoyer de Berne et celui de Lucerne), elle est composée en plus de quatre colonels fédéraux nommés par la Diète, les deux premiers pour trois ans et rééligibles, les deux derniers pour un an, non rééligibles les deux années suivantes. Le colonel quartier-maître fédéral et l'inspecteur fédéral de l'artillerie sont convoqués aux séances avec voix consultative pour autant qu'ils ne fassent pas de plein droit partie de la commission<sup>11</sup>.

Lors d'un armement, l'Autorité fédérale de surveillance prend le nom de «Conseil fédéral de la guerre» dans lequel les officiers ne disposant jusque-là que d'une voix consultative deviennent membres à part entière.

Le Conseil fédéral de la guerre est chargé de régler tout ce qui a trait à la mise sur pied des troupes et à l'acheminement des matériels militaires en cas d'armement. Il est l'organe exécutif des décisions du commandant en chef et reste seul compétent pour transmettre les demandes aux cantons. Il propose au commandant en chef trois noms pour chaque fonction de commandant de division et de brigade qu'il y a lieu de nommer.

Relevons, à titre d'exemple, le nom de deux membres de la commission:

Le colonel quartier-maître fédéral Hans Konrad Finsler, nommé major général en 1816, prend de ce fait le titre de quartier-maître général; il devient membre à part entière de la commission en 1817; étant nommé pour trois ans, il est rééligible et restera à la commission jusqu'en 1829.

Le colonel fédéral Charles Jules Guiguer de Prangins est membre nommé pour un an en 1817, 1820, 1823 et 1826. En 1829, il est nommé pour trois ans; étant rééligible, il restera dans la commission jusqu'en 1839. Il fut nommé commandant en chef de l'armée, avec promotion au grade de général, lors de l'armement de 1831<sup>12</sup>.

De 1841 à 1848, l'Autorité fédérale de surveillance prend définitivement le titre de Conseil fédéral de la guerre dès le temps de paix déjà.

Revenons au règlement militaire pour signaler, après une seconde partie traitant divers points de détail<sup>13</sup>, les *Tabellen* se trouvant en annexe et précisant la composition et la formation des différents armes et corps de troupes. Selon ces tableaux, l'effectif de l'armée fédérale, élite et réserve confondues, s'élève à 67 516 hommes<sup>14</sup> dont les neuf dixièmes sont issus de l'infanterie et des carabiniers. Quant à l'artillerie, avec laquelle on compte les 142 sapeurs et les 71 pontonniers, elle comprend 3053 hommes et 170 pièces d'artillerie<sup>15</sup>.

Avec le Pacte fédéral de 1815 et le règlement militaire de 1817, la Confédération s'est donné les bases juridiques pour la création d'une armée fédérale efficace. «En comparant les institutions militaires avant 1817 avec celles d'aujourd'hui», observait l'Autorité fédérale de surveillance dans un rapport de 1832, «tout juge impartial remarquera au premier coup d'œil les avantages du système militaire actuel. Si l'on sait combien les gouvernements cantonaux sont jaloux de leur souveraineté, on comprend avec peine comment il a été possible d'avoir pu introduire en 1817 dans l'agrégat des contingents cantonaux l'organisation actuelle plus centralisée. (...) Les rapports politiques des membres souverains de la Confédération se sont toujours opposés, comme un obstacle incontestable, à la solution du thème en question. Mais l'expérience a conduit à la conviction que le canton isolé ne peut trouver son salut que dans l'unité de la Confédération. (...)»<sup>16</sup>

Sans doute les auteurs du règlement militaire de 1817 n'imaginaient pas que l'armée de 1987 comprendrait encore des troupes fédérales et des troupes cantonales. C'est dire combien la solution trouvée était habile pour un Etat fédéraliste tel que la Suisse.

## L'ÉCOLE MILITAIRE FÉDÉRALE DE THOUNE

Une des innovations les plus prometteuses du Pacte fédéral fut la création en 1819 de l'Ecole militaire fédérale de Thoun, appelée aussi Ecole centrale. Nous nous bornerons ici à esquisser le sujet et renvoyons le lecteur à l'étude exhaustive de Georges Rapp et Viktor Hofer dans *L'Etat-major général suisse*, déjà cité<sup>17</sup>.

Le 1<sup>er</sup> août 1819, le colonel fédéral de Luternau, inspecteur fédéral de l'artillerie, préside la cérémonie d'ouverture de l'école lors de laquelle le major Guillaume Henri Dufour, nommé instructeur pour le génie, prononce une leçon inaugurale dont le manuscrit est conservé aux Archives Dufour de Genève<sup>18</sup>. Le premier commandant de l'Ecole est le colonel Jost de Göldlin de Tiefenau, de Lucerne, tandis que l'instructeur pour l'artillerie est le capitaine S. Hirzel de Zurich. Ouverte aux officiers et sous-officiers de l'artillerie et du génie (les cadres des autres armes ne pouvaient y participer qu'à titre volontaire) et plus tard aux officiers candidats à l'état-major général, la première école, d'une durée de deux mois, réunissait 50 officiers et 158 sous-officiers de 19 cantons différents.

Dufour enseigne la tactique pendant plusieurs années et en présente l'essentiel dans son *Cours de tactique*, publié en 1848 et réédité en 1851<sup>19</sup>. Il accompagne ses élèves lors de plusieurs voyages de reconnaissances, qui font l'objet de rapports d'un grand intérêt pour comprendre les préoccupations des responsables militaires de l'époque<sup>20</sup>. Il faut en effet se souvenir qu'un certain nombre de cantons ne sont entrés dans la Confédération qu'en 1815 (par exemple, le Valais) et que par conséquent leur territoire était mal connu du point de vue de leurs possibilités de défense; par ailleurs, il n'existait pas de cartes suffisantes pour soutenir les études du terrain.

En 1822, Dufour fournit un mémoire remarqué sur la formation qu'il y aurait lieu de donner aux officiers candidats à l'état-major fédéral dans lequel on lit: «(...) Parmi la grande variété des objets qui doivent faire le sujet de l'étude et des méditations de l'officier d'état-major, je distingue les suivants comme absolument indispensables:

1. **Analyse critique** et comparative des manœuvres les plus usuelles de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie.
2. **Examen des effets** de l'artillerie et de l'usage des différentes bouches à feu dans les batailles ainsi que dans l'attaque et la défense des retranchements.
3. **Opérations diverses** que peut exécuter une division complète comprenant les trois armes réunies; quelques notions de stratégie.
4. **Etude du terrain**; levée à la planchette et à la boussole; appréciation des distances au simple coup d'œil.
5. **Choix des positions** sur le terrain, tracé des camps et des ouvrages de fortifications.
6. **Reconnaisances militaires**.
7. **Missions particulières**.
8. **Quelques détails** sur le service des troupes en campagne.
9. **Etude de la géographie** et de la statistique de la Suisse.
10. Enfin, s'il était possible de faire venir à Thoun un bataillon d'infanterie ou du moins quatre compagnies, pour quelques jours seulement, on mettrait en application les marches, les principales évolutions, l'attaque et la défense des retranchements, le passage de rivière, etc.»<sup>21</sup>

Mais les crédits espérés se font attendre et Dufour essaie d'enseigner au mieux avec les moyens du bord: «(...) J'ai eu de plus l'idée de faire exécuter des manœuvres de ligne pour donner le coup d'œil aux officiers et les former au commandement. Deux officiers tenant les extrémités d'une corde de soixante pas de longueur [environ 50 mètres] formaient ou pour mieux dire représentaient un bataillon dont celui de droite avait le commandement. Sans doute qu'en formant des divisions par des encadrements de sous-officiers ou de soldats cela eût été mieux, mais n'en ayant point j'ai fait comme j'ai pu et nos officiers n'ont pas mis moins d'intérêt à ces manœuvres qui exigeaient de leur

part la plus grande attention.»<sup>22</sup> On procède d'une manière analogue aujourd'hui lorsque l'artillerie, à court de munitions, ne tire que le premier et le dernier coup d'une salve supposée...

Malgré tous ces efforts, l'École militaire fédérale vécut des années difficiles. D'ailleurs, l'instruction des troupes, d'une manière générale, posa de sérieux problèmes aux responsables de l'armée. Seuls dix cantons instituèrent des écoles de recrues de 40 à 50 jours; les autres se contentèrent des exercices du dimanche; pour sa part, Schwytz ne prévoyait que des exercices volontaires ou des tirs, les jours de fête! Dans ces conditions, tout laisse à penser que la préparation de la troupe ne dépassait pas le niveau d'une simple garde nationale...

## L'ARMEMENT FÉDÉRAL DE 1831

Après quinze ans de calme relatif, la Suisse entre en 1830 dans la période de crise connue sous le nom de «Régénération». La révolution de juillet à Paris, les préparatifs militaires de la France, de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et du Piémont firent craindre une nouvelle guerre en Europe.

Le calendrier que nous donnons ci-dessous démontre à l'évidence que la Diète ne resta pas inactive. En précisant les dates de prises de décision, on se rend compte que les autorités fédérales travaillaient vite et résolument. On est heureusement loin des hésitations du début du siècle; le Pacte fédéral de 1815 faisait ses preuves:

- 23.12.1830 réunion de la Diète à Berne; elle constitue une commission de sept membres devant élaborer les mesures propres au maintien de la neutralité;
- 27.12.1830 déclaration de neutralité armée;
- 28.12.1830 appel aux cantons pour la préparation de deux contingents et de la mobilisation;
- 29.12.1830 mise sur pied de l'état-major général, des états-majors de division et de 80% des états-majors de brigade;
- 30.12.1830 propositions pour la nomination du commandant en chef de l'armée et de son chef d'état-major général;
- 07.01.1831 nomination du colonel fédéral Guiguer de Prangins comme commandant en chef de l'armée avec promotion au grade de général; nomination du colonel fédéral G. H. Dufour au poste de chef d'état-major général.

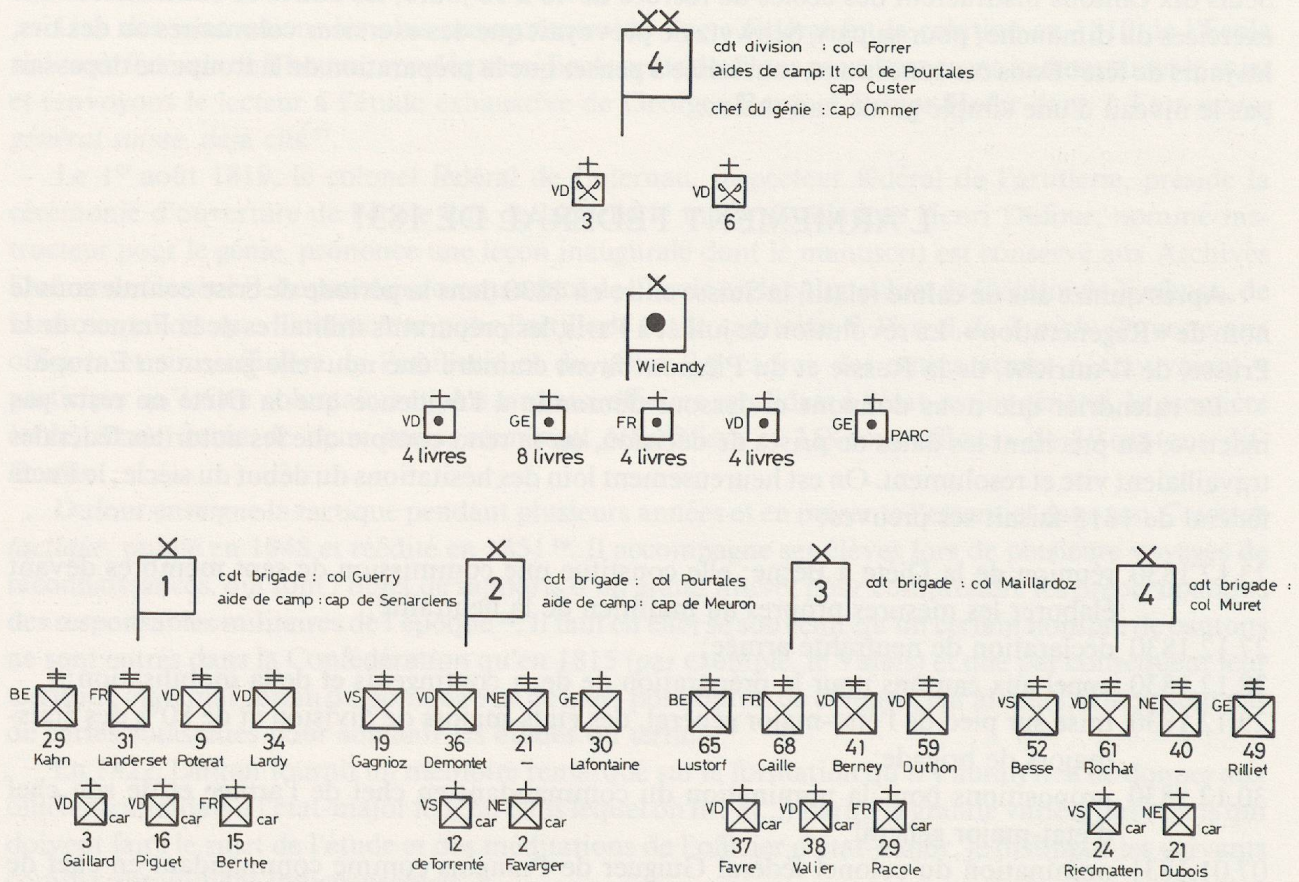
Seuls les états-majors sont mis sur pied. Leur tâche consiste à préparer la mobilisation éventuelle de l'armée, à préparer la défense du pays et à réaliser, dans les meilleurs temps, la construction d'ouvrages fortifiés.

Le général organise l'armée en 5 divisions formées chacune de quatre à six brigades (régiments d'aujourd'hui). Il leur attribue la moitié de l'artillerie fédérale, les trois quarts de la cavalerie et l'ensemble des carabiniers; le solde constitue la réserve d'armée avec, en plus, quatre bataillons destinés à la défense de Genève et de Bâle, deux points particulièrement sensibles.

La quatrième division<sup>23</sup>, commandée par le colonel fédéral Joachim Forrer von Neu<sup>24</sup>, nous intéressera plus particulièrement au chapitre suivant puisque son poste de commandant se trouve à Saint-Maurice et que sa mission consiste à garder le passage et à prendre les mesures de défense nécessaires à la frontière sud-ouest du pays, entre le Simplon et le Léman.

De 1815 à 1831, la Confédération a pour la première fois pris conscience à quel point la défense du pays devait avant tout être l'affaire d'un pouvoir central ayant son identité propre et surtout des moyens à faire valoir en cas de menace. Grâce à l'habileté des auteurs du règlement militaire, les cantons n'en perdirent pas pour autant leur souveraineté. Malgré quelques difficultés inévitables, l'armée de 1831 était mieux à même d'affronter une crise européenne; celle de 1847, bien qu'amputée des troupes du Sonderbund, sut rester en dehors de la confrontation purement politique et prendre ainsi une part importante dans le rétablissement de l'unité nationale.

Fig. 19 Armement de 1831, 4<sup>e</sup> division



**Légende**

□ (signe de base) formation militaire  
 XX, X, †, + (au-dessus) division, brigade, bataillon, compagnie  
 X, •, ✕ (à l'intérieur) infanterie, artillerie, cavalerie  
 4 numéro de la division de la brigade  
 □, 29 (dessous) état-major, n° de la formation  
 GE (à gauche) canton  
 car, parc (à droite) carabiniers, compagnie de parc

**Abréviations**

EMG état-major général  
 Cdt commandant  
 Adj adjudant  
 Col colonel  
 Lt col lieutenant-colonel  
 Cap capitaine  
 Lt lieutenant

**Etat-major général**

Général en chef	Guiguer de Prangins
Chef EMG	Dufour
Adj général	Steiger
Cdt en chef du génie	Hegner
Cdt en chef de l'artillerie	Hirzel
Commissaire des guerres en chef	Hirzel
Médecin en chef	Lutz
Payeur en chef	Balthasar

**Génie**

Officiers employés à des missions particulières dans le Valais

- cap Wurstemberger	commandant les troupes de Saint-Maurice
- Lt Strauss	
- Lt Gatschet	
- Lt Fraisse	

## NOTES

- <sup>1</sup> Voir à ce propos les chapitres de François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, «Passage sans frontière ou garde du pays: le rôle du défilé de Saint-Maurice jusqu'en 1815», pp. 13 ss, et de Philippe Bossey, «Le poids des événements de 1815 à 1847», pp. 45 ss.
- <sup>2</sup> Paul E. MARTIN, «L'armée fédérale de 1815 à 1914», dans *Histoire militaire de la Suisse*, CCG, Berne, 1921, vol. 4, cahier XII, p. 16 (cité Paul E. MARTIN).
- <sup>3</sup> *Ibidem*, p. 17.
- <sup>4</sup> *Ibidem*, p. 18.
- <sup>5</sup> *Allgemeines Militair-Reglement für die Schweizerische Eidgenossenschaft von 1817*, Stämpfli, Berne (cité *Règlement militaire*).
- <sup>6</sup> *Ibidem*, pp. 7-8, article 14: «Das ganze Eidgenössische Militairwesen soll in seinem Umfang und in der nähern Ausbildung seiner einzelnen Theile möglichst einfach und mit Vermeidung unnöthigen Aufwandes eingerichtet seyn. Die Kraft und das Ansehen desselben soll vielmehr auf der Vaterlandsliebe der Bürger eines freyen Staates, auf dem ernsten und genauen Zusammenhalten aller Theile des Bundes, und auf dem festen Willen und hohen Sinn beruhen, der in den Zeiten der Ruhe sich mit Umsicht und Anstrengung vorbereitet und in der Zeit der Gefahr den Arm der Eidgenossen zur entschlossenen Vertheidigung des Vaterlandes bewaffnet.»
- <sup>7</sup> *Ibidem*, pp. 23-24.
- <sup>8</sup> Selon le règlement militaire, le quartier-maître fédéral (en fait le chef d'état-major général) est appelé quartier-maître général s'il revêt le grade d'un officier général. En pratique toutefois, le titulaire était couramment appelé quartier-maître général, du moins en français, même s'il était colonel; ce fut le cas pour le colonel Wurstemberger et le colonel Dufour de 1832 à 1847.
- <sup>9</sup> *Ibidem*, pp. 32-33.
- <sup>10</sup> *Ibidem*, p. 26.
- <sup>11</sup> *Ibidem*, p. 26. Le paragraphe 22 précise: «Der Eidgenössische Oberst-Quartiermeister und des Inspektor der Artillerie werden, insofern sie nicht bereits wirkliche Mitglieder der Militair-Aufsichts-Behörde sind, als Beisitzer mit beratender Stimme, zu den Sitzungen einberufen.»
- <sup>12</sup> Rudolf JAUN, «Das Eidgenössische Generalstabskorps 1804-1874», dans *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série recherches de sciences comparées, Helbing und Lichtenhahn Verlag AG, Basel und Frankfurt, 1983, vol. III, pp. 266-268.
- <sup>13</sup> *Règlement militaire*, pp. 40-67. Les sujets traités en seconde partie du règlement sont successivement l'armement, l'artillerie, les charrois militaires, les munitions, le matériel général, l'habillement et l'équipement, l'administration et le commissariat des guerres, l'administration de la justice, les règlements particuliers.
- <sup>14</sup> *Règlement militaire*, tableaux II, III et IVa.  
L'effectif de l'armée comprend 33 758 hommes d'élite et autant d'hommes de la réserve, soit au total 67 516 hommes. Ils se répartissent comme suit dans les différentes armes: infanterie: 57 816; carabiniers: 4000; artillerie: 3053 (dont les 142 sapeurs et les 71 pontonniers); soldats du train: 1194; cavalerie de l'élite: 736 cavaliers.  
Les effectifs par compagnie sont les suivants: infanterie: 125; carabiniers: 100; canonnières: 71; sapeurs: 71; pontonniers: 71; cavalerie: 64.
- <sup>15</sup> *Règlement militaire*; les tableaux VII, VIII et IX donnent d'intéressantes indications sur les pièces d'artillerie de l'armée fédérale qui est équipée de:  
120 pièces de campagne: 94 canons de 2, 4, 8 et 12 livres, 26 obusiers de 12 et 24 livres, de  
30 pièces de parc consistant en une artillerie de position destinée à renforcer au besoin l'artillerie de campagne: 19 canons de 8, 12 et 16 livres, 7 obusiers de 24 livres et 4 mortiers de 8 et 10 pouces, et de  
20 pièces d'artillerie de remplacement: 15 canons de 2, 4, 8 et 12 livres et 5 obusiers de 12 et 24 livres. Ces pièces sont destinées à remplacer les pertes que pourrait subir l'artillerie de campagne.  
L'artillerie de campagne est une artillerie attelée et conduite par des soldats du train tandis que l'artillerie de parc n'est pas attelée (les chevaux doivent être réquisitionnés). Quatre pièces d'artillerie forment une batterie desservie par une compagnie d'artillerie (voir *Règlement militaire*, pp. 42-44).
- <sup>16</sup> Georges RAPP et Viktor HOFER, *L'Etat-major général suisse*, Centre d'histoire et de prospective militaires, série recherches de sciences comparées, Helbing et Lichtenhahn Verlag Ag, Basel und Frankfurt, 1983, vol. I, p. 152 (cité RAPP/HOFER).
- <sup>17</sup> RAPP/HOFER, pp. 134 ss.
- <sup>18</sup> Guillaume Henri DUFOUR, *Discours d'ouverture de l'Ecole de Thoune*, dans *Recueil de pièces diverses (relatives à la Suisse)*, Archives Dufour, Genève, M 39, pp. 13 ss.
- <sup>19</sup> Guillaume Henri DUFOUR, *Cours de tactique*, Librairie Cherbuliez, Paris, 1851.
- <sup>20</sup> Le chapitre suivant de François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, «La défense de l'axe du Simplon: G. H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice», fait référence à de nombreux rapports de reconnaissances dont quelques-uns proviennent de voyages d'études de l'Ecole militaire.
- <sup>21</sup> RAPP/HOFER, p. 139.
- <sup>22</sup> RAPP/HOFER, pp. 140-141.
- <sup>23</sup> Voir organigramme de la 4<sup>e</sup> division, fig. 19.
- <sup>24</sup> Pour plus ample information au sujet du colonel Forrer, voir note 20, p. 109.



Fig. 20 La vallée du Rhône, de Miéville au Léman. Réduction de la minute de 1840 au 1 : 50 000 de la carte Dufour. Archives du Service topographique fédéral, Berne.

# LA DÉFENSE DE L'AXE DU SIMPLON: G. H. DUFOUR ET LES FORTIFICATIONS DE SAINT-MAURICE

par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon

L'élaboration de ce chapitre est à l'image de son objet: tout comme les fortifications de Saint-Maurice, ces quelques pages sont le fruit d'un travail par étapes. D'abord, des officiers, que leurs charges militaires ont longtemps attachés à la forteresse, se sont livrés à d'utiles reconnaissances. Feu M. le colonel de Montet a examiné l'histoire de la construction et de l'équipement des ouvrages, d'après la remarquable thèse publiée par M. Kurt Werner en 1946. M. le colonel Lebet, en collaboration avec M. le capitaine Merker, s'est intéressé principalement aux problèmes tactiques sur la base de documents originaux tirés des archives fédérales. Puis Mme Marie Claude Morand, conservatrice des Musées cantonaux, à la recherche de documents pour l'exposition, a exploré les archives privées du général Dufour et complété, bientôt avec l'aide de M. Antoine Lugon, la collecte de renseignements dans les archives de la Confédération. Grâce à une quantité d'informations nouvelles, et pour la plupart inédites, le champ d'investigation se trouvait notablement élargi.

Un développement plus ample devait être donné au travail initialement prévu. La prise en compte de la documentation nouvelle exigeait à elle seule plusieurs semaines de labeur continu. Les collaborateurs qui avaient généreusement œuvré jusqu'alors ne pouvant être disponibles pour assurer tel surcroît de leur tâche, la commission de rédaction nous a chargés de mettre en œuvre la documentation disponible.

Les archives fédérales à Berne, ainsi que les archives Dufour, conservées à Genève par M. Olivier Reverdin, contiennent en effet un nombre considérable de pièces relatives aux fortifications du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Systématiquement dépouillée et mise en œuvre, cette documentation serait pour le chercheur la matière d'une thèse aussi volumineuse que passionnante. Les chapitres de celle-ci traiteraient de topologie et de questions tactiques, d'architecture militaire et d'armement. On y verrait une jeune confédération d'Etats qui cherche l'unité de sa défense et se heurte aux problèmes de dépenses communes, une armée qui met à l'épreuve ses institutions nouvelles. On y rencontrerait des chefs décidés à servir ensemble leur pays, mais que les différences de mentalité et d'expérience portent parfois à s'affronter; y apparaîtraient aussi des paysans et des vigneron inquiets de la place prise sur leurs terres par la multiplication des retranchements nouveaux.

Les délais qui nous sont impartis nous imposent de moindres ambitions. Le thème de ce livre, «Le général Dufour et Saint-Maurice», nous suggère les choix à faire dans la documentation. Nous aimerions simplement que le lecteur entre en contact avec le général Dufour, pour comprendre comment la personne de cet officier est engagée à Saint-Maurice, la manière dont il a conçu les fortifications du défilé, discuté les projets, dirigé leur exécution et veillé sur leur avenir.

Dans l'espoir d'atteindre ce but, nous avons délibérément choisi de laisser Dufour parler lui-même de ses conceptions tactiques, de l'écouter quand il discute avec ses collaborateurs, et de le regarder aux prises avec les difficultés du terrain, des hommes et des caisses publiques.

Les grandes idées ne se réalisent qu'à travers mille actions et réactions de détail. Mieux que des considérations de notre cru, la série d'instantanés que nous présentons ici permet de discerner la place que Saint-Maurice a occupée durant plus de trente ans dans l'esprit du général Dufour.

Quelques remarques préliminaires de topologie sont indispensables à la compréhension de notre étude.

La plupart de nos lecteurs connaissent la plaine du Rhône entre le Léman et Martigny. Les marais et les bois y sont rares: presque partout, de vastes zones cultivées s'étendent du pied des coteaux jusqu'au bord du fleuve bien canalisé et franchissable par un nombre suffisant de ponts. La voie ferrée comme la route nationale (bientôt) et les routes cantonales permettent de traverser la zone du défilé

rapidement: le voyageur d'aujourd'hui s'aperçoit à peine qu'il existe, sur une gorge impressionnante, un vieux pont de pierre qui, durant huit siècles, a supporté seul tout le trafic de la vallée.

Fig. 23 Il faut oublier un instant toute cette image actuelle du paysage pour saisir la pensée des hommes qui, dans les années 1820 à 1840, ont eu la responsabilité d'organiser la défense de l'axe du Simplon.

Fig. 20, 22 De leur temps, les terres arables de la plaine ne sont que marginales, sur quelques cônes d'alluvions et quelques terrasses au pied des coteaux. La surface médiane, de beaucoup la plus vaste, est le domaine du fleuve et des marais. Entre les bras souvent déplacés du Rhône et les vastes étendues d'étangs et de roseaux, les paysans risquent quelques pâturages qu'ils nomment bien «Les Iles». Les secteurs d'accès difficile, ou vraiment impraticables, s'amplifient tout naturellement en été, lors des crues du fleuve. Les mutations saisonnières expliquent pourquoi l'importance tactique de passages comme ceux de Saint-Triphon et de la Balmaz est diversement appréciée par les officiers qui reconnaissent le terrain.

Dans les années 1830, un seul pont, celui du défilé de Saint-Maurice, unissait les deux rives, de Martigny jusqu'au lac. Les rares bacs et les gués étaient tributaires de l'humeur du fleuve.

Du Léman au défilé, chaque côté de la plaine ne possédait qu'une seule vraie route carrossable: venus l'un de Savoie par Meillerie, et l'autre du plateau vaudois par Chillon, ces deux itinéraires se joignent au pont de Saint-Maurice. En amont, jusqu'à Martigny, l'unique route regroupait sur la rive gauche du fleuve tout le trafic.

Les chemins que l'on trouvait ailleurs, sur le bas des coteaux ou dans les vallées latérales, n'étaient pas à la mesure d'un trafic lourd. Beaucoup d'entre eux ne suffisaient pas à la circulation des charrettes.

C'est pourquoi l'«axe du Simplon» se confond pratiquement avec la grande route, et le pont médiéval de Saint-Maurice est alors la véritable clé du passage.

Ingénieurs et officiers du XIX<sup>e</sup> siècle traitent souvent des *hauteurs* si importantes pour la garde du pont et de tout le passage. Dans leur langage, le mot désigne régulièrement le plateau de Vérossaz et ses abords du côté de Massongex (rive gauche) et le plateau tout mamelonné des collines de Chiètres (rive droite). Entre ce dernier et la montagne existe un vallon par lequel on passe facilement de Bex à Lavey et *vice versa*.

## PRÉPARATIFS POUR LA DÉFENSE DE LA NEUTRALITÉ (1821-1830)

Restaurée dans sa tradition propre par le Pacte fédéral de 1815 et instruite par les expériences vécues depuis 1798, la Suisse organise la défense de son territoire. En ce domaine, deux principes régissent son action: la lutte contre toute tentative d'occupation étrangère et l'obstruction à tout passage d'armée à travers le territoire fédéral.

Le règlement militaire de 1817 donne à la Confédération les moyens de prévoir dans leur ensemble les mesures nécessaires à cette sauvegarde de son indépendance et de sa neutralité. Comme on ne peut préparer une défense militaire sans connaître parfaitement la disposition des lieux, l'une des tâches les plus urgentes est l'exécution de reconnaissances nombreuses et variées: elles doivent, en l'absence de carte topographique suffisante, faire apparaître les conditions qui faciliteraient ou au contraire compliqueraient la tâche du défenseur et de l'attaquant<sup>2</sup>.

### Première ébauche d'une tactique (1821)

Nous n'avons à considérer ici que les reconnaissances dans lesquelles Saint-Maurice occupe une place, et auxquelles G. H. Dufour, alors lieutenant-colonel du génie, prend une part très active. Dans celle de 1821 (du Simmental au Chablais, en passant par le Sanetsch) Dufour note au passage l'intérêt militaire que peut encore présenter l'enceinte médiévale de Sion, puis les facilités de défense offertes par divers points en aval de cette ville. Parvenu à Saint-Maurice, il décrit sommairement la topographie de la cluse et observe: *en coupant le défilé de St. Maurice on ferme toute la vallée. La*

Fig. 21

configuration du terrain est ici favorable à des positions d'artillerie et de carabiniers, et le passage du pont lui-même peut être facilement obstrué, *en profitant pour cet objet du petit bâtiment qui s'élève sur le milieu de ce pont. Une double herse solide adaptée à ce bâtiment, qui d'ailleurs pourrait être crénelé, fournirait un moyen facile et prompt de faire la barricade.*

G. H. Dufour esquisse en peu de mots son concept de la défense ponctuelle du défilé: *De quelque côté que l'ennemi vienne, le système de défense est toujours le même: couper la route dans le défilé au delà du pont, du côté de l'ennemi, par deux ou trois fossés profonds, tout en se ménageant la communication par le pont lui-même jusqu'au dernier moment; placer des batteries sur la rive opposée en profitant pour cet objet des plateformes en étages que présente le terrain; préparer sur la cime des rochers qui dominent la route de gros blocs pour écraser l'ennemi; et enfin barrer le pont quand on est forcé à abandonner une des deux rives pour se retirer sur l'autre<sup>3</sup>.*

Ces quelques lignes constituent l'embryon à partir duquel se développeront les réflexions, les projets et les réalisations que Dufour contrôlera à Saint-Maurice.

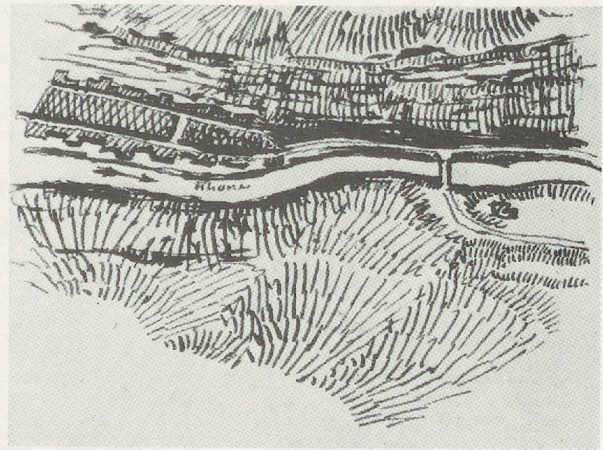


Fig. 21 G.H. Dufour: croquis du défilé de Saint-Maurice. Reproduction 1 : 1. Carnet de la reconnaissance de 1821. Archives Dufour, Genève.

## L'importance de Saint-Maurice sur l'axe du Simplon (1822)

En ce qui concerne le Valais, les diverses reconnaissances faites en 1821 et 1822 par les officiers de l'Ecole militaire fédérale de Thoune ont abouti à un rapport qu'a rédigé leur maître, l'instructeur en chef du génie et de l'état-major, G. H. Dufour<sup>4</sup>.

Le texte donne d'abord une description du Valais qui mériterait d'être un jour publiée: des considérations générales, une géographie de la vallée du Rhône et des passages latéraux vers le nord puis vers le sud; Dufour note au passage les points qui l'intéressent pour le cantonnement et le ravitaillement des troupes ainsi que pour l'organisation de la défense. Dans le chapitre 5, qui concerne plus directement notre propos, il indique un plan de défense du pays contre un agresseur venant de Lombardie ou du Piémont.

*Il est évident, écrit G. H. Dufour, que l'attaque principale contre le Valais de la part des puissances maîtresses de la Lombardie et du Piémont serait dirigée par la route du Simplon et que les corps qui menaceraient les autres passages ne seraient que secondaires. Le long de la route carrossable que l'ennemi entendrait utiliser pour passer rapidement de l'Italie septentrionale au centre de la France orientale, deux points sont d'une importance particulière pour la défense suisse: le premier est la grande galerie (tunnel) de Gondo, véritable clef du Valais du côté de l'Italie, le second est St. Maurice. Ce dernier point est de la plus haute importance en ce qu'il est en arrière de tous les débouchés, au nœud de toutes les communications; l'ennemi arrivé sous ses murs après trois ou quatre jours de marche, n'est pas plus avancé pour ses projets ultérieurs qu'il ne l'était à Brieg, parce que le chemin qu'il a parcouru est parallèle à la frontière et ne le conduit point dans l'intérieur; si donc l'ennemi trouve à St. Maurice une résistance majeure, et qu'il lui faille plusieurs jours pour s'en emparer, sa position devient des plus critiques, il court les risques de périr par la faim dans cette vallée qui ne fournit pas de quoi nourrir ses habitants et d'où, avant de se retirer, on aura enlevé le peu de provisions qui s'y trouvent.*

*Le fort de St. Maurice acquiert un nouveau degré d'importance si on suppose une attaque de l'autre côté; et dans tous les cas il est le remède le plus efficace contre le danger de voir servir la route du Simplon au passage des troupes étrangères allant de France en Italie ou d'Italie en France; il est clair que leur but étant d'arriver plus tôt en prenant ce chemin de traverse, elles ne s'y engageront pas si elles peuvent prévoir de la résistance.*

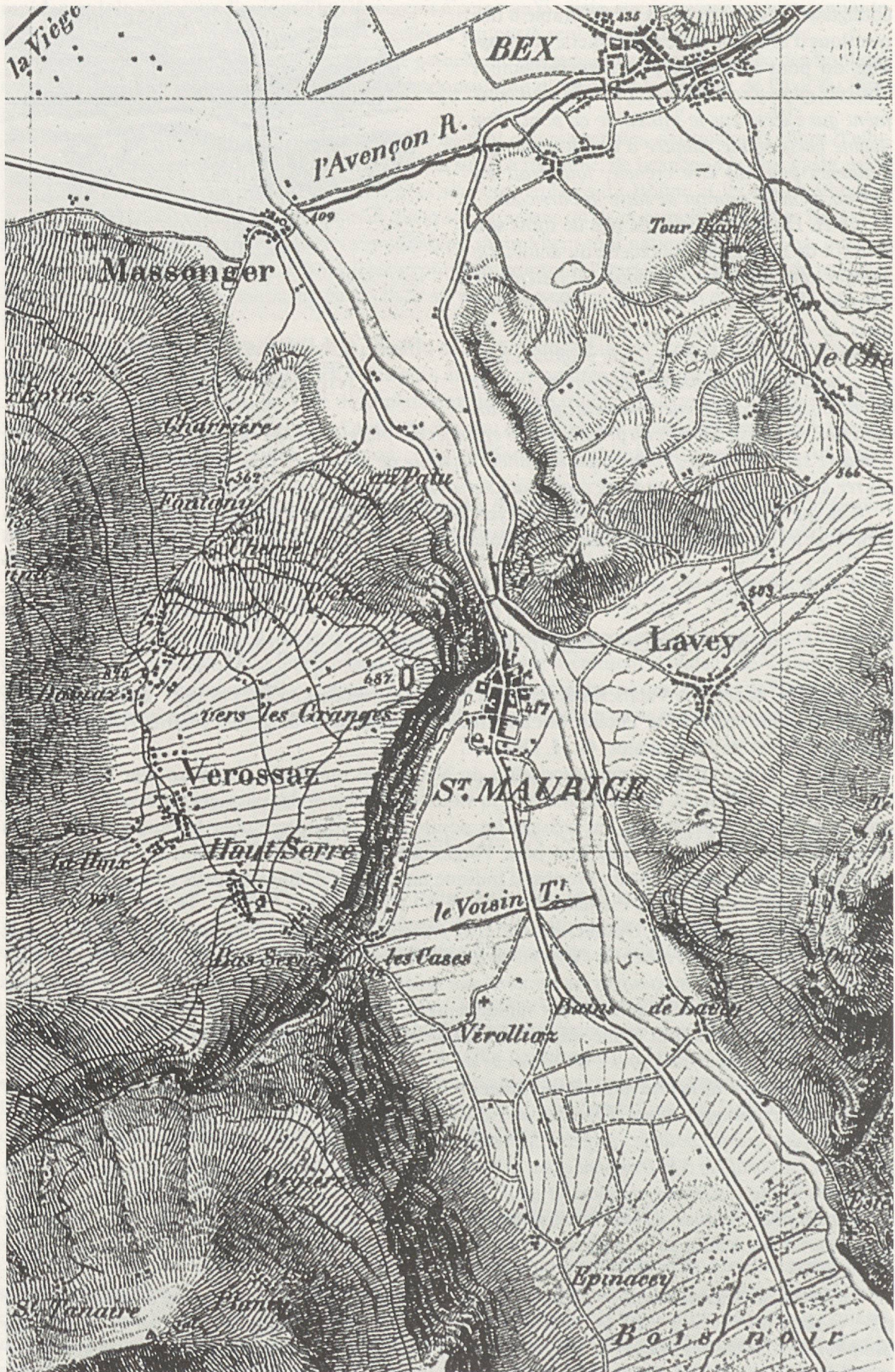


Fig. 22 La région de Saint-Maurice en 1840. Ech. appr.: 1:30 000. Détail de la fig. 20.



Fig. 23 La région de Saint-Maurice en 1974. Echelle: 3 cm = 1 km. Extrait de la Carte nationale de la Suisse au 1:50 000, feuille 272.

De l'avis de Dufour, Gondo et Saint-Maurice *sont faciles à fortifier*. Cela n'ira pas sans entraîner des dépenses car ces sites où la terre est plus rare que la roche ne se prêtent pas à des *ouvrages de fortification passagère*. D'ailleurs, *ce n'est pas avec de faibles redoutes qu'on arrête une armée*. L'ingénieur voit donc plus grand : *il faut de toute nécessité avoir recours à la fortification permanente, soit découverte soit casematée suivant le besoin*.

En ce qui concerne le poste de Saint-Maurice, Dufour n'a pas encore de véritable projet. *J'entrevois seulement — écrit-il — que la ville devrait rester en dehors de la fortification, et qu'il faudrait se borner à occuper solidement les hauteurs des deux rives, de manière à faire face de tous les côtés. En vouloir davantage serait tomber dans un système qui ne peut convenir à la Suisse; elle n'est pas assez puissante pour construire et entretenir une forteresse*.

Supposant que Gondo et Saint-Maurice seraient correctement fortifiés et que l'on disposerait pour défendre le passage du Valais de 11 500 hommes dont neuf à dix mille combattants, Dufour explique comment on pourrait, *à la faveur du terrain*, résister à des *forces très supérieures*. Le gros des troupes suisses serait disposé tout au long de la plaine, la *masse centrale* étant cantonnée à Brigue. Les passages secondaires des Alpes méridionales seraient simplement surveillés, de manière à savoir assez tôt au bas de quelle vallée la résistance doit être rapidement organisée. En cas de défaite à Brigue, les forces suisses se replieraient progressivement en aval, obligeant l'adversaire à distendre ses communications, à éparpiller ses forces et à s'exposer aux coups portés sur ses flancs et sur ses arrières. Parvenue dans sa retraite jusqu'à Saint-Maurice, *l'armée s'arrêtera pour profiter des nouveaux avantages que lui offre une localité aussi resserrée*.

La défense du défilé est envisagée de façon très large : *La défense de St. Maurice ne doit pas résider uniquement dans la fortification; il est indispensable que les hauteurs de droite et de gauche soient fortement occupées pour en fermer les abords; car les rochers si abrupts qu'ils puissent être, sont contournés par des sentiers accessibles aux piétons, au moyen desquels on pourrait éluder le fort ou s'en emparer plus facilement. Il faut à tout prix rester maître des hauteurs*.

Si le passage venait à être forcé, une bataille aurait lieu dans la région des collines de Saint-Triphon, que l'on aurait pu fortifier à la hâte. On bénéficierait alors des renforts qui auraient eu le temps d'arriver de l'intérieur (notamment par le col des Ormonts). En cas d'échec, la résistance trouverait des lieux favorables tout le long du lac jusqu'à Lausanne. L'opération prendrait alors fin, si l'ennemi se dirigeait vers la France; elle reprendrait sur le ligne de la Sarine, si au contraire il se tournait vers l'intérieur de la Suisse.

Malgré l'importance capitale attribuée au défilé de Saint-Maurice, Dufour ne décrit pas dans ce rapport le détail des ouvrages dont il souhaite la construction : *il est difficile de l'indiquer sans avoir fait un projet particulier*.

Cette nouvelle étape de réflexion trouvera place en 1823.

### L'avant-projet de Dufour pour la fortification du défilé (1823)

Par ordre de la Commission militaire fédérale du 29 mars, *Monsieur le Colonel fédéral Guiguer de Prangins<sup>5</sup> est chargé de proposer un plan de défense contre une armée qui déboucherait des Départements du Doubs, du Jura et de l'Ain sur la Suisse romande avec l'intention de forcer le passage du Simplon et de s'établir sur la grande route militaire de France en Lombardie*.

*Il serait superflu d'appeler l'attention particulière de Monsieur le Commissaire sur le poste de St. Maurice en Valais, dont la nature a fait la clef de cette importante vallée. Il avisera avant tout aux moyens de rendre ce poste inexpugnable, et il examinera la position de Martigny pour juger de la convenance de fortifier cette place sur laquelle il est possible de descendre depuis le Faucigny par la Valorsine*.

On retrouve dans l'esprit de la commission la recherche d'un élément de dissuasion propre à faire respecter la neutralité du territoire fédéral : *il est probable que la perspective d'une résistance opiniâtre à St. Maurice et la vue d'une bonne armée placée sur le flanc de la ligne d'opération ferait faire de sérieuses réflexions au général qui aurait l'intention de conduire une armée en Italie sans en sacrifier une partie en chemin*.

Le rapport du colonel Guiguer se fonde sur les *matériaux rédigés sur les lieux par le Lieutenant Colonel Dufour, pendant la reconnaissance opérée pour cet effet du 20 avril au 13 may 1823*. Nous ne pouvons nous arrêter aux dispositions à prendre du Jura jusqu'aux Préalpes. Les sites resserrés dans lesquels on peut défendre les entrées du Chablais sont la Porte-du-Scex (sur la route de Savoie) et Chillon (sur celle de Vevey). Plus au sud, la plaine n'offre aux défenseurs aucune position avantageuse<sup>6</sup> (l'absence de Saint-Triphon est surprenante) jusqu'à Saint-Maurice. *C'est là — écrit Guiguer — le point où viennent aboutir toutes les attaques dirigées contre le passage du Simplon, et les dispositions naturelles du terrain doivent y être renforcées par des ouvrages militaires. La défense du passage fait l'objet d'un rapport annexe du lieutenant-colonel Dufour.*

Dans ce document<sup>7</sup>, daté du 16 juin 1823, Dufour étudie la défense de Saint-Maurice non seulement dans le cadre de la réflexion proposée par la Commission militaire fédérale au colonel Guiguer, mais aussi dans la perspective d'une attaque dirigée du Simplon vers la France. Mais, sans prévoir d'engager les dépenses qui rendraient la position *inexpugnable*, il se contente de proposer ce qui la rendrait *susceptible d'une bonne résistance et capable d'arrêter l'ennemi plusieurs jours*. Le titre de *Projet de fortification* ne doit pas faire illusion sur la nature du texte. Dufour ne livre pas un plan à partir duquel les ouvrages pourraient être immédiatement bâtis: il se limite à un croquis *pareil à ceux qui accompagnent la reconnaissance générale, c'est-à-dire qui indique seulement les principes*. Si l'on en vient un jour à établir un véritable projet, *il faudra au préalable lever un plan exact de la localité et étudier le terrain avec beaucoup de soin; prévoir les difficultés d'exécution, apprécier les dépenses, etc. Ce sera un beau sujet d'étude et d'instruction pour ceux de nos officiers qui seront chargés du travail.*

Fig. 24

L'auteur apprécie les problèmes tactiques auxquels la fortification de Saint-Maurice doit répondre: *L'attaque la plus dangereuse serait celle par la rive droite du Rhône à laquelle on serait exposé de la part d'une armée qui, après avoir battu la nôtre dans l'intérieur du canton de Vaud, et franchi le défilé de la Vaud (Lavaux), se hâterait de gagner le pont du Rhône qui lui assure le libre passage par le Simplon. De ce côté, une suite de hauteurs très accessibles et faciles à tourner ne pourraient être*

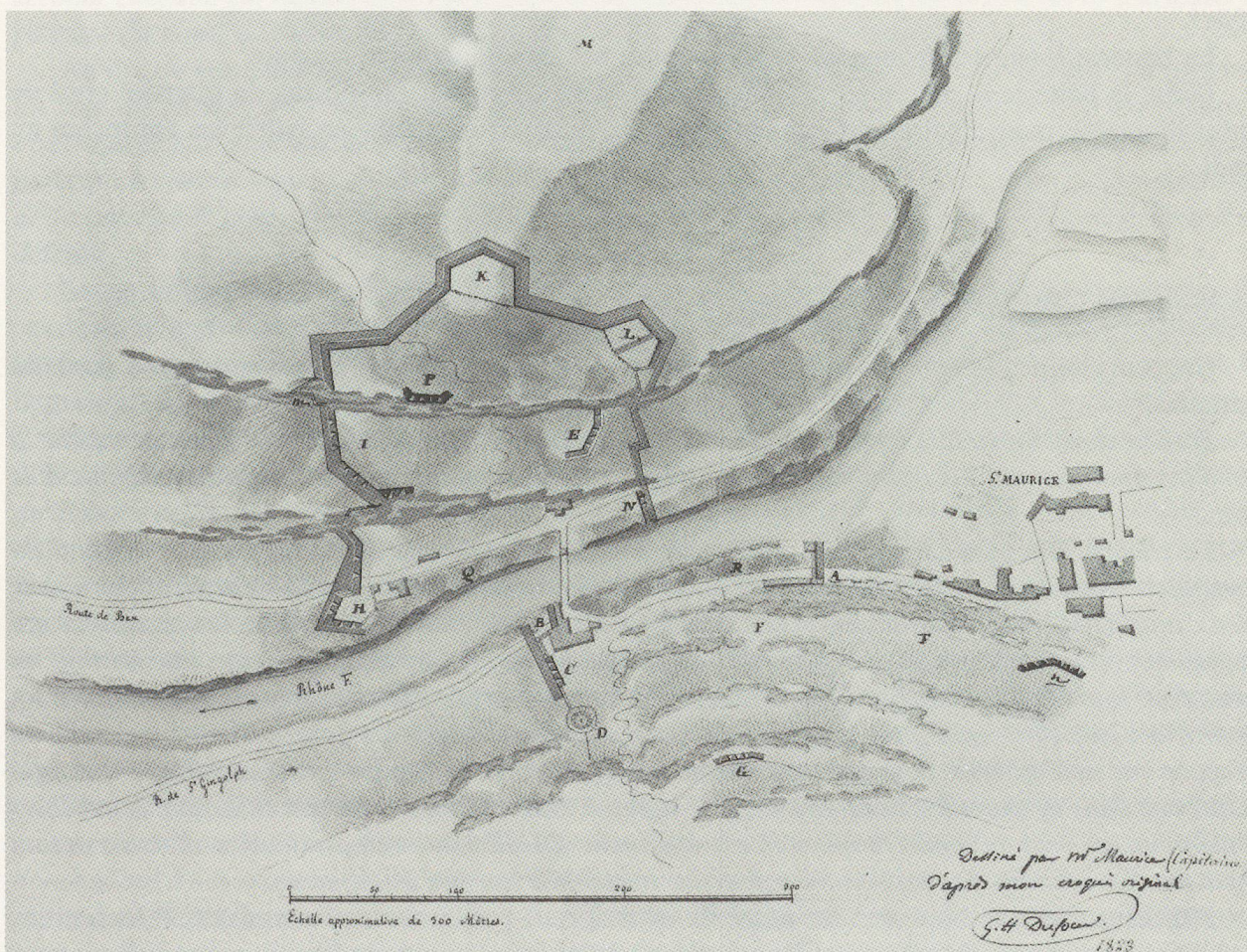


Fig. 24 G.H. Dufour: projet pour les fortifications de Saint-Maurice, 1823. Ech. appr. 1:5000. Archives Dufour, Genève.

dépendues que par des forces bien supérieures à celles que nous pourrions laisser à St. Maurice; on ne peut donc songer à les garder toutes et l'on est forcé de se rabattre sur les dernières, bien qu'elles se trouvent commandées par celles qui les précèdent; et c'est là qu'il faut faire des ouvrages assez solides pour en imposer à l'ennemi et balancer ses avantages.

De l'autre côté (sur la rive gauche), on peut à moins de frais ménager une défense efficace contre une armée venant du Simplon ou de la Savoie, parcequ'ici les bords du fleuve sont beaucoup plus abruptes et les hauteurs d'un difficile accès; qu'en outre l'armée suisse tout entière occuperait, dans cette circonstance, les hauteurs de la rive droite et donnerait au fort son appui, ce qu'elle ne peut faire dans la première supposition; parceque sous peine d'être anéantie elle ne peut s'adosser à un étroit défilé. Mais pour que les ouvrages de la rive gauche se réduisent à peu de chose il faut laisser la ville en dehors, quitte à la couvrir au besoin, et si l'on en a les moyens, par des ouvrages de fortification de campagne barrant la vallée. Autrement il faudrait construire une véritable forteresse et telle n'est pas notre intention.

Fig. 24

Dufour procède ensuite à la description des ouvrages proposés (rive gauche, puis rive droite), puis à l'estimation de l'armement d'artillerie nécessaire. Nous présentons ces données en les regroupant selon les trois thèmes tactiques envisagés par l'auteur. Dufour désigne chaque ouvrage par une lettre, que nous reprenons<sup>8</sup>.

### Défense du côté de Martigny

L'interception de la route serait assurée par une coupure taillée de la falaise au Rhône à l'entrée méridionale du défilé (à environ 150 m du château). Cet ouvrage *A* est pourvu d'un pont-levis qui se relève contre un bâtiment crénelé, et d'une petite casemate pratiquée dans le rocher pour prendre d'enfilade le fossé. Les approches immédiates de la coupure seraient défendues par des couloirs pratiqués dans le rocher en manière de grands machicoulis, au moyen desquels les défenseurs montés sur la corniche *F* précipiteront sur l'assaillant les pierres qu'on aura approvisionnées d'avance pour cet objet<sup>9</sup>.

La batterie *E* (sur les rochers de la rive droite) bat les abords de la coupure.

Enfin, la batterie *n*, placée sur la première corniche du rocher (au-dessus du quartier nord de Saint-Maurice), pourrait tirer par-dessus la ville et, de ses trois pièces, en battre les approches au midi.

### Défense du côté de Saint-Gingolph

On peut donner le texte lui-même en ajoutant entre parenthèses l'armement prévu pour les batteries.

Du côté de St. Gingolph, on fera une autre coupure *B* tout près du pont, dans le même genre que la coupure *A*, et avec un fossé défendu de la même manière. Cette coupure est déjà ébauchée dans le roc.

Le château attenant serait remis en état, et sous le point de vue de la défense et sous celui du logement. Une batterie *C* (1 obusier, 1 mortier et 2 canons), construite sur la terrasse et derrière le vieux mur actuel, défendra directement l'approche par la route de St. Gingolph. Les murailles qui supportent cette batterie étant à découvert, on cherchera à former un glacis en avant, en creusant un fossé dont le prolongement pourra servir aussi de seconde coupure. Il existe au delà de la terrasse un rocher *D* assez élevé, qu'il faut nécessairement occuper pour battre les hauteurs environnantes. Je propose une tour crénelée pour cet objet, de quinze à seize mètres de diamètre. Ces sortes d'ouvrages sont bons dans de pareilles situations où l'on a peu à craindre du canon. En escarpant les rochers d'alentour, on peut en rendre les abords extrêmement difficiles sinon impraticables. J'en dis autant pour tous les endroits par où l'ennemi pourrait parvenir à tourner les défenses.

Situées sur la rive opposée, des batteries en étages *H* (1 obusier et 3 canons) *I*, *P* (ensemble, 2 obusiers et 4 canons) et une muraille crénelée *Q* (le long de la route de Bex) croisent leurs feux en avant du dispositif que nous venons d'indiquer.

## *Défense de la rive droite*

La défense de la rive droite, qui a pour but d'interdire la route à un adversaire venant de Bex, est conçue de manière à envelopper complètement les abords du pont. Non seulement les ouvrages couperont les routes au nord et au sud de celui-ci, mais encore ils devront garantir la possession des hauteurs qui le dominent de plus près à l'est, et se prêtent à des positions d'artillerie. Dufour commence sa description par la partie qu'il estime la plus vulnérable (front est) puis en vient à l'interception directe des routes de Bex puis de Lavey.

*Quant aux ouvrages de la rive droite, ils consistent principalement en deux lunettes irrégulières K (1 mortier et 4 canons) et L (1 obusier et 2 canons), réunies entr'elles et avec les escarpements par des espèces de courtines brisées adaptées à la localité. Ces lunettes sont l'âme de la défense de ce côté; elles doivent donc être parfaitement conditionnées: fossés profonds, parapets épais, escarpe et contrescarpes revêtues, caponnières pour la défense des fossés.*

A propos de ce dernier point, l'ingénieur observe qu'en raison de leur différence d'altitude les deux lunettes ne peuvent servir à un flanquement mutuel: la défense de chacune est donc indépendante. D'ailleurs l'une et l'autre doivent être à même de résister même isolées: à cet effet, *elles seront palissadées à la gorge, ou munies d'un mur crénelé.*

*Une batterie découverte I doit défendre le second pli du terrain; l'approche en est défendue par le haut au moyen d'un mur crénelé m établi sur la crête des rochers, et défendu lui-même par la partie gauche du retranchement supérieur. La batterie a un crochet qui serait armé pour la défense de l'autre rive.*

*Un ouvrage H (1 obusier et 3 canons) blindé ou casematé, en forme de petit front bastionné, coupe la route de Bex, et s'appuyant par sa gauche aux escarpements du Rhône, ferme l'entrée du fort de ce côté. Cet ouvrage doit être couvert parcequ'il est bas, et que l'ennemi venant à éluder les coups de la batterie I, s'approcherait assez pour plonger dans la redoute H.*

*La muraille crénelée Q, destinée comme on a vu à la défense de l'autre rive, forme comme une seconde enceinte qui rassure contre le danger d'une surprise par l'eau, et peut encore servir à disputer le passage du pont, quand l'ennemi aurait forcé les ouvrages de la rive gauche.*

Au sud du pont, *une batterie N (2 canons) avec fossé en avant sert à la fois de coupure et de défense du côté du chemin qui, contournant les hauteurs, communique aussi avec Bex. Elle est réunie à l'ouvrage L par une muraille en crémaillère précédée d'un fossé. Une muraille est ici nécessaire parceque les pentes sont trop rapides pour y construire des parapets ordinaires (...)* Une pièce seulement de la batterie E peut prendre de revers les rochers auxquels s'appuie la lunette L et contribue à sa défense.

Les abords est et sud des fortifications qui viennent d'être décrites seraient protégés (sans doute en cas de mouvement tournant) par des positions d'artillerie de la rive gauche. La batterie G (2 canons), située à une grande hauteur, battrait l'éminence M, dangereuse pour la position K. D'autre part, la batterie n (sur la corniche F) pourrait prendre de revers les pentes méridionales de la colline.

Une manœuvre de l'adversaire dans la région entre les collines et Lavey oblige à envisager une difficulté particulière: *l'ennemi attaquant par la rive droite, peut chercher à jeter un pont sur le Rhône au dessous de St. Maurice, pour attaquer le Fort en même temps de tous les côtés. Nous n'avons pour nous opposer à ce travail que nos troupes mobiles déjà bien occupées ailleurs<sup>10</sup>. Il faut donc faire préparer en amont quelques radeaux chargés de pierres, pour les abandonner au courant quand le pont sera à peu près achevé, et tâcher de détruire ainsi un ouvrage aussi dangereux pour nous.*

Il faut encore présenter quelques problèmes plus généraux auxquels Dufour prête attention. Ainsi, *on devra mettre du soin à faciliter les communications dans l'intérieur par des chemins, sinon commodes pour l'artillerie, du moins faciles pour les fantassins. Il faut qu'on puisse se porter rapidement d'un point à l'autre et se montrer en force partout où l'ennemi cherche à pénétrer.*

D'autre part, si l'on récapitule les forces d'artillerie prévues pour les différents ouvrages, *cela fait en tout trente bouches à feu, dont vingt trois canons, cinq obusiers et deux mortiers. C'est beaucoup sans doute quant à nos moyens mais c'est peu relativement au but qu'on se propose; car nous n'avons point indiqué de pièces de réserve et cependant il en faudrait bien quelques unes. Dufour note plus loin que cette artillerie nécessite des magasins: on en trouvera dans les voûtes du château pour une rive, et il sera bon d'en pratiquer un ou deux dans le rocher sur la rive opposée.*

La garde du passage de Saint-Maurice nécessite non seulement des ouvrages équipés mais aussi tout un personnel:

*La défense du fort comporte nécessairement celle des rochers qui le dominent, en conséquence sa garnison doit être assez nombreuse. Je n'estime pas qu'on puisse la réduire à moins de deux bataillons fédéraux et deux cantonaux, auxquels on joindrait quatre compagnies de carabiniers dont moitié des réserves cantonales, deux compagnies d'artillerie non armées et une compagnie du génie, en tout 3600 hommes au complet; nombre qu'il faut réduire à 3000 combattants seulement. C'est surtout lorsque l'attaque se fera par la rive droite que la garnison devra être au complet, parceque l'ennemi se trouvant alors entre le fort et l'armée<sup>11</sup> on n'aura que de faibles secours à espérer; et que néanmoins les hauteurs de la gauche doivent toujours être fortement occupées. L'attaquant pourrait en effet jeter de l'autre côté du Rhône de forts détachements d'infanterie, lesquels venant à s'emparer des plateaux supérieurs amèneraient infailliblement la capitulation du fort. Je sais que les cantons intérieurs peuvent aussi envoyer des renforts par le haut Valais; mais il ne faut pas trop compter sur ce secours; mille circonstances peuvent l'empêcher, et le plus sage de beaucoup est de pourvoir le poste important de St. Maurice de tout ce qui lui est nécessaire en hommes et en matériel.*

Nous terminons en signalant une pensée de Dufour sur le choix du système de la fortification permanente et sur la signification dissuasive des ouvrages prévus: *Les ouvrages de la rive droite peuvent à la rigueur être faits en fortification mixte; mais cela n'est pas facile quand on doit comme ici rencontrer le rocher à une petite profondeur. Il est mieux de faire de suite la chose comme elle doit être; on y gagnera de la force; on montrera à l'étranger la ferme intention où nous sommes de faire résistance et peut-être préviendrons-nous ainsi la calamité d'un passage; enfin nous ne courrons pas le danger d'être pris au dépourvu.*

### La synthèse du général Finsler et la prise en compte de l'avant-projet de Dufour (1825)

Deux ans après avoir fait étudier par Guiguer de Prangins (et Dufour) l'hypothèse d'une attaque française du Jura au Simplon, la Commission militaire fédérale demande au général Finsler<sup>12</sup> (alors quartier-maître général de l'armée fédérale) une étude de la défense contre une attaque dirigée du Simplon vers le Léman. Finsler opère sa reconnaissance en septembre 1825 et fait son rapport<sup>13</sup> en deux fascicules, le premier examinant l'attaque du Simplon vers l'aval, et le second du Léman vers l'amont.

Le thème dont nous avons à traiter dans ce livre nous empêche d'entrer dans tous les détails, pourtant bien intéressants. Il suffit de rappeler ici qu'après avoir inventorié et décrit les points sur lesquels les troupes suisses pourraient résister du Simplon vers l'aval, au passage d'une armée autrichienne, il estime la ligne de la Dranse difficile à défendre. En revanche, il conseille de s'accrocher au terrain immédiatement en aval de Pissevache. Le défilé de la Balmaz, où la route est serrée entre le Rhône et un versant très abrupt, est à son avis le lieu le plus approprié à la défense de toute la vallée du Rhône (*den stärksten im ganzen Thal des Rhodans*). Il ne peut être utilement tourné par la rive droite du fleuve puisque les contreforts de la Dent de Morcles plongent en aval directement jusqu'au Rhône.

Le général Finsler souligne l'importance stratégique majeure de Saint-Maurice. Le pont du défilé représente, entre l'intérieur de la Suisse et les troupes qui défendraient le Valais, la seule liaison utilisable en toute saison. Il est en même temps le seul moyen permanent de se replier en cas de nécessité. Pour sa description, Finsler renvoie aux archives: *weil bereits in den Archiven der Militäraufsichtsbehörde von sachkundiger Hand umständliche und getreue Abbildungen und Beschreibungen desselben vorhanden sind*. L'allusion concerne au moins le travail du lieutenant-colonel G. H. Dufour.

La région de Saint-Maurice doit être fortement occupée dès que l'on envoie des troupes défendre le passage de Gondo: Aigle, Bex et les villages voisins offrent de bonnes possibilités pour les cantonnements.

Dans la deuxième section de son rapport, le général Finsler envisage la défense contre la Savoie en pensant aussi à une armée française. Il insiste donc sur le carrefour stratégique de Martigny, où se

rencontrent les itinéraires que pourraient envisager soit les Français, soit les Savoyards ou les Piémontais (routes des deux rives du Léman, réunies en une depuis Saint-Maurice, chemin par Chamonix et la Forclaz et chemin muletier du Grand-Saint-Bernard). Toutefois, comme la plaine de Martigny n'offre pas de position tactique suffisante, c'est beaucoup plus en avant en direction des frontières qu'il conviendra d'organiser la défense. Ainsi Saint-Maurice reparaît sous la plume de Finsler.

Certaines des observations du général concernent les approches lointaines du défilé. Sur la route qui conduit de Vevey à Saint-Maurice, il ne voit, après Chillon, qu'un seul endroit favorable à la défense. Il s'agit de la colline du château de Saint-Triphon, position centrale d'une ligne appuyée à gauche sur le Rhône et les marais, et à droite sur le coteau entre Aigle et Ollon. La position, déjà étudiée par G. H. Dufour et ses aspirants dans la perspective d'une attaque venant du sud, est réexaminée sous un angle nouveau et complémentaire.

Sur la rive gauche du Léman et du Rhône, le défilé de Meillerie, la zone de Saint-Gingolph et surtout la position de la Porte-du-Scex sont pris en compte comme postes avancés. Ce dernier pourrait être amélioré par quelques retranchements supplémentaires. Le risque de voir ces trois positions tournées ensemble par les chemins de la montagne, de Thonon à Monthey (par le val d'Abondance) ne doit évidemment pas être oublié.

Finsler revient sur les approches méridionales de Saint-Maurice. De ce côté, la position à défendre est celle de La Balmaz, dont il complète la description et qu'il propose de fortifier. Une redoute de campagne serait construite sur le promontoire rocheux qui domine de quelque 45 m la route. Trois batteries d'artillerie seraient disposées dans cette fortification et commanderaient la route, que l'agresseur descende la vallée ou la remonte. Il faut noter que Finsler appelle ce *Fort* du nom d'Evionnaz, ce qui pourrait tromper un instant le lecteur.

Avant d'en venir à la défense immédiate du défilé, Finsler s'arrête à la région des collines de Chiètres, qu'il appelle la «position de Lavey». Il envisage d'abord le sort d'une force suisse repoussée du nord-ouest et qui chercherait là une nouvelle position de résistance à proximité des fortifications. Le général admet ici une hypothèse de base: «Le Conseil fédéral de la guerre aurait, dès qu'une levée de troupes se serait révélée inévitable pour la défense de la paix helvétique, pris soin d'ordonner que les deux extrémités du pont de Saint-Maurice soient fortifiées selon les propositions du colonel Dufour; s'ils n'avaient pas été terminés, ces travaux auraient du moins été poussés assez loin pour servir d'obstacle défensif; enfin ils seraient pourvus d'une garnison permanente.»

La «position de Lavey» présente toutefois deux graves inconvénients: elle est trop vaste. Il est donc douteux qu'une troupe incapable de résister sur la ligne plus courte de Saint-Triphon puisse faire front sur la marge septentrionale des collines de Chiètres<sup>14</sup>. D'autre part, si l'on est enfin amené à combattre sur la partie méridionale des collines, on a sur sa gauche (et non sur ses arrières) l'unique possibilité de se replier sur la rive opposée. Toutefois, quand le Rhône n'est pas en crue, on pourrait pallier cet inconvénient en jetant un pont de bateaux en face de Lavey.

Finsler envisage les services bien meilleurs que la «position de Lavey» peut rendre dans des circonstances militaires tout à fait différentes, c'est-à-dire quand l'ennemi attaque le long de la rive gauche du Rhône. Les collines offrent alors à l'armée suisse la possibilité, bien à l'abri du fleuve, d'accabler quiconque tente le passage de Massongex à Saint-Maurice ou *vice versa*. La défense du pont lui-même serait facilitée par la tour qui s'y élève, et dont on aurait solidement barricadé les portes.

Sous le titre de «Description de Saint-Maurice», le général fait allusion au problème des fortifications et de la défense immédiate du défilé contre un ennemi remontant la vallée. «Si la Confédération pouvait et voulait y consacrer quelques millions, on pourrait construire ici une citadelle double de dimension imposante, qui pourrait être comptée parmi les plus fortes en Europe.» Comme on ne peut songer à une telle entreprise, il faut prévoir des fortifications moins coûteuses. La Commission militaire fédérale possède à ce sujet un projet du colonel Dufour «qui semble tout à fait adapté aux exigences du lieu. Son dessin donne une idée si claire des environs immédiats du pont qu'il est tout à fait superflu de répéter ici sa description».

Si les fortifications bâties selon la proposition de Dufour sont attaquées, l'effort de l'ennemi venant du nord-ouest se portera sur les hauteurs de la rive droite et sur celles de la rive gauche. Ces dernières paraissent faciles à défendre: l'ennemi ne peut y accéder que par son infanterie légère. Le

plateau supérieur (celui de Vérossaz) pourra donc être défendu simplement, une fois les sentiers interceptés, par de l'infanterie légère et par de bons carabiniers. La défense doit être énergique car si l'ennemi peut prendre position sur ces hauteurs, il rendra intenable pour la garnison les fortifications du défilé.

La défense des fortifications de la rive droite est plus délicate. Une fois l'ennemi maître des collines de Chiètres, il pourrait y installer son artillerie, et notamment sur des hauteurs qui dominent les parties les plus hautes des fortifications. Celles-ci doivent donc avoir un profil très fort, être défilées de ces hauteurs et protégées par un fossé profond. Finsler insiste sur le fait que cette partie supérieure de la tête de pont orientale constitue «le plus faible, ou à proprement dire, le seul point faible de toute la défense». Si l'on construit les fortifications prévues, il faudra commencer par là et adopter un périmètre suffisamment étendu pour la troupe et l'artillerie lourde. Il faudra améliorer la communication avec le pont. Si l'on dispose du temps voulu, on construira sur les hauteurs quelques petits ouvrages (*Fleschen*) reliés à la fortification principale.

Le général se contenterait, pour occuper la double tête de pont prévue, d'un bataillon d'infanterie, de deux compagnies de carabiniers et de dix pièces d'artillerie de gros calibre. Cela semble bien peu mais s'explique peut-être par le fait que Finsler a sa conception propre de la défense du côté du sud. Il ne veut pas l'établir au nord de la ville de Saint-Maurice, mais loin en avant, au défilé de la Balmaz, qu'il appelle *Fort Evionnaz*. Tout l'espace entre ce fort et le défilé de Saint-Maurice n'offre à son avis aucune position favorable à la défense.

La nécessité de fortifier le passage de Saint-Maurice est impérative aux yeux du général: «Si nous croyons pouvoir compter beaucoup sur la force [naturelle] de ce passage et sur la vaillance de ses défenseurs, nous attendons plus d'effet encore des seuls travaux en vue de sa fortification.»

Quelques considérations générales de Finsler doivent encore être signalées. La région de Saint-Maurice ne se trouve pas sur la route d'un envahisseur désireux de conquérir la Suisse. Son importance stratégique découle de sa situation sur la «grande route militaire de France en Lombardie» (*auf der grossen Militairstrasse aus Frankreich nach der Lombardei*) ou *vice versa*. Quelles que soient sa nationalité et sa base d'opération, l'armée qui tenterait, en violation de la neutralité helvétique, de franchir les Alpes par le Simplon, aurait pour but de surprendre l'ennemi. Une telle manœuvre perdrait la majeure partie de son efficacité si elle ne pouvait être menée très rapidement. Le commandant d'une armée étrangère qui saurait à quel retard il s'expose renoncerait donc à un tel projet. L'importance de la défense du Valais, et plus particulièrement de Saint-Maurice, est donc de montrer que l'on peut, sinon l'empêcher, du moins retarder sensiblement la traversée du pays.

On notera que Finsler fait sien l'avant-projet de Dufour. Il n'y trouve de point faible que dans la défense des hauteurs sur la rive droite. Il ne critique en rien l'idée de construire des fortifications permanentes, ou au moins mixtes. Néanmoins, et cela importe fort à notre propos, le général ne se fait aucune illusion sur la possibilité de commencer à temps une entreprise si lourde. Avec réalisme, il se contente d'envisager que l'on se mettra au travail seulement dans le cas où la mise sur pied des troupes serait devenue inévitable: dès le premier instant où une guerre entre la France et l'Autriche paraîtrait vraisemblable, la Confédération devrait donner les ordres pour fortifier le pont de Saint-Maurice et y établir, aussitôt qu'une armée se rassemblerait en Lombardie ou en Bourgogne, une solide garnison.

### La nécessité de passer à l'exécution

Comme l'a montré M. le capitaine Bossey<sup>15</sup>, le risque d'un conflit international se présenta en 1830. M. le capitaine Merker a exposé dans le chapitre précédent les mesures prises par la Diète fédérale dès le mois de décembre, pour garantir l'intégrité du territoire et le respect de la neutralité suisse<sup>16</sup>. Il faut insister ici sur la décision du 29 décembre, selon laquelle le commandant en chef (dès qu'il serait nommé) aura la faculté d'élever les fortifications de campagne (*Feldbefestigungen*) qu'en accord avec le quartier-maître général il jugera nécessaires et urgentes<sup>17</sup>.

Sous la direction du commandant en chef, le général Guiguer de Prangins et de son chef d'état-major, le colonel Dufour, on travaille immédiatement au choix des points du territoire qu'il faudra fortifier, soit pour empêcher un passage en violation de la neutralité, soit pour défendre l'indépen-

dance du pays. Ainsi, dans son rapport du 11 janvier 1831 déjà, le quartier-maître général Wurstemberger propose au général une liste raisonnée dans laquelle naturellement on trouve Saint-Maurice, où se rejoignent les deux routes qui par les rives du Léman conduisent de France vers le Simplon. C'est ici un *point stratégique principal qu'il convient de bien consolider*. Il entre dans quelques détails:

*On couperait la route de Savoie, tant en fortifiant le chateau et en établissant un ouvrage entre le pied de la montagne et le Rohne, tant en s'assurant par un retranchement du défilé de la Porte de Sex, situé deux lieues plus bas entre Montey et le lac de Genève sur la rive gauche du Rohne. Le dernier point, quoiqu'à peu près inattaquable de front, peut néanmoins dans la bonne saison être tourné et pris de dos par les vallées de la Dranse et le val d'Illiers, au moyen d'un chemin praticable pour de légères voitures, ce qui oblige, pour s'assurer complètement de St. Maurice, de fortifier cet endroit même.*

*La route du canton de Vaud peut être immédiatement coupée derrière le pont du Rohne, à l'aide d'un ouvrage en dessus et d'un autre en dessous des hauteurs de Lavey, mais elle le sera mieux encore cinq lieues plus en avant, au défilé de Chillon, qu'un petit retranchement rendrait entièrement impraticable. Voyez pour l'interruption du passage à St. Maurice la reconnaissance de Mr. Finsler, quartier maître général<sup>18</sup>. La référence au rapport de 1825 que nous avons cité impliquait l'approbation de l'avant-projet préparé par Dufour, mais aussi celle des idées de Finsler sur la construction rapide d'ouvrages qui seraient forcément légers. D'ailleurs la Diète avait pris position, les circonstances pressaient et l'armée ne pouvait que l'admettre.*

Les choses ne traînent pas: le 16 janvier déjà, Dufour écrit au quartier-maître général Wurstemberger:

*La position de St. Maurice est d'une trop haute importance sous le point de vue militaire pour ne pas commencer dès à présent à limiter les projets des ouvrages défensifs qu'il est convenable d'y établir, eu égard à nos moyens et au peu de temps qui nous est accordé. Ces projets ne peuvent être faits et discutés sans qu'au préalable nous ayons un bon plan des localités. Veuillez en conséquence, Monsieur le Colonel, envoyer le plus promptement qu'il vous sera possible un officier intelligent pour relever les plans de St. Maurice et de ses environs qui devraient déjà être faits. Il les vérifiera et les rectifiera en ce qu'ils pourraient avoir d'incorrect. Il portera surtout son attention sur les hauteurs de la rive droite dont il sera bon qu'il fasse les profils pour en bien déterminer la forme. Le même officier sera chargé de faire le plan de la porte de Sex, entrée du Valais du côté de la Savoie. Il sera bon de voir aux moyens de mettre cette barrière en état de défense sans qu'il en coûte de trop fortes dépenses à la Confédération.<sup>19</sup>*

## L'EXÉCUTION DES OUVRAGES URGENTS (1831)

A l'époque où le colonel Dufour s'occupe de la défense de Saint-Maurice, la Suisse n'avait pas encore de troupes de forteresse: en cas de mobilisation générale ou même de guerre, les ouvrages dont on établissait le projet auraient été occupés et défendus par la division chargée des frontières sud-occidentales du pays.

### La répartition des compétences

Les réflexions des officiers du génie fédéral pouvant s'accorder ou non avec celles du commandant de division, il fallait réduire les risques de conflit par une définition précise des compétences de chacun.

Le 18 janvier 1831, le chef de l'état-major général donne ses instructions au colonel Forrer, qui vient d'être nommé commandant de la 4<sup>e</sup> division. Il attire son attention sur les lieux de passage qu'il aura à étudier *notamment et principalement la fameuse route du Simplon. Le Génie sera particulièrement chargé d'y faire les ouvrages défensifs nécessaires et de mettre aussitôt que possible en état de résistance l'importante position de St. Maurice qui est, à la lettre, la clef de la Suisse de ce côté<sup>20</sup>*. D'autre part, Dufour écrit le 13 mars au colonel Hegner, commandant en chef du génie. Le com-

mandant de la division est responsable de la discipline des sapeurs employés aux travaux de fortification, *mais il n'a aucun ordre à leur donner: c'est vous qui en disposerez entièrement. Les commandants de division n'ont pas non plus d'ordres à donner sur ce qui regarde l'exécution des travaux, ni même leur tracé, mais il est convenable de leur donner communication des projets, et de prendre leur avis. C'est ce que je vous prie de faire, tant pour Luciensteig que pour St. Maurice*<sup>21</sup>.

### Les discussions de Dufour avec les officiers du génie: l'adaptation du projet au terrain

Sur le terrain, la mauvaise saison n'était sans doute pas très propice aux travaux de relevé. Néanmoins, Dufour écrit le 28 février au colonel Hegner:

*Je viens donc vous inviter au nom de son Exc. le Général en chef, de vous rendre de suite et nonobstant la réponse que vous attendez depuis si longtemps de Monsieur le capitaine Strauss, à St. Maurice pour y arrêter sur place les bases du projet de défense que vous me rapporterez le plus tôt qu'il vous sera possible. Que les plans soient faits ou qu'ils ne soient pas faits, vous n'en travaillerez pas moins au projet que je vous demande et que nous discuterons à votre retour.*

*L'intention du Général est que ces projets soient assez mûris d'ici à dix jours pour que nous puissions donner l'ordre aux deux compagnies de sapeurs bernois de partir en même temps, l'une pour St. Maurice et l'autre pour Mayenfeld*<sup>22</sup>.

Arrivé le 4 mars sur place, Hegner informe immédiatement Dufour du médiocre état des relevés et des difficultés qui rendront nécessaire la présence d'un officier compétent pour mettre en train le chantier<sup>23</sup>. Dans sa réponse du 8, Dufour s'étonne du retard des travaux topographiques: *Qu'est-ce que nos deux officiers du génie ont donc fait jusqu'à présent? Faites, je vous en prie, les projets sans vous embarrasser davantage du levé*<sup>24</sup>.

De retour à Lucerne, Hegner rédige, le 11, son rapport<sup>25</sup> à l'intention du chef d'état-major général. Officier expérimenté, le chef du génie a dû, en bien peu de temps, faire face aux difficultés imprévues que lui posait la topologie. D'abord, le relevé du terrain (demandé par Dufour le 16 janvier) était insuffisant par la surface considérée et par l'échelle adoptée (1:5000): *Ce levé se trouvant ainsi sur une échelle trop petite pour y reconnaître suffisamment le terrain afin d'y asseoir les projets de fortification dont j'ai été chargé, n'ayant outre cela été fait aucunement militairement, et manquant de tout profil, je me vis contraint de faire dresser d'abord à la hâte d'après une plus grande échelle un autre plan et d'y marquer ensuite sous le point de vue proposé, les différents reliefs les plus essentiels.*

Pendant que l'on travaillait à ce nouveau dessin, Hegner a essayé de situer sur le terrain les ouvrages indiqués par le tracé que lui avait remis le chef d'état-major général, et qui devait servir de base. Il se heurte inévitablement à une difficulté supplémentaire (qui découle de l'absence de relevé précis): *Les levés exactes ayant changé, et la figure que je m'étais faite préalablement du local d'après le plan de situation que j'avais en main et ses différentes dimensions, je me trouve encore dans ce moment-ci dans quelque incertitude si j'ai bien retrouvé pour les deux ouvrages principaux, savoir les deux lunettes K et L, l'emplacement qu'on avait intention de leur assigner, en ce que la distance entre elles, ainsi que les distances au point culminant M, comme au pont et à plusieurs autres points, diffèrent de beaucoup sur le projet et le terrain, et que je n'ai jamais pu parvenir à les raccorder.*

Nous observons en passant que le plan de situation incriminé est pratiquement celui que Dufour avait joint à son rapport de 1823: on trouve les mêmes lettres pour désigner les ouvrages, mais aussi quelques indications complémentaires. Hegner continue en expliquant comment il s'est tiré d'affaire:

*Cependant l'emplacement de ces ouvrages me semblait tellement dicté par les localités, que j'ose espérer de ne m'être en tout cas écarté beaucoup de la vérité, d'autant moins qu'ayant été ainsi déterminés, les accessoires, comme les lignes qui les rattachent au Rhone, les différentes batteries détachées etc. s'accommodaient ensuite parfaitement entre eux et aux localités.*

Après avoir fait quelques remarques de détail sur les lunettes K et L et leur voisinage, Hegner rapporte qu'il a fait tracer (piqueter sur le terrain) les ouvrages, de sorte que, une fois les sondages faits dans le sol, on puisse passer à la construction dès que l'ordre sera donné. Il ajoute: *Il n'y a que la*

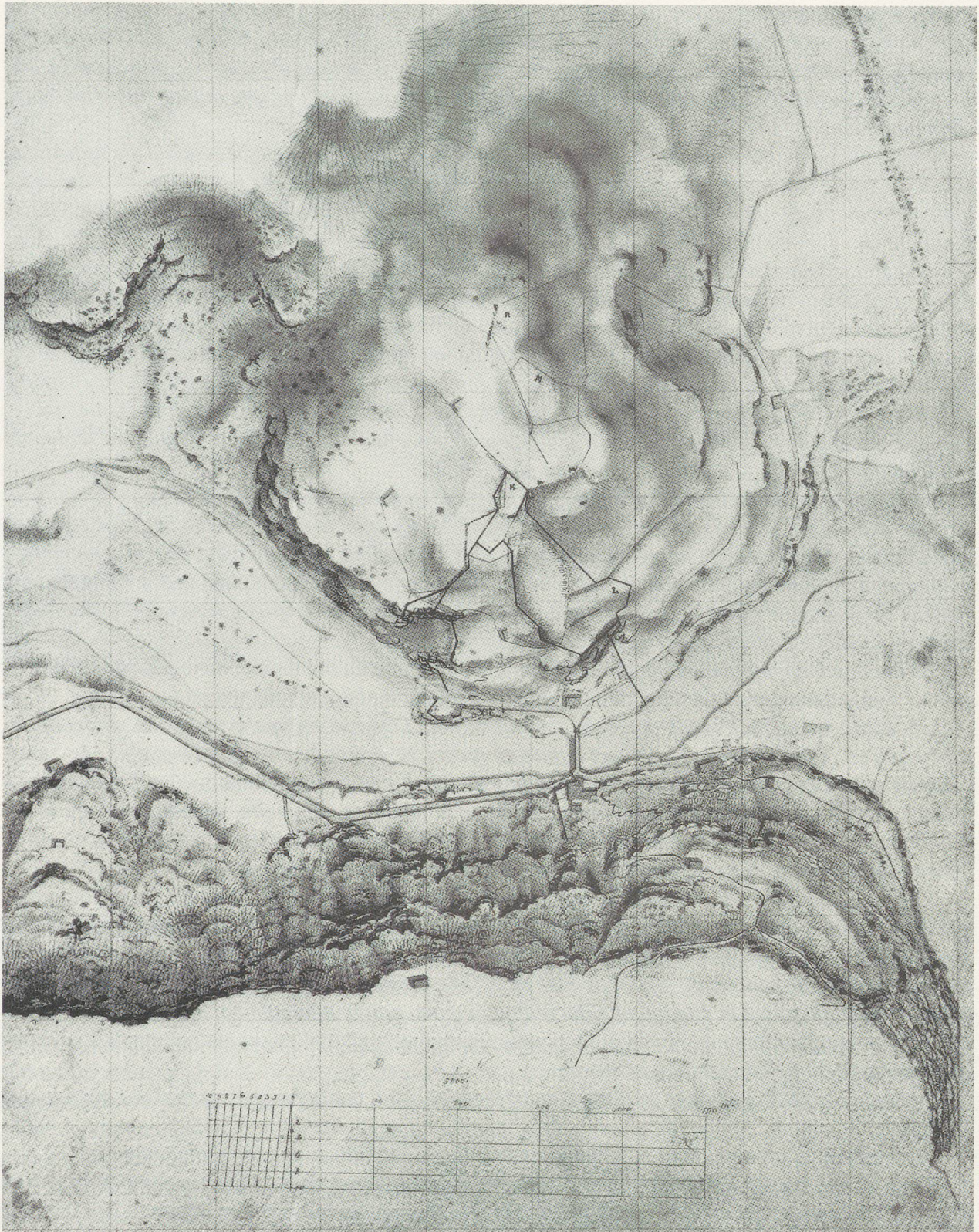


Fig. 25 S. Hegner: projet pour les fortifications de Saint-Maurice. 11 mars 1831. Ech. appr.: 1:8000. Archives fédérales, Berne.

*lunette L avec la courtine qui va de là à la lunette K, que je n'osais me permettre de tracer, vu que les deux ouvrages se trouvent placés dans des vignobles de très haut prix, et que j'avais lieu de craindre que cela ne fit sur les habitants un effet d'autant plus alarmant, qu'ils se trouvent sans cela fort inquiétés par ces projets, dont ils craignent précisément l'opposé de leur vraie destination, qui est essentiellement conservatrice.*

*C'est cette circonstance majeure, d'éviter le plus qu'il me serait possible de toucher des terrains de prix et de n'offenser point, surtout dans les circonstances actuelles, l'esprit public, qui m'a engagé à soumettre quelques modifications de ce tracé à l'examen de Monsieur le colonel chef d'Etat major.*

Le colonel Hegner avait-il un si profond respect de la viticulture, une grande crainte des dépenses, ou jouait-il plutôt de la précaution oratoire, avant de critiquer ouvertement l'avant-projet du chef d'état-major général? Le fait est qu'il poursuit: *Je fus d'autant plus motivé à cela que je me convainquis sur les lieux que la lunette principale K, dominée de très près et dépourvue de toute défense des ouvrages collatéraux, se trouverait infailliblement et d'autant plus exposée à être forcée, qu'en même temps elle est la plus avancée et qu'en suite de cela toute la fortification, formant un seul et même ouvrage fermé, pourrait bien d'un seul coup tomber en entier et sans retour entre les mains de l'ennemi.*

Fig. 25

Hegner propose donc une sérieuse retouche du plan. La lunette K serait modifiée *pour en faire un ouvrage avancé entièrement détaché*. Les courtines prévues de chaque côté seraient reportées 80 m plus à l'ouest, *vers la crête de la pente touchant au pont*. Le tracé en serait modifié, *soit pour obtenir un flanquement réciproque entre ses côtés et ceux de revers de la redoute, soit pour opposer directement une des faces tenaillées à la gorge de cette redoute, afin de battre tout son intérieur et de déloger l'ennemi aussitôt qu'il serait parvenu à en prendre possession.*

Au nord, le tracé proposé rejoint celui de Dufour, tandis qu'au sud il s'en écarte pour descendre *en crémaillère le long de la crête du principal contournement de la pente de revers.*

Les autres points de l'avant-projet de Dufour ne sont l'objet d'aucune proposition complémentaire, sauf en ce qui concerne trois des quatre coupures de routes (savoir de Massongex, de Saint-Maurice et de Lavey) qui devraient être doublées. Hegner ne se dissimule pas que les fortifications à construire, qui comprennent seulement ce qu'il y a de plus urgent à faire, nécessiteront de fortes dépenses. En terminant, il insiste sur l'importance de bien défendre les hauteurs voisines et, sur le plateau de Vérossaz, de procurer à la troupe l'appui de *quelques ouvrages.*

*J'ai cru qu'il était de mon devoir de revenir encore en peu de mots sur ce point qui donne toujours à nos efforts à St. Maurice un caractère un peu précaire, et fait ressortir avec d'autant plus d'importance l'urgence de rétablir du côté de la Savoie le point plus avancé, la Porte de Sex, en gardant bien les passages qui la tournent, et de mettre du côté de l'Italie le Simplon en état de défense, tout comme le défilé de la Barma, sur la rive gauche du Rhône, à deux petites lieues de St. Maurice, lequel étant défendu, intercepte alors tout le Valais, le peu de sentiers qui existent en cet endroit sur la rive droite pouvant facilement être gardés ou détruits.*

Sans retard, Dufour discute ce rapport avec Hegner; il lui confirme ses instructions par écrit, le 13 mars:

*Je viens par la présente vous confirmer les ordres que je vous ai donnés verbalement.*

Fig. 26

*Vous ferez procéder immédiatement à l'exécution des travaux de St. Maurice conformément au dispositif que nous avons arrêté ensemble et d'après les plans que vous avez dressés; en faisant en sorte de commencer par les coupures et batteries qui défendent les quatre routes aboutissant au pont. Il est aussi essentiel sous le point de vue politique que sous le point de vue militaire de travailler à la fois sur ces quatre points. Pour ce qui est de la lunette supérieure, je désire que M<sup>r</sup> Wurstemberger l'étudie sur le terrain pour lui donner le meilleur tracé; par conséquent, nous ne le commencerons qu'après avoir reçu le travail de cet officier<sup>26</sup>.*

Le 23 déjà, le chef d'état-major général demande un rapport au capitaine Wurstemberger, qui a dû recevoir les ordres de son supérieur direct, le colonel Hegner<sup>27</sup>.

*J'attends également, écrit Dufour, d'apprendre à quoi vous en êtes avec la lunette sur la rive droite, ainsi que sur les ouvrages à faire sur les hauteurs de la rive gauche du Rhône.* Toujours soucieux de l'avancement tant des travaux que des réflexions préparatoires, Dufour écrit de nouveau à Wurstemberger le 29. Il est satisfait d'apprendre que l'on travaille aux ouvrages qui ne posent pas de

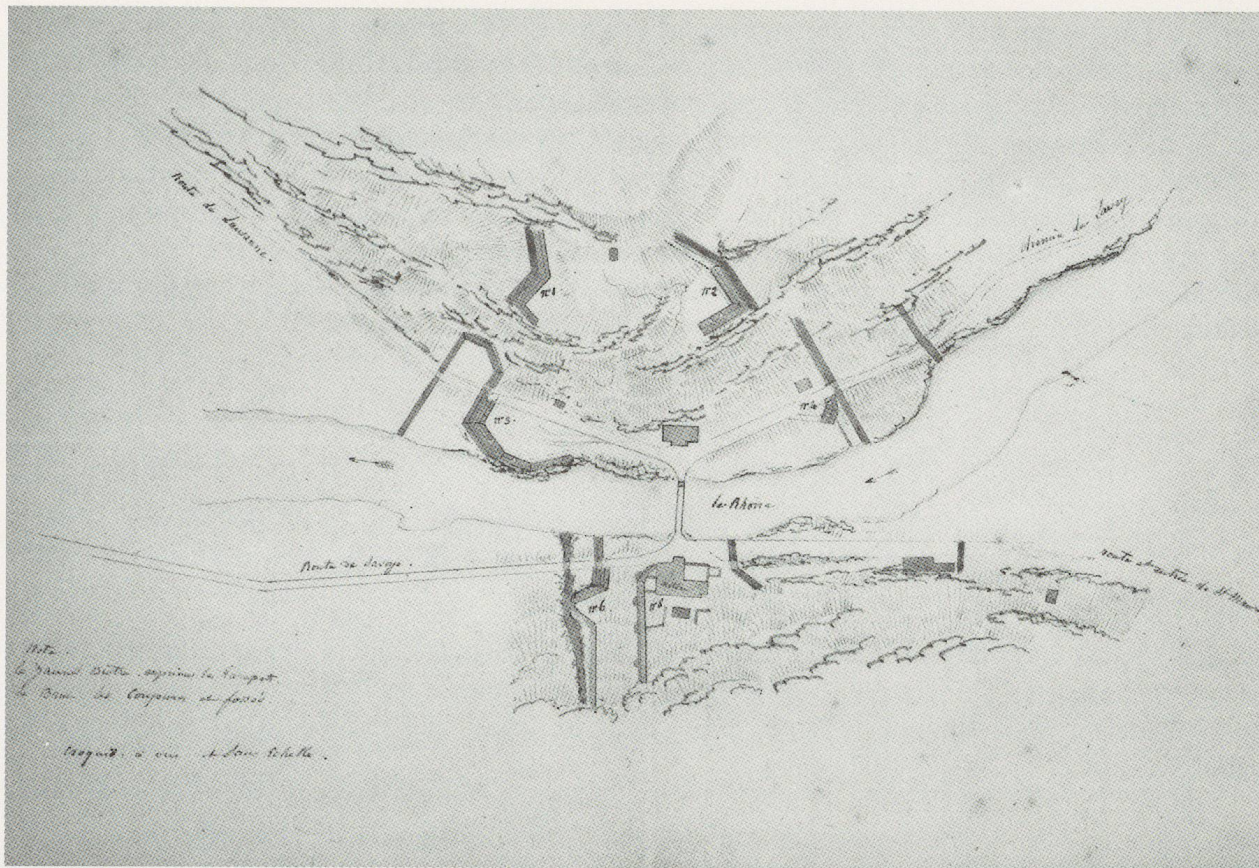


Fig. 26 Eléments arrêtés du projet, fin mars - début avril 1831. Ech. appr.: 1:5600. Archives fédérales, Berne.

problème et donne ses conseils concernant la réflexion en cours. On sent combien, du fond de son quartier général lucernois, Dufour est attaché à la meilleure manière d'appliquer sur le terrain le projet de principe qu'il avait proposé en 1823.

*Je vous envoie une copie de votre copie sur laquelle j'ai tracé au crayon, et à peu près dans la forme que je suppose, la lunette dont je vous ai parlé dans ma précédente lettre. En l'absence de M<sup>r</sup> Hegner, je suis obligé de m'occuper de ces détails. Je mets le plus grand prix à ce que le projet de cet ouvrage soit définitivement et promptement arrêté. Je vous invite donc à l'étudier sur le terrain et à m'envoyer votre projet le plus promptement possible. Sans cet ouvrage, tous ceux que vous avez commencés n'auraient plus grande valeur.*

Laissant de côté quelques détails techniques, nous lisons ensuite: *Il me reste un doute que vous pourrez lever, c'est de savoir s'il faut mettre la lunette où je l'ai placée dans le croquis, ou s'il vaut mieux la porter au point culminant M. Dans la première place, sa gorge sera mieux soutenue et peut-être sera-t-elle plus facile à défilé, dans l'autre elle commande mieux la campagne. Si on construisait l'ouvrage au point M, il faudrait probablement changer sa forme; peut-être faudrait-il une redoute. Examinez cela.*

De plus, le capitaine Wurstemberger devra étudier un petit ouvrage à bâtir *en avant du point M*: il devrait faire face des deux côtés pour servir dans une supposition comme dans l'autre. Enfin, le capitaine ne perdra pas de vue les travaux à prévoir sur les hauteurs de la rive gauche ainsi qu'au défilé de Pissevache (La Balmaz)<sup>28</sup>.

Dans son rapport du 5 avril, le capitaine Wurstemberger tente de lever le doute que Dufour lui avait exprimé le 29 mars: il propose de remplacer la lunette K par une redoute occupant le point culminant M: celle-ci n'aurait aucun commandement à craindre. Cet ouvrage exigerait le coûteux

Fig. 27

sacrifice d'une vigne mais serait relativement facile à bâtir. On le protégerait en avant par une *petite lunette (a-d)* disposée de manière à *battre les pentes devant et de côté*. L'artillerie qu'on disposera dans la redoute elle-même *tirera à barbottes*. Le défaut de cette position est qu'elle risque d'être contournée par l'ouest: on pourrait y remédier soit en la joignant par des *palanques en crémaillère* à l'ouvrage construit sur la falaise, soit en *enclavant* une partie de l'espace intermédiaire (*l-q*). Le capitaine donne son idée concernant l'ouvrage envisagé pour appuyer l'infanterie sur le plateau de Vérossaz; ce serait *un blokhaus soit palanque, que je placerais au débouché du sentier qui y monte depuis St. Maurice, afin d'assurer la retraite des défenseurs du plateau*. Enfin, le capitaine évoque ses travaux préparatoires relatifs à la Balmaz et à un autre site favorable *près du village d'Evionnaz*<sup>29</sup>.

### Les discussions de Dufour avec le commandant de la 4<sup>e</sup> division: centre fortifié, lignes avancées et mobilité de la défense

Dès l'installation de son quartier général à Saint-Maurice, le colonel Forrer, commandant la 4<sup>e</sup> division, avait sans doute pu observer la lenteur avec laquelle travaillaient les topographes du quartier-maître général Wurstemberger, puis connaître les difficultés rencontrées par Hegner au début de mars.

Dufour écrit à Forrer, le 13 mars: *On va mettre sans délai la main à l'œuvre pour les fortifications de St. Maurice dont les plans vous seront communiqués. M<sup>r</sup> le capitaine Wurstemberger doit s'y rendre incessamment pour diriger les travaux*<sup>30</sup>.

Le colonel Forrer réagit promptement. Le 16 déjà, il écrit au colonel Dufour pour le remercier de son avis et lui donner ses premières impressions<sup>31</sup>. Il se livre d'abord à la critique des plans dont les officiers du génie lui ont donné connaissance: *Une fortification à la droite du pont, en sortant de S. Maurice, s'enfilant sur les hauteurs, battant les trois routes, sans doute serait bonne à prendre si ces fortifications étaient liées et protégées à gauche du pont et en s'enfilant aussi sur les hauteurs de manière à couvrir les fortifications de la droite.*

*Mais tel qu'on m'a fait connaître les projets je ne vois rien de cela, les fortifications là où on projette les établir sur la droite, liées seulement avec le vieux château et sans y comprendre les hauteurs sur la même ligne et des points avancés, sont partout exposées à une domination telle à ne pas y tenir trois jours, encore qu'on y établirait des batteries blindées et des blochaus; de plus, par cette fortification seule, on ne défendrait pas le passage de la gorge de S. Maurice, la gorge de Bex restant ouverte ou exposée à être franchie par un passage du Rhone au dessus de S. Maurice, hors de la portée du fort; tout ennemi s'inquiéterait fort peu des fortifications du pont de S. Maurice, toutes conséquences même qu'elles pourraient être.*

Après cette énergique désapprobation, Forrer indique ce qu'il faudrait faire *pour une défense efficace*. La fortification *quasi permanente* près du pont étant fort chère et nécessitant de toute façon des compléments sous forme de *fortifications passagères de campagne*, il vaudrait mieux organiser toute la défense de la position au moyen d'ouvrages temporaires: *ce sera toujours encore un ouvrage très conséquent.*

Sans s'arrêter aux positions avancées plus lointaines, il suggère les dispositions principales de son système: contre une attaque venant du sud, une ligne allant des derniers contreforts de Savatan jusqu'à l'entrée de la gorge de Mauvoisin, et une autre à l'entrée méridionale de la ville. Sur les hauteurs des deux rives, des positions d'artillerie pour appuyer la défense de ces deux lignes. Le vallon de Lavey à Bex serait puissamment barré par un ouvrage relié à la position du défilé. Contre une attaque venant du nord, la ligne de défense s'étendrait de la région du château de Châtel jusqu'aux falaises à l'extrémité nord-ouest des collines de Chiètres. Ses feux d'artillerie se croiseraient avec ceux d'une autre position sur le coteau de la rive gauche (région de Saint-Martin). Et de conclure: *voilà ce qu'il faut nécessairement faire pour défendre ce passage quel fort que soient les ouvrages qu'on construira sur les hauteurs de droit et de gauche du pont seulement et quel étendue qu'on donnera à ces ouvrages afin de les soustraire à une domination et à des menaces d'être pris par des coups de fusils, à*

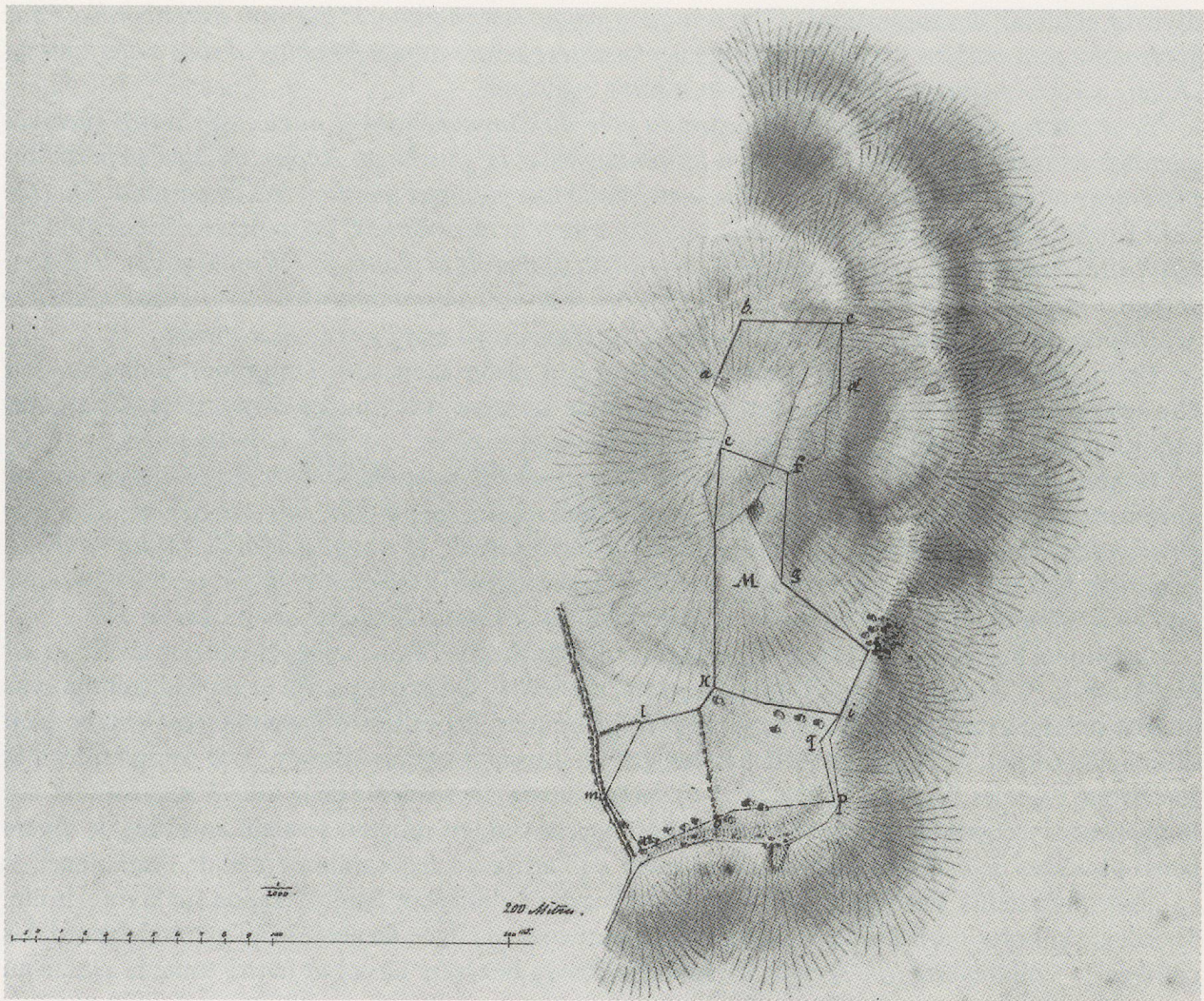


Fig. 27 R.L. Wurstemberger: projet pour la redoute des Crêtes, 5 avril 1831. Ech.: 3 cm = 100 m. Archives fédérales, Berne.

*moins qu'on veuille lier ces ouvrages par d'aussi conséquents jusque dans la gorge de Bex pour se garantir d'être tourné.*

La réponse que lui fait Dufour, le 22 mars<sup>32</sup>, montre une réelle ouverture à la collaboration, en même temps qu'elle insiste sur le point de vue réaliste adopté par le haut commandement. Dufour dissipe d'abord les doutes relatifs aux ouvrages du défilé lui-même: *Messieurs les officiers du Génie ne vous ont montré que la partie des ouvrages qui a été primitivement arrêtée, en attendant un projet plus étendu. Cette partie ne comprend que ce qu'il convient de faire aux abords du pont pour en défendre l'approche immédiate aux moindres frais possibles. Ces premiers ouvrages que vous pouvez considérer comme le dernier réduit de la position, doivent fermer les quatre routes qui arrivent au pont et faire face des deux côtés. Vous concevrez qu'il y a dans cette disposition autant de raisons politiques que de raisons militaires. Cette double tête de pont doit être protégée 1° par un ouvrage principal sur la hauteur de la rive droite, 2° par des batteries de position et en étages sur les rochers de la gauche, 3° par quelques ouvrages sur le haut de ces mêmes rochers. En outre il faudra comme vous le dites, faire des ouvrages de campagne sur les collines de la rive droite. Mais ces derniers se font rapidement quand le danger est là et qu'on a du monde; c'est pourquoi nous pouvons pour le moment et par des raisons d'économie, les ajourner. On trouve déjà que nous entreprenons trop.*

En ce qui concerne les défenses avancées, dont Hegner n'a pas encore eu le temps de s'occuper, mais qui font l'objet de réflexions de Forrer, Dufour accepte la collaboration du commandant de la

division et lui fait des suggestions: *C'est une question qui reste à traiter et que vous avez abordée. Pour la résoudre convenablement, il faut un plan des localités; je vous aurais été obligé si vous aviez joint un croquis à votre mémoire. Faites faire cela à votre ingénieur.*

*Pour couvrir les abords de St. Maurice du côté du Simplon, vaut-il mieux construire quelques ouvrages en avant de la ville, la droite à la montagne, et la gauche au Rhône, ou bien se porter au Pissevache où la vallée se resserre notablement? Voilà une première question très importante. Du côté de la Savoie, faut-il occuper la porte de Sex ou se porter plus en arrière? C'est une seconde question qui serait vite résolue si nous supposions que l'ennemi fût maître de la plaine de Villeneuve et St. Triphon. Je vous prie de porter votre attention sur ces positions et de me communiquer vos idées, en attendant que M. Hegner puisse se transporter de nouveau à St. Maurice ou que j'y aille moi-même.*

Enfin, Dufour rappelle un principe essentiel: il faut garder la mesure. Un rapport judicieux doit être envisagé entre l'étendue des fortifications et le nombre des troupes disponibles. Une autre condition de succès réside dans la mobilité des moyens engagés:

*Si nous défendons St. Maurice par une Division tout entière, nous n'avons pas besoin de tant de fortifications; dans le cas contraire, si par exemple nous n'y laissons qu'une Brigade, des ouvrages trop étendus seraient plus nuisibles qu'utiles parce que les occupant, la troupe s'affaiblirait par sa dissémination. Voilà ce qu'il faut peser mûrement dans la solution du problème, et ne pas perdre de vue que tout en se donnant des points d'appui, il faut encore se ménager la liberté des mouvements.*

Le colonel Forrer répond le 6 avril aux demandes du chef de l'état-major général par ses *Notes sur la défense de St. Maurice attaqué soit au nord soit au midi*<sup>33</sup>. Quatre échelons de défense sont prévus du côté sud: les avant-postes de Pissevache et de La Balmaz, la position d'Evionnaz (sur le flanc droit du cône du torrent de Saint-Barthélémy), la ligne du torrent du Mauvoisin (*n<sup>os</sup> 1-3*) complétée sur la rive droite (vers les Bains de Lavey, *n<sup>os</sup> 5-6*), enfin l'entrée méridionale de la ville. Ces positions, sur lesquelles les troupes de la division pourraient successivement résister, seraient équipées de divers petits ouvrages de campagne propres à recevoir de l'artillerie, des carabiniers et de l'infanterie.

Fig. 28

En aval du défilé, Forrer n'oublie ni les positions de Chillon et de Saint-Triphon sur la rive droite, ni celle de la Porte-du-Scex sur la rive gauche. Il prévoit une ligne de défense à l'extrémité nord des collines de Chiètres (*n<sup>os</sup> 18-23*) pour barrer les accès de Bex vers Lavey et battre toute la plaine au centre de laquelle se trouve Massongex.

Les positions comprennent des batteries qui puissent croiser leurs feux avec d'autres, installées sur la rive gauche, sur la colline de Chambovey (*n<sup>o</sup> 14*) et à Saint-Martin (*15*). Ces derniers postes servent non seulement à battre les accès bas du défilé, mais aussi à gêner une marche de l'ennemi vers le plateau de Vérossaz.

En ce qui nous concerne directement, les remarques les plus importantes du colonel Forrer sont celles qui touchent aux fortifications du défilé lui-même. Ce qu'il envisage sur les hauteurs de la rive droite (*A-F*) ne s'écarte guère du résultat auquel étaient parvenus les officiers du génie: grande redoute au point culminant et liaison de celle-ci avec les ouvrages proches de la falaise, eux-mêmes remaniés, surtout dans la partie sud. De plus, la batterie en construction sur la route de Bex (*n<sup>o</sup> 17*) devrait être modifiée pour battre aussi la route de Massongex. L'ouvrage construit au-dessus d'elle (*F*) devrait être modifié pour recevoir de l'artillerie. Enfin, l'ouvrage *O* (Forrer pense plutôt zéro que la lettre *O*) déjà construit tomberait à nul par l'effet de sa nullité.

Forrer se préoccupe naturellement des positions que ses troupes devraient occuper à proximité immédiate de ces fortifications. Dans toute la région qui s'étend de Cries jusqu'à la Pâtissière, il indique où disposer les hommes et l'artillerie pour empêcher le passage de Lavey à Châtel, puis à Bex, dans l'éventualité où l'ennemi, venu du sud, se serait construit un pont au nord-est du Bois-Noir, chose qui pourrait se faire aisément. L'autre hauteur dangereuse, celle de Vérossaz, devrait être pourvue d'un ouvrage au sommet du sentier qui la relie au château.

Considérant l'ensemble des mesures proposées par son rapport, le colonel Forrer écrit: *De ce système de défense étendu en effet, mais urgent par la nature du terrain et l'importance de la position, il résulte que les fortifications projetées au passage du pont et sur les hauteurs avoisinantes, ne sont qu'en second ordre et ne serviraient qu'à la dernière extrémité et pour défendre le passage à côté et sur le pont seulement: ce qui seul, ne défendrait plus ni la position dans son importante totalité, ni le passage depuis Lavey à Bex.*

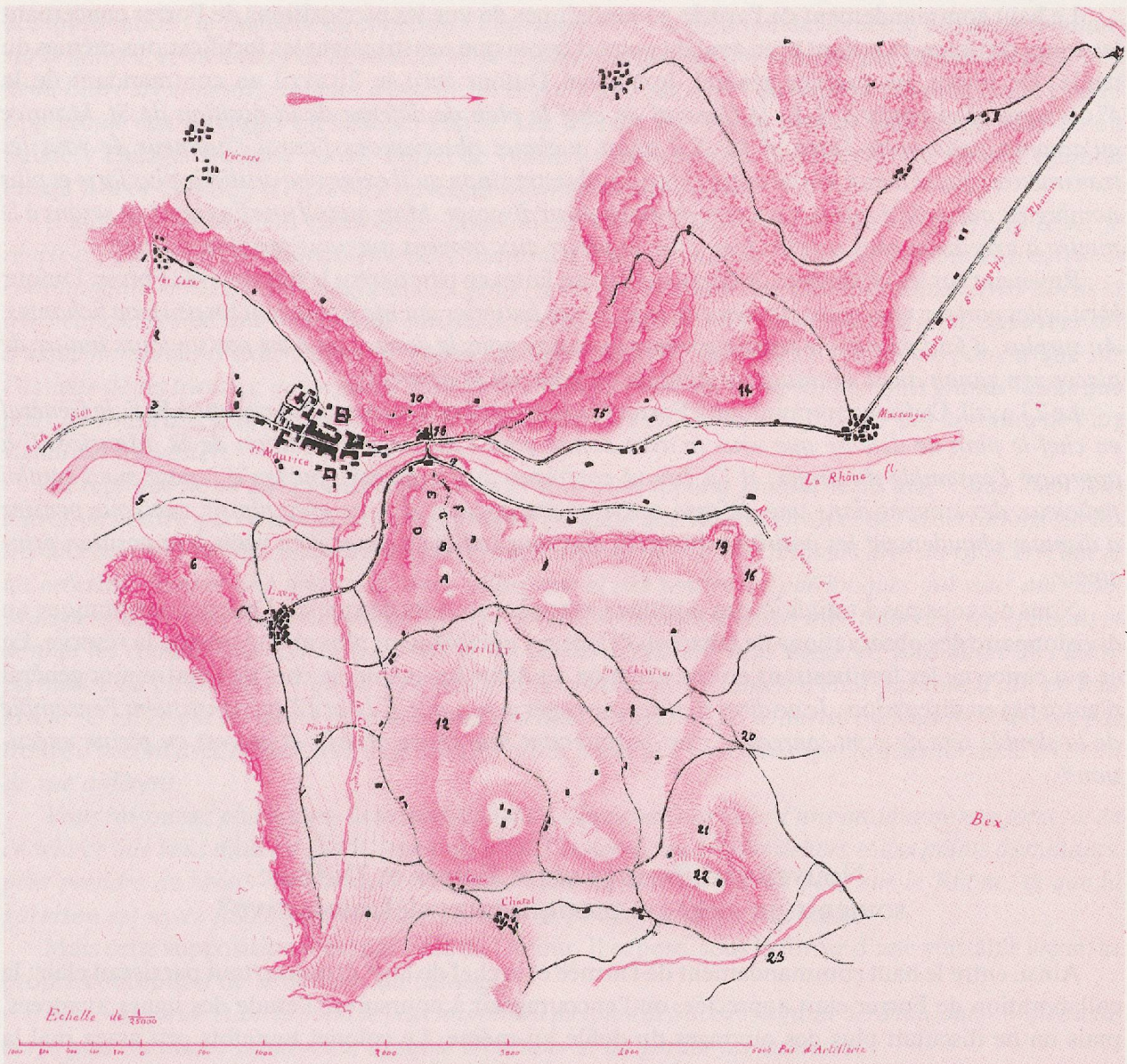


Fig. 28 La position de Saint-Maurice d'après Forrer, 6 avril 1831. Ech. appr.: 1:39 000. Plan du capitaine Imer. Archives fédérales, Berne.

### La décision du haut commandement sur les projets du génie et de Forrer

Le rapport du colonel Forrer arriva à Lucerne le 10 avril, après le départ du général et de son chef d'état-major pour le Valais. Le 12, Guiguer et Dufour étaient à Saint-Maurice où ils semblent être demeurés un peu moins d'une semaine<sup>34</sup>.

Au moment où le général prend connaissance des problèmes sur place, les discussions relatives à l'exécution des ouvrages prévus par Dufour en 1823 sont terminées: on a abouti à un accord entre Dufour, Hegner et le capitaine Wurstemberger. Le colonel Forrer eut lui aussi l'occasion de présenter ses idées sur la défense générale de la position, qui, sur certains points, étaient différentes. Le commandant en chef de l'armée ne prit sa décision que sur les fortifications proprement dites du défilé, et conformément aux conclusions des officiers du génie.

Le haut commandement de l'armée ne perdait pas de vue les propositions de Forrer concernant les zones tactiques en amont et en aval du point d'appui que constituaient les fortifications mêmes du défilé. De retour au quartier général, le colonel Dufour écrit le 20 avril au commandant de la 4<sup>e</sup> division: *J'ai remis à S. E. le Général en chef le plan de défense de la position de St. Maurice qu'accompagnait votre lettre n<sup>o</sup> 38. S'il y fait quelques observations j'aurai l'honneur de vous les transmettre; quant à moi je n'ai autre chose à y objecter sinon qu'il exige une artillerie plus forte et plus nombreuse que celle dont vous pourrez probablement disposer. Mais quand une fois nous en serons à le mettre à exécution vous sauriez bien plier le projet aux moyens qui vous seraient donnés.*

Revenant sur les remarques de détail qu'il avait faites en parcourant le terrain avec Forrer, Dufour écrit: *elles portent seulement sur deux ou trois de vos batteries qui me paraissent un peu trop fichantes, Au surplus, il faut prendre le terrain comme la nature nous le donne; on n'est pas toujours maître de placer son canon aussi avantageusement qu'on pourrait le désirer*<sup>35</sup>.

Le 23 avril, Dufour communique à Forrer l'avis du général Guiguer: *J'ai soumis à S. E. le Général en chef le plan de défense que vous m'avez donné pour l'importante position de St. Maurice. Il a approuvé l'ensemble du projet; il l'a trouvé conforme aux principes, puisqu'il repose sur l'emploi judicieux des troupes dans une défense active et attaquante; il a vu avec plaisir que vous pensiez à disputer chaudement les positions avancées que vous indiquez avant d'en venir à la position principale.*

Nous n'avons pas à traiter ici des positions avancées au sujet desquelles Dufour communique au divisionnaire des observations de détail où l'éloge est notablement plus abondant que la réserve. En ce qui concerne les fortifications en construction au défilé lui-même, le chef de l'état-major général n'entre pas en discussion: *Je ne dirai rien des ouvrages a, b, c, d, e, f, 16 et 17 qui constituent l'ensemble de la double tête de pont, parceque c'est maintenant une chose arrêtée et qui est en pleine exécution*<sup>36</sup>.

### Nouvelles difficultés entre Forrer et Dufour: soutenir un siège ou pratiquer une défense active?

Ainsi, entre le haut commandement de l'armée et le chef de la 4<sup>e</sup> division, tout paraissait clair: la collaboration de Forrer était appréciée, on l'encourageait à poursuivre l'étude des lignes avancées, mais on ne discutait plus des ouvrages du défilé lui-même. Le colonel toutefois prit assez mal la chose.

Lors de la visite du général Guiguer et de son chef d'état-major à Saint-Maurice (dès le 12 avril) Forrer paraît s'être plaint d'un manque d'égards de la part du commandant en chef du génie. C'est sans doute pour cela que Dufour avait ajouté à sa lettre du 20 avril un *post-scriptum* qu'il voulait apaisant:

*P.S. Je dois excuser M<sup>r</sup> le Colonel Hegner de ne vous avoir pas donné en temps opportun communication des projets de fortification pour St. Maurice. Son intention n'a jamais été de se soustraire à vos conseils; il devait au contraire et d'après un ordre général que je lui avais donné, envoyer le calque des projets à Messieurs les Divisionnaires dans le commandement desquels les travaux devaient s'exécuter. Il sentait comme moi la convenance de ce genre de communications, et si M<sup>r</sup> Wursterberger n'a pu d'abord vous soumettre au nom de M<sup>r</sup> Hegner qu'une partie des projets, c'est que le reste n'était pas encore arrêté, et ne l'a été définitivement qu'à mon passage à St. Maurice*<sup>37</sup>.

En possession des deux lettres du 20 et du 23 avril, mais ne faisant allusion expresse qu'à la première, le commandant de la division écrit le 9 mai au colonel Dufour<sup>38</sup>. Il estime malgré tout que les projets auraient dû lui être soumis assez tôt pour qu'il puisse formuler ses observations avant l'exécution des ouvrages. Il n'entend émettre de critiques que pour la meilleure réussite du travail: *si je m'apercevais qu'elles fussent accueillies sous une vue différente, je m'abstiendrais et me renfermerais dans la stricte observance des prérogatives de mon commandement et des ordres qui me seraient transférés. Or, poursuit-il, le peu d'attention qu'on a porté sur quelques remarques que j'ai faites sur quelques uns des ouvrages déjà construits et sur le projet de ceux qui sont en construction, doit naturellement me faire croire qu'on n'était pas disposé à les accueillir favorablement. Il rappelle toutefois, en se référant aux numéros des positions sur son propre plan, les principaux objets de sa*

désapprobation: la manière de construire l'ouvrage n° 17, la position défectueuse des deux tenailles sur le point C si menacées de la hauteur n° 15 (Saint-Martin), qu'il n'y aurait pas moyen d'y tenir une demi heure si l'ennemi parvenait à établir sur ce point une batterie; l'ouvrage n° 16 enfin, qui se trouve trop acculé aux ouvrages du château même. Les travaux étant trop près de leur terme pour qu'on puisse y changer quelque chose, Forrer se borne à espérer qu'on tiendra compte de son opinion lorsqu'il sera question d'élever les ouvrages avancés de campagne.

Il ajoute aimablement (sans doute pour mieux viser Dufour et peut-être Hegner): *Au reste, je répète et j'espère qu'on voudra bien en être convaincu, que je rends tout l'honneur possible à Monsieur le commandant et Messieurs les officiers du génie; leurs travaux sont exécutés avec soin et leurs talents et leurs capacités sont une très grande satisfaction pour la patrie. Mes remarques au fond, appuyées sur d'assez nombreuses expériences de guerre, quoique sans être homme de l'arme, ne portent que sur l'assiette de ces travaux, qu'en partie j'aurais désiré différemment, tant pour leur plus grande utilité que pour les soustraire à une critique étrangère qui pourrait s'en suivre, une fois que des hommes de l'art viendront les visiter.*

La réplique ne se fait pas attendre: *Je dois vous dire, répond Dufour le 13 mai<sup>39</sup>, que, bien loin d'avoir la pensée que ce soit dans l'unique but de critiquer que vous m'envoyez des observations sur les travaux de fortifications ou sur les diverses branches du service, ce sera toujours avec un vif intérêt que je les recevrai, comme une preuve de votre sollicitude et des sentimens patriotiques qui vous animent. Mais permettez-moi de vous dire aussi que si d'un côté vous devez exposer avec franchise vos opinions et donner les conseils que votre expérience et vos lumières peuvent vous suggérer, vous devez de l'autre permettre qu'on les pèse et qu'on s'en écarte si le résultat de l'examen n'était pas tout à fait en leur faveur. C'est ce qui est arrivé pour quelques uns des ouvrages de St. Maurice où vous ne vous êtes pas trouvé d'accord avec Messieurs les officiers du génie, parce que vous envisagez la question sous un point de vue différent.*

*Vous raisonnez plutôt dans la supposition d'un siège que dans celle d'une attaque de vive force, et en ce sens ce que vous dites est fondé, parce qu'alors l'ennemi, maître des dehors et des points dominants, peut prendre de revers les ouvrages attaqués. Cela suppose qu'il a un pont sur le Rhône, et que la garnison est assez faible pour être obligée à se renfermer dans ses ouvrages.*

Mais cette supposition n'est pas celle de Dufour. Il expose, sous la forme d'une véritable leçon, sa propre conception de la défense du passage:

*Saint-Maurice étant le point le plus important de toute la Suisse, sa garde sera toujours confiée à un corps plus ou moins nombreux, capable d'occuper et de garder les hauteurs.*

*L'ennemi ne partagera pas ses forces pour arriver par les deux rives du lac (...) s'il le faisait, nous aurions beau jeu pour le battre.*

*S'il jette un pont pour attaquer à la fois par les deux rives, ce pont peut facilement être rompu; (...) alors vous vous jetez sur les troupes qui sont les plus faibles sur l'une ou l'autre rive. C'est précisément à favoriser cette opération que les ouvrages de St. Maurice sont destinés.*

*Enfin (...) on ne peut pas admettre que l'ennemi puisse construire la batterie n° 15 (Saint-Martin) qui vous inquiète, tant que nous sommes maîtres des hauteurs de Vérosse; et si nous n'en sommes pas maîtres, toute la défense tombe d'elle-même; il n'est point nécessaire à l'ennemi de construire cette batterie, qui d'ailleurs ne se ferait pas sans difficulté, pour arriver à ce résultat.*

*Je le répète, la solution du problème est toute entière dans l'occupation des hauteurs et dans la défense active de nos troupes; les ouvrages de St. Maurice n'ont d'autre but que d'interdire les approches du pont, lorsque par une raison quelconque la masse de nos forces s'est portée d'un côté du fleuve. Il faut être sûr qu'alors, et moyennant les ouvrages, le pont ne sera pas enlevé d'emblée, et qu'ainsi on aura toujours la faculté de se porter de l'autre côté, si cela devient nécessaire, et au moment convenable.*

Dufour s'arrête ensuite à quelques points de détail et remarque que de légers défauts ne feront pas que la défense se prolonge une minute de moins.

## Les dernières discussions et l'achèvement des travaux

Cet échange de propos poliment acides n'empêche pas que, durant l'été, les travaux continuent conformément au plan. Seuls trois ouvrages donneront encore lieu à quelques discussions: la redoute

sur la hauteur de la rive droite, la tour crénelée et la défense du plateau de Vérossaz, sur la rive gauche. En même temps, le colonel Forrer étudie plus en détail les lignes avancées qu'il avait proposées dans son rapport du 6 avril.

### *Redoute des Crêtes*

Le projet de fortification adopté en avril lors de la visite du général Guiguer de Prangins comprenait, au moins au niveau des principes, une redoute sur le point culminant *M*, dominant de l'est les ouvrages du défilé. La mise au point des détails pouvait naturellement prendre quelque temps, même si le site choisi demeura toujours le même.

Le 9 mai, le colonel Dufour s'inquiète de ce que les travaux ne sont pas encore commencés et presse le capitaine Wurstemberger d'agir, même s'il lui faut pour cela engager du personnel.

Il lui répète le 12: *Commencez sans différer la redoute supérieure de la rive droite*<sup>40</sup>. Le principe même de la redoute se heurte aux objections du colonel Forrer, qui en avril avait pourtant plaidé pour elle. Le 21 mai, dans son rapport proposant de fortifier l'extrémité de la plaine au sud de Lavey, il signale que ces ouvrages, combinant leurs feux avec ceux de la redoute que l'on devrait bâtir à Vérossaz, rendent moins urgent l'établissement d'une redoute sur la hauteur de la rive droite. Celle-ci pourrait être construite au dernier moment si cela devenait nécessaire:

*L'emplacement où cette redoute devrait être élevée, consistant en très bonnes vignes, le propriétaire ne les céderait que très à contre cœur et à grand regret, quand même il serait indemnisé amplement, et sans compter les grands frais que cela demanderait, le désaveu public ajouterait à la désapprobation qui pourrait s'en suivre, en ce moment surtout où tout le monde s'accorde à dire que tous ces préparatifs sont inutiles, par les assurances d'une paix générale*<sup>41</sup>.

Néanmoins, Dufour s'adresse le 25 mai à Wurstemberger. Il est contrarié d'apprendre que la redoute n'est pas encore commencée et se montre moins sensible que Forrer aux arguments tirés de l'opinion publique. *On dit maintenant que le propriétaire fait des difficultés pour céder son terrain. Ce n'est cependant pas ce qui doit nous arrêter; nous avons eu jusqu'à présent tous les égards pour la propriété particulière; mais il y a des bornes à tout. Tant que cette redoute n'est pas faite, notre système de défense est incomplet puisque le terrain environnant n'est vu et battu que par cet ouvrage; on ne peut pas abandonner à l'ennemi le point dominant. Dufour admet pourtant que l'on tarde encore un peu, le temps d'estimer le coût de cet ouvrage, que nous réduirons à ses moindres dimensions*<sup>42</sup>.

Le même jour, le chef d'état-major général informe Hegner qu'il a consulté le général: lui aussi est d'avis qu'il ne faut pas retarder la construction, mais il pense qu'il faut en réduire les dimensions. Il demande toutefois de connaître au préalable les frais qu'entraîneront le chantier et soit l'achat du terrain, soit l'indemnisation des dégâts<sup>43</sup>.

Enfin, le 6 juin<sup>44</sup>, Dufour écrit à Hegner: *S. Exc. le Général en chef a décidé que l'on procéderait immédiatement à l'exécution de la redoute déjà profilée sur la hauteur de la rive droite à St. Maurice. Hegner lui apprend de Saint-Maurice le 15 juin: Aujourd'hui le profillement de la redoute sur la hauteur de la rive droite du Rhône a été arrêté définitivement et demain on en commencera le travail*<sup>45</sup>.

### *La tour crénelée*

Fig. 24

Dans son projet du 16 juin 1823, Dufour avait prévu une tour crénelée (*D*) sur le rocher dominant l'enceinte nord du vieux château. La construction de ce bâtiment ne semblait pas poser de problèmes. Toutefois, le 8 mai, le capitaine Wurstemberger signale au colonel Dufour qu'il attend à ce propos un dessin du colonel Hegner. Ces messieurs du génie ne sont pas au clair sur la pointe de rocher où la tour doit être implantée: *si c'est sur celle immédiatement au-dessus du vieux mur d'enceinte ou si c'est sur la pointe en avant de ce mur*<sup>46</sup>.

Dans sa lettre du 12 à Hegner, le chef d'état-major général se montre surpris de la question que lui avait posée Wurstemberger: *l'emplacement est si clairement désigné par la nature que je ne puis pas croire qu'il y ait lieu à la moindre hésitation*. Par conséquent, le commandant en chef du génie doit donner l'ordre au capitaine de *commencer cet ouvrage sans délai*<sup>47</sup>. Le même jour, Dufour écrit à

Wurstemberger de préparer lui-même un projet pour la tour, de manière à ne pas retarder l'ouvrage. Il lui précise la position, au-dessus de l'enceinte du château: *Gatschet, qui est monté avec moi sur cet emplacement, saura bien le reconnaître*<sup>48</sup>.

Tout cela n'empêche pas le capitaine d'insister le 19 mai. En envoyant au colonel Dufour deux projets, il revient sur la question de l'emplacement: le point *B* de son croquis (solution Dufour) lui paraît nettement moins favorable que le point *A*. Ce dernier offre davantage de possibilités de feu contre un ennemi attaquant du nord la position du château. Le capitaine préférerait attendre la visite prochaine du colonel Hegner<sup>49</sup>.

Le chef d'état-major général se montre maintenant ouvert à la discussion avec le capitaine. *Les raisons que vous me donnez pour construire la Tour sur le point A plutôt que sur le point B, lui écrit-il le 22, me semblent bonnes, et si en cette place, la Tour n'est pas plus attaquable et défend aussi bien les approches du fort par la corniche sur laquelle nous voulons l'élever, je ne vois que de l'avantage à la porter au point A plutôt qu'au point B; examinez encore la question sous ce point de vue; et nous attendrons encore pour l'exécution de prendre avis de M<sup>r</sup> le Colonel Hegner quand il sera de retour.*

*Quant au projet de la tour, je l'approuve et je prends le second comme le plus simple et le plus économique. La corniche de l'autre tour produirait il est vrai, un bon effet à l'œil, mais elle serait sans utilité pour la défense*<sup>50</sup>.

Mais, le 25 mai, Dufour revient à son idée primitive. Il écrit à Wurstemberger: *D'après le croquis que vous m'avez envoyé je croyais les deux rochers A et B à 40 ou 50 mètres de distance et alors il m'importait peu que la tour fût placée sur l'un ou sur l'autre; mais, d'après un autre dessin que m'a remis Monsieur Hegner, et qui doit être exact, la distance est beaucoup plus grande et la tour placée aussi en avant ne protégerait plus l'intérieur du fort comme au point B. Or son objet essentiel étant d'empêcher quelques tirailleurs ennemis de se placer sur ce rocher et de plonger dans le fort, il devient absolument nécessaire de la mettre sur le rocher B dans son premier emplacement. Il ajoute: Vous ne commencerez cet ouvrage que lorsque Monsieur Hegner sera allé en arrêter définitivement l'emplacement*<sup>51</sup>.

Le 2 juin, Wurstemberger répond qu'il attend la venue du colonel Hegner. Il juge utile de préciser que *la distance des rochers A et B sur l'un desquels cet ouvrage doit être placé n'est réellement pas au delà de 40 à 50 mètres*<sup>52</sup>. Le colonel Hegner est à Saint-Maurice dès la mi-juin<sup>53</sup>. Le 14 juillet, Wurstemberger écrit à Dufour qu'*on a de même préparé l'emplacement de la tour crénelée sur la pointe de rocher au dessus du château*<sup>54</sup>. C'était l'endroit que Dufour avait choisi en 1823 et où l'édifice est aujourd'hui debout.

Fig. 29

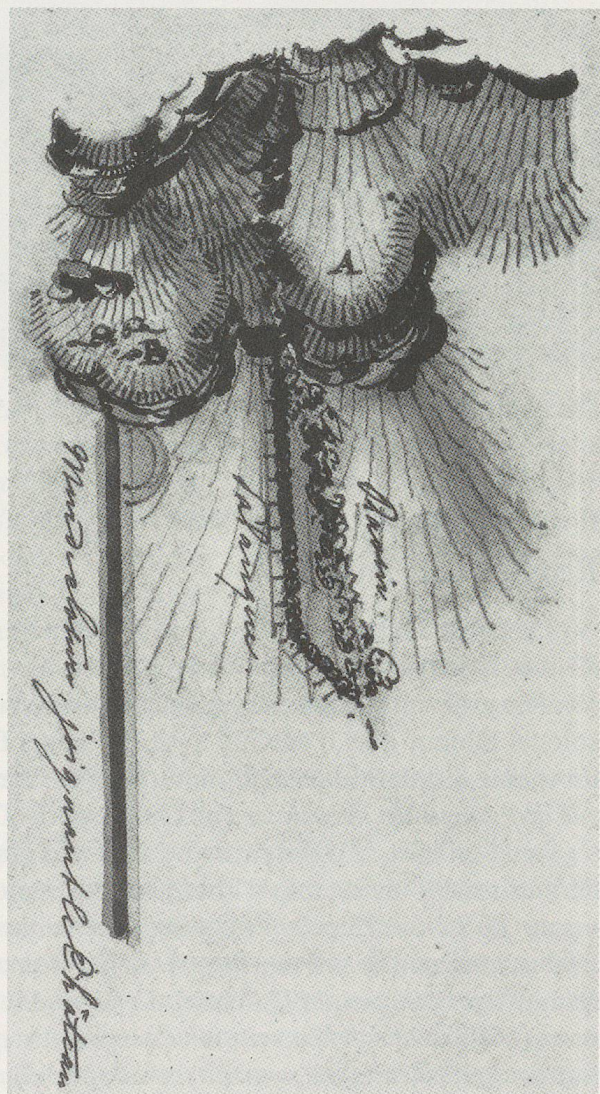


Fig. 29 Discussion du site de la tour crénelée: croquis du capitaine Wurstemberger, 19 mai 1831. Sans indication d'échelle. Archives fédérales, Berne.

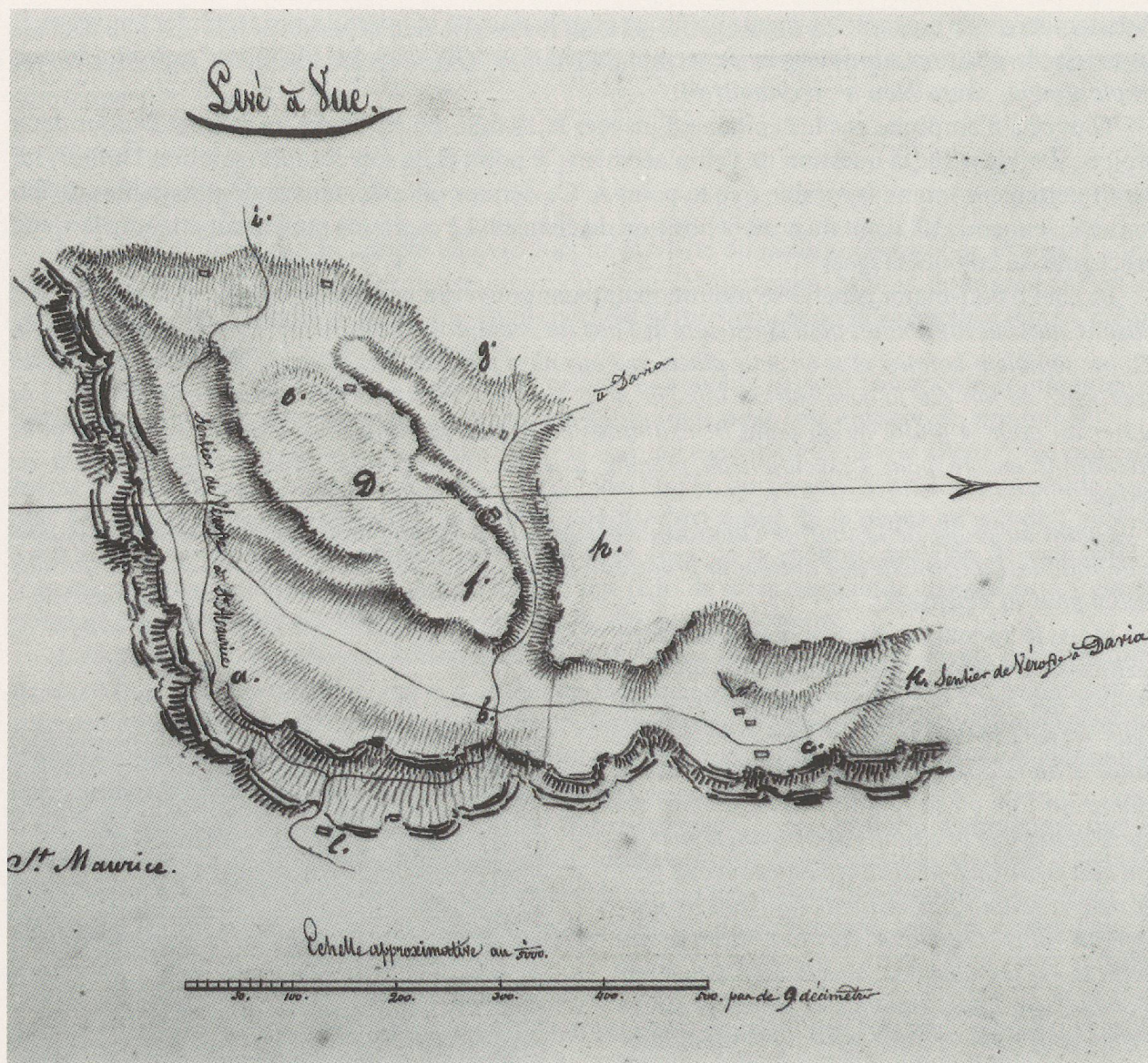


Fig. 30 Défense du plateau de Vérossaz selon Forrer, 16 mai 1831. Ech. appr.: 1:6300. Archives fédérales, Berne.

### Redoute de Vérossaz

Dans son rapport du 5 avril, et conformément aux impulsions que lui avait données Dufour le 23 et le 29 mars, le capitaine Wurstemberger avait prévu un petit ouvrage à l'extrémité du plateau de Vérossaz, devant les sentiers qui descendent du château. Le 30 avril toutefois, le capitaine écrit au colonel Dufour que, d'entente avec le colonel Forrer, il propose de surseoir à l'exécution<sup>55</sup>. Forrer lui-même écrit le 9 mai à Dufour qu'il lui enverra prochainement ses *idées sur les travaux accessoires sur la hauteur de Vérossaz et dans la gorge de Lavey*<sup>56</sup>.

Le 16 en effet, le colonel envoie au chef d'état-major général un projet pour la défense du plateau de Vérossaz. Il insiste tout d'abord sur l'extrême importance de la position dans le cas d'une attaque venant de Savoie. Elle domine et surplombe tous les ouvrages de fortification situés sur la rive droite du Rhône, ainsi que les avenues du pont de St. Maurice. Si elle tombait aux mains de l'infanterie ennemie, les ouvrages au pont de St. Maurice pourraient être réduits facilement et cela plus encore par l'effet moral que produirait l'occupation de ce plateau par l'ennemi, que par son feu, qui, étant fichant sur les fortifications mêmes, ne pourrait faire de grands ravages. Le seul ouvrage qui devra être fait d'avance et indispensablement est, au jugement de Forrer, au point D, une redoute pour 200 hommes et 2 pièces de 4. On pourra compléter plus tard la défense du plateau en construisant des ouvrages légers aux débouchés des sentiers et sur quelques autres points particulièrement dangereux<sup>57</sup>.

Fig. 30

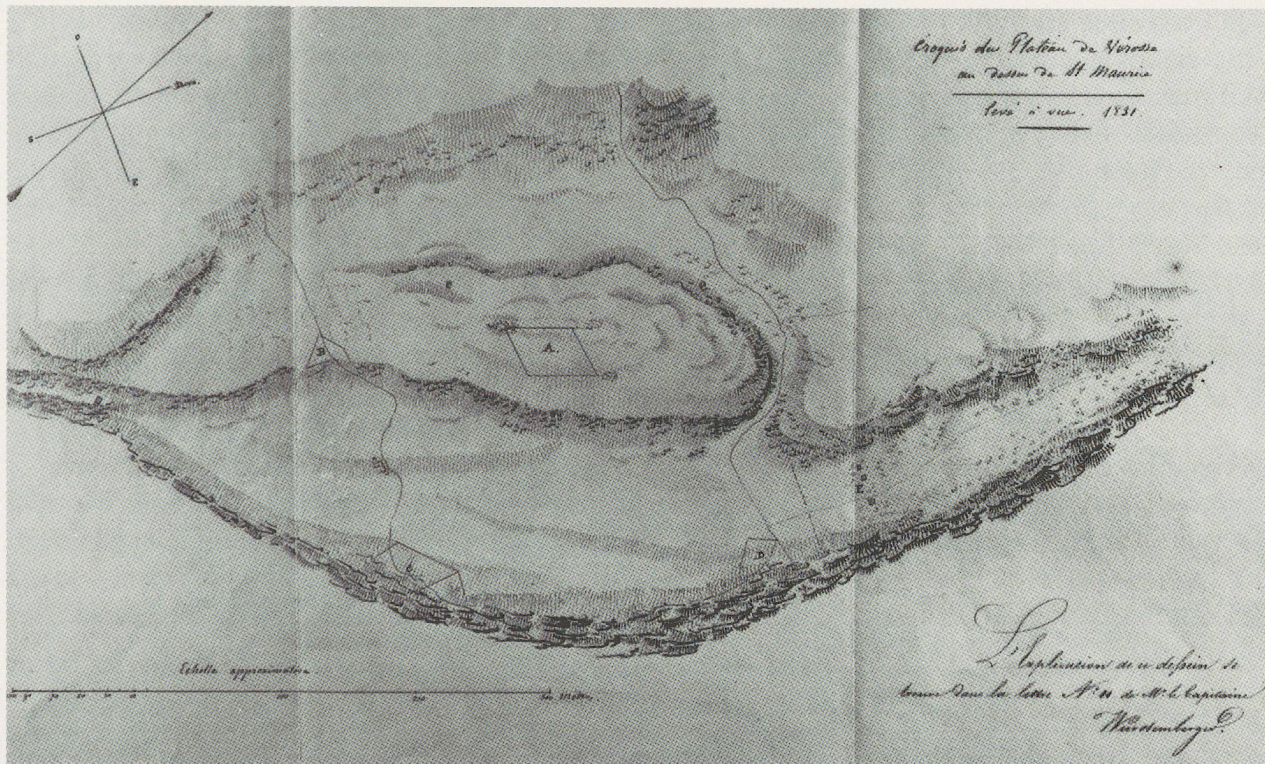


Fig. 31 Défense du plateau de Vérossaz selon le capitaine Wurstemberger, 7 juin 1831. Ech. appr. : 1:6100. Archives fédérales, Berne.

Le 20, Dufour remercie Forrer de porter sa *sollicitude sur cette partie qui est la véritable clef de toute la position*. Il observe que la maîtrise de ce lieu a été envisagée comme primordiale dès le début des réflexions sur la défense du défilé. Dufour rappelle (dans l'ordre inverse) les trois fonctions que devraient remplir les ouvrages : assurer la retraite vers le château, défendre le plateau lui-même et en interdire l'abord. *Votre projet, poursuit-il, me paraît très convenable pour résoudre les deux premières parties du problème (...) mais il me semble qu'il ne répond qu'imparfaitement au troisième point, celui de défendre les approches du plateau. Je ne vois dans ce but que la petite lunette établie au point C sur le sentier qui mène à Davia; je voudrais que les autres sentiers, et surtout le chemin que vous m'indiquez comme accessible au canon de bataille, fussent également interceptés.* Enfin, en ce qui concerne la redoute, centre de ces divers ouvrages, il reste à étudier les meilleures possibilités de défilement : le capitaine Wurstemberger recevra la charge d'examiner la question<sup>58</sup>.

En vérité Dufour requiert davantage du capitaine. Le même jour, il l'informe qu'il a reçu le projet de Forrer et lui demande d'en présenter un lui aussi, *en considérant le plateau de Vérossaz comme la clef de toute la défense de St. Maurice. Il sera nécessairement occupé en forces et par conséquent votre projet doit être conforme à cette supposition*<sup>59</sup>.

Le 2 juin, le capitaine Wurstemberger informe le colonel Dufour que le mauvais temps l'a empêché de s'occuper du plateau de Vérossaz. Le 7, il lui envoie son projet en expliquant qu'il a amélioré la redoute, que celle-ci devrait être construite en premier lieu, tandis que pour les ouvrages accessoires on pourrait attendre. Quant à l'interception du chemin et des sentiers qui permettent l'approche de la région de Davia au plateau, le capitaine ne propose pas la construction de retranchements : *il n'y a point de position convenable plus en avant pour l'emplacement de quelque ouvrage, le terrain étant trop entrecoupé; la défense devra se faire par de l'infanterie profitant des avantages du terrain*<sup>60</sup>. Dufour accuse réception le 10. Il ne cache pas la satisfaction que lui procure ce plan : *je vois avec plaisir qu'il diffère très peu de celui que m'a envoyé M<sup>r</sup> le Colonel Forrer; cela me fait espérer que cette partie de nos ouvrages ne sera pas sujette à contestation*<sup>61</sup>.

L'ordre de commencer les travaux sera donné par Hegner le 9 juillet<sup>62</sup>. Le 14 juillet, le capitaine Wurstemberger annonce à Dufour le début de la construction pour la semaine suivante<sup>63</sup>.

Fig. 31

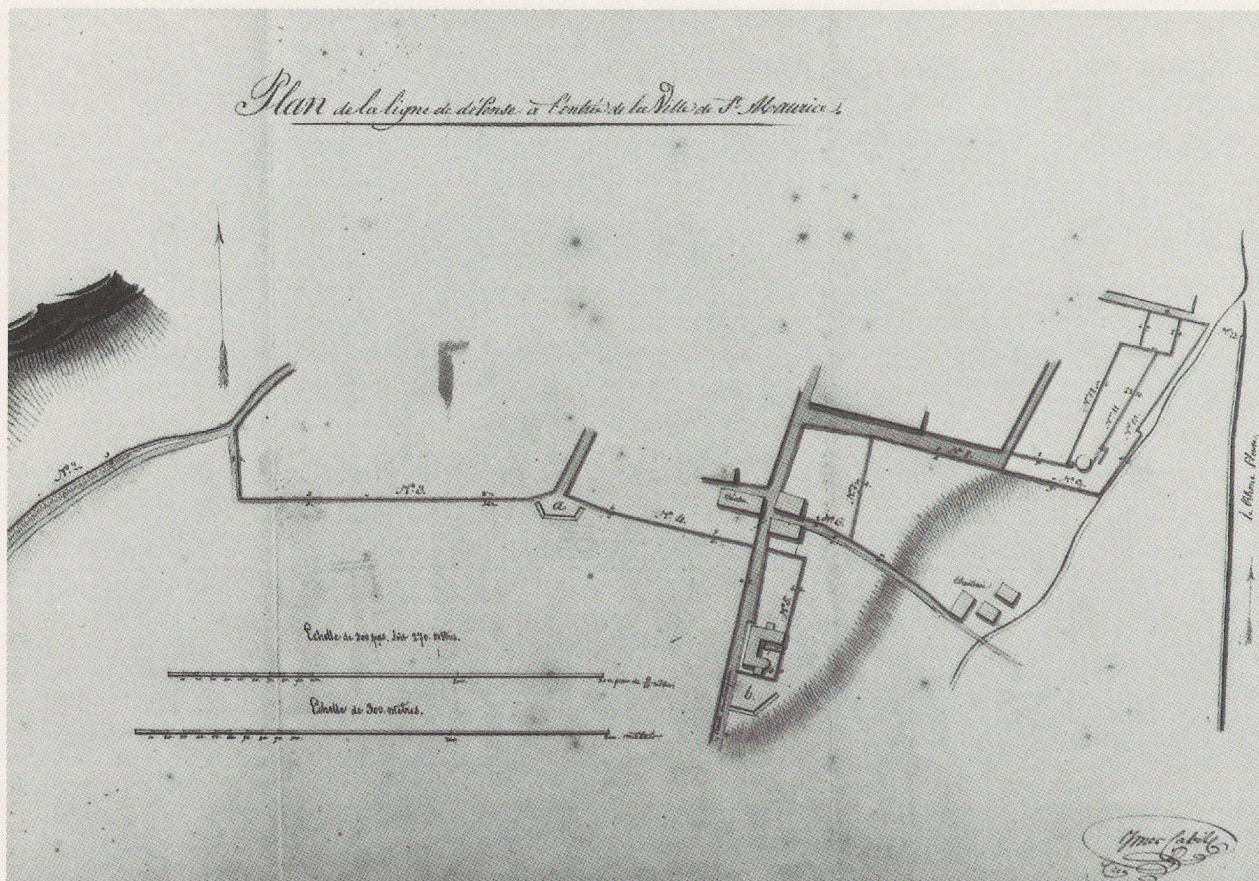


Fig. 32 Projet de défense à l'entrée méridionale de la ville de Saint-Maurice; Forrer, 26 mai 1831. Ech. appr. : 1:5200. Plan du capitaine Imer. Archives fédérales, Berne.

### Autres travaux du colonel Forrer

L'activité de Forrer ne se relâche pas. Il rédige le 20 mai un *Projet de défense du Valais attaqué du côté du midi*, qui présente une hypothèse très différente des idées de manœuvre de Dufour et de Finsler<sup>64</sup>. Le 21 mai, il remet au chef d'état-major général plusieurs rapports. Deux d'entre eux concernent les défenses avancées à la Porte-du-Scex et à la Balmaz (avec Pissevache et Evionnaz). Le troisième présente les moyens d'arrêter l'ennemi qui, ayant jeté un pont sur le Rhône peu en aval du Bois-Noir, tenterait de gagner Bex par Lavey et Le Châtel.

Fig. 32

Le 26 mai, Forrer précise ses idées sur la défense dans le secteur de la ville. Il propose une ligne, qui, une centaine de mètres plus au sud que l'enceinte médiévale, fermerait les abords de la ville depuis la falaise jusqu'au Rhône. Les deux batteries prévues devraient être bâties à l'avance tandis que le reste des lignes ne serait aménagé que devant l'urgente nécessité. Enfin, le 3 juin, il traite d'une phase ultime de la défense entre le débouché nord de la ville (censée déjà conquise) et le pont. Sont notamment prévues deux coupures de la route, l'adaptation des mamelons rocheux et la possibilité d'utiliser le château pour y poster des tireurs<sup>65</sup>.

La phase d'achèvement des travaux, dans l'été et le début de l'automne, ne suscite plus de grandes discussions. Il s'agissait seulement de terminer les ouvrages prévus. Tout étant au point, Dufour écrit à Hegner le 4 octobre qu'il peut licencier les officiers du génie Gatschet, Fraise et Correvon<sup>66</sup>.

### L'armement et sa fonction, la garnison et l'intendance

Dès l'ouverture des premiers chantiers au mois de mars, on s'était naturellement préoccupé de leur futur équipement en artillerie. On connaît à partir du 9 mars 1831 plusieurs lettres du colonel Hirzel, commandant fédéral de l'artillerie, qui font allusion à ses démarches auprès des cantons de Genève, Vaud et Valais, qui seraient appelés à fournir des bouches à feu et de la munition<sup>67</sup>.

L'évaluation du nombre des troupes d'infanterie chargées d'occuper la fortification ainsi que l'utilisation de ses forces d'artillerie relevaient de la 4<sup>e</sup> division. Son état-major fait une première estimation à la fin de mai ou au début de juin<sup>68</sup>. On y trouve, pour chaque ouvrage déjà construit, le nombre de créneaux et la longueur des banquettes à la disposition des carabiniers ou autres fantassins. On sait que ces hommes pouvaient défendre les abords des ouvrages jusqu'à une distance d'environ 300 m pour les premiers, et d'environ 100 m pour les autres. De plus le document indique soit le nombre des embrasures destinées à l'artillerie, soit le nombre de pièces alors envisagé. Quant aux ouvrages dont le projet est à cette époque suffisamment avancé (redoute des Crêtes et tour au-dessus du château), ils sont en fin de liste l'objet de simples estimations.

Les besoins précis en artillerie et en personnel de service, l'emplacement et la fonction des pièces dans la défense du passage de Saint-Maurice font l'objet d'un rapport du 28 juillet par le major Wielandy, responsable de l'artillerie de la division<sup>69</sup>.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous les principales données fournies par ces deux documents. Il faut bien noter que les renseignements relatifs aux postes de tir d'infanterie découlent directement de la description des ouvrages tandis que les données concernant l'artillerie sont relatives à une situation tactique particulière: le major Wielandy envisage l'hypothèse d'une attaque venant du sud, combinée avec un mouvement tournant traversant les montagnes et débouchant du val d'Illiez.

TABLEAU DES FORTIFICATIONS DU DÉFILÉ<sup>70</sup>

Fig. 33

I.	II.	III.	IV.
W1	<i>Tenaille;</i> <i>Petite tenaille: 2 pièces de 12</i> Objectifs: route de Monthey et hauteur de Saint-Martin.	2	70
W2	<i>Palanque et redan;</i> <i>Grande tenaille, barbette de droite: 1 pièce de 12</i> Objectifs: approches de l'ouvrage, la plaine en amont de la ville (925-1188 m) <i>entre l'hôpital et la chapelle</i> (Saint-Laurent).	1	117
W3	<i>Batterie sur la route;</i> <i>Batterie 17: 4 pièces de 8, 2 obusiers de 24</i> Objectif: route de Bex; les deux obusiers peuvent aussi être dirigés contre la ville. NB La liste de mai-juin indique ici cinq embrasures pour l'artillerie: deux contre la route de Bex et trois contre celle de la Savoie.	6	37
W4	<i>Ligne tenaillée;</i> <i>Grande tenaille, barbette de gauche:</i> <i>1 pièce de 12, 1 obusier de 24</i> Objectifs: approche de l'ouvrage, hauteur de Saint-Martin (726 m). Pour Wielandy, cette barbette et celle de droite (ci-dessus W2) servent ensemble à une seule batterie. En cas d' <i>attaque de vive force de la vallée de Lavay</i> , on sortira momentanément les pièces pour les placer <i>dans les vignes en avant de la barbette de droite</i> (objectif: le pli de terrain de Lavey, 924 m).	2	218
W5 et W13	<i>Château, murs et tours;</i> <i>Château: 2 pièces de 6</i> Objectif: route de Massongex.	2	80
W6	<i>Palanque et mur crénelé;</i> Le rapport de mai-juin mentionne ici deux embrasures d'artillerie que Wielandy n'occupe pas.		50
W7	<i>Barbettes (pas de feux d'infanterie);</i> <i>Batterie n° 8, 4 pièces de 16, 2 obusiers de 24</i> Objectifs: rive gauche, Les Cases (1385 m), <i>la chapelle St. Maurice</i>	6	

(Vérollez, 1848 m), *torrent Mauvoisin* (1221 m), *chapelle en ruines* (Saint-Laurent, 706 m), *la Comédie* (Œuvre Saint-Augustin, 396 m);  
rive droite, *devant les ouvrages de Lavay* (1518 m), *aux ouvrages*  
(1056 m), *entrée de la vallée de Lavay* (858 m), *village de Lavay* (1122 m),  
*pli de terrain de Lavay* (660 m), *maison sous la batterie du Rhône*  
(660 m).

W8	<i>Mur et palanque</i> (pas d'artillerie);		49
W9	<i>Route de Lavey, palanque;</i>		86
W10	<i>Redoute;</i>		168
	<i>Redoute; 2 pièces de 12, 1 obusier de 24</i>	3	
	Objectifs: <i>approches des hauteurs, hauteur de Châtel</i> (1056 m), <i>maisons en Crie</i> (528 m), <i>pli de terrain de Lavay</i> (858 m).		
W11	(pas d'infanterie)		
	<i>Batterie du Péage vaudois; 1 pièce de 6, 1 obusier de 24</i>	2	
	Objectifs: <i>près du Pavillon</i> (la Gloriette, 924 m), <i>jardins près des Capucins</i> (495 m), <i>la place de St. Maurice</i> (Parvis, 528 m), <i>sortie nord de St. Maurice</i> (264 m), <i>ouvrages de Lavay; entrée de la vallée de Lavay, pli de terrain</i> (924 m).		
W12	<i>Redoute de Vérossaz; 1 pièce de 4, 1 obusier de 12</i>	2	
W14	<i>Tour crénelée</i> (pas d'artillerie)		44
<b>TOTAL DES BOUCHES À FEU:</b>		<u>26</u>	
<b>TOTAL DES POSTES DE TIR D'INFANTERIE</b> (redoute de Vérossaz non comprise):			<u>919</u>

Le major Wielandy fait en outre le compte de l'artillerie qui lui est nécessaire à l'extérieur des défenses du défilé jusqu'à la ligne avancée de Mauvoisin. Il compte cinq batteries avec un total de 20 pièces. Quatre de ces batteries sont disposées sur la ligne de Savatan aux Cases. Wielandy ne perd pas de vue la souplesse nécessaire à la défense: il prévoit que ces batteries se replieraient en cas de nécessité jusqu'à proximité des fortifications, voire jusqu'au pont lui-même, et qu'elles pourraient, en contre-attaque, retourner ensuite sur la ligne avancée. La cinquième batterie, placée sur le flanc méridional des collines de Chiètres, aurait sa ligne de repli jusqu'à la batterie W3, où nous avons déjà compté ses canons. A l'intérieur des fortifications elles-mêmes, les pièces sont mobiles et peuvent être déplacées d'un ouvrage à l'autre, selon les points d'attaque auxquels il faut faire face.

Envoyé par Forrer au colonel Dufour, le projet d'armement Wielandy reçut le meilleur accueil. Dans sa réponse du 8 août, le chef de l'état-major général annonce qu'il va transmettre le document au colonel Hirzel, mais en portant le nombre des pièces de 40 à 50. Il estime en effet qu'il faut prévoir d'emblée l'équipement des batteries prévues aux bords nord et nord-ouest des collines de Chiètres ainsi qu'à Chambovey, sur la rive gauche<sup>71</sup>.

Basé sur le nombre de postes de tir dans les ouvrages et en ajoutant une réserve d'hommes d'environ un tiers, le rapport de mai-juin indique une garnison d'infanterie d'environ 1226 hommes. De son côté, le major Wielandy compte pour chaque batterie des fortifications le nombre d'hommes nécessaires au service, de l'officier aux volontaires, ce qui fait un total de 255 hommes. Un tel nombre d'hommes, nécessaire à la défense intérieure des fortifications, implique d'importantes possibilités de logement. D'autre part, les pièces d'artillerie affectées à la défense de ces ouvrages doivent pouvoir être abritées, de même que les réserves de munition. C'est dans l'idée de résoudre en partie ces problèmes d'intendance que l'armée s'intéresse en 1831 au château de Saint-Maurice, propriété du canton. Dufour avait déjà conseillé l'utilisation de ce bâtiment dans son rapport de juin 1823. Dans un rapport du 2 mai, le lieutenant de sapeurs Haller estime que l'on pourrait loger dans le château 250 hommes, soit deux compagnies, et 30 chevaux<sup>72</sup>.

Le 8 juin, Dufour charge Hegner d'étudier *quel parti on peut tirer des bâtiments du château, soit comme réduit, soit comme caserne ou magasin*<sup>73</sup>. Le cas échéant, une proposition d'achat pourra être

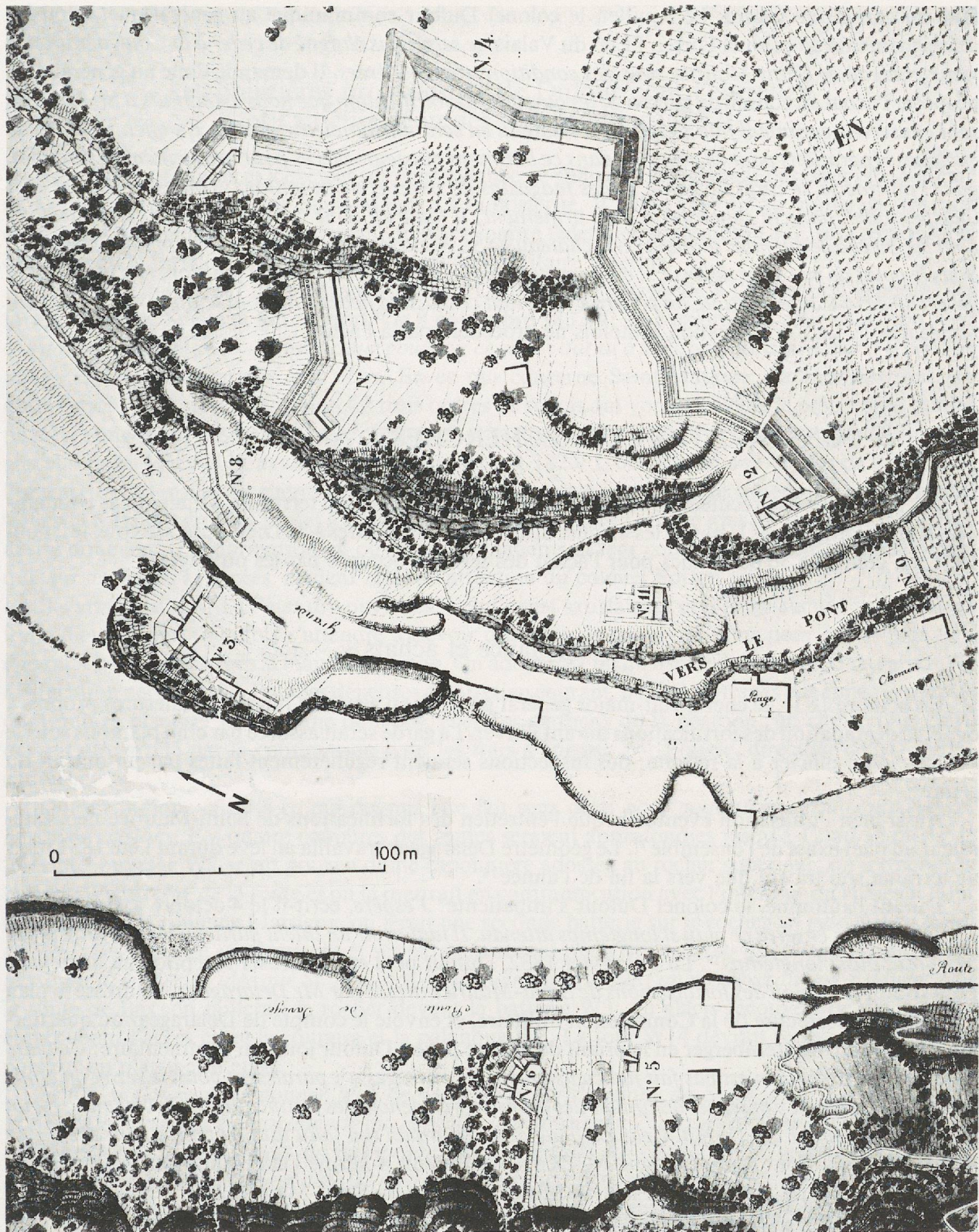


Fig. 33 Plan des fortifications construites en 1831. Ech. appr. 1:2000. Extrait du plan de Louis-Henri Delarageaz, Musée militaire cantonal Saint-Maurice. Les numéros des ouvrages figurant sur ce plan sont repris par M. Denis Weidmann; nous nous y référons en les accompagnant de la lettre W.

faite au conseil de guerre. Le 9 juillet, le colonel Dufour communique au général que, selon les renseignements du colonel Forrer, l'Etat du Valais *ne serait pas éloigné de céder à la Confédération le vieux château de Saint-Maurice sous des conditions très modérées*. Il demande donc au général d'en proposer l'achat au conseil de guerre. *Si les ouvrages de fortification que nous avons faits à St. Maurice sont conservés, comme il faut l'espérer, le château en sera un complément utile. En effet, il suffira de quelques réparations pour se procurer dans ce bâtiment plusieurs pièces pour le logement des troupes, pour l'infirmerie, le corps de garde, et des magasins de vivres et de munitions. Toutes ces choses sont indispensables dans la supposition d'un armement; il faudrait donc construire exprès des baraques pour suppléer à ce qui nous manque, si le château de St. Maurice ne pouvait pas être employé à cet effet. Sous le point de vue de la défense, il est comme le réduit de sûreté de toute la position, et s'il devient la propriété de la Confédération, on pourra y faire tout ce qui sera nécessaire pour le mettre dans un état respectable*<sup>74</sup>. La Confédération toutefois ne procédera pas à l'achat.

## CONSERVATION ET RECHERCHES D'AMÉLIORATION

Les fortifications exécutées en 1831 sur les postes principaux du territoire n'étaient pas condamnées à disparaître. Dans le but de les «léguer aux générations futures», la Diète fédérale vote, le 2 août 1831, un crédit de 30 000 francs pour l'achat des terrains occupés par les ouvrages<sup>75</sup>.

### Surveillance et achats

En octobre 1831, le chef d'état-major général propose au général Guiguer les mesures propres à éviter la dégradation des fortifications durant l'hiver. La garde serait assurée par cinq plantons sous le contrôle d'un officier à la retraite; des inspections seraient régulièrement faites par un officier du génie<sup>76</sup>.

Aussi bien l'utilisation éventuelle que l'entretien des fortifications de Saint-Maurice nécessiteraient un plan exact de l'ensemble<sup>77</sup>. Le géomètre Delarageaz travailla au levé durant l'été 1831 mais ne termina son travail que vers la fin de l'année<sup>78</sup>.

Durant l'automne, le colonel Dufour s'impatiente: *J'espère*, écrit-il le 4 octobre à Hegner, *que Mr Gatschet m'enverra ce plan si longtemps attendu. Il faut avoir un talent particulier pour faire durer les choses aussi longtemps*<sup>79</sup>. Le 11 janvier 1832, Dufour peut enfin accuser réception au lieutenant Fraisse du *grand plan des fortifications de Saint-Maurice dressé par Mr Delarageaz*. Il adresse le plan à Lucerne au secrétaire de la Commission militaire, et envoie le compte de Delarageaz au quartier-maître fédéral Wurstemberger en le priant de le faire payer. Dufour joint un commentaire: *Ce plan, quoique bien exécuté, n'est pas fait judicieusement, les ouvrages n'y paraissent point assez et on a mis trop d'importance à y marquer les limites des propriétés en dehors des fortifications. On voit que c'est un géomètre arpenteur qui l'a fait. Cela explique aussi pourquoi il a fallu tant de temps pour dresser ce plan*<sup>80</sup>. Ce plan, dont notre collègue M. Denis Weidmann a vérifié l'exactitude sur le terrain, est aujourd'hui une des pièces maîtresses du Musée militaire de Saint-Maurice.

Le 17 janvier 1832, le lieutenant Fraisse, inspecteur des fortifications de Saint-Maurice, accuse réception au quartier-maître fédéral Wurstemberger de sa lettre du 12 accompagnée de ses annexes (bons de crédit, instructions et procuration du 13 janvier)<sup>81</sup>. Il était ainsi muni du nécessaire pour régler au nom de la Confédération les opérations d'achat des terrains occupés par les ouvrages militaires.

On peut procéder à l'abornement selon les formalités légales sur le territoire vaudois les 1<sup>er</sup> et 2 mars. Le procès-verbal note que *toutes les bornes plantées entre le terrain acquis par la Confédération et les divers propriétaires particuliers portent sur l'une de leurs faces la croix fédérale*. Les actes d'acquisition des parcelles portant les ouvrages W1-4, W8-11 sont passés du 16 au 25 juin.

Sur territoire valaisan, les procès-verbaux de limitage connus sont du 28 février; les actes d'achat des terrains portant les ouvrages W5-7, 12 et 14 sont passés le 5 mars à l'auberge de l'Union, à Saint-Maurice<sup>82</sup>.

## Les premières propositions de Dufour pour l'entretien et l'amélioration des fortifications (1832)

Posséder les terrains et y exercer une surveillance ne suffisait évidemment pas pour être à même de léguer les fortifications de Saint-Maurice à la postérité. Il fallait prévoir au moins des travaux d'entretien. Le colonel Dufour, devenu quartier-maître fédéral en septembre 1832, sera responsable de ce genre de problèmes devant la Commission militaire fédérale.

Sur ordre donné par cette commission le 21 septembre, il procède à l'inspection générale des fortifications de Suisse et fait rapport<sup>83</sup> le 8 novembre 1832. Il les a examinées avec soin, *tant pour constater leur degré de conservation que pour voir ce qu'il y aurait à faire pour les améliorer et les rendre mieux capables de remplir leur objet*. En ce qui concerne Saint-Maurice, Dufour distribue ses observations en trois parties, selon les trois ordres de soucis qui vont d'ailleurs le préoccuper durant plusieurs années. L'examen de ces trois points, et surtout des deux derniers, montre que Dufour n'a pas oublié les idées qu'il avait défendues en 1822 et 1823. L'obéissance aux ordres de la Diète et l'urgence des menaces de guerre l'avaient contraint à construire trop rapidement ces fortifications. Celles-ci n'étaient donc ni faciles à conserver ni vraiment aptes à rendre tous les services attendus. Il désire donc leur transformation en ouvrages permanents et leur complètement sur certains points qui, sur les lignes avancées, avaient retenu l'attention du colonel Forrer.

Il s'attache d'abord à l'état des ouvrages. Celui-ci est satisfaisant et n'exige aucune intervention immédiate. Il faut toutefois s'attendre à devoir diminuer la pente des talus pour éviter plus tard d'avoir à les corriger après la mauvaise saison. On adoptera l'inclinaison faible qui est d'usage dans la fortification permanente. Pour les dépenses d'entretien courant, il fixe à 80 francs par année la somme dont pourra disposer le capitaine de Nucé, chef des gardiens de la position; un chiffre plus élevé devrait être arrêté par la commission pour les frais à engager par Fraisse, directeur de ces fortifications.

Dufour indique ensuite ce qui devrait être fait sans délai *pour perfectionner ou compléter les ouvrages existants*. Les quatre coupures des routes seraient approfondies jusqu'à 12 ou 15 pieds; le fossé de l'ouvrage W2 serait pourvu d'une caponnière adossée au rocher supérieur; on fermerait la batterie W6 du côté de la route et on la mettrait en communication avec l'intérieur du château. Pour enfilier mieux la route de Martigny, on ferait une seconde batterie sur le rocher *un peu plus en avant* que W7. Ses murs de soutènement et ses parapets seront très visibles, *pour que chaque étranger qui passe par là emporte l'idée que St. Maurice est un point fortifié que l'on n'enlèverait pas aisément*. Sur la route de Bex, on taillerait le rocher devant la batterie W3; un glacis recouvert de maçonnerie empêcherait l'accès entre la coupure et la palanque W8. La tour W14 devrait recevoir un toit, une porte et un plancher d'étage.

*Enfin, si l'on voulait donner plus de valeur aux fortifications de St. Maurice (...), il faudrait 1° revêtir les ouvrages en maçonnerie ou du moins leurs escarpes, 2° changer en murailles crénelées et durables, toutes les palanques qui ne peuvent pas être battues par l'artillerie; 3° pratiquer un chemin pour communiquer facilement avec les ouvrages supérieurs de la rive droite; 4° construire une redoute sur un mamelon de la rive gauche qui domine la batterie n° 3 et prend de revers la grande tenaille. Bien qu'on doive supposer que ce mamelon serait occupé par nos troupes, cependant convient-il d'en assurer la possession par un ouvrage solide. 5° Confectionner un certain nombre de gabions et sacs à terre, qu'on tiendrait en magasin pour s'en servir au besoin, à faire promptement des parapets derrière les coupures des routes. 6° Approvisionner et mettre en magasin tous les bois nécessaires au palissadement des ouvrages et à l'établissement des plateformes, parce que dans un danger pressant, il serait hors de toute possibilité de se les procurer. 7° Enfin je dois dire qu'il y aura une grande convenance à s'entendre avec le gouvernement du Valais pour faire du château un bâtiment fédéral, servant tout à la fois de caserne et de magasin. On y tiendrait habituellement les pièces de position les plus nécessaires à la défense de St. Maurice.*

## Projet de Dufour pour le renforcement de la défense (1835)

Dès lors et durant bien des années, les crédits fédéraux ne permettront que l'entretien courant et quelques rares améliorations. Mais le quartier-maître Dufour ne désarme pas : il prépare les propositions qu'il voudrait voir admises par la Commission militaire, puis par les autorités fédérales.

Fig. 34

Dans son rapport<sup>84</sup> du 20 janvier 1835, il remarque d'emblée que les modifications proposées *ne portent ni sur la position ni sur le tracé des ouvrages qui ont été exécutés en 1831. Elles n'ont d'autre objet que de compléter ces ouvrages et de les rendre plus solides.* Dufour conseille le même genre d'améliorations que dans la troisième partie de son rapport de 1832 ; il dépasse toutefois ses premières propositions en augmentant le relief des profils et en corrigeant le tracé de la batterie du Rhône (W3). De même il propose un étage supplémentaire pour la tour crénelée (W14). Les travaux prévus étaient considérables : le devis les estime à 120 000 francs. On ne s'étonne pas de constater que près des deux tiers de la somme sont affectés au renforcement de la *Tenaille de l'est* (W4) et à la *redoute des Crêtes* (W10). Ces deux ouvrages concernent le secteur que le général Finsler avait défini comme «le seul point faible» des ouvrages prévus en 1823. Les modifications issues des discussions entre Dufour, les officiers du génie et le commandant de la 4<sup>e</sup> division en 1831 avaient amélioré les choses, mais tout n'avait pas été réalisé.

Dufour termine son rapport en rendant attentif au fait que ses propositions sont limitées à l'essentiel et qu'il n'a pas compté certains autres ouvrages qui présenteraient pourtant un grand intérêt. Ainsi, deux positions d'artillerie à l'entrée nord de la plaine qui conduit au défilé : sur la hauteur de Saint-Martin et, plus en avant sur la rive droite, à l'angle nord-ouest du plateau de Chiètres. Pour ne pas augmenter les dépenses, Dufour laisse de côté les autres positions avancées proposées par Forrer en 1831 : elles sont à des endroits où il y a suffisamment de terre pour renvoyer leur construction au moment d'une alerte. *Nous devons nous restreindre à ce qui, en raison de la nature du sol, ne peut s'effectuer qu'avec de longs travaux.*

L'achat du vieux château, qui avait déjà été proposé par Dufour en 1831, fait l'objet d'une nouvelle insistance, de même que la nécessité d'assurer une provision de bois pour des palanques, plateformes et blindages.

## Projet restreint et explication de la défense (1836)

Le montant des dépenses prévues par le rapport du 20 janvier 1835 était évidemment pour la commission militaire une cause de perplexité. Aussi demanda-t-elle au quartier-maître fédéral *un préavis sur la demande à adresser à la Haute Diète pour la conversion des ouvrages de St. Maurice en fortification permanente* et sur l'acquisition ou la location du château. Le colonel Dufour rédige ce préavis<sup>85</sup> le 22 juillet 1836. En ce qui concerne le château, il conseille à la Commission d'adresser une demande officielle au grand-bailli du Valais. Il est en effet nécessaire de connaître le prix de vente ou, à ce défaut, le montant de la location avant de s'adresser à la Diète fédérale.

Pour ce qui touche à *la conversion des ouvrages en fortifications permanentes, je pourrais, écrit-il, m'en référer simplement à mon rapport du 20 janvier 1835 et demander l'allocation d'une somme de 120 000 francs pour mettre à exécution les plans qui accompagnent ce rapport et qui ont déjà été mis sous les yeux de la Commission militaire. Mais à nouveaux faits nouveaux conseils. Depuis deux années les craintes de guerre se sont entièrement dissipées et avec elles toute tendance à faire de grands sacrifices pour mettre notre militaire sur un pied respectable. C'est un fait que des sacrifices de ce genre ne s'accomplissent dans les républiques, et surtout dans les républiques confédérées, qu'en présence d'un danger. Aussi les dangers extérieurs ne sont pas toujours pour elles un mal à redouter. Quoi qu'il en soit, je pense que la Commission serait mal reçue si elle présentait en ce moment des plans trop vastes et des demandes d'argent trop élevées, et quelle que soit l'importance que je mette aux fortifications de St. Maurice, je sens la nécessité de restreindre les projets au strict nécessaire, quitte à les étendre plus tard et à les compléter dans des temps plus heureux. L'essentiel pour le moment n'est pas de tout faire mais de ne pas rester sans rien faire ;*

Dans cette perspective très réaliste, le quartier-maître général Dufour propose à la commission de présenter à la Diète une demande limitée de 45 000 francs répartis sur cinq ans. On ne ferait ainsi que

les améliorations les plus urgentes à la batterie du Rhône (W3), à la tour crénelée (W14), aux coupures de la rive gauche (W15 et 16), entre les positions W2 et W4, et à la batterie de l'Arzillier (W2). On construirait la nouvelle batterie sur le rocher de Saint-Maurice (W18) ainsi que les chemins de communication entre les ouvrages.

Pour bien faire comprendre la signification précise des ouvrages à améliorer, Dufour rédige le 2 août ses *Notes sur les fortifications de St. Maurice et sur le genre de défense qu'elles comportent*<sup>86</sup>. Il commence par dire ce qu'elles ne sont pas: *Ce serait se faire une idée bien fautive du rôle que les fortifications de St. Maurice sont appelées à jouer dans la défense de cette importante position, si l'on croyait que, réduites à elles seules et avec le concours d'une faible garnison, elles dussent, à la manière des forteresses, résister à une attaque enveloppante et obliger l'ennemi à passer par les formalités d'un siège en règle. Certes, si ceux qui ont construit ces fortifications avaient eu cela en vue, ils se seraient bien grossièrement trompés; car tous les ouvrages, à l'exception de la redoute de Verrosse, quoique bien défilés des hauteurs en avant, sont vus et plongés de celles qui sont en arrière. Une forteresse construite dans une semblable localité, dominée de si près et d'une manière si fâcheuse, serait la plus fautive de toutes les conceptions.*

Il explique ensuite qu'en 1831, lorsque l'état-major fédéral a fait construire les ouvrages du défilé, il n'entendait pas bâtir une forteresse. Il voulait seulement assurer à la 4<sup>e</sup> division la possession du pont et par là la liberté de manœuvre d'une rive à l'autre. Cet avantage est en effet indispensable à la défense générale d'une position beaucoup plus vaste que le défilé lui-même. On a donc été amené à établir une tête de pont double dont chaque moitié n'est faite que pour répondre aux attaques de front, et qui n'a de commun avec les ouvrages de la rive opposée que les flanquements et les feux de revers qu'elle en peut tirer. On n'avait ni le temps ni les moyens d'en faire davantage.

La défense de Saint-Maurice est ensuite étudiée selon les hypothèses classiques qu'impose la disposition des lieux, et qui avaient été envisagées partiellement par Dufour dans son étude sur la défense du Valais en 1822, et plus complètement par Finsler en 1825. De Martigny ou du Léman à Saint-Maurice, les régions dans lesquelles on peut manœuvrer et les accidents topographiques auxquels on peut s'accrocher sont toujours, sauf pour quelques détails, proposés de la même manière.

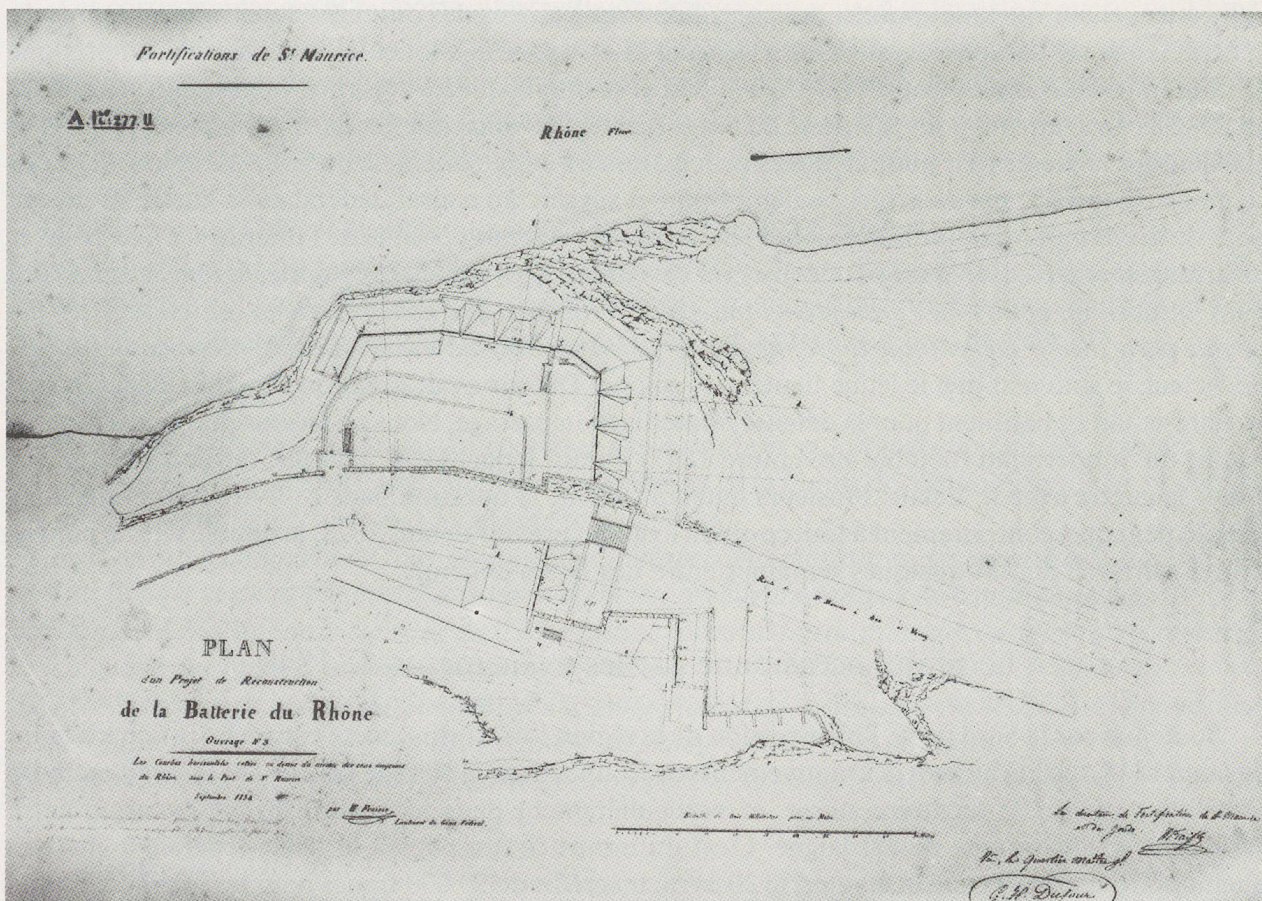


Fig. 34 W. Fraisse: projet de transformation de la batterie du Rhône, septembre 1834. Ech.: 1:1400. Archives fédérales, Berne.

Dufour ne présente donc pas une idée de manœuvre vraiment nouvelle. Son mérite particulier est d'insister avec force sur le rôle essentiel de tous les combats possibles en amont ou en aval du défilé.

Après avoir passé en revue les diverses attaques possibles qui, à partir de Martigny, de la Savoie et du canton de Vaud, finiraient par se heurter aux fortifications du défilé, Dufour conclut sur la fonction de celles-ci: *elles forment le pivot d'une défense active en assurant la possession du pont et permettant aux troupes de manœuvrer librement sans crainte de voir leurs communications coupées. Ces fortifications ne font pas à elles seules toute la défense, mais elles en sont un puissant auxiliaire. C'est pour n'avoir pas fait cette distinction que quelques personnes ont critiqué la disposition des retranchemens. Le problème est en effet assez complexe et difficile pour qu'on n'en saisisse pas au premier coup d'œil toutes les conditions.*

### Refus du projet et restrictions jusqu'en 1847

Les propositions du quartier-maître général pour améliorer les défenses de Saint-Maurice vont circuler entre la Commission, des experts, le Vorort et la Diète, jusqu'au 13 mars 1839, où l'assemblée des cantons prendra une décision négative<sup>87</sup>.

Dufour ne suscite pas plus d'écho par son *Mémoire sur les fortifications qu'il serait convenable d'établir en quelques endroits de la Suisse*, de 1841. Il y insiste pourtant sur l'idée que la Suisse doit démontrer sa ferme intention de défendre son territoire et sa neutralité. *Quelques milliers d'écus employés à de pareils travaux seraient une preuve bien autrement persuasive de nos intentions à cet égard que toutes les protestations et tous les discours dont nos réunions patriotiques et les Conseils mêmes de la Suisse ont souvent retenti. Il écrit encore: il y a économie réelle à appliquer des sommes, même très fortes, à des mesures défensives de toutes les plus ostensibles, puisque par là nous nous mettrions à l'abri de l'invasion, dont le moindre mal serait l'épuisement de toutes les caisses publiques et particulières*<sup>88</sup>.

Toujours est-il que de 1832 à 1847, le petit crédit annuel accordé par la Diète ne permit que l'entretien, et sur quelques points, des consolidations limitées des ouvrages construits au temps du général Guiguer. La Confédération ne se résigna ni à acheter ni à louer le château, pour un prix que Dufour lui-même jugeait trop élevé<sup>89</sup>. On notera avec intérêt que les autorités valaisannes songeaient en 1842 à construire un nouveau poste de péage (l'actuelle «ancienne gendarmerie» près du château) et à démolir la vieille tour pour faciliter la circulation à l'entrée orientale du pont. Le colonel Dufour se montre contrarié par ce projet de démolition et suggère au conseil fédéral de la guerre (nouveau nom de la commission militaire fédérale) d'examiner s'il serait possible de l'interdire, ou de trouver un arrangement avec le Valais pour conserver cet édifice. Moyennant indemnité, *la tour serait mise à notre disposition pour y être pratiqué tel moyen de fermeture que nous jugerions convenable, tel que double porte, herse, etc. et toute autre mesure de défense immédiate en créneaux, machicoulis, etc.*<sup>90</sup>. Le lecteur se souvient que le jeune lieutenant-colonel Dufour avait remarqué en 1821 déjà l'intérêt que présentait ce bâtiment pour la défense immédiate du passage. Nous ne faisons que mentionner le conflit du Sonderbund (octobre-novembre 1847) durant lequel G. H. Dufour, devenu général, sut éviter la guerre avec le Valais. Plusieurs auteurs traitent la question dans ce livre. Nous rappelons simplement que, contrairement à tout ce qu'on avait pu prévoir depuis 1821, la double tête de pont se trouva partagée durant quelques semaines entre des frères ennemis.

### Le projet occasionné par les événements de 1848

Soutenue par la Sardaigne, l'insurrection de la région lombardo-vénète contre l'Autriche, à la fin de mars 1848, suscita bientôt des mouvements de troupes dans le nord de l'Italie. On pouvait craindre une extension sur le territoire suisse, et particulièrement dans le Tessin, du conflit armé entre l'Autriche et le royaume de Sardaigne. C'est du moins ce qui poussa la Diète fédérale à envoyer quelques troupes au Tessin et à voter, le 20 avril, un crédit de 50 000 francs pour les fortifications de Bellinzona (20 000 francs), de la Luziensteig (12 000 francs) et de Saint-Maurice et du Valais (18 000 francs)<sup>91</sup>.

Informé de cette décision, le quartier-maître général Dufour s'adresse le 25 au président du conseil fédéral de la guerre. Il donne son avis sur la manière d'utiliser les crédits. En ce qui concerne Saint-Maurice, la somme allouée étant modique, il faudrait *renoncer à des constructions en maçonnerie et se rabattre sur les ouvrages en terre qui auraient là, aussi bien qu'à Bellinzona, l'avantage de montrer à tous les yeux notre ferme résolution de nous faire respecter chez nous, et de défendre énergiquement notre neutralité*. Il propose trois ouvrages : un dans le défilé de Lavey, un sur la rive du Rhône, près d'Evionnaz, et une nouvelle batterie sur les rochers qui dominant la ville pour prendre d'enfilade la grande route de Martigny. Les deux premières positions (dans la région des bains de Lavey et sur la pente méridionale du cône du Saint-Barthélémy) avaient été proposées par Forrer en 1831 ; la troisième (W18) avait retenu l'attention de Dufour dans son rapport de 1832 déjà. Dans la même lettre, Dufour se dit prêt à faire le déplacement de Genève à Saint-Maurice pour y rencontrer le nouveau directeur des fortifications, le lieutenant-colonel Perrier de Fribourg, et lui donner ses instructions. Il ajoute : *le voyage pouvant se faire en plus grande partie sur le lac, au moyen du bateau à vapeur, j'espère n'avoir pas trop à en souffrir et pouvoir le supporter*<sup>92</sup>.

De Saint-Maurice, le 13 mai, le général informe le conseil fédéral de la guerre qu'il a procédé à la reconnaissance des lieux avec le lieutenant-colonel Perrier et son aide, le sous-lieutenant du génie Siegfried<sup>93</sup>. Il revient sur la liste des ouvrages à construire. Outre ceux qu'il avait annoncés le 25 avril, il indique un ouvrage en terre sur la hauteur de Saint-Martin, *une coupure de la route du Simplon à l'étranglement de Barma*, et enfin, au défilé lui-même, *deux murailles crénelées, l'une entre la tour et le rocher au-dessus du château, l'autre sur la rive droite, en remplacement d'une palanque qui joignait la route de Lavey et qui a été détruite*. Quelques réparations d'urgence seront faites aux anciens ouvrages. Les travaux vont commencer incessamment, sauf sur certains points, comme à Evionnaz, où l'on attendrait peut-être que le seigle soit récolté<sup>94</sup>.

### Les fortifications de 1848 et la remise en doute de la défense active

Les correspondances et rapports intermédiaires adressés au conseil fédéral de la guerre du 13 mai au 20 septembre, montrent que les travaux sont menés activement. Le lieutenant-colonel Perrier se félicite de la collaboration du sous-lieutenant Siegfried mais n'apprécie que médiocrement celle des sapeurs vaudois. Le 20 septembre, il demande au conseil de la guerre un crédit supplémentaire de 3000 francs pour terminer avant l'hiver les ouvrages d'Evionnaz et les travaux en cours à la batterie du Rhône (W3 et 8).

Le 19 janvier 1849, le lieutenant-colonel Perrier rédige son rapport général sur les travaux de Saint-Maurice et sur les perspectives d'avenir qu'il entrevoit<sup>95</sup>. Il n'est pas question de donner ici tous les détails de ce volumineux document. Il suffit de noter qu'il répartit les travaux faits en 1848 en deux catégories : les réparations ou transformations d'une part, et les créations, de l'autre :

Fig. 36

*Les premiers consistent :*

- 1) *Dans le déblaiement de toutes les coupures des ponts levis et la réparation de ces derniers.*
- 2) *Réparation et reconstruction de murs de soutènement de la rampe de communication aux ouvrages sur la rive droite, et surtout à la grande tenaille N° 4.*
- 3) *Restauration complète de tous les ouvrages, parapets et embrasures des ouvrages 5, 6 et 11.*
- 4) *Des abords et de la banquette des murs crénelés, avec leurs rampes de communication.*
- 5) *De toute l'enceinte de la courtine du Château avec construction de murs de contrefort et recrépissage en entier des murs d'enceinte et des murs crénelés.*
- 6) *Etablissement de la salle du Château, d'une autre pièce et de la cuisine en salle de casernement, avec son matériel, pour y loger un détachement de sapeurs de 20 à 25 hommes.*
- 7) *Enfin restauration, ou plutôt reconstruction complète de la batterie du Rhône, travaux du fossé et du mur de profil.*

*Les ouvrages neufs sont :*

- 1) *L'établissement de deux nouvelles batteries à St. Maurice, l'une sur la colline de St. Martin, l'autre sur le rocher dit du Clocher.*

Fig. 35 2) La construction d'un mur crénelé d'enceinte.  
3) La construction de la tour crénelée.

A Lavey,

4) Construction d'un front bastionné dans le défilé de Lavey.

A Evionnaz,

Fig. 36 5) Etablissement d'une grande redoute et de deux batteries.

Dans la seconde partie de son rapport, Perrier indique quelques perspectives de travail *en se bornant aux points essentiels et dans les limites compatibles avec les ressources et les crédits possibles*. Considérant l'importance de la ligne avancée d'Evionnaz, et le fait que les ouvrages construits en 1848 n'en forment que le centre, il projette de les compléter par deux ailes, l'une jusqu'au Rhône et l'autre jusqu'au pied de la montagne.

Au *Défilé de Lavey* (soit dans la zone des Bains de Lavey) il faudrait étendre le front bastionné de manière à barrer tout le passage entre les rochers et le fleuve.

Au défilé lui-même, il y aurait lieu de compléter la batterie du Rhône (W3), de prévoir de nouveaux systèmes de défense aux abords du château, pour mieux les défendre contre une attaque venant de Massongex; partout, on pourrait développer des ouvrages sur les terrasses des rochers qui commandent les routes. Enfin, il conviendrait de créer de bonnes communications entre les ouvrages de la rive gauche et de s'approvisionner en bois pour les palissades, blindages, plateformes et autres ouvrages à monter sur le terrain en cas d'urgence.

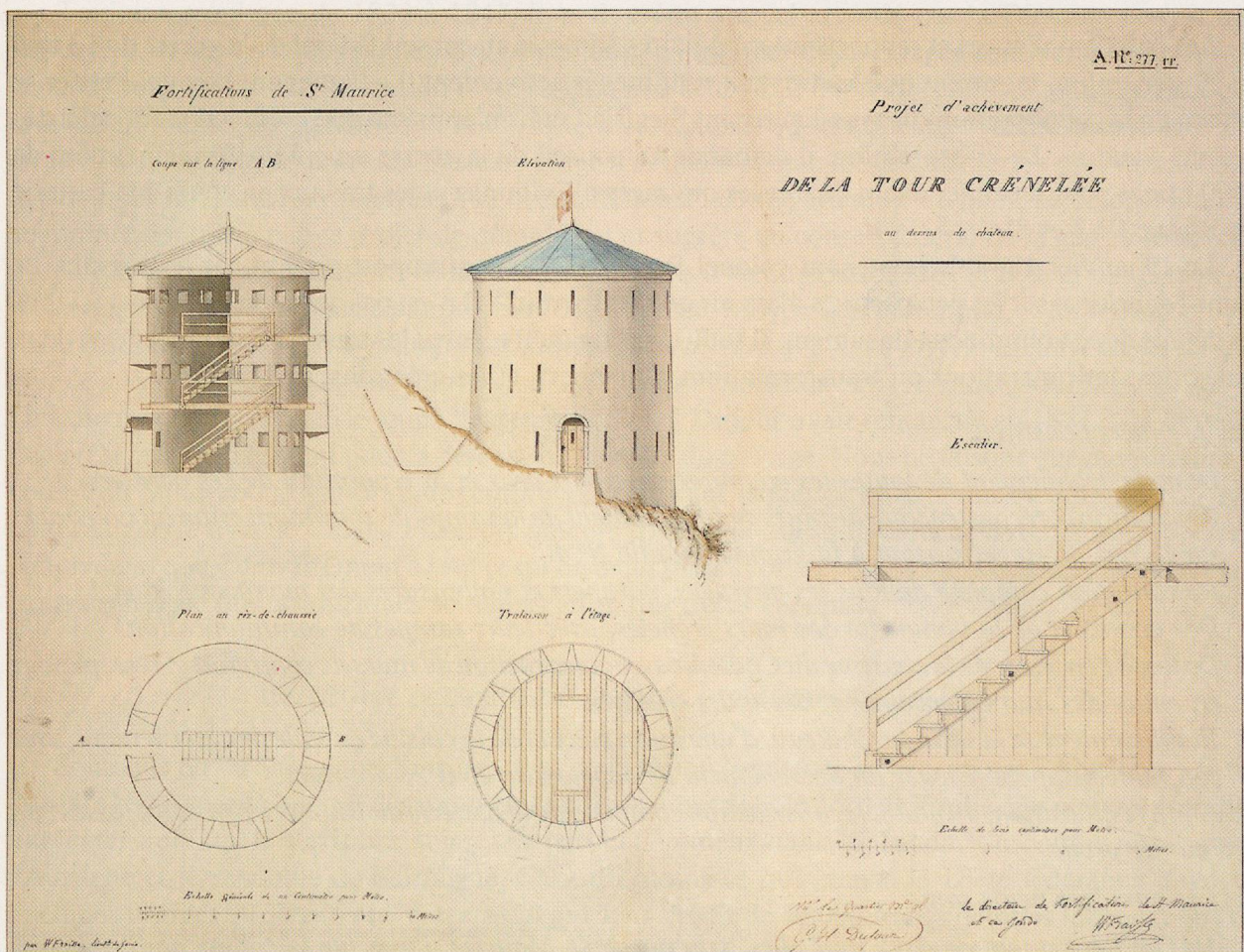


Fig. 35 Projet d'exhaussement de la tour crénelée, 1848. Ech. appr. : 1:300. Office du génie et des fortifications, Berne.

# ATLAS TOPOGRAPHIQUE DU DÉFILÉ de S. MAURICE

1851.

**Explications**

Les côtes, tracées en noir, indiquent en toutes les hauteurs ou les dépressions les différences de niveau par rapport à la mer au niveau qui sert de point de la mesure des hauteurs, ainsi qu'au point de S. Maurice, sans que dans la distance moyenne les hauteurs soient en fait.

Les courbes de niveau, tracées en rouge, indiquent les hauteurs de 100 mètres en 100 mètres.

Les courbes de niveau, tracées en vert, indiquent les hauteurs de 500 mètres en 500 mètres.

Les courbes de niveau, tracées en bleu, indiquent les hauteurs de 1000 mètres en 1000 mètres.

Échelle de 1:50,000

A 342.

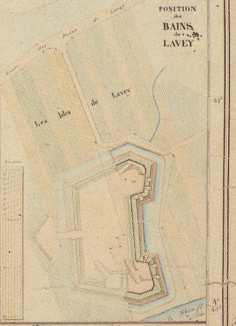
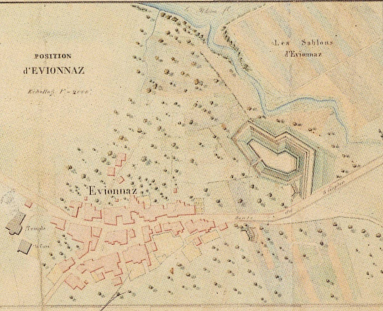
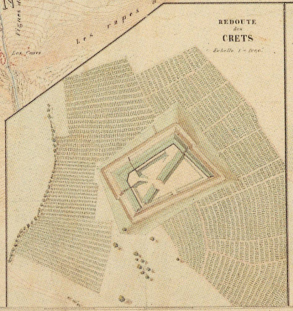
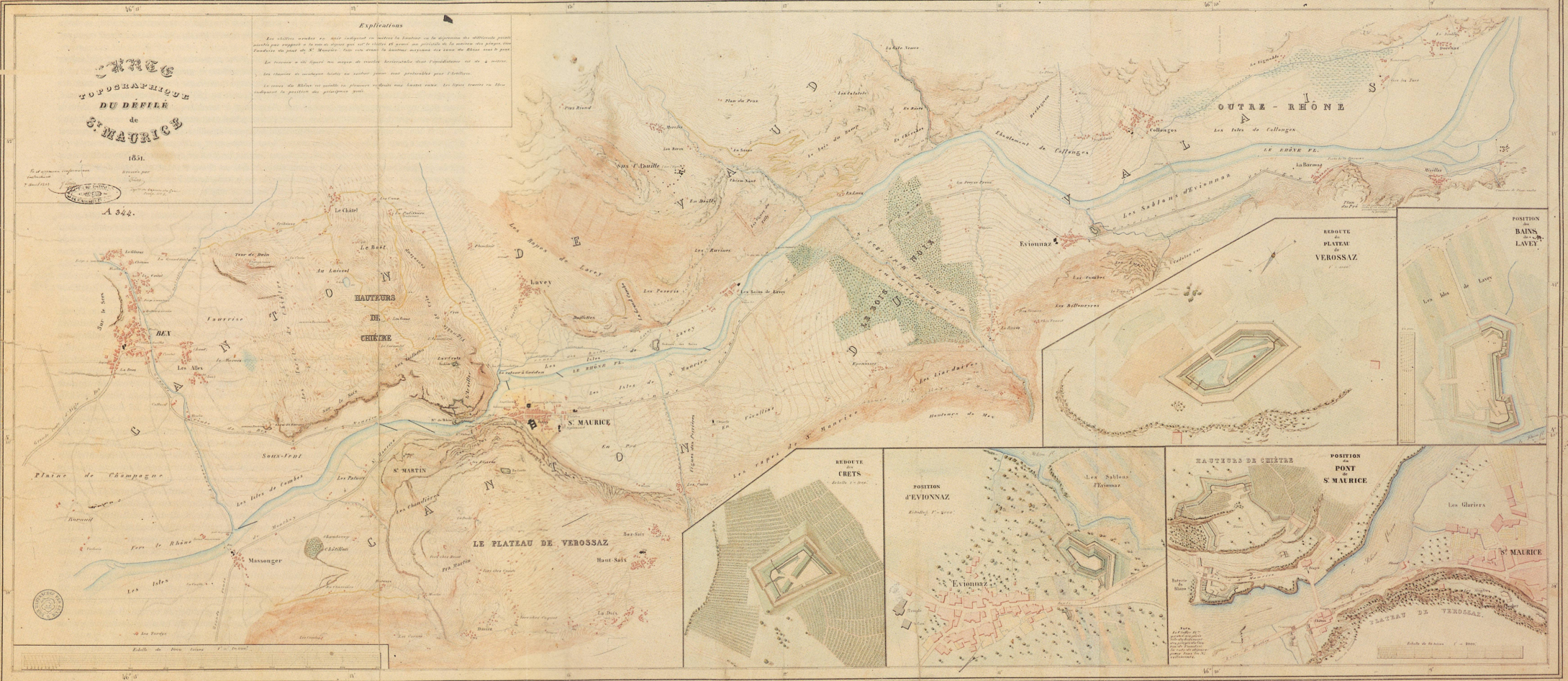


Fig. 36 Carte de la région de Saint-Maurice et de ses fortifications en 1851. Plan général, échelle appr. 1 : 23 000. Levée par le capitaine Dürr. Archives fédérales, Berne.

Si les crédits nécessaires sont alloués, le travail pourra être réparti sur plusieurs années; *on suivra les directions et les ordres du Général Dufour pour la répartition du crédit sur les divers ouvrages, considérés comme les plus nécessaires.*

Perrier aborde enfin le problème le plus délicat: *je me permettrai (...) au sujet des fortifications permanentes de St. Maurice de hasarder quelques observations et quelques idées que je soumetts à la critique et à l'appréciation de juges plus habiles et plus expérimentés que je ne le suis.* La conversion des ouvrages de 1831 en fortifications permanentes, proposée en 1835 et déjà partiellement exécutée, avait pour motif *de conserver dans un but d'économie le tracé des anciens ouvrages.* Or celui-ci présente souvent des défauts de flanquement. Perrier prend pour exemple la grande tenaille (W4) où les corrections proposées en 1835 lui paraissent nettement insuffisantes. Faut-il vraiment dépenser 47 000 francs *pour rendre permanent ce tracé sans flanquement, ouvrage utile et bon comme fortification passagère, mais qui deviendrait défectueux comme fortification permanente?* Ne vaudrait-il pas mieux, pour un ouvrage d'une telle importance, *étudier un nouveau tracé, au risque de sacrifier le terrassement de celui existant?* Un autre exemple est la redoute de Vérossaz, et *des remarques du même genre* pourraient être faites, dit-il, sur d'autres ouvrages.

Perrier conclut par le nœud même de la question: *si je me suis permis de hasarder les observations qui précèdent au sujet de la conversion des ouvrages existants, je le fais d'autant plus timidement que ce projet paraît avoir obtenu en quelque sorte l'assentiment du Général Dufour, si haute autorité dans l'arme du Génie. Je sais que le système de défense adopté implique la présence d'un corps de troupe agissant d'une rive à l'autre, et que les ouvrages seront soutenus, mais cette disposition même est un motif du doute, non fondé peut-être, que je me permets d'exprimer, en raison de cette vérité banale que, la fortification permanente ayant pour but une économie de force active, les fortifications passagères qui existent, pourvues de bons fossés et autres accessoires nécessaires, doivent suffire, dans l'hypothèse d'un corps agissant, sans les frais de conversion.*

En prenant respectueusement quelque distance par rapport aux idées du général Dufour, Perrier n'ouvre pas la voie vers une conception nouvelle. Il manifeste ici la même indécision qui le conduira à se contredire dans son rapport du 2 mai 1852, et qui lui vaudra en 1853 les pires ennuis politiques à Fribourg<sup>96</sup>.

Perrier se louait des qualités du sous-lieutenant Siegfried: il appréciait sa collaboration intelligente et efficace. Il convient de donner ici un aperçu des idées de ce jeune officier, car elles contribueront bientôt à remodeler les opinions de son aîné. Dans ses *Notes sur les moyens de défense de la position de St. Maurice relativement aux fortifications et au terrain*<sup>97</sup>, rédigées au printemps 1851, Siegfried, se plaçant dans la perspective d'une attaque venant du sud, juge les fortifications de Saint-Maurice suffisantes, une fois terminés les ouvrages d'Evionnaz et des Bains de Lavey. Comme tous ses prédécesseurs, il est moins optimiste devant l'hypothèse d'une attaque venant du Léman. La ligne de défense sur le nord et le nord-ouest du plateau de Chiètres, continuée à l'ouest jusqu'à la région de Daviaz<sup>98</sup>, offre certes quelques positions avantageuses, surtout sur la rive droite. Mais elle présente des inconvénients prohibitifs aux yeux de Siegfried: sa longueur de près d'une lieue (qui exige un trop grand nombre de défenseurs), l'absence de communication autre que le pont de Saint-Maurice entre les lignes de l'est et celles de l'ouest, et surtout la possibilité qu'aurait l'ennemi de tourner l'aile gauche en passant par des côtes faciles, du haut de Choëx jusqu'au-dessus du plateau de Vérossaz<sup>99</sup>. Si la défense de Saint-Maurice perd ce dernier point, elle devient totalement inefficace. Une autre tactique pourrait consister (d'emblée ou en seconde phase) à abandonner toute la rive droite à l'adversaire, en organisant la défense le long du Rhône, mais ce système est jugé défavorable parce qu'il ne changerait rien aux faiblesses signalées sur la rive gauche et qu'il laisserait à l'ennemi l'avantage d'utiliser les hauteurs de la rive droite.

Dans son état actuel, la position de Saint-Maurice court le risque d'être tournée et prise. *Un fort fermé*, poursuit Siegfried, *n'a pas ce sort et dans le pays de montagne, quand même des partis d'infanterie peuvent le tourner, il empêche toujours l'armée de passer.* Une *enceinte fermée* est le seul moyen de pallier les risques découlant de la configuration générale du terrain. Il faut donc *des fortifications fermées, assises sur la route au point le plus important, qui est dans notre cas le pont de St. Maurice.*

Dès lors, Siegfried se trouve devant une inévitable question, savoir *si les ouvrages du pont de St. Maurice peuvent dans leur état actuel arrêter le passage d'une armée.* Il passe donc en revue ce

système de fortifications *en se contentant de signaler des imperfections, en ne parlant pas des bonnes qualités*. Sa critique détaillée paraît d'autant plus sévère qu'il décrit les risques encourus par les ouvrages en faisant délibérément abstraction des possibilités d'action et d'interaction que ceux-ci présentent. Siegfried donne à son lecteur l'impression que l'ennemi se livre à un jeu, dans lequel il peut choisir impunément toutes les cibles qui lui plaisent.

Sans penser nécessaire de conclure son énumération critique par un jugement explicite, l'auteur passe à ses propositions en vue d'une étude du perfectionnement, *en supposant l'introduction des éléments de la fortification permanente*<sup>100</sup>. Après avoir rappelé les principes généraux qui régissent la construction de telles fortifications, et apprécié les dispositions naturelles du lieu, avec ses terrasses successives, il donne les bases sur lesquelles on devrait édifier un projet.

Dans le défilé lui-même, il s'organise comme suit: *le pont étant le centre, les parties de l'enceinte situées sur le sol de la vallée sont les plus retirées vers le pont; chaque terrasse supérieure aura sa fortification située plus en avant que la terrasse immédiatement inférieure*<sup>101</sup>. Les ouvrages pourront s'appuyer les uns les autres, soit sur la même rive, soit d'une rive à l'autre.

L'idée de manœuvre est que l'adversaire, ne pouvant forcer sans autre le défilé, se résoudra à le tourner par le seul itinéraire possible, Bex-Châtel-Lavey ou *vice versa*. Que l'attaque vienne du nord ou du sud, cette voie de contournement nécessite soit pour son entrée, soit pour sa sortie, l'établissement d'un pont de fortune entre le Bois-Noir et les Bains de Lavey<sup>102</sup>. Or, tout le secteur du coteau de Lavey et de la plaine des Bains se trouve sous le feu des défenseurs, que Siegfried doterait d'une vingtaine de canons en développant les batteries W7 et W18, dans la falaise de Saint-Maurice. L'ennemi, s'il veut passer, sera donc obligé de s'en prendre aux fortifications du défilé: *il ne tient qu'à nous de leur donner dans leur achèvement la durée voulue de résistance*.

Il faut d'une part terminer les travaux en cours à Evionnaz, aux Bains de Lavey et dans le défilé (où un défaut d'entretien ferait trop mauvaise impression sur les voyageurs<sup>103</sup>) et, d'autre part, se mettre sérieusement à *l'étude complète du perfectionnement des fortifications du pont de St. Maurice, en y introduisant les éléments de la fortification permanente, d'après les exigences militaires et d'après les convenances financières, afin de créer un établissement de défense capable d'une certaine durée de résistance*.

Le 2 mai 1852, Perrier, toujours directeur des fortifications de Saint-Maurice, rédige un nouveau rapport, en s'inspirant fidèlement des opinions préparées par Siegfried l'année précédente. A son avis, les ouvrages du défilé, propres à soutenir un baroud d'honneur, sont incapables de constituer un *obstacle sérieux* au passage d'une armée. Cette faiblesse tient au *système fâcheux* qui a présidé aux constructions de 1831, *système qui ne tient point aux hommes si habiles qui en ont dirigé les premières constructions, mais bien aux circonstances particulières et fortuites du moment, à la faiblesse ordinaire de nos ressources et au défaut d'ensemble qui, par la réunion de ces causes, a été le résultat inévitable d'ouvrages construits et additionnés les uns aux autres sous la pression des événements et avec des crédits limités et restreints*. Oubliant ses timides suggestions de 1849, Perrier envisage une étude générale de fortifications solides, où l'on utiliserait notamment des *ouvrages fermés et à profil permanent*<sup>104</sup>.

Il est vrai que la construction des ouvrages en 1831 avait été dans une certaine mesure soumise aux pressions de l'urgence militaire et de l'économie publique. Dufour avait dû renoncer, presque partout, à bâtir de la fortification permanente conforme à ses idées de 1822. Malgré cela, il avait doté le passage d'un système de fortifications dont l'ensemble correspondait à son avant-projet de 1823. Seule la Grande Tenaille, le point faible signalé en 1825 par Finsler, avait été sérieusement modifiée. C'est faute de moyens que la redoute des Crêtes, issue de cette transformation, n'avait pas été reliée aux ouvrages du défilé (comme on l'avait prévu en avril 1831). Quant aux ouvrages méridionaux, et à la batterie de Saint-Martin, ajoutés en 1848, ils n'étaient pas une nouveauté incohérente; ils répondaient à des besoins étudiés par le colonel Forrer et admis par le haut commandement en 1831 déjà.

La critique de Perrier, tempérée de quelques précautions oratoires à l'endroit du général Dufour, nous paraît exagérée quand elle porte sur un manque d'unité dont souffriraient les ouvrages.

Au fond, les critiques de Siegfried<sup>105</sup> et de Perrier ne sont pas sans rappeler celles que le colonel Forrer avait déjà formulées en 1831. La réponse que Dufour avait adressée le 13 mai au commandant de la 4<sup>e</sup> division serait dans une large mesure applicable aux objections faites à partir de 1851: tout le

monde se met à raisonner *plutôt dans la supposition d'un siège que dans celle d'une attaque de vive force* <sup>106</sup>. On semble compter davantage sur une forteresse, même petite, que sur le principe de la *défense active et attaquante* cher au général Guiguer et à son chef d'état-major. Il ne nous appartient pas de juger si l'on avait tort ou raison. Nous observons seulement que la nouvelle génération s'écartait des conceptions de Dufour. Cela indique que nous trouvons ici la limite du thème que nous avons à traiter.

D'ailleurs, la nouvelle organisation militaire de la Suisse, telle qu'elle découlait de la constitution de 1848 et de la loi fédérale de 1850, faisait que le général Dufour, bien que chef de l'état-major permanent jusqu'en 1867, se trouvait moins proche des problèmes de Saint-Maurice <sup>107</sup>. Ses deux brefs retours à la fonction de commandant en chef, en 1849 et dans l'hiver 1856-1857, lui donnent des soucis sur le Rhin plutôt qu'en Valais.

Même si ses interventions personnelles s'y faisaient rares, le défilé demeurait présent à l'esprit de celui qui lui avait consacré les belles années de sa vie.

En 1864, à l'âge de 77 ans, le général Dufour écrit encore quelques pages qu'il intitule *Défense de la Suisse romande*. Une fois de plus, il s'attache aux moyens de résister à une armée étrangère qui, du Jura au Simplon, tenterait le passage de France en Italie. Il est tout naturellement conduit à la plaine chablaisienne: *cette vallée, où coule le Rhône inférieur, va toujours en se rétrécissant et se termine à la forte position de St. Maurice qui la ferme hermétiquement*. Fidèle à la conception tactique qui était la sienne depuis plus de quarante ans, le général dispose là trois brigades pour disputer le défilé et ses approches. Pour faciliter les communications entre ces troupes, il compte maintenant sur deux ponts de fortune en amont du défilé. La technique moderne de la ligne télégraphique mettrait la division en liaison avec Berne. Confiant dans la valeur de ce lieu stratégique et conscient des améliorations que l'on pourra encore lui apporter, Dufour ne craint pas d'écrire: *cette position doit faire encore l'objet d'études spéciales. On peut cependant affirmer, dès à présent, que si elle est convenablement défendue, l'ennemi y trouvera le terme de ses succès* <sup>108</sup>.

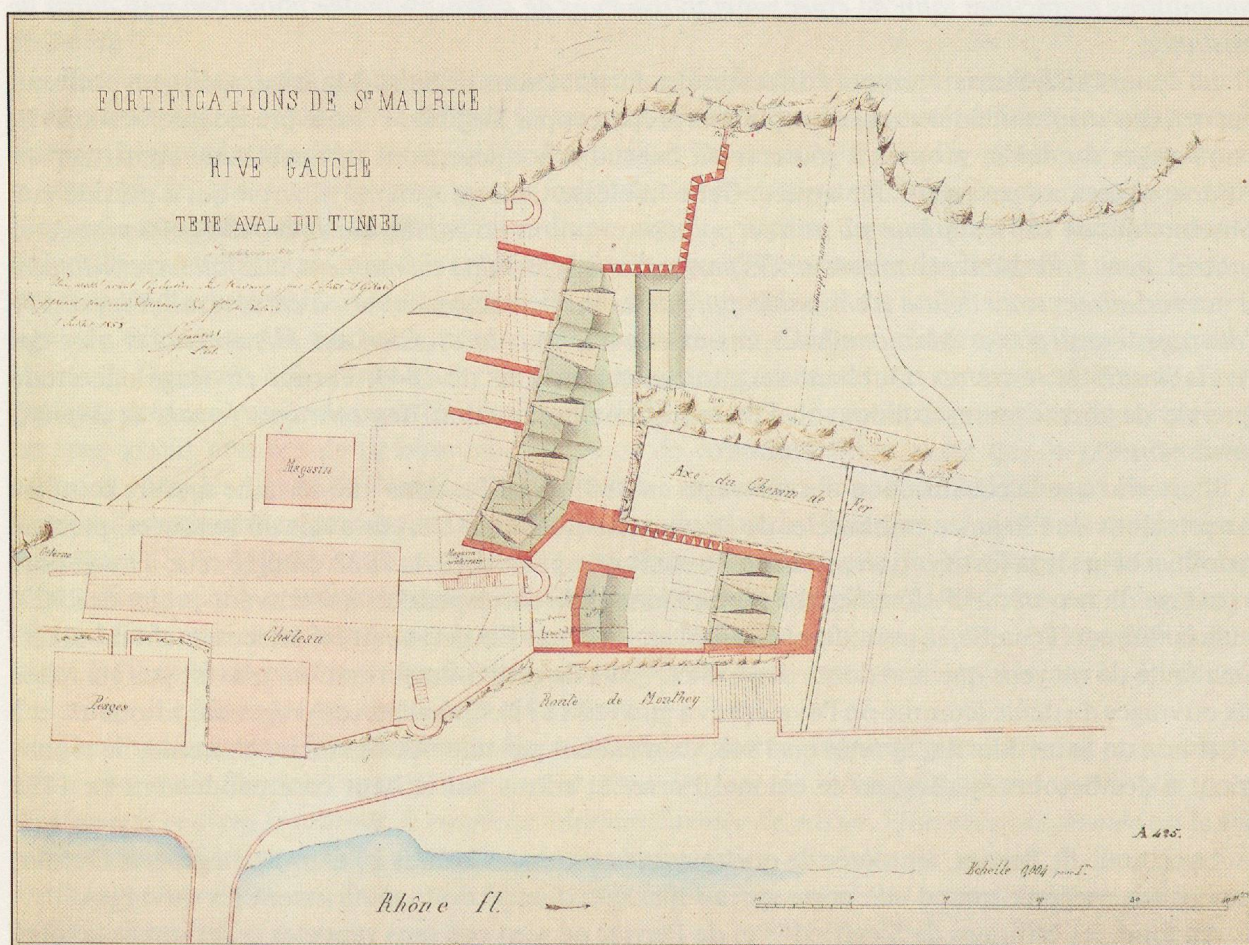


Fig. 37 Le percement du tunnel de chemin de fer en 1857 a donné l'occasion à la nouvelle génération de mettre ses principes en pratique. Projet pour la défense de l'entrée nord du tunnel, 1858. Ech. appr.: 1:900. Archives fédérales, Berne.

## LA PERSONNALITÉ DE DUFOUR ET SON ENGAGEMENT À SAINT-MAURICE

Parvenus au terme de ces pages, pouvons-nous porter un jugement sur le général Dufour et sur son œuvre à Saint-Maurice? Nous ne croyons guère à un «tribunal de l'histoire» qui, avec un recul suffisant, jugerait souverainement des hommes et des événements. Seul un conflit, auquel Dieu merci la Suisse n'a pas eu à faire face, aurait, mieux que le discours des historiens, pu juger de la valeur intrinsèque de l'œuvre de Dufour à Saint-Maurice. Nous aurions eu alors des critères plus objectifs pour apprécier le bien-fondé du principe de la défense active, si cher à Dufour et qui guide avec constance toute son activité. Le développement de la technologie militaire a bien vite rendu désuet le système de fortification conçu, réalisé et patiemment amélioré par l'instructeur du génie, le chef d'état-major, puis quartier-maître général G. H. Dufour. Mais, si périssables soient-elles, les œuvres peuvent parfois conserver l'empreinte des qualités humaines de ceux qui les ont conçues. Aussi est-ce à travers les difficultés rencontrées, l'adaptation progressive d'une idée aux contraintes de la réalité que nous voudrions plus modestement montrer comment Dufour a fait la preuve de ses qualités d'homme et de chef.

Ayant connu de son vivant une popularité méritée, le général n'a pas besoin qu'on s'attache à broser de lui un portrait outrageusement flatteur. C'est pourquoi il est bien inutile de cacher les «petits côtés» de l'homme. Nos lecteurs auront remarqué le ton professoral, légèrement acide et poliment désagréable de Dufour exposant sa pensée à un contradicteur qu'il estime trop bouillant. Il lui fait posément la leçon et l'on imagine dans quel état de fureur cette manière de procéder pouvait mettre un guerrier comme le colonel Forrer. C'est d'ailleurs au commandant de la 4<sup>e</sup> division (et à son bureau) que s'adressent assez souvent les petites remarques pointilleuses du chef de l'état-major général. Ainsi, le *post-scriptum* de la lettre du 22 mars 1831: *Veillez dire à votre secrétaire qu'il n'a pas bien compris l'article de la circulaire n° 8 qui le concerne. Il m'envoie maintenant des demi-feuilles écrites des deux côtés, ce qui nous oblige à les envelopper d'une chemise pour les étiqueter et les mettre dans nos cartons. Il doit, d'après la teneur de la circulaire, ne m'envoyer la demi-feuille que dans le cas où une page seulement est remplie, mais aussitôt qu'il écrit sur la seconde page, c'est-à-dire au verso de la demi-feuille, il faut qu'il m'envoie la feuille tout entière*<sup>109</sup>. D'autres notes de ce genre concernent la numérotation des lettres et rapports, etc. Il est évident que l'état-major général, où les papiers avaient tendance à s'amonceler, devait exiger ordre et uniformité pour ne pas perdre des heures à classer les documents. Cela n'empêche pas que le ton du colonel Dufour et le contexte de ses observations ne devaient pas faciliter les relations avec le colonel Forrer; ils pouvaient nourrir dans l'esprit du commandant de la 4<sup>e</sup> division, ancien des campagnes napoléoniennes d'Espagne et de Russie, la fausse image d'un chef d'état-major trop attaché à la théorie et à la routine bureaucratique et trop distant de certaines réalités militaires.

Pourtant, G. H. Dufour, tel qu'il apparaît au travers de nos documents, est riche d'une grande largeur de vues. Il n'est pas un ingénieur militaire borné, qui verrait seulement l'aspect technique de ses fortifications et croirait que ses ouvrages assurent à eux seuls le salut de la patrie. Il pense avant tout à un ensemble d'opérations, à une défense active dont les ouvrages de l'art sont à la fois l'appui et la garantie de mobilité. Ayant un sens aigu du combat en région montagneuse, il sait trop bien qu'*il est impossible d'être entièrement enveloppé quand on ne reste pas stupidement attaché à une position, et que les moyens de la fortification ont l'inconvénient d'enchaîner aux positions*<sup>110</sup>. C'est pourquoi il se montre méfiant par exemple quand Forrer, en critiquant le projet des ouvrages, semble oublier quelque peu le rôle des hommes sur le terrain. En revanche, dans la mesure où elles sont adaptées au mouvement des troupes et ne deviennent pas les éléments d'une forteresse, il considère d'un œil favorable les lignes avancées que propose le commandant de la 4<sup>e</sup> division.

Inébranlablement attaché à l'idée que les ouvrages de Saint-Maurice sont *le pivot d'une défense active*, G. H. Dufour se montre très ouvert à la discussion sur les moyens de réaliser son but. Ses courtois échanges avec le colonel Hegner et, sauf rare exception, avec le capitaine Wurstemberger, en témoignent autant que la prise en compte des meilleures suggestions du colonel Forrer.

La réceptivité à l'endroit des idées d'autrui n'enlève rien à l'autorité dont le chef doit faire preuve. Dufour ne revient pas sur une décision mûrement réfléchie. Il ne cache pas son mécontentement si les ordres ne sont pas exécutés dans les délais appropriés<sup>111</sup>. Il peut se montrer tranchant si l'on ne respecte pas la dignité de sa fonction. En voici un exemple. Le colonel Forrer s'était vexé d'un rappel d'ordre reçu du chef d'état-major, et surtout d'une phrase qui s'y trouvait: *Il est essentiel qu'on voie maintenant sortir quelque travail des états-majors pour qu'on ne les accuse pas de rester oisifs et que le Vorort ne les renvoie pas chez eux comme la Diète lui en a donné le pouvoir*<sup>112</sup>. Prenant pour lui et pour sa division, peut-être non sans raison, cette déclaration de portée générale, il l'avait, dans sa réponse à Dufour, qualifiée d'*apostrophe inconvenante*, en ajoutant: *je n'ai ni l'habitude ni le caractère de m'assujétir à des procédés semblables*<sup>113</sup>. Dufour réagit sèchement. Après avoir expliqué que la phrase incriminée visait tous les états-majors et qu'il n'avait pas eu l'intention de blesser son correspondant, il poursuit: *Et quand il serait vrai que je me serais plaint de quelque négligence, de quelque lenteur dans le travail de vos officiers, n'en aurais-je pas le droit; ne serait-il pas de mon devoir de le faire, si je croyais qu'ils y donnassent lieu? Faudrait-il être exposé à de pareilles attaques, chaque fois que j'aurais quelque observation critique à adresser à Messieurs les officiers pour affaires de service? Cela serait intolérable; vous devez le sentir comme moi.*

*Je vais plus loin, maintenant: me fussé-je même servi, en m'adressant à vous, de quelques tournures de phrase répréhensible, vous deviez l'excuser en réfléchissant qu'un chef d'Etat-major ayant beaucoup à écrire, ne peut pas toujours choisir ses termes, peser ses paroles comme il le désirerait.*

*Quoi qu'il en soit, si vous pensiez être en droit de m'adresser des observations sur ce que je vous écrivais, vous deviez le faire avec plus de modération et en termes plus convenables. Je les aurais bien accueillies, car je sais écouter les avis de quiconque veut bien m'en adresser, fût-ce même un de mes subordonnés les plus inférieurs. Je n'aurai jamais le sot orgueil de repousser une observation juste. Mais je ne dois pas non plus permettre qu'aucun de ceux qui sont sous mes ordres s'écarte des formes qui adoucissent ce qu'un reproche peut avoir d'amer.*

*Dans l'espérance que pareille chose ne se renouvellera pas, j'ai l'honneur, M<sup>r</sup> le Colonel, de vous saluer etc.*<sup>114</sup>.

Le colonel Dufour manifeste aussi ses qualités de chef en sachant reconnaître les services rendus. A la fin de l'«armement» de 1831, il écrit au commandant en chef du génie, le colonel Hegner, une lettre qui mérite d'être citée à la fin de notre étude:

*Vous aurez reçu ou vous allez recevoir une lettre de S. Exc. le Général en chef par laquelle il vous exprime sa pleine et entière satisfaction de la manière dont vous avez rempli les hautes fonctions auxquelles il vous a appelé. M'étant trouvé en rapports directs avec vous, je joins mon témoignage particulier à celui de S. Exc. Je sens le besoin, en rentrant dans mes foyers, de vous exprimer combien j'ai eu lieu d'être content de la manière distinguée dont vous vous êtes acquitté de la tâche difficile dont vous étiez chargé, et de vous remercier des témoignages réitérés de confiance et d'amitié que vous m'avez donnés. Je serais heureux, si la patrie nous appelait de nouveau, de voir se renouveler les rapports qui ont existé entre nous et dont je n'ai qu'à me féliciter.*

*Je me recommande à votre souvenir et à votre bonne amitié, vous priant de croire à ma haute estime et à mon sincère attachement.*

## NOTES

- <sup>1</sup> Archives fédérales, Berne (abrégées AF): la plupart des documents cités se trouvent soit dans des registres de copies, soit dans des recueils artificiels ou des layettes, ordinairement sans pagination. Nous renvoyons donc à la cote du registre ou de la layette: les indications dans le texte de l'expéditeur, du destinataire et de la date permettent de retrouver sans peine le document. — Archives Dufour, Genève (abrégées AD): les documents ne sont pas toujours cotés. Nous utilisons certaines pièces du portefeuille noir intitulé *Documents relatifs aux fonctions de Chef d'Etat-major fédéral et à l'Armement de 1831*, à savoir: *Analyse de la Correspondance* (2 registres, cités *Analyse I et II*), un cahier intitulé *Notes sur le mode et les moyens de défense* (cité *Notes*) ainsi qu'un petit carnet intitulé *Reconnaissance militaire des vallées du Simmental, de Gsteig par le Sanetsch jusqu'à Sion, du Valais de Sion à Saint-Maurice et de Bex et Aigle (...) faite en 1821* (cité *Reconnaissance 1821*). En outre, un cahier, coté n° 8, intitulé sur la page de couverture *Fortifications de St. Maurice, 1<sup>er</sup> projet, 1823* (cité *Projet 1823*). Nos documents utilisent parfois des termes désuets ou techniques: nous en donnons l'explication dans un glossaire que le lecteur trouvera ci-dessous pp. 286-290.
- <sup>2</sup> Nous serons amenés à examiner des reconnaissances et des projets de défense du territoire rédigés par des officiers comme Guiguer de Prangins, Dufour, Finsler et Forrer. Les limites de notre thème ne nous permettent pas de donner une analyse complète de ces documents, dont l'intérêt débordé largement le problème de Saint-Maurice. D'ailleurs, l'examen général de ces textes a déjà été fait par Hans RAPOLD, *Strategische Probleme der schweizerischen Landesverteidigung im 19. Jahrhundert*, Frauenfeld 1951.
- <sup>3</sup> AD, *Reconnaissance 1821. Le petit bâtiment (...) au milieu de ce pont* est la tour construite au XV<sup>e</sup> siècle sur la culée orientale (voir ci-dessus, p. 25). La voie d'accès de la rive droite, portée par deux murs, donnait l'impression que cette tour était vraiment sur le pont (voir fig. 81).
- <sup>4</sup> AF, E 27/11 568.
- <sup>5</sup> AF, E 27/11 311, Bd. 1 (le rapport contient le rappel de l'ordre donné par la Commission militaire). — Charles-Jules Guiguer, dernier baron de Prangins, né en 1780, combattit en Suisse aux côtés des armées du Directoire; colonel fédéral en 1805, général en 1831 et en 1838; mort en 1840; (*Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, Neuchâtel 1921 — 1934, 7 vol. et un suppl. (cité *DHBS*), t. III, p. 698.
- <sup>6</sup> On peut se demander pourquoi le colonel Guiguer ne signale pas les possibilités offertes par les collines de Saint-Triphon.
- <sup>7</sup> AD, *Projet 1823*.
- <sup>8</sup> Il serait imprudent d'utiliser les numéros des ouvrages indiqués par notre collègue M. Denis Weidmann (fig. 57: ils se rapportent aux fortifications réellement bâties en 1831, mais ne correspondent pas toujours aux diverses étapes préalables des projets.
- <sup>9</sup> Il ajoute aussitôt: *Ce moyen économique de défense est des plus efficaces: les anciens Suisses l'ont souvent employé dans leurs glorieuses guerres et notamment à Morgarten*. Dufour n'avait aucun dédain pour les techniques les plus primitives du combat. Il n'hésite pas à écrire en 1831: *Des corps de vigoureux montagnards armés des massues à pointes dites morgenstern, feraient merveille quand ils se précipiteraient dans les vallées sur les flancs des colonnes allongées de l'ennemi. Ce serait donc une bonne chose que de se servir de cette arme quand on manquerait de fusils; elle était redoutable dans les mains des anciens Suisses. Quelques cailloux jetés avec force contre l'ennemi en l'abordant, commenceraient son désordre; les massues l'achèveraient* (AD, *Notes*, p. 3).
- <sup>10</sup> Suivent ces mots biffés: *et la batterie (n) F*. Cette correction signifie-t-elle que la batterie n'aurait, dans l'esprit de Dufour, d'autres tâches plus urgentes?
- <sup>11</sup> Dufour entend par *l'armée* le gros des troupes fédérales qui se trouverait dans les régions d'Oron, de la Gruyère et des Préalpes.
- <sup>12</sup> Hans-Conrad Finsler, né en 1765, adjudant général d'artillerie en 1795, colonel quartier-maître en 1804, général en 1815, quartier-maître général jusqu'en 1829, mort en 1839 (*DHBS*, t. III, p. 108).
- <sup>13</sup> AF, E 27/11 583.
- <sup>14</sup> A l'époque des plus hautes eaux, la ligne de Saint-Triphon correspond aux deux tiers de la longueur de celle de la «position de Lavey». En outre, la première est défendue en partie par des escarpements beaucoup plus sérieux que la seconde.
- <sup>15</sup> Voir ci-dessus, pp. 49 ss.
- <sup>16</sup> Voir ci-dessus, pp. 61 ss.
- <sup>17</sup> K. WERNER, *Die Anfänge der schweizerischen Landesbefestigung 1815 bis 1860*, Zurich 1946, p. 38 (cité WERNER).
- <sup>18</sup> AF, E 27/17 255, Bd. 7. — Johann-Ludwig Wurstemberger (Berne), né en 1783; officier du génie, il travaille en 1806-1807 à des fortifications en Suisse orientale; colonel fédéral en 1826, quartier-maître général de 1829 à 1832. Retiré ensuite dans son château de Wittgkofen, il se consacra à d'importantes recherches historiques; mort en 1862 (*DHBS*, t. VII, p. 386).
- <sup>19</sup> AF, D 1518 / Q.-M., n° 1.
- <sup>20</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 1. — Joachim Forrer (Saint-Gall), né en 1782, sous-lieutenant au service de France en 1802, combattit en Espagne (1808-1811) et en Russie (1812); de retour en Suisse, capitaine de grenadiers en 1815, colonel en 1820, mort en 1833 (*DHBS*, t. III, p. 148).
- <sup>21</sup> AF, D 1516/Génie, n° 10, lettre du 13 mars 1831. — Salomon Hegner (Zürich), né en 1789, adjudant du quartier-maître général Finsler en 1813, colonel fédéral en 1831, mort en 1869 (*DHBS*, t. IV, p. 5).
- <sup>22</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 5.
- <sup>23</sup> AF, D 1527.
- <sup>24</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 7.
- <sup>25</sup> AF, E 27/17 255, Bd. 10.
- <sup>26</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 10. — A ne pas confondre avec le quartier-maître général du même nom, le capitaine du génie Wurstemberger venait d'être désigné comme directeur local des travaux de Saint-Maurice (AD, *Analyse I*, n°s 121 et 130).
- <sup>27</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 35; voir aussi AD, *Analyse I*, n° 160.
- <sup>28</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 41.
- <sup>29</sup> AF, E 27/17 255, Bd. 7.
- <sup>30</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 19.
- <sup>31</sup> AF, D 1526, n° 24.

- <sup>32</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 22.
- <sup>33</sup> AF, E 27/17 596.
- <sup>34</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 30 et 31.
- <sup>35</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 34.
- <sup>36</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 37.
- <sup>37</sup> Ci-dessus, note 35.
- <sup>38</sup> AF, D 1526, n° 56.
- <sup>39</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 45.
- <sup>40</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 90.
- <sup>41</sup> AF, E 27/17 596.
- <sup>42</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 105.
- <sup>43</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 27.
- <sup>44</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 35.
- <sup>45</sup> AF, D 1527, n° 25.
- <sup>46</sup> AF, D 1528.
- <sup>47</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 23.
- <sup>48</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 90.
- <sup>49</sup> AF, D 1528.
- <sup>50</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 101.
- <sup>51</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 107.
- <sup>52</sup> AF, D 1528, n° 10.
- <sup>53</sup> Hegner écrit deux lettres à Dufour datées de Saint-Maurice, les 15 et 23 juin (AF, D 1527, n° 25 et 26).
- <sup>54</sup> AF, D 1528.
- <sup>55</sup> AF, D 1528.
- <sup>56</sup> AF, D 1526, n° 56.
- <sup>57</sup> AF, E 27/17 257, division Forrer.
- <sup>58</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 50.
- <sup>59</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 99.
- <sup>60</sup> AF, D 1528 (les deux lettres).
- <sup>61</sup> AF, D 1518 / Divers, n° 114.
- <sup>62</sup> AF, D 1527, n° 36.
- <sup>63</sup> AF, D 1528.
- <sup>64</sup> AF, E 27/17 596. Les limites de notre sujet ne nous permettent qu'un bref aperçu de la conception de Forrer. L'ennemi, sachant les cols du Grand-Saint-Bernard et du Simplon prêts à se défendre, se servirait de la multitude des passages secondaires pour faire passer dans la vallée du Rhône de nombreuses troupes d'infanterie. Celles-ci attaqueraient à la fois en direction de l'aval (où elles seraient contenues par les positions de Pissevache et de la Balmaz) et vers les cols du Simplon et du Grand-Saint-Bernard, pour tenter de les prendre à revers pour dégager la grande route et le chemin nécessaires à ses convois. Il faut donc rendre ces cols aptes à se défendre des deux côtés pour infliger à l'ennemi un maximum de retard. Ce temps mis à profit permettrait de renforcer la position de Saint-Maurice, si bien que l'ennemi se trouverait arrêté et réduit et forcé de repasser les Alpes avec des pertes si considérables qu'il ne pourrait de sitôt reprendre l'offensive.
- <sup>65</sup> Tous ces rapports se trouvent en AF, E 27/17 596.
- <sup>66</sup> AD, *Analyse I*, n° 816.
- <sup>67</sup> AF, D 1527 (lettres du commandant de l'artillerie).
- <sup>68</sup> *Rapport sur la grandeur des ouvrages de fortifications construits aux environs du Pont de St. Maurice*, dans le dossier AF, E 27/17 596. La date approximative est suggérée par le fait qu'on ne mentionne pas la redoute de Vérossaz et que la tour crénelée comme la redoute des Crêtes sont encore à l'état de projets.
- <sup>69</sup> *Projet d'armement et d'instruction pour les batteries de position des ouvrages de St. Maurice*, dans le dossier AF, E 27/17 596. — Octave Wielandy (Genève), né en 1781 devient colonel en 1839; mort en 1841 (DHBS, t. VII, p. 312).
- <sup>70</sup> *Organisation du tableau*: I, numéro d'identification des ouvrages sur le plan Weidmann (fig. 57); II, désignation de l'ouvrage dans le document de mai-juin; désignation du même dans le rapport Wielandy, avec indication des pièces d'artillerie prévues et des objectifs fixés; III, nombre des bouches à feu d'après le rapport Wielandy; IV,

nombre des postes de tir d'infanterie d'après le rapport de mai-juin. — *Notes concernant l'artillerie*:

a) Selon la coutume du temps, les pièces d'artillerie (encore à âme lisse) ne sont pas désignées par le diamètre de leur âme (calibre), mais par le poids des projectiles (exprimé en livres). Les mesures n'étant pas encore unifiées, l'estimation des pièces et des boulets variait d'un pays à l'autre. Le 9 mars 1831, le colonel Hirzel communique au chef d'état-major qu'il existe à Sion diverses pièces d'origine autrichienne. Il indique les correspondances suivantes entre le poids et le calibre: pour 24 livres, 5 pouces et 7 lignes (17,1 cm); pour 18 livres, 15,3 cm; pour 12 livres, 13,5 cm; pour 6 livres, 10,8 cm; pour 3 livres, 8,7 cm (AF, D 1527, lettre de Hirzel n° 5). Ces indications ne permettent pas de déterminer exactement les pièces prévues par Wielandy, mais elles suffisent à donner un ordre de grandeur.

b) La distance entre les pièces et leur objectif est indiquée par Wielandy en pas. La comparaison entre divers plans issus des bureaux de la 4<sup>e</sup> division permet d'estimer le pas d'artilleur à 0,66 m; cette estimation est confirmée par le report des indications de Wielandy sur la carte topographique moderne. C'est donc sur cette base que nous avons converti en mètres les distances indiquées par Wielandy.

c) Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail des autres données que le major Wielandy met à la disposition des chefs de batteries. Un point tout de même intéressera ou amusera l'artilleur du XX<sup>e</sup> siècle. Quand l'artillerie de la redoute des Crêtes *devra en balayer les approches en tirant à mitraille* et que dans ce but l'artilleur sera obligé de *baisser beaucoup la volée en pointant, il aura soin de faire mettre un bouchon de foin sur la cartouche, afin qu'elle ne glisse pas et qu'elle reste au fond de l'âme pendant la charge.*

<sup>71</sup> AF, D 1517 / div. 4, n° 112.

<sup>72</sup> AF, E 27/17 596, div. 4.

<sup>73</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 36.

<sup>74</sup> AF, D 1518 / Général, n° 1.

<sup>75</sup> WERNER, p. 73.

<sup>76</sup> AF, D 1518 / Général, n° 3 et 4 (lettres des 7 et 19 octobre).

<sup>77</sup> AD, *Analyse I*, n° 667.

<sup>78</sup> AF, D 1198, lettre de W. Fraisse au quartier-maître Wurstemberger, 14 janvier 1832.

Louis-Henri Delarageaz (Vaud), né en 1807, commissaire-arpenteur en 1831, réalise son premier grand travail à Saint-Maurice; carrière importante dans la politique vaudoise, devient colonel d'artillerie, mort en 1891 (DHBS, t. II, pp. 647-648, voir aussi Françoise ROHRER, «La mission Delarageaz en Valais; décembre 1847 — février 1848», dans *Annales Valaisannes*, 1976, p. 16 ss.).

<sup>79</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 64.

<sup>80</sup> AD, *Analyse II*, n° 905 et AF, D 1198 (lettre de Dufour au quartier-maître Wurstemberger, 19 janvier 1832).

<sup>81</sup> AF, D 1198.

<sup>82</sup> Les actes d'acquisition, procès-verbaux d'abornement et autres pièces relatives à ces achats se trouvent en AF, D 1198 et 1199.

<sup>83</sup> *Rapport sur les fortifications de St. Maurice, Gondo et Aarberg à l'époque du 8 novembre 1832*, AF, D 1196.

<sup>84</sup> *Rapport sur les améliorations proposées pour les fortifications de St. Maurice*, AF, E 27/17 604, Bd. 11.

<sup>85</sup> AF, D 1196.

<sup>86</sup> AF, D 1196.

<sup>87</sup> Voir notamment le rapport de la commission d'experts (dont font partie Dufour et Finsler), au Vorort, du 15 mai 1838; l'avis d'expert adressé à la Commission fédérale, le 26 juillet 1838 (AF, D 1196). Ces deux documents étaient favorables au projet. Voir aussi WERNER, p. 74.

<sup>88</sup> AF, E 27/17 258.

- <sup>89</sup> *Rapport sur le château de St. Maurice*, du 8 mars 1837 (AF, D 1196).
- <sup>90</sup> AF, D 1195, lettres des 13 et 23 mars 1842.
- <sup>91</sup> WERNER, pp. 81-82.
- <sup>92</sup> AF, D 1197. Charles-Nicolas-Ferdinand Perrier (Fribourg), né en 1812, officier au service de Naples de 1829 à 1834, en Egypte de 1835 à 1840, aide de camp de Soliman Pacha; de retour à Fribourg, participe en 1847 à la guerre du Sonderbund (défense de Fribourg), réprime les deux premières insurrections Carrard contre le régime radical (1850 et 1851), colonel fédéral en 1851; banni de Fribourg pour avoir participé à la troisième insurrection Carrard en 1853; mort en 1882 (*DHBS*, t. V, p. 250).
- <sup>93</sup> Hermann Siegfried (Argovie), né en 1819, employé depuis 1844 par Dufour aux relevés de l'atlas topographiques; officier instructeur du génie, il succédera au général Dufour comme chef d'état-major général et comme directeur du bureau topographique fédéral en 1865; mort en 1879 (*DHBS*, t. VI, p. 182).
- <sup>94</sup> AF, D 1197.
- <sup>95</sup> AF, E 27/17 604.
- <sup>96</sup> Voir ci-dessus, note 92.
- <sup>97</sup> AF, E 27/17 596.
- <sup>98</sup> Cette ligne de défense avait été proposée en 1831 par le colonel Forrer (ci-dessus, p. 84) et approuvée par le chef d'état-major.
- <sup>99</sup> Sans envisager une manœuvre tournante aussi vaste, tous les prédécesseurs de Siegfried avaient insisté sur le risque que la perte du plateau de Vérossaz ferait courir aux ouvrages du défilé.
- <sup>100</sup> Siegfried rejoint ici la proposition faite par Dufour en 1822 (ci-dessus, p. 67 s.), et qu'il avait ensuite constamment répétée, même si les urgences de 1831 et la modicité des crédits de 1848 l'avaient contraint à des travaux moins coûteux.
- <sup>101</sup> Cette proposition de Siegfried aurait permis une évidente amélioration du dispositif construit en 1831.
- <sup>102</sup> Un passage de l'ennemi par le vallon de Châtel avait naturellement retenu l'attention des prédécesseurs de Siegfried. Dufour en 1823 avait pensé à un mouvement tournant de Bex au coteau de Lavey, avec franchissement du Rhône près de Saint-Maurice, pour prendre les fortifications à revers (ci-dessus, p. 73). Forrer en 1831 avait estimé que l'ennemi éviterait tout simplement les ouvrages du défilé: moyennant la construction d'un pont de fortune près du Bois-Noir, le contournement par Le Châtel serait utilisable par lui. Il est évident que Siegfried ne pense pas que l'ennemi pourra passer réellement par cette voie détournée. Au contraire, l'artillerie l'empêchera de passer dans la région de Lavey et l'obligera à attaquer de front les fortifications du défilé.
- <sup>103</sup> Comme Dufour en 1823 et constamment, Siegfried pense que le bon état des fortifications doit impressionner les voyageurs étrangers et remplir un rôle dissuasif.
- <sup>104</sup> AF, E 27/17 601.
- <sup>105</sup> Nous ne faisons que mentionner l'aspirant du génie fédéral L'Hardy: son *Rapport sur les fortifications de Saint-Maurice*, postérieur aux travaux de 1848, est un exercice d'école plutôt que la critique d'un homme d'expérience. Conservé dans les archives du général (AD, n° 7), il porte en marge les points d'interrogation qui expriment les réserves du maître.
- <sup>106</sup> Voir ci-dessus, p. 87.
- <sup>107</sup> Le domaine des fortifications relève d'un inspecteur fédéral du génie. Comme autrefois le quartier-maître général Dufour, cet officier contrôle le travail du directeur des fortifications de Saint-Maurice et fait son rapport à l'autorité fédérale (alors le Département militaire). Un détail du rapport adressé le 17 novembre 1856 par le colonel Buchwalder, inspecteur fédéral du génie au Département militaire, montre à quel point, malgré tant de propositions faites depuis 1832, les ouvrages avaient besoin d'améliorations. Pour desservir la batterie Wielandy (W7) et du Clocher (W18), *il n'y a qu'un très mauvais sentier et même dangereux pour y arriver du château, et il n'y a pas moyen d'y conduire du canon* (AF, E 27/17 606, Bd. 1).
- <sup>108</sup> AD, cahier non coté, p. 4.
- <sup>109</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 22.
- <sup>110</sup> AF, E 27/11 568, p. 49 et AD, *Notes*, p. 11.
- <sup>111</sup> Voir ci-dessus, pp. 78, 96.
- <sup>112</sup> AF, D 1516 / div. 4, n° 46.
- <sup>113</sup> AF, D 1526, n° 79.
- <sup>114</sup> AF, D 1517 / div. 4, n° 65.
- <sup>115</sup> AF, D 1516 / Génie, n° 79.

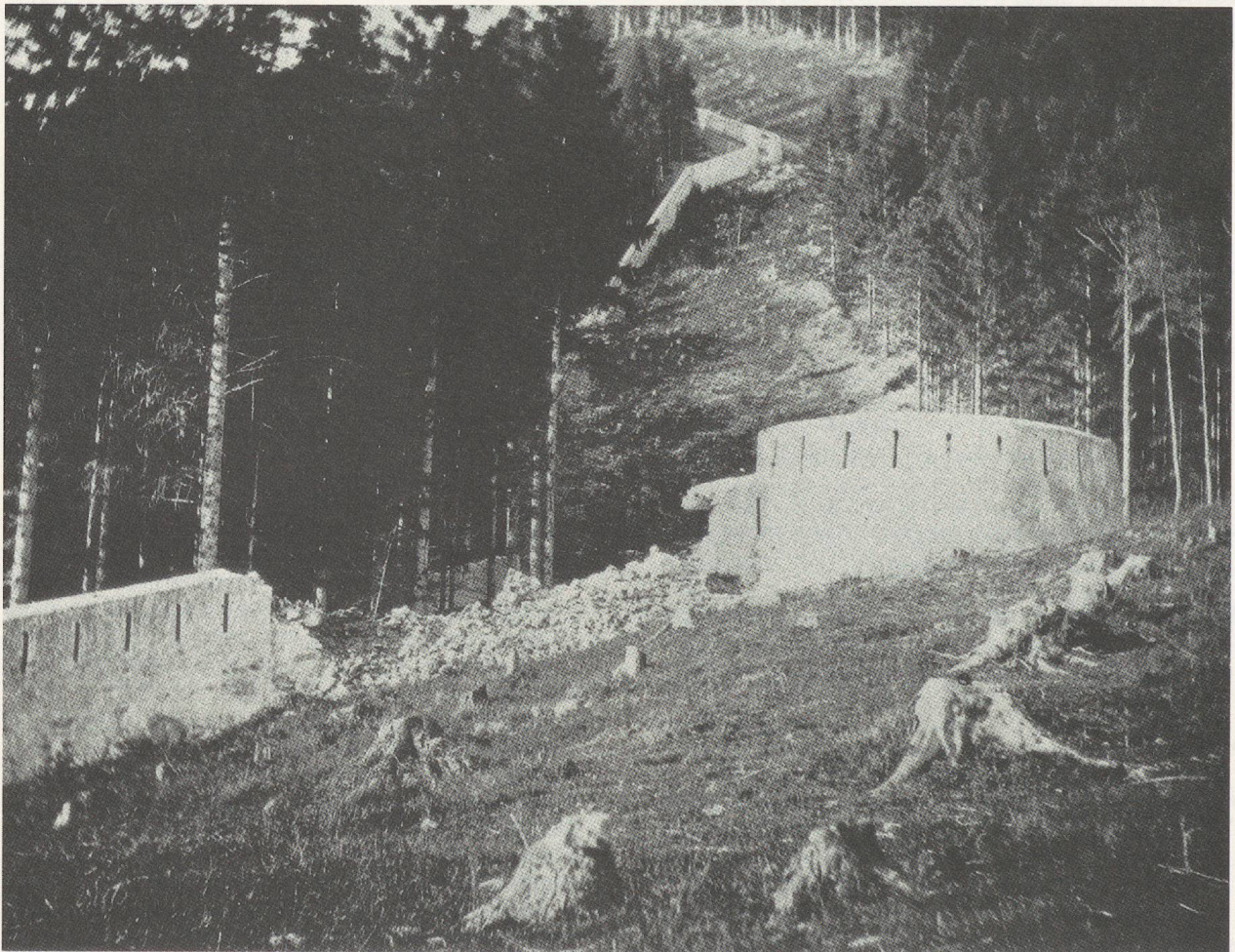


Fig. 38 Effet d'un tir de canon rayé sur un mur en maçonnerie, Sankt Luziensteig, 1864. Tiré de C.M.B. D'Apples: *Rapport sur la pénétration des projectiles d'artillerie dans divers matériaux de construction des fortifications*, ms., 1867. Archives fédérales, Berne.

# VALEUR TECHNIQUE DES OUVRAGES

par Dominique Andrey

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages construits dans le défilé de Saint-Maurice durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont organisés selon des considérations généralement admises pour résister aux formes d'attaque et de siège en cours à cette époque. Relevons cependant d'emblée qu'il n'a jamais été question de réaliser à Saint-Maurice un gros fort, tel qu'il s'en érigait à l'étranger et qui aurait dû à lui tout seul retenir l'adversaire, mais bien de procéder à un renforcement du terrain afin d'offrir, par quelques constructions fortifiées, des points d'appui solides dans un vaste système de défense.

Face à une position fortifiée, l'armée ennemie de 1830 a deux moyens qui, bien que travaillant au même but, ne collaborent que fort peu: d'une part, l'infanterie avance progressivement par sapes<sup>1</sup> afin de conquérir les positions successives de l'ouvrage, et, d'autre part, l'artillerie cherche par ses tirs à détruire les murs en maçonnerie.

Cette forme de combat, en vigueur depuis plusieurs décennies, avait trouvé une parade qui, à quelques modifications près, était restée la même depuis deux cents ans<sup>2</sup>: la combinaison du profil terrassé et du tracé bastionné.

Le mur d'escarpe, adossé au remblai de terre réalisé avec les déblais du fossé, possédait une stabilité suffisante pour résister aux tirs de l'artillerie ennemie. Le fossé était battu par les feux des défenseurs échelonnés le long des flancs des bastions. En avant de l'enceinte fortifiée, le glacis était balayé par le feu des armes placées sur la plongée des faces des bastions. Un chemin couvert permettait la surveillance des abords et servait de base d'assaut aux sorties des défenseurs.

Fig. 39

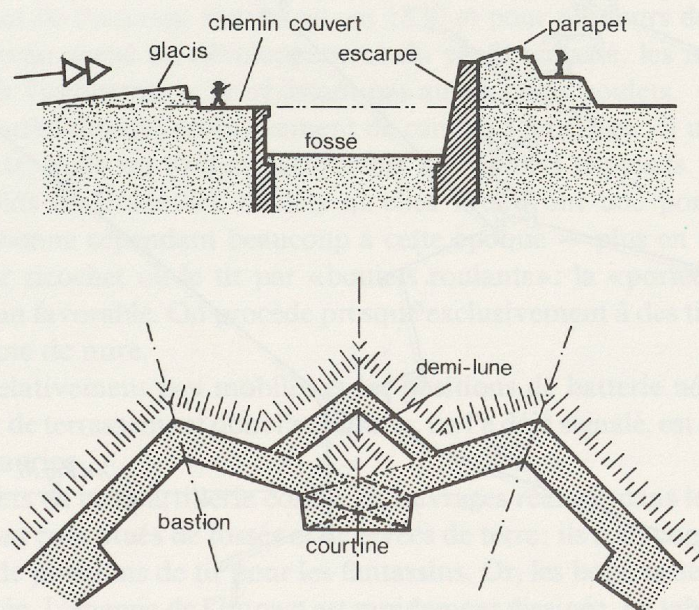


Fig. 39 Profil et tracé bastionné. D'après Guillot: *Cours de fortification*, Ecole supérieure technique du Génie, Paris 1949, tome I, pl. I.

Or, ces principes classiques de fortification n'ont été que très partiellement appliqués dans la construction des ouvrages de Saint-Maurice<sup>3</sup>. Indépendamment du fait qu'on cherchait à ériger plutôt une position préparée qu'une fortification permanente, c'est incontestablement le choix du site, combiné avec des considérations financières, qui a empêché la réalisation «dans les règles de l'art» de la position fortifiée qui nous intéresse. Seule la Grande Tenaille a un tracé caractéristique.

Il ne faut pas voir dans la dispersion des unités de feu une anticipation visionnaire des «blocs de combat» d'une étape bien ultérieure de l'évolution de l'art de la fortification; il s'agit simplement d'une adaptation réaliste au terrain et aux possibilités d'action des bouches à feu. La preuve en est que, quelques années plus tard, on reprit dans un site qui s'y prêtait, à Sankt-Luziensteig, l'application rigoureuse des principes du tracé bastionné.

Les ouvrages construits dans les années 1831 à 1860 auraient cependant parfaitement pu remplir la fonction que l'on attendait d'eux.

## RÉSISTANCE À UNE ATTAQUE CLASSIQUE

Arrêté par un système fortifié, l'assaillant de 1830 applique les mêmes principes d'attaque que ceux élaborés par Vauban dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. L'infanterie fait place au génie, le fantassin se transforme en sapeur. Il s'agit de s'approcher le plus près possible des bastions afin de les emporter par un assaut ou de les détruire par l'explosion de fourneaux de mine. Or le profil terrassé est

Fig. 40

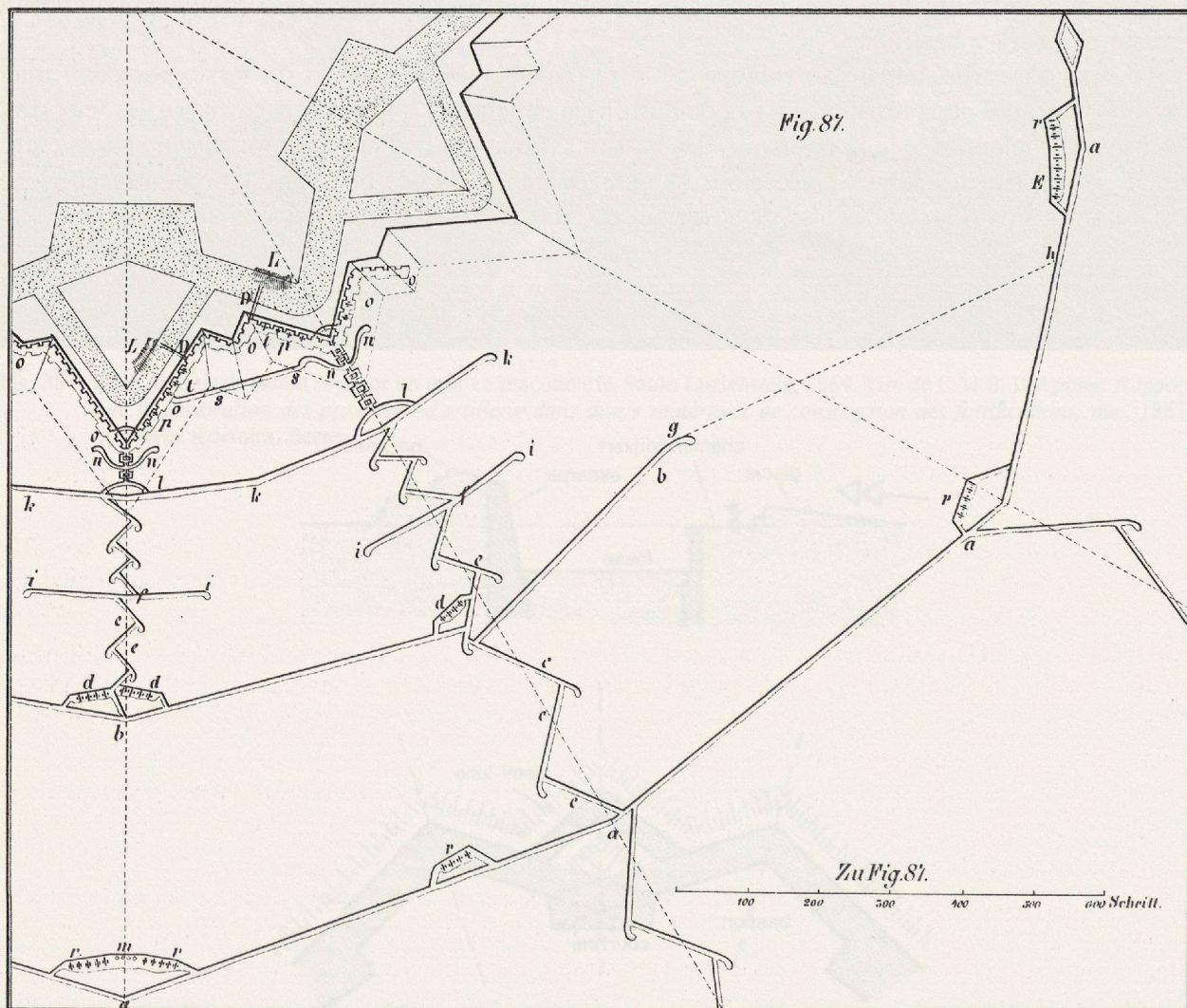


Fig. 40 Exemple de travaux de terrassement pour l'attaque d'un ouvrage fortifié. Tiré de W. Rüstow: *Die Lehre vom neueren Festungskrieg*, Leipzig 1860, pl. VIII, fig. 87.

justement conçu pour gêner cette approche : le glacis permet de tenir l'assaillant sous le feu permanent des défenseurs postés sur les parapets. Le tracé bastionné annule les angles morts au pied des murs d'escarpe.

La technique d'attaque consiste à creuser des tranchées dont le tracé est choisi de manière à éviter qu'elles puissent être prises longitudinalement sous le feu des défenseurs. L'ouvrage à prendre est plus ou moins complètement encerclé par trois tranchées concentriques, appelées «parallèles», qui adoptent le tracé polygonal des faces principales du fort. La 3<sup>e</sup> parallèle, la plus proche, est creusée à environ 150 à 200 mètres du fossé. Les parallèles sont reliées entre elles par des tranchées en ligne brisée, les «sapes». Cette technique est encore enseignée durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. On la trouve mise en application notamment au siège d'Anvers en 1832, à celui de Rome en 1849 et à celui de Sébastopol en 1854/55. Les Japonais l'utiliseront même au siège de Port-Arthur en 1905.

Fig. 40

Le choix de la position de Saint-Maurice est particulièrement favorable au défenseur, sous cet angle-là. En effet, la topographie du site empêche l'adversaire de développer ses différentes parallèles. Il ne peut le faire qu'au voisinage de la redoute de Vérossaz et de la Grande Tenaille, et, plus tard, de la redoute d'Evionnaz; cela est, en revanche, géométriquement impossible dans l'axe du défilé. Par ailleurs, le dispositif défensif situé de part et d'autre du Rhône rend beaucoup plus difficile le choix du tracé de tranchées totalement protégées de tirs pouvant les prendre en enfilade.

Mais l'aspect déterminant qui condamne une telle forme d'attaque est la qualité du sous-sol. La faible épaisseur de terre, sur un sol rocheux ou localement morainique, empêche tout travail efficace de terrassement. Cet aspect a d'ailleurs également gêné les constructeurs des ouvrages. L'assaillant, s'il veut se protéger lors d'une approche progressive, sera obligé de construire des remblais et des parapets avec des fascines et des matériaux amenés de l'arrière. D'autre part, du fait de la présence de ce sous-sol rocheux, toute tentative de creusement de galeries de mine, visant à créer des brèches dans les murs des ouvrages par une explosion souterraine, n'aurait eu que peu de chances d'être menée à terme.

On peut donc penser que l'assaillant, obligé d'emporter la position car il ne pouvait que péniblement la tourner, se serait trouvé dans une situation défavorable puisqu'il ne pouvait pas appliquer les principes habituels d'un siège et qu'un assaut en force s'avérait difficile du fait de la faible largeur du front d'attaque.

## RÉSISTANCE AU FEU DE L'ARTILLERIE

L'ennemi principal de l'ouvrage fortifié est, en 1830 et pour plusieurs décennies encore, l'artillerie. C'est elle qui avait mené au développement du profil terrassé, les murs en maçonnerie — suffisants pour retenir l'infanterie — ne résistant pas au choc des boulets.

L'adversaire potentiel dispose exclusivement de canons à âme lisse. Il utilise des boulets sphériques pleins, en fonte, mais on trouve quelquefois des boulets explosifs. Ces pièces d'artillerie, identifiées par le poids en livres des boulets qu'elles tirent, ont une portée pratique de 400 à 600 mètres; on affectionne cependant beaucoup à cette époque — plus en théorie qu'en pratique, toutefois — le tir par ricochet ou le tir par «boulets roulants»: la «portée» monte alors jusqu'à 2000 mètres, en terrain favorable. On procède presque exclusivement à des tirs directs: le tireur doit avoir l'objectif en ligne de mire.

Les pièces sont relativement peu mobiles et les positions de batterie nécessitent généralement d'importants travaux de terrassement dont l'exécution, on l'a déjà signalé, est mal aisée dans la région du défilé de Saint-Maurice.

Quels sont les effets de cette artillerie contre les ouvrages réalisés dans les années 1830 à 1850? Ceux-ci, on l'a vu, sont constitués de fossés et de levées de terre; ils sont complétés par des murs en maçonnerie servant de positions de tir pour les fantassins. Or, les boulets ne pénètrent que très peu dans la terre compactée. L'énergie de l'impact est rapidement dissipée. La table ci-dessous<sup>5</sup> montre à l'évidence que les positions de tir érigées à Saint-Maurice auraient résisté aux impacts des boulets, ceux-ci pénétrant à peine plus loin que la moitié de l'épaisseur des levées de terre.

Fig. 42



Fig. 41 Position de batterie à Sébastopol, 1855. Tiré de D. Reichel: *Le feu (III)*, Service historique de l'armée, Berne, 1983.

Bien que les murs aient protégé les servants du gros des impacts, on n'était pas à l'abri de coups directs dans les créneaux de tir, ou de boulets rebondissants. Les positions de batterie étaient pour cela fortement compartimentées, des remblais de terre ou des murs en maçonnerie séparant les pièces les unes des autres.

Quant aux quelques murs en maçonnerie construits pour protéger l'infanterie, on ne possède pas de renseignements précis et détaillés sur leur résistance à l'impact des boulets. A l'exception de la tour crénelée, située au-dessus du château, et dont l'épaisseur des murs est importante<sup>6</sup>, on peut cependant supposer qu'ils n'auraient pas résisté indéfiniment à des tirs concentrés: leur épaisseur relativement limitée et le manque d'étayage arrière dans la partie supérieure auraient entraîné la formation de brèches importantes.

En revanche, leur emplacement plaide en faveur d'une durabilité accrue. Ils sont situés presque tous dans des endroits dominant les positions éventuelles de l'artillerie adverse. La faible précision de pointage, la balistique imprécise ainsi que le grand angle de départ de la trajectoire auraient rendu faible la probabilité de toucher de manière suffisamment dense pour créer une brèche. Par ailleurs, ils sont situés en arrière des batteries d'artillerie. L'adversaire qui aurait voulu les battre aurait dû alors s'avancer d'une manière telle qu'il se serait fortement exposé aux tirs de contre-batterie des défenseurs.

On peut donc dire que, face à un tir direct d'artillerie à âme lisse, les ouvrages construits auraient été matériellement capables de résister. Mais non sans dégâts...

Fig. 41

On en prendra comme preuve le siège de Sébastopol, durant la guerre de Crimée (1854-55)<sup>7</sup>. Certains des ouvrages, construits en hâte sur le front de terre par le général russe Todleben (1818-1884), ont des caractéristiques similaires à ceux construits à Saint-Maurice. Les dégâts y furent très importants, tant dans les constructions en maçonnerie que dans celles en terre. Les levées de terre, renforcées par des gabions, ont été labourées par les boulets, mais ont conservé leurs grandes lignes

		Distance de tir (m)				
		25	100	200	400	600
Boulet	Charge	Pénétration (m)				
36 lb	6,0 kg	2,8	2,6	2,5	2,3	2,1
24	6,0	2,8	2,5	2,3	2,0	1,8
16	4,0	2,4	2,2	2,0	1,7	1,6
12	2,0	1,7	1,5	1,4	1,2	1,1
8	1,25	1,4	1,3	1,2	1,0	0,9

Fig. 42 Pénétration des boulets dans la terre. Tiré de C.M.B. D'Apples.

géométriques ainsi que leur fonction protectrice. Les «coups d'embrasure» (coups de plein fouet dans une meurtrière) et les ricochets eurent malgré tout raison de certaines positions de batterie.

Cependant, la position fortifiée a pu résister près de 350 jours grâce à une volonté de reconstruction permanente des fortifications détruites. Cela a été possible en raison du caractère simple et «rustique» de la majorité d'entre elles. La remise en état des levées de terre fut toujours possible durant les accalmies de feu grâce à la matière première disponible à discrétion et à un contingent en hommes très important et souvent relevé. En effet, Sébastopol ne fut jamais totalement encerclé, ce qui aurait vraisemblablement aussi été le cas à Saint-Maurice.

## DE QUELQUES ASPECTS NÉGLIGÉS

La décision de n'ériger des fortifications que d'une ampleur limitée fait que certains aspects ont été, consciemment ou inconsciemment, négligés. Il s'agit notamment de ce qui touche à la protection de la troupe.

Dès 1820, et notamment au siège d'Anvers en 1832, on constate l'apparition marquée du tir courbe, au moyen d'obusiers et de mortiers. La précision du tir est encore moins bonne que celle du tir direct, mais ce que l'on cherche est surtout à créer le maximum de dégâts dans et derrière les lignes des assiégés (ou des assaillants). Les constructions de Saint-Maurice ne comprennent aucun abri pour la troupe, capable de résister à ces bombardements qui passent par-dessus les murs en terre ou en maçonnerie. Il est vraisemblable que les constructeurs pensaient utiliser la localité de Saint-Maurice comme base arrière et cantonnement de la garnison; l'agglomération, défilée derrière le rocher, aurait été partiellement à l'abri des tirs d'artillerie. Les hommes restés en position se seraient, en revanche, trouvés exposés au feu, avec des pertes certainement importantes.

Les Prussiens, qui érigèrent plusieurs ouvrages à cette époque, les dotèrent de casernements et de magasins protégés<sup>8</sup>. Ceux-ci, construits en maçonnerie lourde, furent recouverts d'une couche de terre compactée de 3 à 4 mètres d'épaisseur. Une telle protection était alors largement suffisante face à l'efficacité de l'artillerie.

## PERTE DE VALEUR

On peut admettre que, du point de vue de leur construction, les ouvrages réalisés dans les années 1830 à Saint-Maurice auraient été à même de résister au feu de l'adversaire, et ce jusque vers 1860. Cette date marque en effet un tournant important dans l'art de la fortification et, plus généralement, dans la conception et la conduite des opérations militaires.

On y voit en effet apparaître l'artillerie rayée: la portée est presque triplée, la précision est sans commune mesure avec celle des canons à âme lisse. Ces améliorations proviennent pour l'essentiel d'une augmentation de la vitesse initiale, d'une rotation stabilisatrice de l'obus et de l'introduction progressive de l'obus cylindro-ogival, à meilleur comportement balistique.

Fig. 43

La pénétration des nouveaux obus dans les remblais est plus que doublée. De ce fait, les levées de terre qui servent de positions de batterie dans les fortifications de Saint-Maurice perdent la majeure partie de leur efficacité. Par ailleurs, les obus sont de plus en plus de type explosif, ce qui produit des effets dévastateurs dans les parapets ou lors de coups d'embrasure.

L'effet le plus marqué se fait sentir sur les murs en maçonnerie. Ceux-ci deviennent beaucoup plus sensibles à la destruction à cause, notamment, de la plus grande vitesse d'impact, de l'effet explosif et de la plus grande densité des coups (diminution de la dispersion).

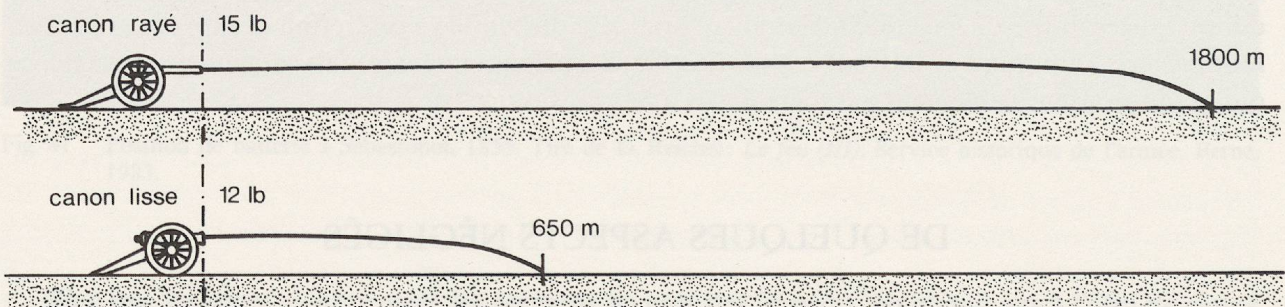


Fig. 43 Comparaison des portées des canons lisses et rayés. Tiré de I. Hogg, *Fortifications*, Atlas, Paris, 1983.

De nombreux essais furent entrepris à l'aube des années 1860 pour déterminer l'effet du nouveau matériel sur les ouvrages fortifiés. On citera ceux menés en Suisse en 1864 par le futur général Herzog, alors inspecteur général de l'artillerie. Il fit exécuter des tirs à l'aide d'un canon rayé de 4 (calibre 8,5 cm, poids de l'obus 3,9 kg) sur des murs des fortifications de Sankt-Luziensteig<sup>9</sup>. Une brèche fut obtenue en 80 coups, à une distance de tir de 355 mètres.

Fig. 38

Les constructions maçonnées de Saint-Maurice, du même genre que celles de la fortification grisonne, n'auraient certainement pas mieux résisté. Par ailleurs, l'amélioration du mode de visée aurait permis de battre également les murs situés plus haut que l'horizon de la bouche à feu.

L'effet de l'artillerie rayée sur les fortifications, déjà perceptible dans la campagne française d'Italie (1859) et dans la guerre germano-danoise (1864), fut mis particulièrement en évidence durant la guerre franco-allemande de 1870, notamment aux sièges de Strasbourg et de Belfort. Les destructions y furent importantes, mais l'artillerie seule n'arriva cependant pas à emporter la décision<sup>10</sup>.

Fig. 44

Le rapport détaillé<sup>11</sup> de la destruction d'un mur d'escarpe (adossé à la terre) d'un bastion de Strasbourg par un canon de relativement gros calibre (15 cm) donne des renseignements intéressants: à 350 mètres, il faut 600 coups pour obtenir la brèche voulue, soit environ 20 coups par mètre courant de mur.

La guerre de 1870 vit également les débuts du tir indirect, guidé par un observateur.

Cette nouvelle technique allait bientôt se révéler indispensable en raison de la portée accrue des canons, tant chez l'assaillant que chez le défenseur.

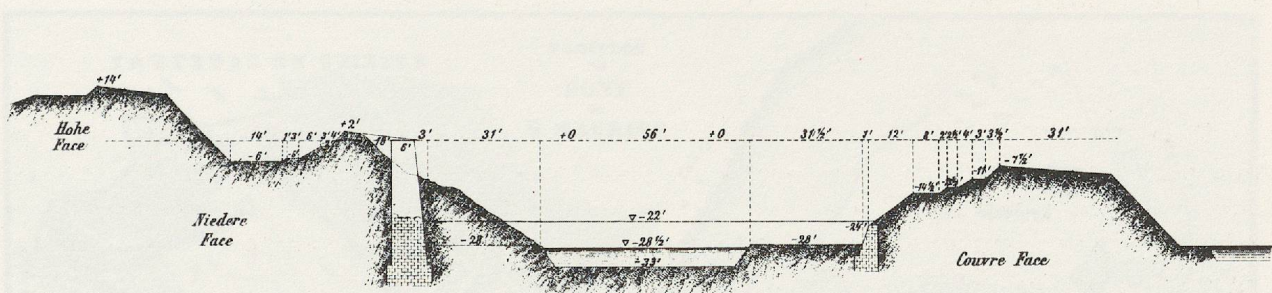
## ÉVOLUTION ULTÉRIEURE

On peut affirmer dès lors que les fortifications du type de celles érigées à Saint-Maurice ont perdu leur valeur au tournant des années 1860 et que leur efficacité dans un combat n'aurait pas été plus importante que celle de fortifications de campagne traditionnelles.

L'ingénieur militaire se trouva devant deux possibilités : rester dans l'axe de passage de l'ennemi et ériger une fortification capable de résister à la puissance de feu en constante augmentation (on constate alors la simplification du tracé bastionné au profit du tracé polygonal car le combat rapproché d'infanterie devient une menace secondaire, la réapparition des casemates de tir pour protéger les servants des pièces d'artillerie, l'apparition des tourelles blindées permettant un tir tous azimuts, le défilement des murs au tir direct, la couverture massive des abris pour résister au bombardement courbe), ou alors sortir l'artillerie de l'axe d'attaque et la transformer en moyen d'appui de feu des troupes se battant sur la position de barrage (on utilise alors des positions dominantes pour ne pas être gêné par les bombardements adverses, les pièces d'artillerie restent à l'air libre, les cantonnements sont protégés).

C'est cette deuxième variante qui fut adoptée à Saint-Maurice, mais avec plusieurs décennies de retard sur l'évolution des possibilités de l'adversaire. En effet, vers 1885 se dessinait déjà une nouvelle révolution dans l'art de fortifier : l'apparition d'un obus à haut pouvoir explosif (obus-torpille) nécessita une augmentation des blindages et protections. Ce fut l'entrée en force de l'acier et du béton armé. Les levées de terre, les palissades en bois et les murs en maçonnerie étaient bien loin !

*Profil der rechten Face Bastion 11.*



*Bresche in Bastion 11.*

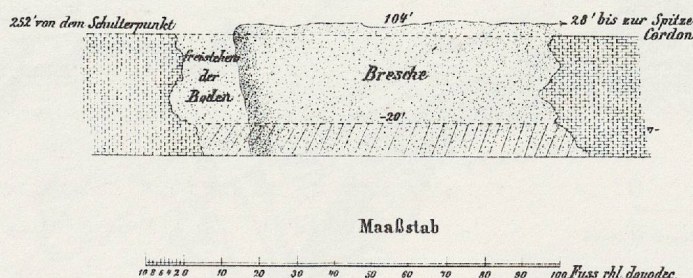


Fig. 44 Effet d'un canon lourd sur un mur d'escarpe, Strasbourg, 1870. Tiré de Von Decker : *Mittheilung über die Anwendung des indirekten Schusses aus den kurzen 15 cm Kanonen zum Zerstören von Mauerwerk bei der Belagerung von Strassburg im Jahre 1870*, Berlin, 1872, pl. V.

## NOTES

<sup>1</sup> Afin de se protéger du feu du défenseur, on creusait des tranchées permettant de se déplacer à couvert. Les tranchées marquant les différentes lignes d'attaque étaient appelées «parallèles» (parce que parallèles au front fortifié à prendre) tandis que les tranchées progressant en direction de l'ouvrage étaient appelées «sapes».

On appelait également «sape» l'ensemble des travaux souterrains effectués pour permettre l'approche à couvert de l'ouvrage fortifié assiégé.

<sup>2</sup> Bien que cela soit le célèbre ingénieur militaire français Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban (1633-1707) qui ait mené à son apogée l'art de la fortification bastionnée, on trouve des constructions élaborées selon ce principe en 1564 déjà, dans les ouvrages défensifs de Nicosie (Chypre).

<sup>3</sup> Le colonel puis quartier-maître général Dufour était pourtant convaincu de la valeur de ces grands principes puisque, suite notamment à son engagement dans les travaux de fortification de Corfou en 1809 au sein de l'armée impériale française, il avait rédigé un très conformiste *Mémoire sur la fortification permanente* (ms., 1810), suivi d'un *Mémoire sur la trouée du fossé de la demi-lune faisant suite à celui du ricochet* (ms., 1813).

Le baron P. Emile MAURICE mentionne d'ailleurs le fait dans son *Essai sur la fortification moderne ou analyse comparée des systèmes français et allemands*, Librairie militaire J. Dumaine, Paris, 1845. Ces idées de base seront reprises par Dufour dans son traité *De la fortification permanente* (1822).

<sup>4</sup> Voir W. RUESTOW, *Die Lehre vom neueren Festungskrieg*, A. Förstner, Leipzig, 1860 (cité RUESTOW).

<sup>5</sup> Voir le texte manuscrit du major C.M.B. D'APPLES *Rapport sur la pénétration des projectiles d'artillerie dans*

*divers matériaux de construction des fortifications*, Etat-major fédéral d'artillerie, Lausanne, 1867, Archives fédérales, Berne, cote E 27/11370 (cité D'APPLES).

<sup>6</sup> La tour est ronde afin de n'avoir qu'une surface très restreinte où les boulets peuvent venir la frapper perpendiculairement à leur trajectoire, dégageant ainsi le maximum d'énergie. Souvent, le boulet arrive obliquement et son énergie d'impact est partiellement réfléchi, quand ce n'est pas le boulet qui est carrément dévié.

Une telle considération devient caduque avec l'apparition des obus explosifs.

<sup>7</sup> Voir récemment les textes de D. REICHEL (colonel EMG), *Le feu (III)*, Service historique de l'armée, Berne, 1983, pp. 17 ss. et de I. HOGG *Fortifications*, Atlas, Paris, 1983, pp. 148 ss.

<sup>8</sup> Voir RUESTOW, pp. 336 ss.

<sup>9</sup> Voir D'APPLES.

<sup>10</sup> Le lecteur trouvera des renseignements intéressants dans le texte de H. V. MUELLER (Generalleutnant) *Die Thätigkeit der Deutschen Festungsartillerie bei der Belagerungen, Beschiessungen und Einschliessungen im deutsch-französischen Kriege 1870/71*, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, Berlin, 1900; voir aussi Ed. THIERS (capitaine du génie) *De l'influence exercée par l'artillerie rayée sur la défense des places*, Ch. Tanera, éditeur, Paris, 1874, pp. 34-39.

<sup>11</sup> Voir le rapport de VON DECKER (General-Leutnant und Artillerie-Inspekteur) *Mittheilungen über die Anwendung des indirekten Schusses aus den kurzen 15 cm Kanonen zum Zerstören von Mauerwerk bei der Belagerung von Strassburg im Jahre 1870*, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, Berlin, 1872.

# DESCRIPTION DE L'ÉTAT ACTUEL DES FORTIFICATIONS CONSTRUITES ENTRE 1831 et 1892

par Denis Weidmann

## LE SOUS-SOL ET LE PAYSAGE DES FORTIFICATIONS

Les fortifications du XIX<sup>e</sup> siècle se sont développées dans un terrain où l'histoire géologique du verrou de Saint-Maurice joue un rôle fondamental<sup>1</sup>. Le Rhône s'écoule aujourd'hui dans une cluse recoupant un solide massif rocheux (calcaires crétacés autochtones), massif autrefois continu qui dessine le plateau de Vérossaz et les collines de Chiètres. Le glacier du Rhône y a marqué son passage par de nombreuses traces de poli et de striage. La dépression du Châtel sur Bex dominée par la forteresse médiévale de Duin marque un ancien cours rhodanien comblé.

Fig. 1

Si le versant derrière le château de Saint-Maurice est très abrupt, faisant suite aux hautes falaises qui surplombent la ville, l'érosion fluvio-glaciaire en agissant sur les bancs calcaires de dureté variable a profilé le bord de la colline de l'Arzillier sous forme de plusieurs terrasses alternant avec de petites falaises. Les plans Delarageaz (1831) et Dürr (1851) représentent parfaitement cette morphologie en gradins où les falaises apparaissent piquées de broussailles alors que les replats sont occupés soit par la culture de la vigne, soit par des prés avec quelques châtaigniers ou arbres fruitiers.

Fig. 33, 36

La forêt qui a envahi les fortifications au XX<sup>e</sup> siècle nous masque le plongement régulier de cet ensemble de terrasses en direction du nord. Mais l'examen des documents topographiques et photographiques antérieurs au coup de sabre autoroutier de 1959 rend évidente la méthode qui s'imposait pour la fortification d'un tel relief, et qui consistait tout naturellement à barrer les marches d'escaliers les unes après les autres.



Fig. 45 La position de Saint-Maurice après les travaux de 1848. Détail du plan Dürr (1851). Numérotation des ouvrages: voir tableau synoptique, pp. 130-131.

Les terrains quaternaires qui recouvrent inégalement ce socle rocheux ont joué un rôle dans l'organisation de la fortification. Le poli glaciaire est recouvert en maints endroits par un placage morainique rhodanien. Lors du retrait du glacier, un éboulement considérable s'est abattu sur la zone de Chiètres, constitué de flysch (roches de la région de Javerne et des contreforts de Morcles) mêlé de masses de glace sans doute importantes. La fusion des paquets de glaces mortes emprisonnés sous l'éboulis a déterminé les diverses dépressions fermées qui caractérisent aujourd'hui le paysage très particulier des collines de Chiètres. Les cuvettes dont le fond est occupé parfois par de petits lacs et des étangs (Le Luissel, Le Luissalet) alternent avec des crêtes et mamelons. La découverte d'un dépôt votif datant de l'âge du bronze en exploitant les tourbes du lac de Luissel en 1791 est pour l'instant l'unique attestation d'une occupation humaine préhistorique dans les collines de Chiètres<sup>2</sup>.

Fig. 57

Ce relief riche en points dominants a déterminé le choix des emplacements à fortifier: la Grande Tenaille (W 4) et son développement en 1859 (W 24) ont été tracés dans des zones où la couverture d'éboulis quaternaire était suffisamment épaisse pour que l'on puisse creuser les fossés nécessaires<sup>3</sup>. La redoute de la Crête et son fossé (W 10) occupent le sommet d'une butte naturelle dominant l'Arzillier, constituée des mêmes matériaux d'éboulis.

Fig. 46

Nous constatons que la nature du sous-sol a également eu une influence sur la conception des ouvrages tels que la redoute de Vérossaz (W 12) établie sur un plateau calcaire où la couverture morainique est extrêmement mince. Aucun fossé n'a pu être creusé dans le roc et les parapets de la redoute sont donc constitués uniquement de matériaux de remblai collectés au voisinage.

Fig. 47

Fig. 48

Enfin, les ouvrages établis dans les zones basses comme le front bastionné de Lavey (W 20) et la redoute d'Evionnaz (W 21) ont nécessité des terrassements dans des matériaux relativement meubles que sont les alluvions du Rhône et ceux du cône de déjection du Barthélémy.

## LA DÉMARCHE DOCUMENTAIRE

La connaissance d'un monument aussi récent que les fortifications du défilé de Saint-Maurice ressort avant tout des documents historiques, des descriptions et plans du XIX<sup>e</sup> siècle qui sont heureusement d'une très grande qualité<sup>4</sup>. Cependant, les archives sont parfois muettes sur certains éléments ou modifications. Les documents à disposition ne renseignent souvent que sur l'organisation en plan et ne donnent pas toujours des précisions sur les hauteurs des ouvrages ou d'autres détails constructifs. Enfin, malgré la richesse des archives, on sait rarement avec certitude si un plan représente un état projeté ou effectivement réalisé. La confrontation avec l'état actuel du site est donc indispensable.

Fig. 57

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, des destructions ont eu lieu, les palissades de bois ont disparu et les reliefs se sont émoussés, des fossés ont été comblés. Compte tenu de l'état de conservation très inégal de diverses parties de la fortification, il convient, pour en donner une description générale, de prendre en compte l'ensemble des données à disposition, les éléments du terrain ne pouvant être compris qu'à la lumière des anciens documents. Cette démarche nous a conduits à un premier plan archéologique de la tête de pont qui donne à la fois l'état actuel de la topographie, le report cumulé des ouvrages des différentes époques et leur état de conservation sous une forme relativement schématique. Un relevé exact des vestiges ne pourrait être établi qu'après le dégagement complet des ouvrages.

Aucune véritable fouille archéologique n'a été entreprise, car les vestiges des fortifications sont en général suffisamment visibles. Il a été procédé à une série de visites des lieux et les ouvrages ont été dégagés de la végétation qui les avait envahis. Il s'agissait d'une première mesure de sauvegarde pour stopper la dégradation des maçonneries par les racines des arbres. L'élimination du lierre et des abondantes broussailles a permis une vision plus claire pour l'archéologue comme pour le visiteur.

Les travaux de percement des tunnels de l'autoroute en 1984-1985, qui menaçaient la stabilité de quelques ouvrages maçonnés, nous ont incités à exiger le relevé détaillé en plan, en élévation et la photographie des ouvrages W 2, 8c, 9c et 22<sup>5</sup>.

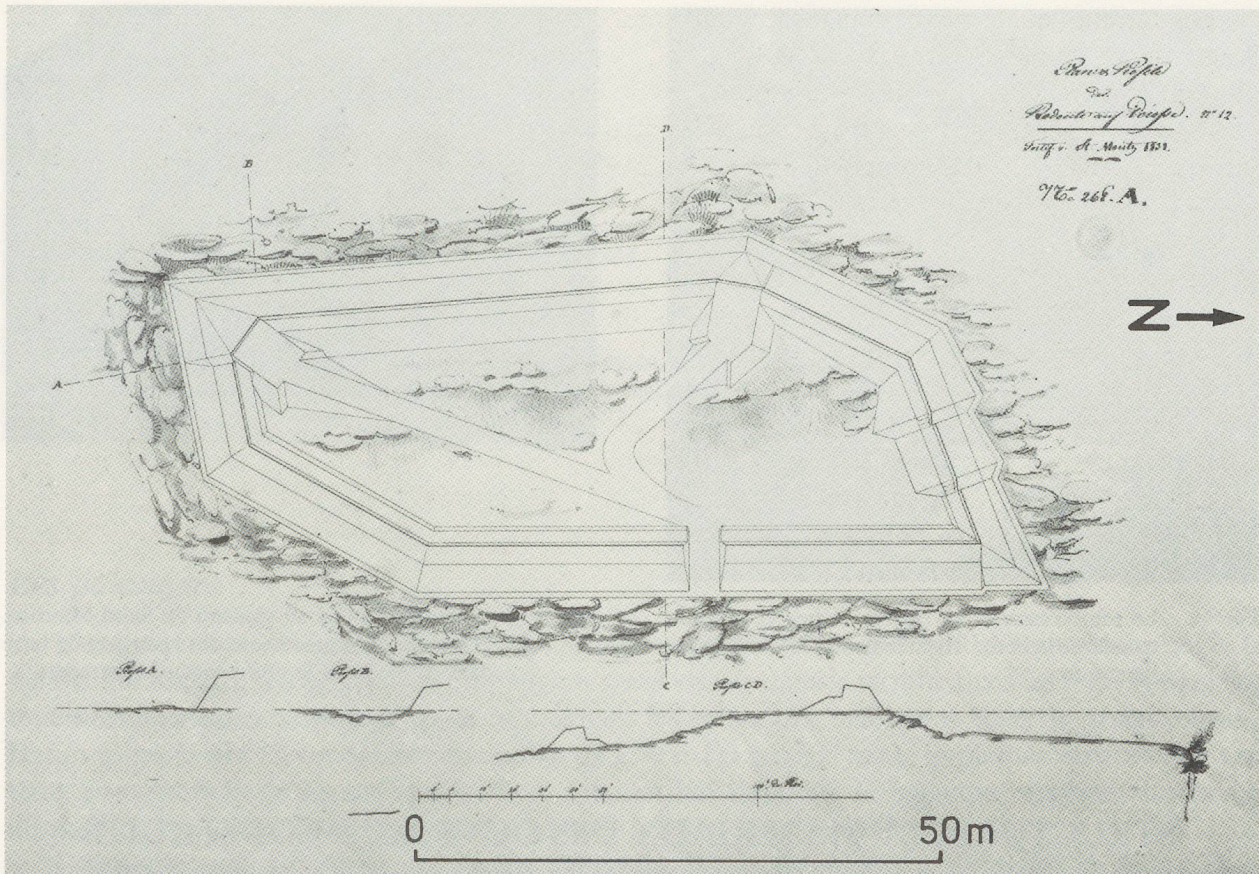


Fig. 46 Les remparts en terre de la redoute de Vérossaz (W 12) sont posés directement sur le sol rocheux du plateau. Plan de la redoute de Vérossaz, 1831. Archives fédérales, Berne.

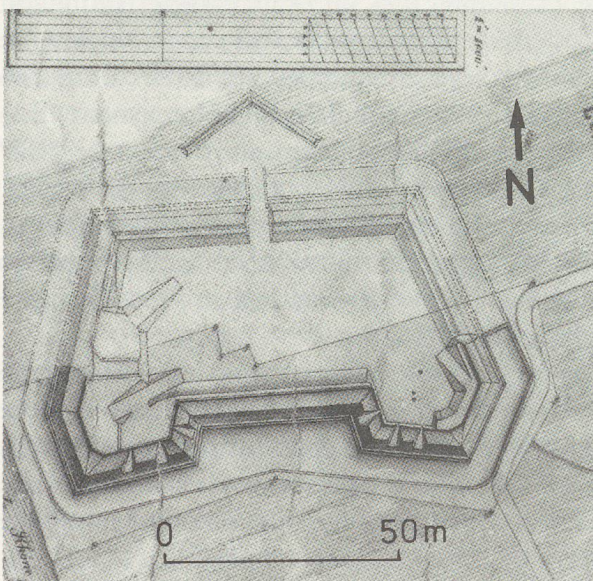


Fig. 47 Le front bastionné de Lavey (W 15) est érigé dans les terrains alluvionnaires du Rhône. Détail du plan Dürr (1851).

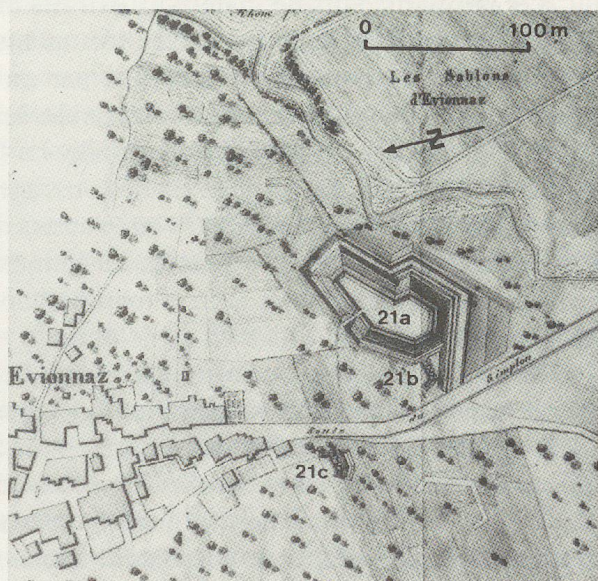


Fig. 48 La redoute d'Evionnaz (W 21) est construite en bordure du cône torrentiel du Saint-Barthélémy. Détail du plan Dürr (1851).

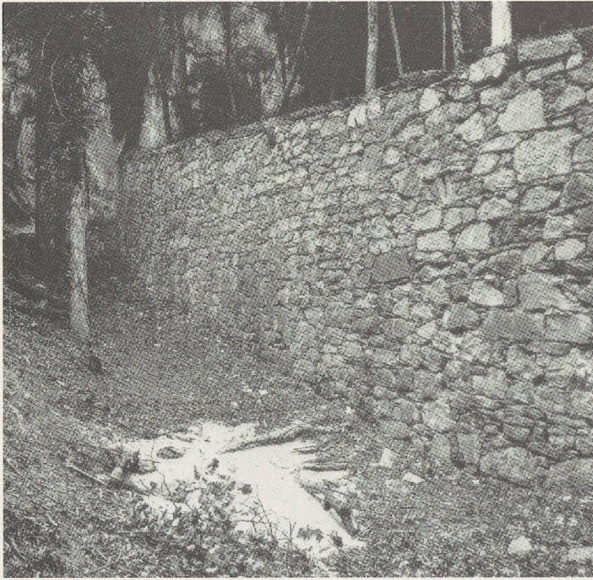


Fig. 49 Le mur d'escarpe en pierres sèches et le fossé avancé de la Petite Tenaille de 1859 (W 22), hauteur: 6 m.



Fig. 50 La batterie W 6a au château de Saint-Maurice. Les murs de soutènement des remparts de terre de 1857 donnent le profil exact des parapets.

## STRUCTURES ET MATÉRIAUX DES OUVRAGES CONSTRUITS ENTRE 1831 ET 1892

### *Les fossés*

La plupart des ouvrages étaient précédés de fossés aux bords escarpés, dont le fond était le plus souvent plat. Leur profondeur varie de 2 à 4 m. L'existence d'une palissade faite de pieux appointis, implantée dans le fond du fossé, est attestée dans un ouvrage de 1831 (W 1). En 1859, les fossés particulièrement profonds (W 22, 24) ont une escarpe soutenue par un mur de pierres sèches qui peut atteindre jusqu'à 6 m de hauteur (W 22).

Fig. 51

Fig. 49

### *Les remparts*

Les remparts, faits de matériaux extraits du fossé, présentent tous un profil caractéristique qui détermine leur représentation sur les documents du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur hauteur varie entre 2 et 4 m. Le front externe du parapet est constitué par un talus abrupt réglé invariablement à 45°. La partie supérieure est un plan à inclinaison variable, selon la ligne de visée souhaitée. Son plongement varie entre 5° et 20° par rapport à l'horizontale. La face intérieure du parapet, abrupte, est dressée à 80° environ. Seul un entretien régulier des ouvrages en terre pouvait conserver la franchise des profils. Aussi, dès 1848, les faces internes ou externes de plusieurs parapets sont soutenues par des murs en maçonnerie (W 3, 23). Les mêmes maçonneries, protégées par des couvertines, contiennent les extrémités des remparts de terre et marquent le profil ancien. L'ouvrage construit en 1858 à la sortie du tunnel du chemin de fer en est le dernier vestige original (W 6a).

Fig. 50

En arrière du rempart, partout où il constitue un ouvrage d'infanterie, on trouve une banquette permettant de circuler et assurant un défilement d'une hauteur de 1,20 m, selon les documents du XIX<sup>e</sup> siècle. De profondes embrasures pour les pièces d'artillerie étaient ouvertes au droit des plates-formes aménagées à cet effet. Un réseau de rampes et de talus assurait les accès à chaque partie des ouvrages. D'étroites bermes horizontales séparaient les fossés des remparts et empêchaient la terre tombée du parapet de combler le fossé.

Un siècle d'abandon et d'intempéries a fait disparaître la plupart des détails constructifs si nettement dessinés sur les plans du XIX<sup>e</sup> siècle, recouverts par l'éboulement des flancs internes et externes des parapets.

Fig. 51

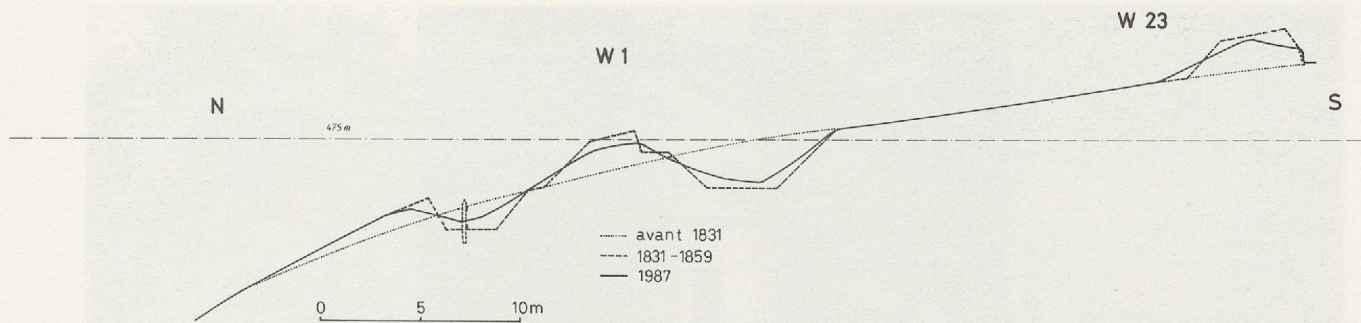


Fig. 51 Atténuation des profils par l'érosion depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Superposition des coupes de 1831 (traitillé) et de 1987 (continu) à la Petite Tenaille (W 1). Dessin: MHA VD — M. Klausener.

### Les palanques

L'usage du bois est largement attesté dans les ouvrages mis en place en 1831 à Saint-Maurice (W 1, 4c, 6c, 8b, 9b, 10). Il n'en subsiste plus aucune trace visible dans le terrain, mais les relevés donnent toutes les précisions nécessaires pour reconstituer les palanques, palissades faites de troncs jointifs. Des rondins de 20 à 25 cm de diamètre, longs de 3,30 m (11 pieds) étaient implantés verticalement en terre, avec une fiche de 90 cm (3 pieds). Leur sommet était appointi. La palanque représentait ainsi un obstacle de 2,40 m de hauteur, parfois établi en bordure d'un fossé (W 4c, 10).

Cat. 19

Une petite meurtrière était aménagée à intervalles de quatre rondins, à la jonction de deux pièces, par encochage latéral de chaque bois. Les meurtrières étaient hautes d'une quarantaine de centimètres et larges d'une dizaine, avec un appui incliné pour augmenter l'angle de tir. Elles sont légèrement ébrasées vers l'intérieur. Une banquette ou chemin à degrés, large d'un mètre environ, était établie en arrière de la palanque, mettant la hauteur d'appui à 1,20 m au-dessus du sol (4 pieds). Cette dimension se retrouve dans les murs crénelés et les parapets.

### Les murs crénelés

Le terme de «mur crénelé» qualifie improprement au XIX<sup>e</sup> siècle à Saint-Maurice, aussi bien dans les textes que sur les plans, des maçonneries percées en fait de meurtrières, hautes de 2 à 3 m selon l'implantation et épaisses d'une soixantaine de centimètres. Leur parement externe présente un léger fruit. Elles sont faites de moellons irréguliers de roche locale calcaire, soigneusement liés avec un mortier de chaux contenant un sable relativement grossier. Les surfaces sont traitées en *pietra rasa*, à la manière de certains murs de vigne, c'est-à-dire que le mortier de liaison est étalé largement hors des joints et couvre ainsi pratiquement toute la surface des moellons, en faisant disparaître les irrégularités du parement. Les murs n'ont sans doute pas été recouverts uniformément d'un enduit, mais l'entretien a consisté à regarnir les joints. Chaque mur est coiffé d'une couverture légèrement inclinée vers l'extérieur, faite de dalles calcaires minces (6 à 10 cm) et jointives, débordant les parements de quelques centimètres. Cette conception très soignée explique dans une large part la conservation des murs, laissés pendant plus de cent vingt ans sans entretien.

Fig. 53

Fig. 52

Les meurtrières sont toutes de même forme, allongées verticalement. Elles sont ébrasées à l'intérieur avec un angle d'ouverture variant entre 25 et 45 degrés. Les dimensions de l'ouverture externe sont en général de 80 × 10 cm. La forme de l'embrasure interne varie selon l'angle de tir. L'ouverture est un rectangle ou carré dont les côtés varient de 40 à 60 cm. La couverture supérieure est plane et horizontale, alors que l'appui est fait d'une dalle ou d'une plaquette d'ardoise fortement inclinée vers l'extérieur, permettant une visée plongeante. Le bord intérieur de l'appui est à 1,20-1,40 m du sol. Selon les époques ou les ouvrages, la qualité de la maçonnerie et de la taille de la pierre varie. En 1831, ce sont de gros moellons ajustés qui constituent les bords externes et internes des meurtrières (W 8c; 9c, zone supérieure; 14, niveau inférieur; renforcement en maçonnerie de W 2 en 1834). En 1848, la plupart des montants des embrasures internes et externes sont faits de blocs

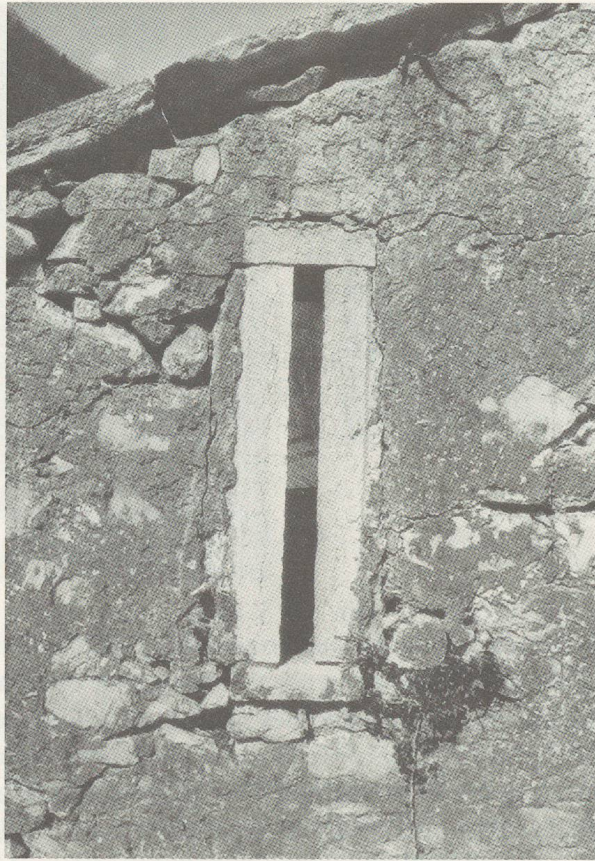


Fig. 52 Meurtrière du mur crénelé W 9b (1859), embrasure externe.

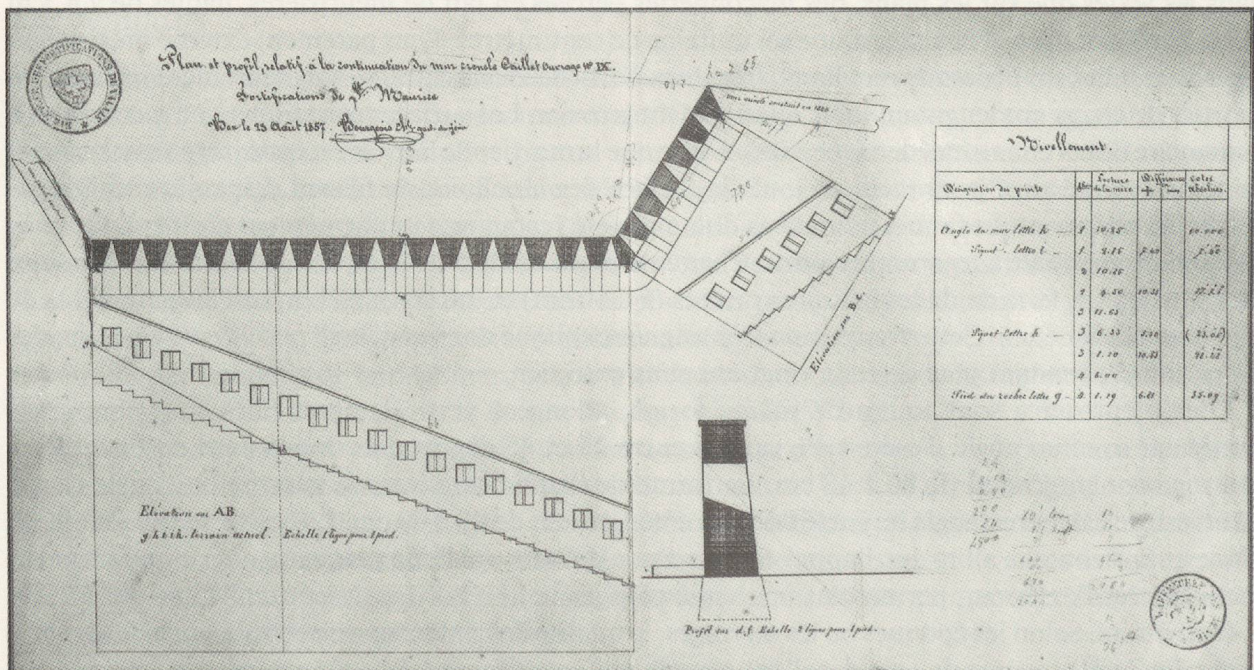


Fig. 53 Plan, élévation et profil d'un tronçon d'un mur crénelé (W 9b) de 1859. Vue interne des embrasures. Archives fédérales, Berne.

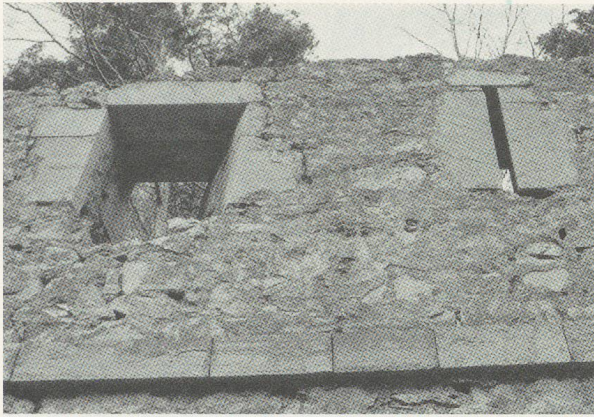


Fig. 54 Batterie de l'Arzillier (W 2), 1848, mur ouest. A gauche: embrasure pour pièce d'artillerie; à droite: meurtrière d'infanterie.

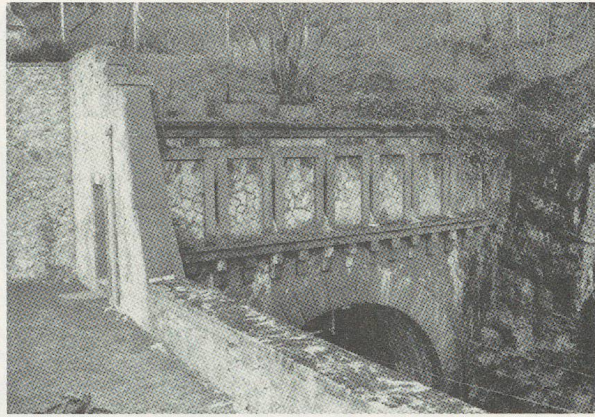


Fig. 55 Galerie à meurtrières construite en 1858 au-dessus du portail nord du tunnel ferroviaire de Saint-Maurice (W 6b).

calcaires gris soigneusement taillés, les surfaces étant traitées à la boucharde (W 8b; 9b, zone inférieure). Pour la prolongation de W 9b en 1859, seules les ouvertures externes sont encadrées de pierre de taille. L'embrasure la plus large est conservée dans le mur crénelé occidental de W 2 (1848). Il s'agit sans doute d'une embrasure pour pièce d'artillerie, évasée vers l'extérieur. La très remarquable fortification de la tête nord du tunnel ferroviaire au château (1858) met en œuvre une maçonnerie faite de moellons irréguliers, taillés et ajustés. Les encadrements des meurtrières sont en granit.

Fig. 54

Fig. 55

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

Nous décrivons les vestiges actuels — et parfois disparus — par secteur géographique.

Fig. 56, 57

### LA RIVE DROITE — COLLINE DE L'ARZILLIER

#### W 3 — Batterie du Rhône

Cet ouvrage a été détruit en 1959. Il couronnait une barre rocheuse très proéminente au travers de laquelle passait la route de Bex au fond d'une tranchée entaillée dans le rocher, profonde d'une dizaine de mètres au point culminant<sup>6</sup>. L'ouvrage de 1831 se présente sur le plan Delarageaz sous forme d'un rempart de terre long d'une soixantaine de mètres, dont l'angle nord-ouest est particulièrement renforcé, large de 8 m à la base et haut de 2,5 m environ. Des embrasures dans le parapet et des plates-formes sont aménagées pour cinq pièces d'artillerie. Dans les intervalles, deux petites banquettes d'infanterie réduisent la hauteur du parapet à 1,2 m du côté interne. On accédait à cette batterie par une rampe qui se détachait de la route de Bex. Les coupes du projet indiquent que l'on avait prévu un double fossé garni de pieux verticaux effilés en avant du front côté Bex (non réalisé).

Fig. 33

Fig. 58

Le plan de 1851 montre d'importants renforcements, exécutés en 1848 dans la ligne d'un projet de 1834. Un profond fossé est creusé dans le rocher au pied nord de la batterie; les remparts sont élargis et maintenus par des murs en maçonnerie. Les plates-formes et les embrasures du parapet peuvent accueillir six pièces d'artillerie. Une position surélevée est proposée sur un banc rocheux en arrière et au sud de la batterie. Son parapet avec une embrasure vise la coupure routière par l'intérieur du dispositif.

Fig. 45, 34

En 1859, l'ouvrage prend la physionomie massive qu'il va conserver jusqu'en 1959: parapets sans embrasures, bordés de murs surmontés de couvertines. Un mur de protection soutient l'extrémité

Fig. 59

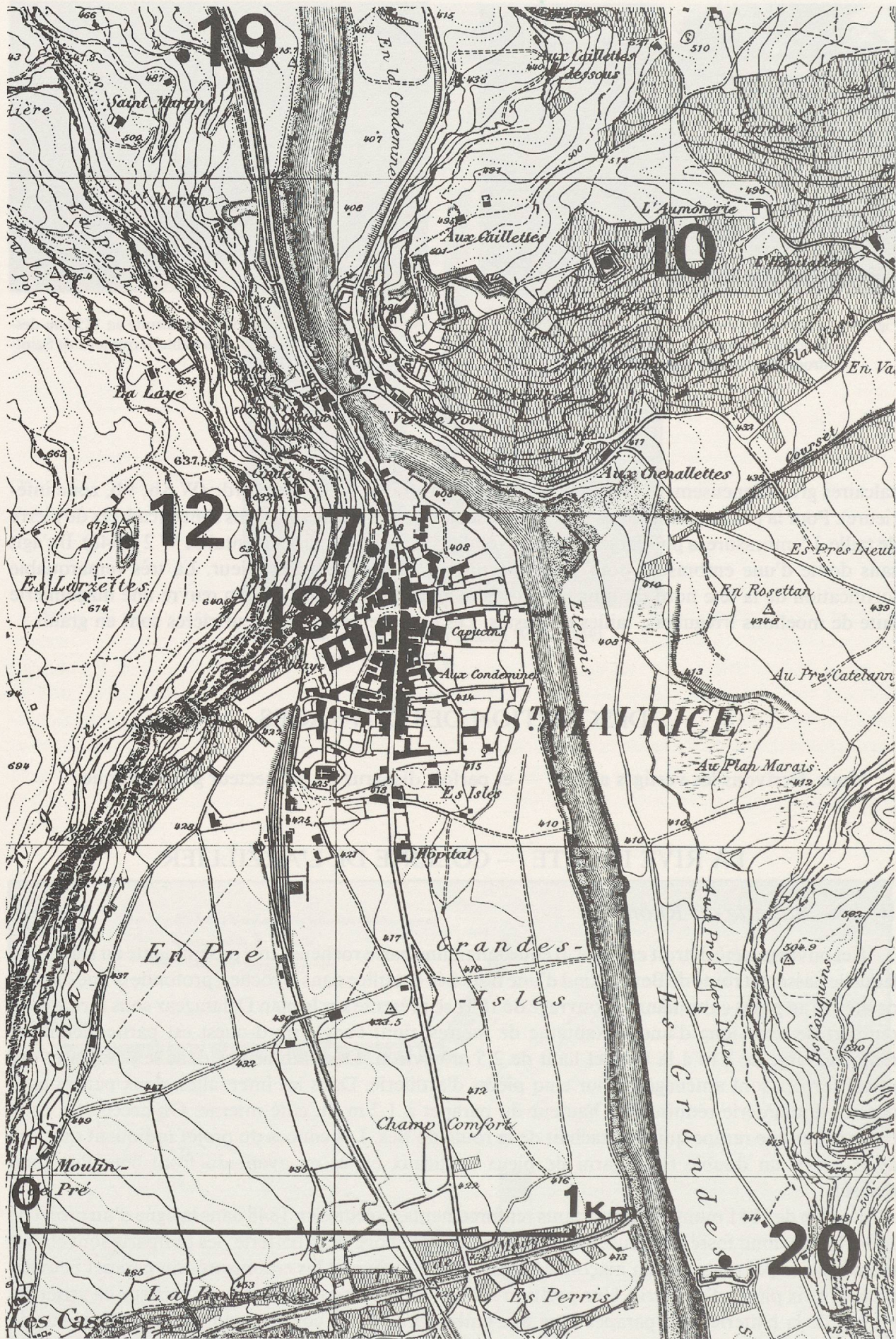


Fig. 56 La position de Saint-Maurice et les ouvrages périphériques. Carte des fortifications, 1894, Bureau fédéral du Génie, feuille 6: S.T.F., Berne; 7: Batterie Wielandy; 10: Redoute de la Crête; 12: Redoute de Vérossaz; 18: Batterie du Clocher; 19: Batterie Saint-Martin; 20: Front bastionné de Lavey.



Fig. 57 Plan d'ensemble des ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle dans la topographie actuelle du défilé. Interprétation morphologique selon les derniers états construits. Numérotation des ouvrages: voir tableau synoptique, pp. 130-131. Dessin MHAVD — M. Klausener.

NUMEROTATION ET CHRONOLOGIE DES OUVRAGES		DATES	
TABLEAU SYNOPTIQUE		PLANS	
NO	COMMUNE	LIEU-DIT	DENOMINATIONS
1	BEX	En la Pélaux	Petite Tenaille
2	BEX	L'Arzillier	Batterie de l'Arzillier (Batterie de la Poterne 1892)
3	BEX	Vers le Pont	Batterie du Rhône
4	BEX	En la Pélaux	Grande Tenaille
4a			(Bat. No 3 1892)
4b			
4c			
4d			
5	ST-MAURICE	Château	Bat. du château (supérieure)
6a			Bat. du château (inférieure)
6b			
6c			
7	ST-MAURICE	Les Fingles	Batterie Wielandy
8a	BEX	Vers le Pont	Coupure routière
8b			Palanque
8c			Mur crénelé
9a	BEX	Vers le Pont	Coupure routière
9b			Palanque
9c			Mur crénelé



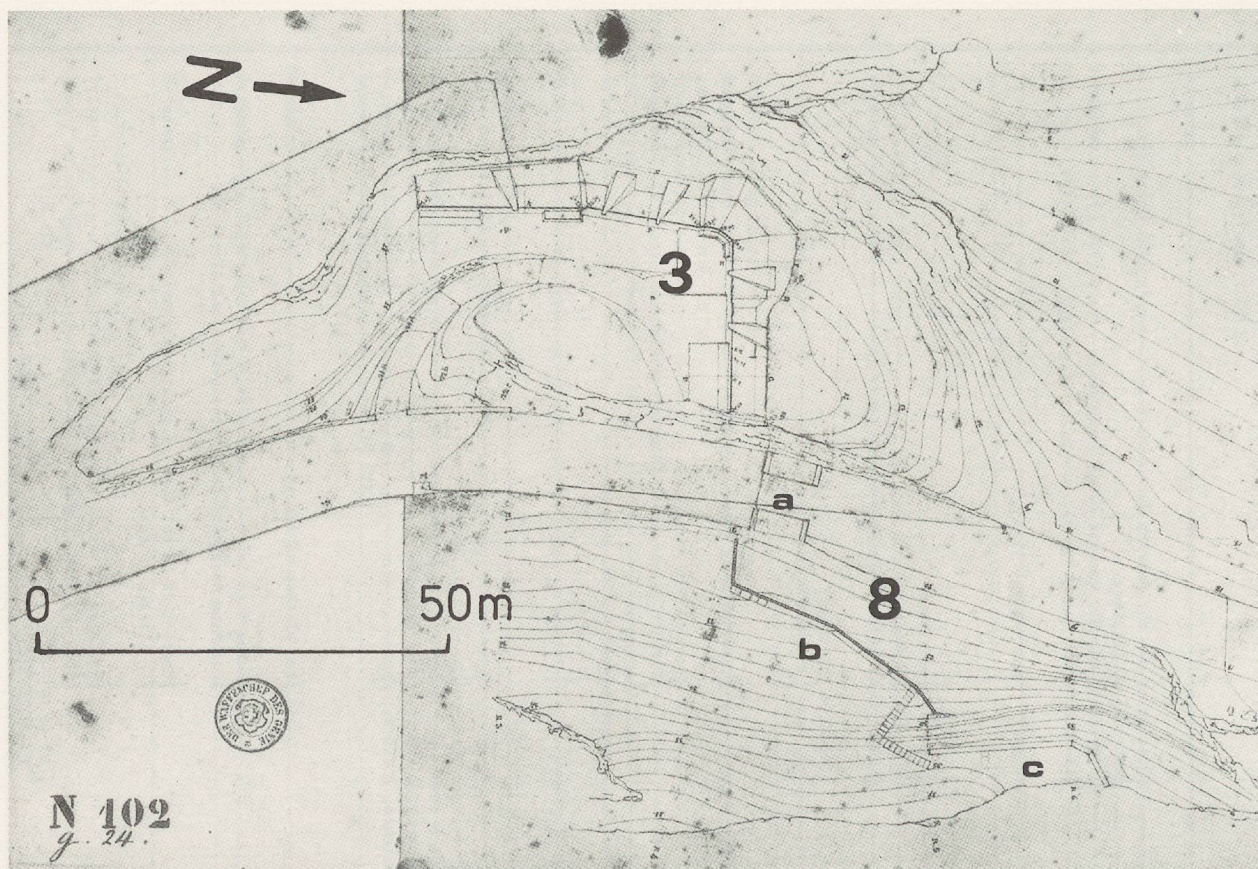


Fig. 58 Relevé topographique des ouvrages W 3 et 8a, b, c, état 1831. Archives fédérales, Berne.

orientale du parapet, surplombant la coupure routière. Une longue plate-forme unique en L permet de disposer librement les canons. Un rempart de terre ferme l'arrière de l'ouvrage et protège la rampe d'accès<sup>7</sup>.

### *W 8a — Coupure de la route de Bex au pont de Saint-Maurice*

- Fig. 33 En 1831, un fossé large de 6 m est creusé dans le rocher d'une paroi à l'autre, peu en avant de la batterie du Rhône. Une passerelle de bois large de 4 m le franchissait. Les travaux de 1848 ont  
 Fig. 45 prolongé le fossé d'une dizaine de mètres en amont. En 1859, la coupure de la route est supprimée,  
 Fig. 57 mais le fossé semble maintenu à l'est.

### *W 8b — Palanque*

- Fig. 58 Une palissade de 35 m de développement ascende en diagonale la pente qui dominait la coupure routière. Elle abritait une rampe à degrés qui permettait d'accéder au mur crénelé W 8c.

### *W 8b — Ouvrages ultérieurs*

- Fig. 45 En 1848, sur la base du projet de 1834, la palanque a été remplacée par un important ouvrage en maçonnerie également détruit en 1959. Le fossé de coupure de la route fut étendu en amont et surplombé au sud par un rempart et une plate-forme qui prolongeait le front de la batterie du Rhône, de l'autre côté de la route. On y accédait par une petite rampe. Cet ensemble était bordé en amont par un long mur crénelé parallèle à la route. La muraille retournait et faisait front au nord, soutenant une autre plate-forme. Les plans des parapets de ces batteries ne présentaient pas d'embrasures.

- Fig. 61 L'ouvrage se termine sur une première vire rocheuse par une demi-tourelle crénelée. Ce dernier élément, fait de deux pans de murs à angle droit percés de quatre meurtrières, est le seul qui subsiste aujourd'hui avec le mur W 8c auquel il se raccorde.



Fig. 59 Le défilé de Saint-Maurice dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, vu de Saint-Martin. A gauche, le barrage de la batterie du Rhône (W 3) et des ouvrages de 1848 (W 8b, c). W 17: route de la Grande Tenaille. En arrière se profilent les batteries Gautier (W 23), de l'Arzillier (W 2) et des Capucins (W 11). A droite du château, les aménagements dus au tunnel ferroviaire de 1857-1858: les batteries du château, batterie avancée (W 6a, b) et batterie étagée (W 5); tour Dufour (W 14).

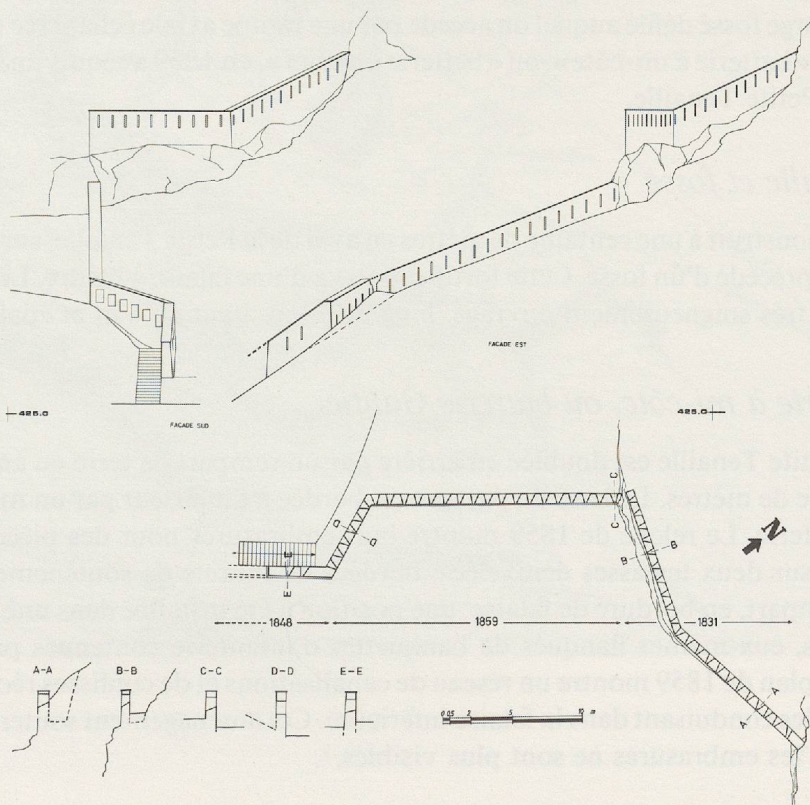


Fig. 60 Relevé des murs crénelés de 1831 (W 8c) et 1848 (W 8b). Etat subsistant en 1987. Dessin: ARCHEOTECH — Lausanne.

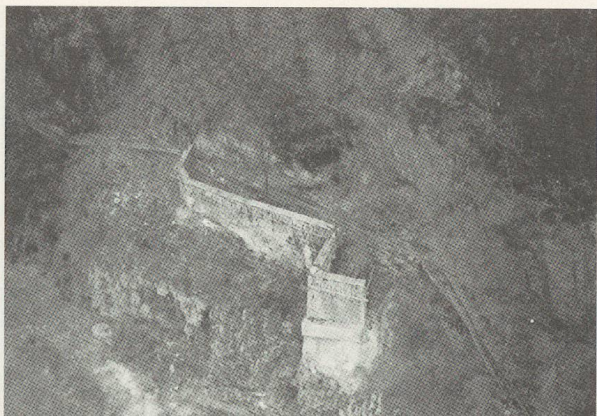


Fig. 61 Les vestiges des murs crénelés W 8c (1831) et W 8b (1848) épargnés par les travaux routiers de 1959.



Fig. 62 La position ceinte de parapets et de murets à l'extrémité ouest de la batterie Gautier (W 23).

### *W 8c — Mur crénelé*

En 1831, on avait érigé sur la première vire rocheuse un mur crénelé à trois pans, de 23 m de développement, percé de 20 meurtrières. Son extrémité nord s'appuie contre le rocher.

### *W 1 — La Petite Tenaille*

La terrasse moyenne de l'Arzillier, assez inclinée à cet endroit, est barrée en 1831 par un rempart en angle rentrant de 46 m de longueur. Les reliefs sont aujourd'hui encore parfaitement reconnaissables dans le terrain, et les profils du XIX<sup>e</sup> siècle permettent de restituer tous les détails. On a creusé dans la pente un large fossé à fond plat, profond de 2,20 m, au fond duquel était implantée une palissade haute de 1,80 m faite de pieux appointis et espacés, réunis par des lattes horizontales. Une étroite berme sépare le fossé du rempart proprement dit, bordé en arrière d'une banquette d'infanterie. Il abrite un large fossé défilé auquel on accède par une rampe axiale échancrée dans le terrain. La construction de la « batterie à mi-côte », ou « batterie Gautier », en 1859 a requis un certain arasement du parapet de la Petite Tenaille.

### *W 22 — Muraille et fossé*

En 1859, on a construit à une centaine de mètres en aval de la Petite Tenaille, sur la même terrasse, un très grand mur précédé d'un fossé. Cette fortification va d'une falaise à l'autre. Le mur est construit en pierres sèches, très soigneusement ouvragé, long de 34 m, haut de 6 m et épais de 1,80 m<sup>8</sup>.

### *W 23 — Batterie à mi-côte, ou batterie Gautier*

En 1859, la Petite Tenaille est doublée en arrière par un rempart de terre en angle rentrant, long d'une cinquantaine de mètres. La base du parapet est bordée à l'intérieur par un mur maçonné, sans banquette d'infanterie. Le relevé de 1859 montre huit embrasures pour des pièces d'artillerie, qui étaient disposées sur deux terrasses dénivelées, bordées de murets de soutènement. A l'extrémité occidentale du rempart, en bordure de falaise, une position a été installée dans une petite excavation ceinte de parapets, eux-mêmes flanqués de banquettes d'infanterie contenues par des gradins de pierres sèches. Le plan de 1859 montre un réseau de canalisations et de coulisses récoltant les eaux du talus dominant et les conduisant dans la falaise inférieure. Cet aménagement souterrain existe encore aujourd'hui, mais les embrasures ne sont plus visibles.<sup>9</sup>

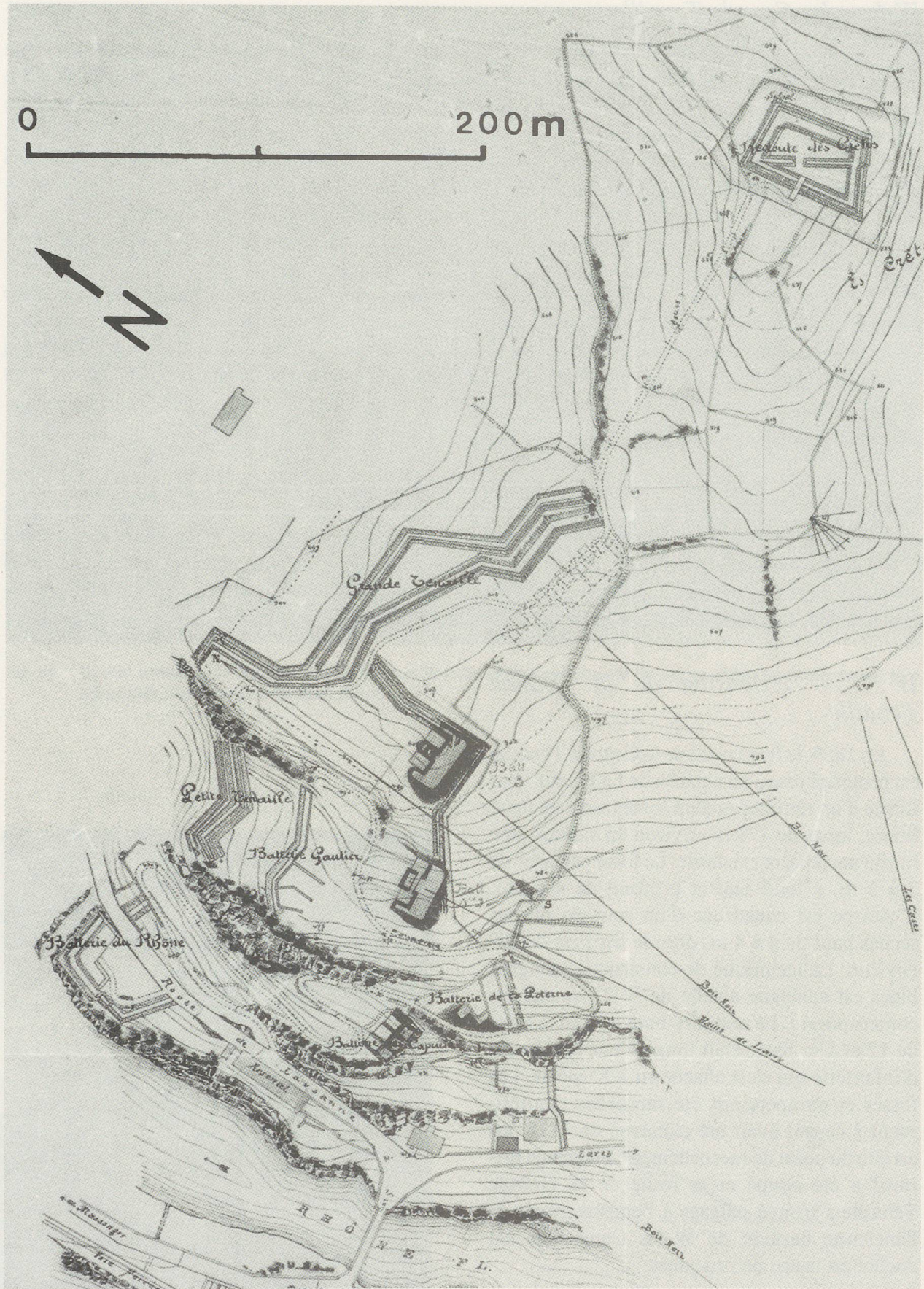


Fig. 63 Un plan datable de 1892-1894 montre les modifications de la Grande Tenaille : extension W 24 et route de la Grande Tenaille W 25; batteries n<sup>os</sup> 2 et 3. Archives fédérales, Berne.

## W 4 — La Grande Tenaille

Fig. 33

L'ouvrage le plus étendu de la position de Saint-Maurice en 1831 est un long rempart bastionné dont le tracé vient s'insérer entre les parcelles viticoles figurant sur le plan cadastral de 1808/1810. Le rempart, avec banquette d'infanterie, était haut de 2,1 à 2,2 m et le fossé profond de 2,1 m. Une coupure dans la partie nord donnait passage à un chemin.

Cette ouverture a été supprimée en 1859 avec la création de la route de la Grande Tenaille. Les terre-pleins d'artillerie et leurs rampes d'accès (W 4a et b) de 1831 ont été touchés par les modifications de 1859. Des comblements de fossés et des coupures du rempart ont été effectués au XX<sup>e</sup> siècle. Enfin, des pylônes électriques ont été mis en place sur les vestiges de l'extrémité méridionale.

Une palanque (W 4c) précédée d'un petit fossé encore bien visible aujourd'hui prenait naissance au pied du terre-plein W 4b et aboutissait au chemin de La Pélaux, contre la batterie de l'Arzillier (W 2). Un chemin avec escaliers suivait la palanque sur tout son tracé. Le développement des ouvrages de la Grande Tenaille, inchangés de 1831 à 1851, est de 280 m environ.

## W 4 — Modifications ultérieures

Fig. 63

La faiblesse du front côté Lavey a nécessité la construction de batteries qui figurent sur les plans 1:1000<sup>e</sup> de 1892. Elles se présentent aujourd'hui comme des terrasses excavées dans la pente, bordées de parapets frontaux et latéraux. Les ouvrages sont jumelés en deux groupes. L'un (batterie 3) occupe le site de l'ancienne batterie W 4b, dont il ne subsiste que la position aval; l'autre (W 4d, batterie 2) est établi à mi-parcours de la palanque (W 4c), qui n'avait pas été reconstituée ni remplacée par un mur crénelé. La modification de la batterie des Capucins (W 11) fait partie du même chantier.

## W 24 — Extension de la Grande Tenaille

Fig. 64

Cat. 43

Fig. 66

Fig. 65

En 1859, le front nord de la Grande Tenaille est prolongé jusqu'au chemin de La Pélaux sous forme d'un rempart et d'un fossé tracés en ligne brisée, longs de 179 m environ en suivant une limite parcellaire existante. Le fossé est large de 2 à 3 m, à fond plat et profond de 4 à 5 m. L'escarpe est constituée d'un mur en pierres sèches haut de 3 à 4 m, dont le fruit est de 70° environ. La technique de construction en gros blocs est analogue à celle de W 22 qui lui est contemporain. Le rempart, haut de 4 m et large de 12 m à sa base, était longé d'une banquette d'infanterie qui s'est effacée au XX<sup>e</sup> siècle. Les fossés et parapets ont été raccordés continûment à ce qui avait été conservé de 1831. En arrière du point de raccordement, l'ouvrage primitif a été coupé et la route de la Grande Tenaille a trouvé passage à l'emplacement de l'ancienne batterie de W 4a. Cette voie est encore en usage de nos jours.



Fig. 64 L'ensoleillement matinal met en évidence les reliefs enneigés de la Grande Tenaille et de son extension.



Fig. 65 Le mur d'escarpe de l'extension de la Grande Tenaille est une maçonnerie de pierres sèches particulièrement bien appareillée. Au-dessus, le rempart de terre.

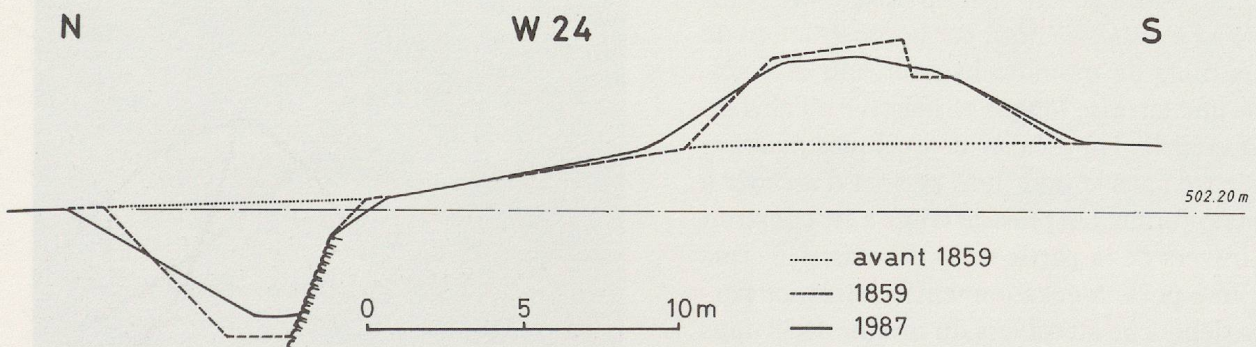


Fig. 66 Profil 1859 (traitillé) et actuel (continu) du rempart et fossé de l'extension de la Grande Tenaille (W 24). Dessin: MHAVD – M. Klausener.

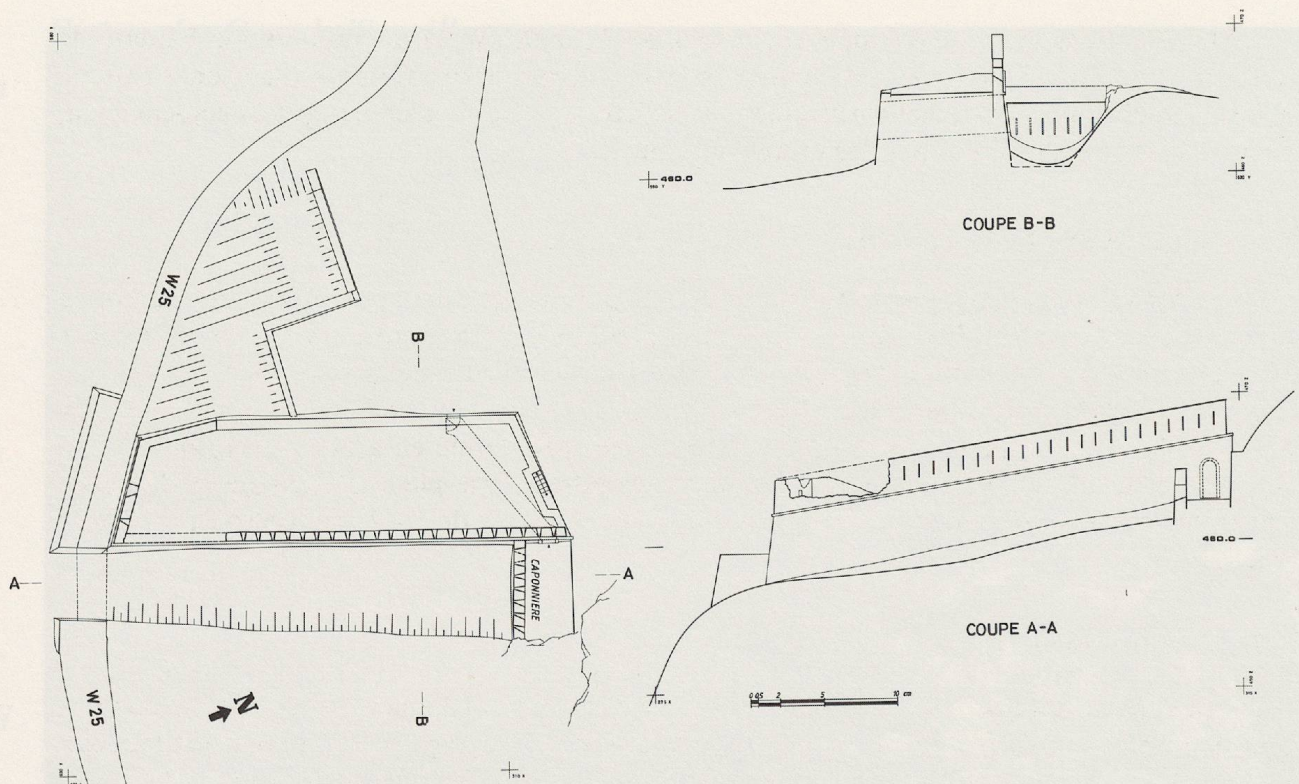


Fig. 67 Le relevé de l'état actuel de la batterie de l'Arzillier (W 2). Dessin : ARCHEOTECH — Lausanne.

## W 2 — Batterie de l'Arzillier, ou batterie de la Poterne

Cat. 18 L'ouvrage de 1831 se présentait comme un rempart en L flanqué d'un fossé, barrant une des terrasses de l'Arzillier. Le parapet aval était muni de deux embrasures pour pièces d'artillerie.

Fig. 67 La batterie a été renforcée en 1834 par la construction d'un grand mur d'escarpe appuyé contre la face côté Lavey du rempart de 1831. Cette impressionnante maçonnerie, longue d'une trentaine de mètres, se retournait à l'ouest, contenant l'angle de l'ancien parapet sur une largeur de 8 m. Un bandeau de pierre de taille souligne le sommet des faces est et sud, à la base du mur crénelé de 2,3 m de hauteur qui couronne l'ensemble. L'appui des embrasures a été haussé lors d'une phase ultérieure. Une embrasure pour pièce d'artillerie s'ouvre dans le mur sud en direction de Saint-Maurice.

Fig. 54 En 1848, l'arrière de l'ouvrage a été complété à l'ouest et au nord par la construction de deux murs de moindre hauteur, qui déterminent une terrasse longue et massive à l'abri du mur crénelé. Un escalier de quelques marches aménagé dans le mur nord permet d'accéder à la plate-forme. Un passage voûté a été construit au travers de la partie nord du massif. Fermé par une porte à encadrements cintrés, ce passage débouche au travers du mur de 1834 dans une caponnière fermée par un petit mur crénelé. Ce dispositif permet de prendre le fossé en enfilade.

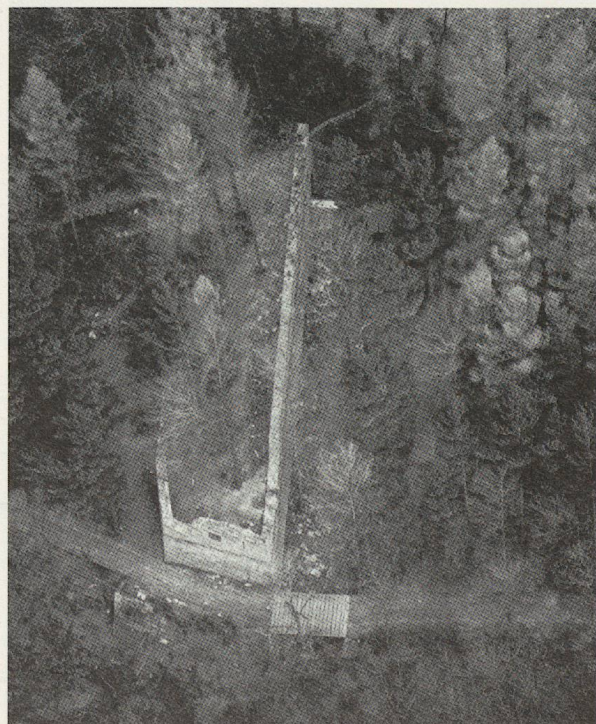


Fig. 68 La batterie de l'Arzillier (W 2); au premier plan, la route de la Grande Tenaille (W 25).

En 1859, un des lacets de la route de la Grande Tenaille (W 25) a contourné la batterie de l'Arzillier et franchi le fossé à son pied sur une passerelle. Le tracé a coupé le site de l'ancienne batterie de 1831 et la position a été rétablie légèrement en arrière, sous forme d'un parapet à décrochement, soutenu sur ses faces internes par des murets maçonnés.

Fig. 68

Fig. 57, 63

### *W 11 — Batterie des Capucins*

L'ouvrage de 1831 apparaît comme deux terrasses rectangulaires juxtaposées, aménagées dans la pente auxquelles accèdent deux rampes. Elles sont précédées, sur le front Lavey, de parapets sans embrasures. L'état est inchangé en 1848, année où leur accès est amélioré par la création de la première étape de la route de la Grande Tenaille. C'est en 1892, lors du renforcement du front Lavey de la Grande Tenaille qu'on a juxtaposé une troisième plate-forme en amont, avec son parapet légèrement avancé<sup>10</sup>. Les travaux de 1959 ont fait disparaître le terre-plein inférieur de 1831, mais il subsiste une partie du second ainsi que la plate-forme et le parapet de 1892, en bordure de la falaise moderne.

Fig. 33

Fig. 59, 63

### *W 9c — Mur crénelé*

Un mur crénelé long de 23 m a été construit en 1831 sur le bord d'une vire rocheuse très étroite, dans une disposition parfaitement symétrique par rapport à l'ouvrage W 8c et pour une fonction identique. L'espace en arrière de cet ouvrage est très étroit, et partiellement comblé aujourd'hui. On y accédait en suivant la vire rocheuse depuis la batterie des Capucins (W 11).

Fig. 33

### *W 9b — Palanque*

Répondant à la palanque 8b sur le front opposé, une palissade et une rampe à gradins avec décrochement à mi-course relie la première falaise à la coupure de la route de Lavey en 1831.

Fig. 33

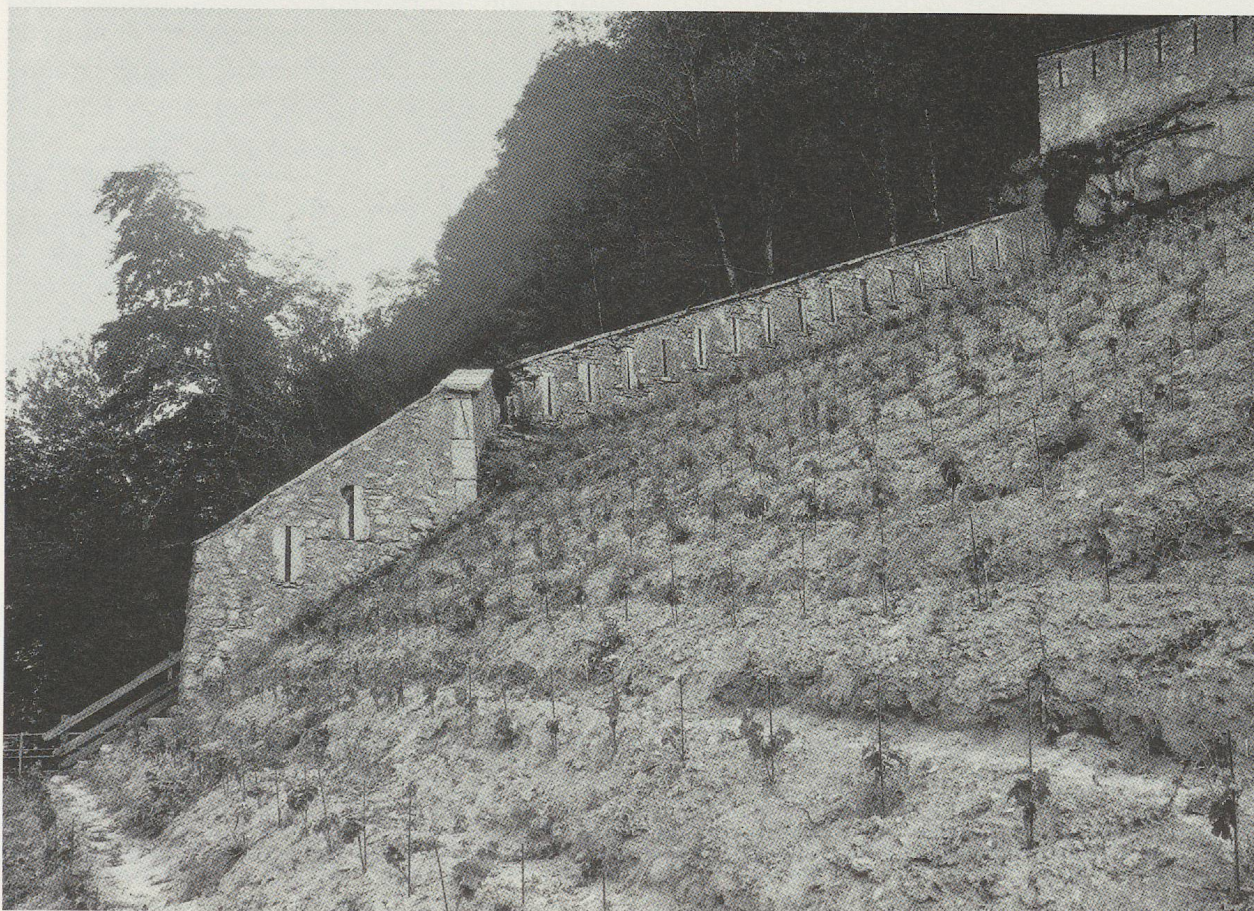


Fig. 69 Le mur crénelé W 9b, c du front de Lavey, vu du sud. De gauche à droite: le pan de 1848, celui de 1859 et celui de 1831.

## W 9b — Ouvrages ultérieurs

- Fig. 69 En 1848, un premier tronçon de mur crénelé (dit mur crénelé Caillet) remplace la partie inférieure de la palanque jusqu'au premier angle<sup>11</sup>. Il ne subsiste de cet ouvrage qu'un tronçon long de 4 m avec deux meurtrières et un escalier en pierre. La partie inférieure a été démolie en 1959. La réalisation du tronçon supérieur du mur (en 1859?) est strictement conforme au projet du 23 août 1857. Ce projet
- Fig. 53 prévoyait un escalier continu large de 75 cm environ avec des marches constituant un petit palier au droit de chaque meurtrière: il n'a pas été réalisé, du moins en matériaux pierreux.

## W 9a — Coupure de la route de Lavey

- Fig. 33, 45 La coupure de 1831 est identique à W 8a; elle paraît être supprimée en 1848, par comblement du fossé.

## W 17 et 25 — Rampes et chemins

Les exploitations agricoles et viticoles du coteau de l'Arzillier étaient desservies par le chemin dit de La Pélaux, qui se détachait jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle de la route de Bex à proximité du poste de garde bernois et serpentait entre les bancs rocheux dans son ascension vers le plateau. Dans sa traversée des vignes, il était bordé de murets continus qui sont encore en partie conservés. Ce chemin

Fig. 33 de dévestiture publique reliant le haut et le bas n'a pas été modifié par les travaux de 1831, qui

Fig. 45 laissaient également le passage à un autre chemin traversant la Grande Tenaille (W 4).

En 1848, une rampe très régulière (W 17) aux courbes bien tracées, soutenue et bordée localement par des murs de pierres sèches, est construite pour relier le pont de Saint-Maurice à la batterie de l'Arzillier, en passant par les batteries W 8b et W 11. Le dernier lacet de cette voie large de 4 m est conservé dans le sous-bois.

- Fig. 57, 68 En 1859, cette rampe (W 25) est prolongée en faisant une boucle autour de la batterie de l'Arzillier, franchissant le fossé par un pont et sortant du dispositif fortifié. Elle recoupe le chemin de La Pélaux pour rejoindre le tracé d'un ancien chemin de dévestiture, élargi à cette occasion et pourvu de murs de soutènement. Baptisée «route de la Grande Tenaille», elle suivait ensuite l'intérieur de la Grande
- Fig. 63 Tenaille et son prolongement, pour retrouver le chemin de La Pélaux sur un court tracé. Elle s'en détachait aussitôt pour aboutir à la redoute des Crêtes (W 10).

## Bâtiments officiels et civils

Le paysage de la tête de pont vaudoise comportait plusieurs bâtiments officiels ou civils que l'on voit sur les documents iconographiques et qui ont tous disparu.

- Fig. 70 Le plan cadastral de 1808/1810 montre l'ancien poste de garde bernois des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, sa cave et une grange à proximité du vantail qui barrait la route. Une première correction routière (probablement en 1822) les a fait disparaître.

- Fig. 33 Le plan de 1808/1810 figure aussi une grange carrée qui existe encore en 1831 en arrière de la Petite Tenaille (W 1). Elle est en
- Fig. 45 ruine en 1848 (masure) et disparaît en 1859 sous l'accotement de la rampe d'accès (W 25).

La porte-chapelle érigée sur la culée vaudoise du pont de Saint-Maurice figure sur les plans de 1694 et 1748, surmontée d'une croix.

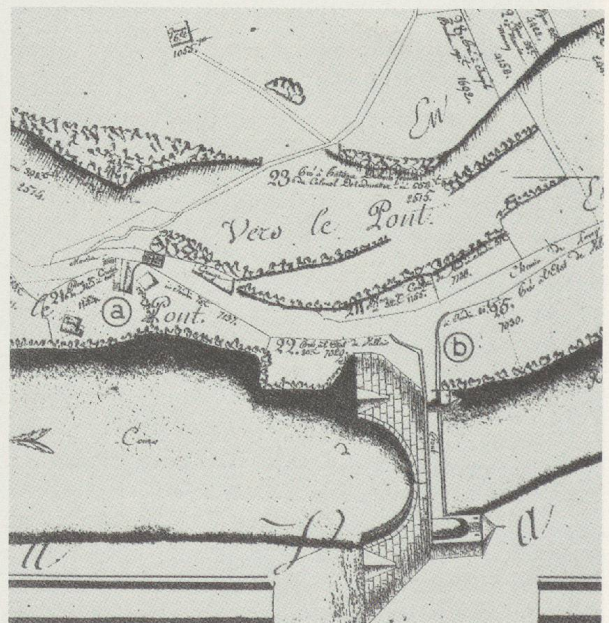


Fig. 70 Le plan cadastral de Bex (1808/1810) montre l'ancien tracé routier avec le poste de garde sur la route de Bex (a). Une chapelle occupait l'étage de la porte (b) sur la culée vaudoise du pont. ACV, GB 2 h 1.

Elle figure également sur les plans 1808/1810 et 1831. Elle a été démolie en 1847. La porte valaisanne qui lui faisait face, construction plus importante, est encore représentée sur le plan de 1808/1810, mais n'existe plus en 1831.

Fig. 70, 33, 85

L'Etat de Vaud construit en 1822 un bâtiment de péage et de gendarmerie sur les plans de l'ingénieur architecte A. Pichard dans l'axe du pont. Ce remarquable édifice, dont la façade s'ornait d'un portique à fronton, a été détruit en 1957. Seules quelques pierres sculptées qui ornaient la façade en subsistent, déposées aux abords de l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains (le bâtiment de péage du côté valaisan, qui s'élève encore aujourd'hui au pied du château, est érigé entre 1831 et 1848).

Cat. 10

Un jardin potager et verger s'étendait au sud en bordure de la route de Lavey et un cabaret, probablement contemporain du péage de 1822, accueillait sa clientèle à l'abri de la palanque W 9 a. Ce bâtiment, carré à l'origine, est sensiblement agrandi et pourvu d'annexes diverses entre 1851 et 1892. L'exploitation du café du Pont de Saint-Maurice s'est poursuivie au XX<sup>e</sup> siècle (logement et café en 1919).

Un arsenal (ou grand magasin) est construit en 1854 entre la route de Bex et le Rhône, à mi-chemin entre la batterie du Rhône W 3 et le pont de Saint-Maurice, en face de la route de la Grande Tenaille. Le bâtiment de 35 m sur 7 m, d'un seul niveau, était couvert en ardoises avec toiture à coyaux percée de nombreuses lucarnes. Les percements des façades étaient restreints à des meurtrières analogues à celles des murs crénelés. Une petite cour fermée par un mur percé d'une porte arquée, encadrée de deux meurtrières, séparait l'arsenal d'une annexe adossée au rocher. Le projet de 1854 était d'établir une poudrière dans un bâtiment voûté aux parois épaisses. Mais il n'a proba-

Fig. 71

Cat. 34

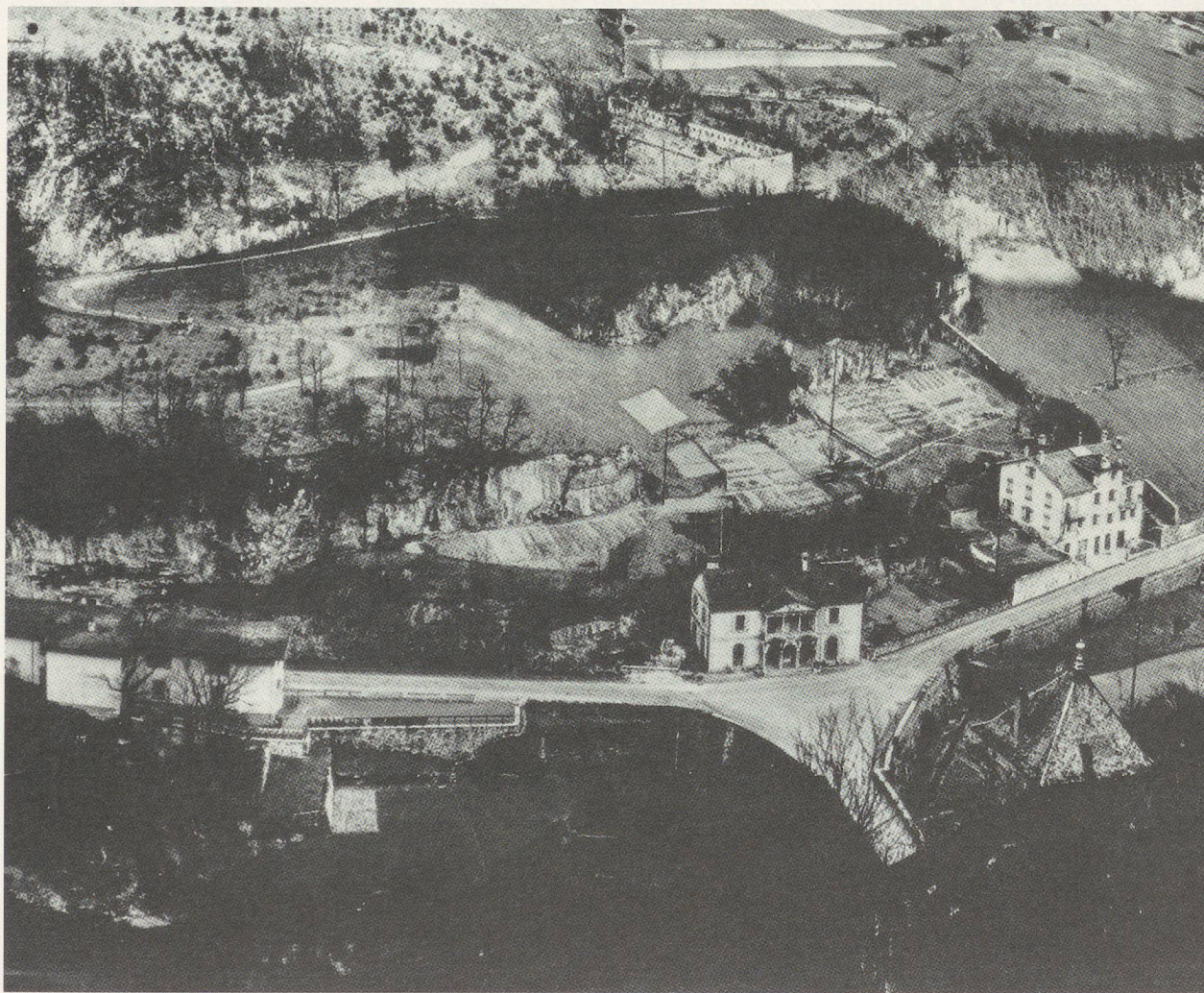


Fig. 71 Le paysage de la rive droite avant les travaux de 1959. De gauche à droite: l'arsenal de 1854 (transformé) la rampe et la batterie des Capucins, la batterie de l'Arzillier, le bâtiment de péage et gendarmerie (1822), le mur crénelé de Lavey et le café du Pont. Gendarmerie de Bex.

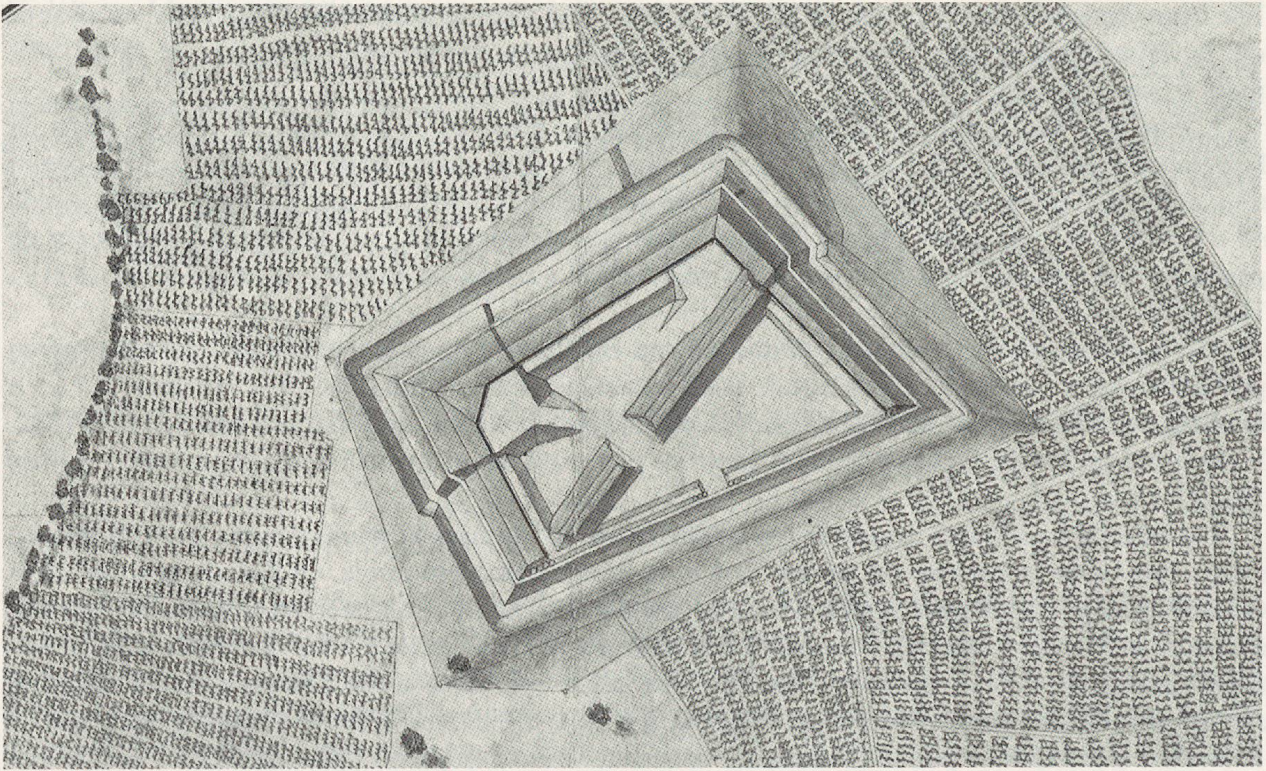


Fig. 72 La redoute de la Crête (W 10). Détail du plan Dürr, 1851.

blement pas été réalisé de cette manière. La proximité de l'arsenal a justifié la construction d'une autre poudrière qui apparaît sur le plan de Bex en 1878 dans les rochers en face de l'arsenal, à la naissance de la route de la Grande Tenaille. L'annexe de l'arsenal est alors une forge en 1856 et une cuisine en 1919. Les bâtiments de l'arsenal sont complètement transformés après la Première Guerre mondiale, avant de disparaître en 1959.

## OUVRAGES DÉTACHÉS DE LA RIVE DROITE

### *W 10 — Redoute de la Crête (ou des Crêts)*

La redoute, de 60 m sur 45 m environ, est construite en 1831 sur le point le plus élevé de cette zone des collines de Chiètres, dominant un paysage viticole et dégagé, à 270 m en avant de la Grande Tenaille. Son fossé périphérique est profond de 2,4 m à l'origine. Un rempart de 2 à 2,5 m court sur les côtés nord, est et sud. Une simple palanque implantée au bord du fossé défendait la face occidentale. Un parapet transversal de défilement coupe la redoute en diagonale. Une banquette d'infanterie fait le tour de l'ouvrage, encore légèrement perceptible aujourd'hui. Aucune modification en 1848. Les terre-pleins et rampes installés dans les angles nord-est et sud-est ont été supprimés en 1859, et il est probable que le parapet méridional a été érigé à cette occasion. La redoute est restée presque intacte, plantée en forêt. Les passages d'entrée au travers des parapets sont renforcés par des murets en pierres sèches. Un point trigonométrique de 1879 est implanté sur l'angle nord-est du rempart. Le socle d'un mât est fixé sur le parapet de défilement. Une échancrure creusée dans l'intérieur du rempart oriental correspond à un abri (?) figurant sur le relevé de 1892<sup>12</sup>.

Fig. 72

### *W 20 — Front bastionné de Lavey*

L'ouvrage construit en 1848 à proximité du Rhône avait un fossé inondé. Deux batteries pour trois pièces chacune étaient protégées par un parapet polygonal et réunies par un rempart rectiligne. La partie arrière de l'ouvrage, qui en aurait fait une redoute, n'a jamais été construite. La position de Lavey a été rasée et ses fossés comblés en 1935 et 1981. On observe encore le relief du fossé et de la batterie orientale en bordure d'un parking.

Fig. 47

## LA RIVE GAUCHE — POSITION DU CHÂTEAU

### *W 15-16 — Coupures de la route de Monthey à Saint-Maurice*

Les plans de 1831 et 1848 montrent des fossés et passerelles identiques à ceux de la rive droite (W 8a et 9a). Les coupures ont disparu en 1859. Fig. 33, 45

### *W 6 — Batterie et palanque*

La pente entre la falaise et la route était barrée en 1831 par une palanque avec angle rentrant et banquette d'infanterie en gradins (W 6). Une batterie pour deux pièces était établie en deux terrasses contiguës, sur une avancée rocheuse. La rampe de l'ancienne route médiévale traversant le château est barrée par un étroit mais haut rempart (2,6 m) avec banquette d'infanterie, dont le flanc interne était retenu par un mur. Le bord du rocher dominant la coupure routière a été couvert d'un mur crénelé de 10 m de longueur percé de huit meurtrières, qui butait contre le parapet. Les travaux de 1857 ont fait disparaître tous ces aménagements. La tranchée du chemin de fer a dégagé un éperon rocheux qui s'avance entre la voie et la route. Fig. 33

### *W 6 — Ouvrages ultérieurs*

On y a construit en 1858 une batterie avec un parapet encadré de murs à couvertines, de même profil que ceux de la batterie du Rhône (W 4, 1848). Les murs de soutènement du terre-plein sont reliés aux ouvrages médiévaux tardifs du château de Saint-Maurice. Un petit parapet, encadré lui aussi de murs de soutènement, est construit en arrière de la batterie. Un mur crénelé fermait la batterie à l'ouest, entre le parapet et la galerie qui couvre le tunnel<sup>13</sup>. Les deux embrasures du parapet frontal apparaissent déjà comblées sur le plan de 1892. Fig. 73  
Fig. 50

### *W 5 — Batterie du château*

Les abords du nord du château de Saint-Maurice ont été l'objet de nombreux projets et modifications. Les parapets d'une batterie ont été installés en 1831 sur le mur externe du château, au droit Fig. 33

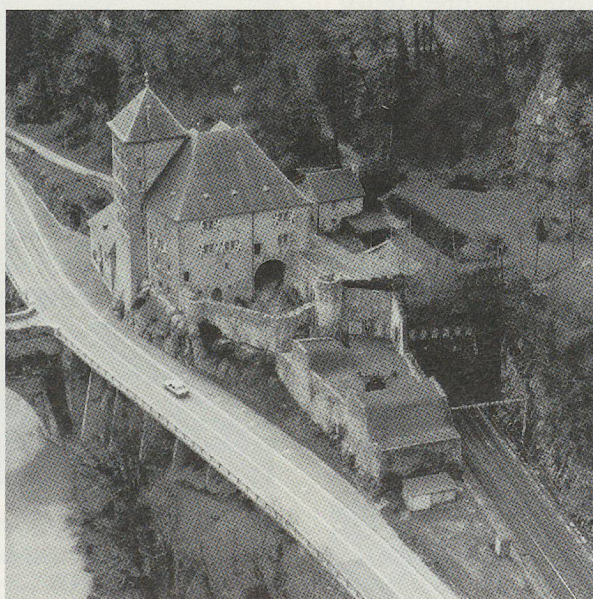


Fig. 73 Le château de Saint-Maurice vu du nord-est. La batterie de 1858 (W 6a) domine la voie ferrée et la route sur un éperon rocheux, à l'emplacement de l'ancienne route médiévale qui traversait le château.

de l'ancien passage routier alors comblé. Un second parapet à embrasures a été installé sur le même mur, mais sur une terrasse surélevée à l'ouest d'une demi-tourelle médiévale. Cette batterie double a disparu en 1857.

### W 13 — Mur crénelé

Des meurtrières ont été ouvertes en 1831 dans l'ancien mur médiéval qui reliait le château à la falaise, une banquette d'infanterie en gradins était installée en arrière et un long fossé avait été creusé en aval. Le mur crénelé a suivi également la forme de la tourelle médiévale au pied de la falaise.

### W 13 — Ouvrages ultérieurs

Le percement du tunnel ferroviaire a causé la disparition en 1857 de l'ensemble médiéval et des constructions de 1831. Une batterie étagée pour cinq pièces a été construite en 1858 en arrière du tunnel, faite d'un parapet à décrochements successifs avec embrasures. Des murs de soutènement permettaient l'étagement des différents terre-pleins. Un nouveau mur crénelé avec plusieurs décrochements liait l'extrémité occidentale de la batterie étagée à la falaise, en avant de la tour Dufour (W 14).

Un fossé était creusé en avant du mur crénelé et de la batterie, de la falaise à la tranchée ferroviaire. Le portail nord du tunnel ferroviaire a été intégré dans cet ensemble par l'installation d'une galerie surplombant l'arc, «crénelée» elle aussi de huit meurtrières visant les voies. On accède à la galerie depuis le terre-plein de la batterie avancée.

Les plans de 1858 montrent une coupure longue de 28 m au travers de la voie ferrée et de la route établie au pied de la batterie avancée (W 6). Cette tranchée large de 6 m et profonde de 5 m est taillée dans le roc, exécutée par la compagnie du chemin de fer, et comblée de bonne terre, selon un dessin postérieur à 1858. La tranchée est aujourd'hui totalement masquée.

Les aménagements récents des terrasses nord du château ont effacé la plus grande partie de la batterie étagée. Quelques traces du mur crénelé subsistent parmi les remblais et le fossé paraît avoir été comblé. Tous les autres éléments architecturaux érigés en 1858 subsistent.

### W 14 — La tour crénelée (ou tour Dufour)

La tour circulaire érigée sur un rocher dominant le château dans le prolongement du mur crénelé W 13 ne possédait que deux niveaux, dont l'inférieur était, en 1831, percé de treize meurtrières. Son couronnement, non couvert, était alors également crénelé. La partie basse de la tour, ses meurtrières et l'encadrement de la porte sont faits de moellons équarris, sans taille particulièrement soignée. La surélévation de 1848 montre une maçonnerie analogue; le raccord de la surélévation a été soigneusement crépi et la tour présente aujourd'hui un aspect lisse et régulier sur ses trois niveaux. Elle est couverte de petites ardoises en écailles arrondies. Par sa forme circulaire, qui répond aux anciennes tourelles du mur ceinturant le nord du château et par sa proximité, la tour crénelée fait partie de l'ensemble du château.



Fig. 74 La position du château vue de la rive vaudoise, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au premier plan, la batterie avancée (W 6a) puis la batterie étagée (W 5), un mur crénelé et fossé (W 13), dominés par la tour Dufour (W 14). Carte postale, édition Heyraud, Saint-Maurice.

## OUVRAGES DÉTACHÉS DE LA RIVE GAUCHE

### W 7 — *La batterie Wielandy*

Au lieu-dit Les Fingles, une première vire importante s'allonge au-dessus de l'extrémité nord du bourg de Saint-Maurice et de son abbaye. Une batterie a été installée en 1831 dans un talus prononcé, en trois terre-pleins étagés protégés par un parapet. Elle a été reliée au château par une rampe aménagée en 1848 (auparavant par un chemin). En 1859, elle est réduite à deux terre-pleins. L'ouvrage a été recouvert par un rempart construit après 1892.

Fig. 45, 63

### W 18 — *La batterie du clocher*

A l'extrémité de la vire, à une cinquantaine de mètres de W 7, une nouvelle batterie est installée en 1848. La pente herbeuse très escarpée est largement échancrée et le talus amont est soutenu par un mur de pierres sèches dont le plan montre quelques angles. Le parapet de 1848 présentait des décrochements pour trois pièces. En 1859, il est aligné et prolongé au nord-est par une levée de terre d'une vingtaine de mètres de longueur qui protège le chemin d'accès. On observe aujourd'hui un parapet continu de 170 m de longueur qui s'étend de la batterie du clocher jusqu'aux vestiges d'une construction rurale antérieure à 1831. L'ouvrage épouse le bord de la vire des Fingles et recouvre le site de la batterie Wielandy.

Fig. 45

Ce parapet a été doublé en amont par un second rempart long d'une centaine de mètres dans le prolongement de la terrasse qui soutient la construction rurale. Le relevé 1 : 10 000<sup>e</sup> de 1894 révèle que cet aménagement date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et que la rampe d'accès à la batterie du clocher passait alors entre les deux parapets. Le chemin actuel est établi en amont du parapet supérieur. Le très long rempart inférieur développe sans doute l'idée du projet Aubert (1859, voir catalogue n° 00) de batterie pour dix pièces, proposé au nord de la batterie Wielandy.

### W 19 — *La batterie Saint-Martin*

On observe aujourd'hui deux terre-pleins rectangulaires juxtaposés, de 4 sur 6 m environ et des vestiges de parapets sur le front nord, en bordure d'une terrasse surplombant la route Saint-Maurice – Massongex. Cette disposition est tout à fait identique à la batterie des Capucins (W 11).

Fig. 56

L'emplacement choisi en 1848, à 690 m du pont de Saint-Maurice, est à 455 m d'altitude. Il est indiqué sur le plan Dürr (1851).

Fig. 45

### W 12 — *La redoute de Vérossaz*

La redoute est restée pratiquement intacte au milieu des prairies et bosquets du plateau de Vérossaz. Le rocher affleurant à très faible profondeur n'a pas permis la création d'un fossé périphérique. Le terrain a cependant été nivelé en creux autour de l'ouvrage, mettant en évidence la tête des bancs calcaires. Le rempart périphérique de 1831 s'élève de 2 à 3,5 m de hauteur. Le parapet est flanqué d'une banquette d'infanterie qui suit le mouvement et les dénivellations de l'ouvrage, établi



Fig. 75 Les reliefs enneigés de la redoute de Vérossaz (W 12) vus du sud.

sur un plateau rocheux incliné. Deux terre-pleins de batterie sont installés dans les angles nord-ouest et sud-ouest du polygone. Une coupure du rempart oriental donne accès aux rampes des batteries.

### *W 21 — La redoute d'Evionnaz*

Fig. 56

La grande redoute fermée W 21 a, longue de 120 m, a été implantée en 1848 entre le Rhône et la route du Simplon, à une centaine de mètres du village d'Evionnaz. Cette position domine la plaine d'une vingtaine de mètres, soigneusement aménagée de manière à tirer le meilleur parti d'un relief sablonneux qui s'élevait en bordure de la terrasse naturelle.

Fig. 48

Ainsi, l'espace intérieur est nivelé à 2 m au moins au-dessus du plateau environnant. Le parapet polygonal est dès l'origine à flanc doux, sans banquette d'infanterie. Du fait de la position dominante de l'ensemble, les talus extérieurs sont d'une hauteur impressionnante. D'étroites bermes — aujourd'hui effacées — les séparent d'un fossé creusé qui épouse les côtés nord, nord-ouest et ouest du polygone. La configuration du versant sud a impliqué le creusement d'un fossé étagé ceinturant l'ouvrage en aval, à mi-pente. Dans tout le tracé méridional, le bord externe du fossé constitue la banquette d'infanterie d'un long parapet ceinturant le niveau inférieur de la redoute, et se prolongeant contre l'ancienne route du Simplon.

Une batterie externe (W 21 b) est érigée entre la redoute et la route. Son parapet est soutenu à l'intérieur par un muret. Les deux embrasures figurant sur le plan de 1851 sont aujourd'hui comblées.

A l'extrémité orientale de l'ouvrage, nous avons observé les parapets et terre-pleins étagés d'une batterie pour deux pièces d'artillerie, érigée en partie dans le fossé externe. Le front de cet ouvrage s'appuie contre l'angle sud-est de la redoute de 1848. La disposition de la batterie est très analogue à celles qui avaient été mises en place vers 1892 à l'Arzillier (Batteries n<sup>os</sup> 2 et 3).

La conservation de la redoute est très remarquable, malgré le développement de la forêt qui la recouvre, et malgré quelques travaux dûs à son affectation actuelle.

La batterie (W 21 c) construite en 1848 à l'ouest de la route du Simplon, en amont de la redoute, était précédée d'un fossé. Au XX<sup>e</sup> siècle, elle a fait place à une maison familiale.

## LES BORNAGES DES FORTIFICATIONS

Fig. 33

L'implantation des diverses positions dans le terrain a requis dès 1831 une délimitation des emprises. Un important réseau d'abornement est figuré sur le plan Delarageaz, où l'on ne peut pas toujours distinguer clairement les bornes qui délimitaient l'emprise militaire de celles des parcelles privées.

La propriété fédérale est restée longtemps peu changée après les dernières acquisitions nécessaires aux extensions de 1848 et 1859. La plupart des bornes du XIX<sup>e</sup> siècle avaient gardé leur fonction jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. A la suite des travaux autoroutiers et de la reprise de la culture viticole au cours des dernières décennies, la Confédération a aliéné plusieurs parties des fortifications désaffectées et les bornages correspondants ont disparu. Nous avons pu retrouver en place encore neuf témoins des achats de 1832. Il s'agit de belles bornes en calcaire gris de section rectangulaire, de 20×15 cm, hauteur visible 25 cm environ, légèrement trapézoïdales, à sommet plat. Les surfaces sont bouchardées. Une des grandes faces verticales tournée du côté de la propriété fédérale est ornée en creux d'une croix fédérale incisée de façon complexe : à l'intérieur d'une croix à branches rectangulaires se détache en relief une croix à bras minces, dont les extrémités se terminent en deux pointes divergentes. Ce type de borne n'apparaît qu'avec les acquisitions de 1832. Les ouvrages plus récents sont accompagnés de marques traditionnelles (croix sur les rochers, bornes avec croix fédérale simple; bornes modernes en granit).

## NOTES

<sup>1</sup> Voir: Marcel BURRI, «Les dépôts quaternaires de la vallée du Rhône entre Saint-Maurice et le Léman», *Bulletin de la Murithienne*, Société valaisanne des sciences naturelles. Fascicule LXXVIII, 1961, pp. 50-52.

<sup>2</sup> Voir: David VIOLLIER, *Carte archéologique du canton de Vaud*, Lausanne, 1927, p. 88; Alain GALLAY, «L'invention de la préhistoire», dans *Le Valais avant l'histoire*, catalogue d'exposition, Sion, 1986, p. 19, fig. 9 et p. 351.

<sup>3</sup> La numérotation des ouvrages est reprise du plan Delarageaz et complétée dans l'ordre chronologique probable de leur développement et des modifications. Pour éviter des confusions avec les numérotations différentes que peuvent mentionner certains documents, nous faisons précéder notre désignation d'un W.

<sup>4</sup> Principaux documents utilisés: Plans de Bex, 1694 et 1748. Archives communales, Bex; plan cadastral de la commune de Bex 1808/1810, fol. 143-146, 163-164 (ACV, GB 2 h 1); plan cadastral de la commune de Bex 1878, fol. 102-107 (ACV, GB 2 k 1); plan du défilé et des environs de Saint-Maurice dressé en 1831 par L.-H. Delarageaz. (Conservé au Musée militaire de Saint-Maurice); carte topographique du défilé de Saint-Maurice 1851, dessinée par Dürr, avec détails des positions du pont de Saint-Maurice, d'Evionnaz, des Bains de Lavey et des redoutes des Crêtes et du plateau de Vérossaz (A.F., Berne, E 27/17619); plans de la position de Saint-Maurice au 1:1000<sup>e</sup>, état de 1892 avec projet et exécution de batteries sur le front Lavey de la Grande Tenaille, sans date ni légende (A.F., Berne E 27/17619); plan de divers immeubles situés aux abords du pont de Saint-Maurice et appartenant à l'Etat de Vaud, Bex, 22 avril 1919, par Chauvy, géomètre officiel (Archives Service des bâtiments de l'Etat de Vaud); carte des fortifications au 1:10 000<sup>e</sup>. Bureau fédéral du Génie, Bas-Valais, feuille 6, Saint-Maurice, 1894 (Service topographique fédéral, Berne); relevé (avant destruction) des anciennes fortifications au 1:500<sup>e</sup> et 1:200<sup>e</sup>, avec photographies, par le Service des routes du Département des travaux publics du canton de Vaud, 26.6.195, (ACV, AMH 27.2 A 22207-8); plan photogrammétrique au 1:1000<sup>e</sup> de la partie vaudoise, par le Bureau de construction des autoroutes, N 9 AR 936-049, section 936, feuille 18, vol avril 1968; plan photogrammétrique au 1:1000<sup>e</sup>, château de Saint-Maurice, document HydroRhône; Bex — Colline de Chiètres — En-l'Arzillier, fortifications Dufour, relevé technique 1984 par ARCHEOTECH, Lausanne, (déposé MHAVD).

<sup>5</sup> Les travaux de débroussaillage ont été effectués en collaboration avec les services du commandant d'arrondissement de forteresse 13, le Lt. col. Chaperon, l'inspecteur cantonal des forêts de l'arrondissement 2, M. J. Binggeli et l'équipe des prestations de travail du Tribunal des Mineurs du canton de Vaud, MM. A. Gubéran et A. Raymond. Les relevés sont dûs à O. Feihl, du bureau ARCHEOTECH à Lausanne, et à M. Klausener de la Section MHAVD. Les relevés photographiques sont de D. et S. Fibbi-Aeppli, photographes à Grandson. Des documents topographiques fort utiles ont été mis à notre disposition par MM. P. Robyn et R. de Bluts, du Bureau de construction des autoroutes à Lausanne, par le Bureau Chauvy et Duchoud, géomètres à Bex, et Rey-Bellet, géomètre à Saint-Maurice.

Le site de la batterie du Rhône et les ouvrages voisins détruits en 1957-59 étant libérés en 1987, nous avons étudié avec le Service des routes et le Bureau de construction des autoroutes la possibilité de réaménager ces espaces de manière à évoquer la présence des anciennes fortifications et marquer leur continuité. M. F. Amrhein, architecte, a conduit dans ce but une étude détaillée de l'état antérieur à 1957 des ouvrages W 3 et 8 a-b-c, et a mis sur pied le projet d'aménagement.

Les photographies aériennes ont été réalisées avec le précieux concours de l'adjudant Henzelin, de l'aérodrome militaire de Sion. Sur le terrain, les travaux de dégagement et d'aménagement des vestiges ont pu être conduits avec la bienveillante collaboration de la commune de Bex et des propriétaires voisins (MM. Briguet, Durgnat et Echenard). La Direction d'arrondissement des PTT a également contribué à l'amélioration des lieux. La mise en valeur du site est due aux prestations de diverses troupes qui se sont succédées à l'Arzillier en 1987, débroussaillant, vidant les fossés comblés, traçant des sentiers de visite et reconstituant un élément de palanque. Il s'agit de l'ER inf mont 10/87, commandée par le colonel EMG Combernous, l'ER PA 76/87, commandée par le colonel EMG Wyss et la cp sap 1/62, commandée par le capitaine Derungs. Grâce à un crédit ouvert par le Département militaire fédéral, le sauvetage et la restauration des maçonneries anciennes ont pu être réalisées par les soins de l'entreprise Cadosch, de Bex.

Enfin, le réaménagement des secteurs touchés par les travaux de la RN 9 a pu être envisagé grâce à l'appui de M. le conseiller d'Etat Marcel Blanc, chef du Département des travaux publics du canton de Vaud, et grâce à la collaboration de MM. J.-P. Dresco, architecte de l'Etat, A. Verrey, chef du Service des routes, et H. Vonlanthen, ingénieur en chef du Bureau de construction des autoroutes. L'aide du D<sup>r</sup> F. Endtner, de l'Office fédéral des routes, a été déterminante.

Nous remercions très chaleureusement les personnes et instances précitées, qui ont toutes collaboré avec efficacité et enthousiasme à cette opération.

<sup>6</sup> La datation de cet important travail — la coupure est longue d'une centaine de mètres environ — n'est pas très claire. Le plan de Bex en 1808/1810, fol. 143-144, figure un tracé routier légèrement différent de celui de 1831 (Delarageaz), surtout dans la partie méridionale. En 1808, à cet emplacement, le *chemin public tendant à Saint-Maurice* serpentait entre les obstacles rocheux. Depuis le pont de Saint-Maurice en allant à Bex, on rencontrait à droite une grange adossée au rocher, puis on trouvait le portail qui barrait la route, serrée entre le rocher et l'ancien poste de garde bernois des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Tous ces obstacles et bâtiments ont disparu sur les relevés de 1831 et on a déjà creusé un passage routier large et rectiligne au travers du rocher. Il est probable que le réaménagement routier a suivi la construction du nouveau bâtiment de péage vaudois en 1822.

<sup>7</sup> En 1878, le cadastre de Bex montre que la petite position d'artillerie à l'arrière de la batterie est encore en place. La rectification du parapet en arrière de la batterie du Rhône aurait donc été effectuée entre 1878 et 1892.

<sup>8</sup> Cet ouvrage ne figure sur aucun plan militaire détaillé du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il apparaît sur le plan cadastral de Bex

(1878), et sur la feuille au 1 : 10 000<sup>e</sup>, du Bureau fédéral du Génie (1894).

<sup>9</sup> Comme l'indique la notice du plan de 1859, le passage couvert destiné à relier W 23 à W 1 n'a probablement pas été réalisé. Sur les plans de 1892, il ne figure aucun passage.

<sup>10</sup> La Confédération, qui avait acquis en 1832 la plupart des terrains concernant les ouvrages, paraît avoir cédé (entre 1851 et 1878) la parcelle de la batterie des Capucins au tenancier du café voisin du péage vaudois. En 1892, le commandant du cours de génie n° 1 à Saint-Maurice, le lieutenant-colonel Perrier passe convention avec le cafetier Keller pour «la construction des talus de la batterie dite des Capucins sur sa propriété». Le terrain est alors racheté par la Confédération (promesse de vente du

23 avril 1892). Les plans de 1892 montrent l'état cadastral résultant de cette transaction.

<sup>11</sup> Le plan Dürr-de 1851 représente un mur crénelé sur le tracé complet de l'ancienne palanque, et non pas seulement sur la partie inférieure. Il y a sans doute là une erreur.

<sup>12</sup> Les plans de 1892/1894 sont fidèles pour ce qui concerne le caractère et la disposition des ouvrages. Par contre, les dimensions de certaines parties d'ouvrages réalisés, notamment la largeur des divers fossés, sont largement sous-estimées. La représentation très anémique du profond fossé périphérique de la redoute de la Crête est un exemple très clair de cette imprécision.

<sup>13</sup> La superstructure crénelée de ce mur surplombant la voie ferrée a été supprimée.